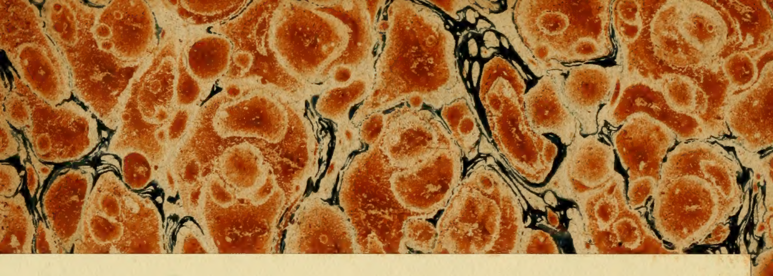
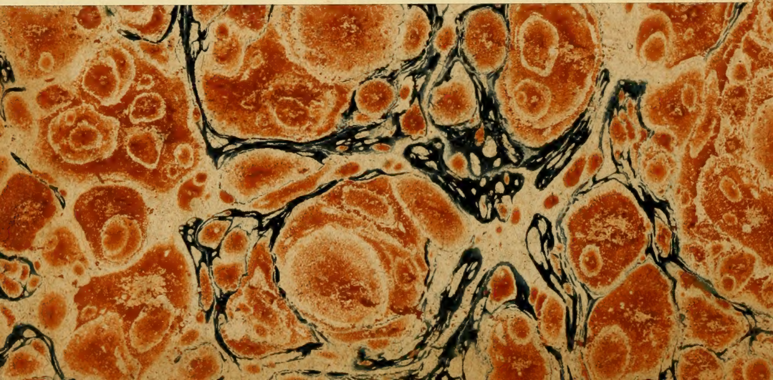
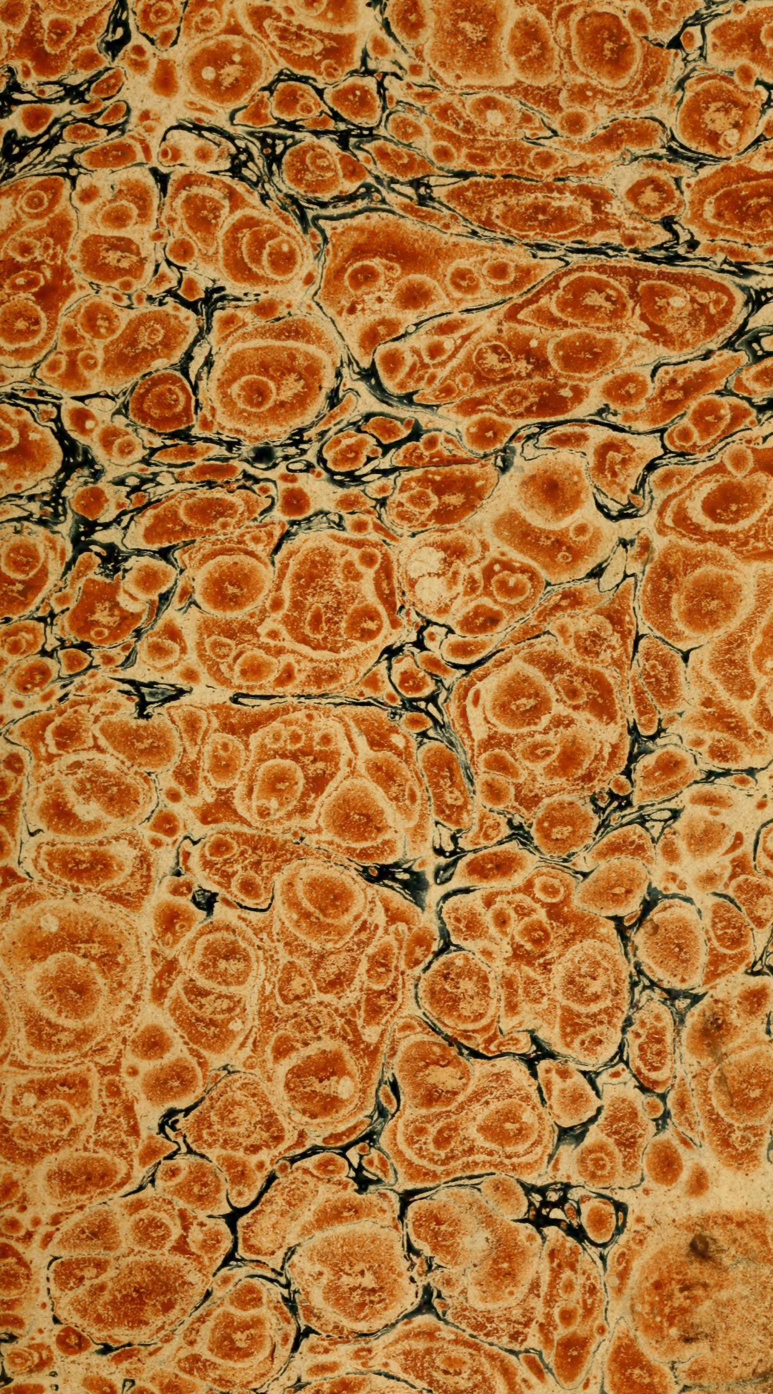





RESONARE CHRISTUM







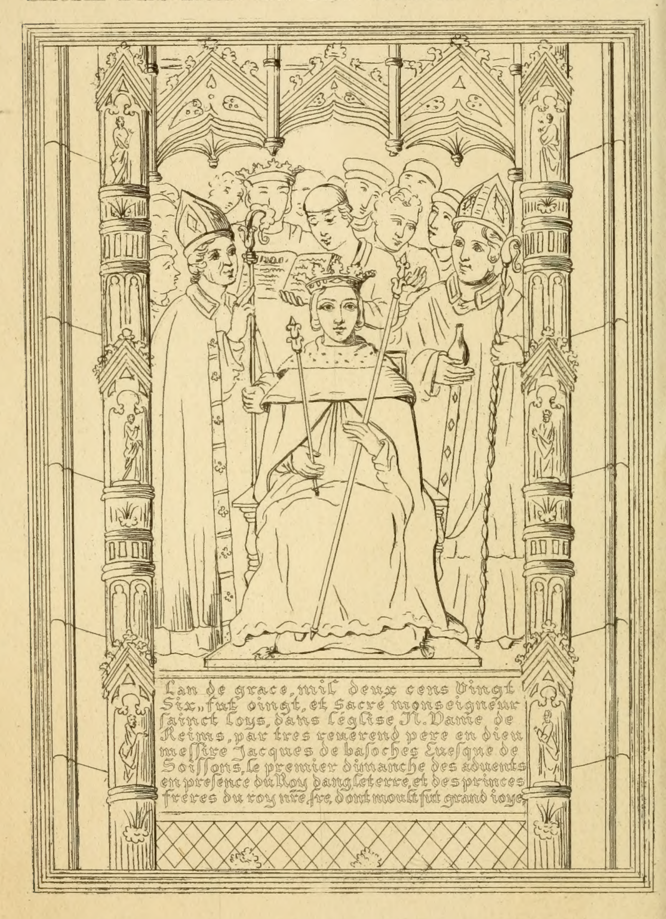
HISTOIRE
DU SACRE
ET
DU COURONNEMENT
DES
ROIS ET REINES DE FRANCE.



A PARIS,

CHEZ
Pochet, éditeur, rue Sainte-Avoie, n° 50.
Pélicier, place du Palais-Royal.
Dentu, galerie de bois, au Palais-Royal.
Mongie, boulevard des Italiens.

SACRE DES ROIS ET DES REINES DE FRANCE.



HISTOIRE
DU SACRE
ET
DU COURONNEMENT
DES
ROIS ET REINES DE FRANCE,

PRÉCÉDÉE

D'UNE INTRODUCTION DANS LAQUELLE L'AUTEUR, APRÈS AVOIR CONSIDÉRÉ LE SACRE SOUS SES RAPPORTS POLITIQUES ET RELIGIEUX, FAIT UN TABLEAU GÉNÉRAL DU MODE D'INAUGURATION DU SOUVERAIN, ADOPTÉ CHEZ LES NATIONS TANT ANCIENNES QUE MODERNES.

PAR ALEXANDRE LE NOBLE,

AVOCAT A LA COUR ROYALE DE PARIS; MEMBRE DE LA *section historique* DES ARCHIVES DU ROYAUME ET DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES ET LITTÉRAIRES, etc.

Inveni David servum meum.
Oleo sancto meo unxi eum.
Manus enim mea auxiliabitur ei
Et brachium meum confortabit eum.
Psal. 88, *vers.* 21 et 22.



PARIS,

IMPRIMERIE DE GAULTIER-LAGUIONIE, HÔTEL DES FERMES.

M. DCCC. XXV.

AVERTISSEMENT.

« Je veux que la cérémonie de mon sacre ter-
« mine la première session de mon règne. Vous
« assisterez, messieurs, à cette auguste cérémo-
« nie. Là, prosterné au pied du même autel où
« Clovis reçut l'onction sainte, et en présence de
« celui qui juge les peuples et les rois, je renou-
« vellerai le serment de maintenir et de faire ob-
« server les lois de l'État et les institutions oc-
« troyées par le roi mon frère. Je remercierai la
« divine Providence d'avoir daigné se servir de
« moi pour réparer les derniers malheurs de
« mon peuple, et je la conjurerai de continuer
« à protéger cette belle France, que je suis fier
« de gouverner (1). »

Ces paroles mémorables, parties du trône de saint Louis, ont séché les derniers pleurs don-

(1) Discours du roi à l'ouverture de la session de 1824.

nés à la perte douloureuse d'un roi juste et bon; elles ont accompagné l'aurore d'un règne nouveau, dont Charles ne veut faire qu'une continuation de celui de Louis. Bientôt, les voûtes de l'antique cathédrale de Reims retentiront des chants religieux et des cris d'allégresse de la nation! Bientôt, ce monarque vénéré, suivi de l'élite de la nation, s'avancera majestueusement vers la ville où trente-trois rois, ses augustes prédécesseurs, ont reçu l'onction divine et la couronne de Charlemagne, des mains du prélat illustre auquel cet insigne honneur est réservé.

Le moment ne pouvait donc être plus favorable pour publier un travail dont je rassemblais les éléments depuis long-temps. M. le chevalier de Larue, garde général des Archives du royaume, a bien voulu me permettre d'employer ceux bien plus nombreux encore que pouvait me fournir ce vaste et précieux établissement, si riche en monuments historiques. J'ai eu en outre le bonheur de compter parmi tant de documents divers, les notes inédites que *Lancelot* et feu *Levesque de la*

Ravalière ont laissées sur ce sujet, et les ouvrages sans nombre, tant imprimés que manuscrits, que MM. les conservateurs de nos bibliothéques ont bien voulu mettre à ma disposition. Je dois profiter de la circonstance pour leur en témoigner toute ma reconnaissance, et pour exprimer en particulier celle que je dois à M. Duclos, attaché à la section judiciaire des Archives du royaume, dont le zèle amical m'a puissamment secondé dans le cours de mes laborieuses recherches.

Riche de matériaux, j'ai dû les réduire de manière à ne pas fatiguer l'attention du lecteur, en répétant inutilement les détails des mêmes cérémonies, lorsqu'elles n'ont offert aucun changement important. Cette considération n'a pu néanmoins me faire sacrifier des récits, quelquefois fastidieux, mais inséparables d'un ouvrage que j'ai essayé de rendre complet et monumental.

Quant à la liaison historique qu'il fallait établir entre les différents sacres naturellement divisés par la succession des règnes, je me suis at-

taché à suivre littéralement des guides certains, tels que Mézerai, Hénaut, Fleury, l'Art de vérifier les dates, etc., etc. Cet avertissement est le gage que j'ai évité soigneusement tout esprit de système, et que la recherche de la vérité m'a seule occupé dans le cours de mes travaux.

Nota. Parmi les nombreux emprunts que j'ai faits à l'estimable livre de D. Bevy, sur les *inaugurations,* je dois citer le portrait qu'il trace de Charlemagne, d'après Jean de Serres et Dutillet. Je me suis plu à y trouver une foule de rapprochements heureux pour le lecteur français de 1825.

HISTOIRE
DU SACRE
ET
DU COURONNEMENT
DES
ROIS ET REINES DE FRANCE.

INTRODUCTION.

Chez toutes les nations et dès la plus haute antiquité, l'avénement du souverain au trône de l'état, fut toujours la plus grande et la plus imposante solennité. Tout le luxe, toutes les richesses que peut étaler la terre, tout l'appareil de la puissance humaine ne parurent pas suffisans pour relever l'éclat de cette auguste cérémonie. On demanda au ciel même d'y ajouter ses pompes mystérieuses, et l'autorité bornée d'un monarque mortel prit quelque chose de sacré de son rapprochement avec le souverain éternel, *en qui seul réside, la majesté, la gloire, l'indépendance* (1).

(1) Bossuet.

Certes, si chez des peuples plongés dans les ténèbres du paganisme, leurs religions de mensonge et d'erreur intervinrent avec le plus grand éclat dans les cérémonies qui accompagnaient le couronnement de leurs Rois; on ne s'étonnera pas de voir le culte du vrai Dieu, la religion de Moïse et plus tard celle de J. C., y intervenir avec plus de pompe encore et plus de majesté.

Cette religion toute divine qui, *chose admirable! semble ne s'occuper que du bonheur de l'homme dans un autre monde, et assure encore son bonheur dans celui-ci* (1); cette religion qui, nous accueillant à notre naissance, nous accompagnant dans tous les actes les plus importans de notre vie, et nous suivant jusqu'au tombeau, se mêle à toutes nos peines pour les adoucir, à toutes nos joies pour les épurer; cette religion qu'il faudrait admirer comme la plus ingénieuse, comme la plus utile des fictions, s'il ne fallait pas la respecter comme la plus auguste des vérités; cette religion si profondément empreinte de la plus sublime et de la plus douce philosophie, ne pouvait rester étrangère à la plus auguste des solennités humaines. C'est à elle, surtout, qu'il appartient de sanctifier l'union du

---

(1) Montesquieu.

Prince et des sujets; c'est elle qui sait élever l'un sans abaisser les autres; qui rend l'autorité sacrée et tutélaire, en montrant sa source dans le ciel; qui rend la soumission honorable et douce, en l'imposant comme un devoir religieux; c'est elle, enfin, qui en rappelant aux monarques qu'ils tiennent leur autorité de Dieu même, leur rappelle, en même temps, qu'ils sont formés d'un limon mortel comme le reste des hommes, et qu'ils doivent être justes et miséricordieux envers leurs frères, comme ce Dieu dont ils sont parmi nous les vivantes images.

C'est ainsi que les augustes cérémonies du sacre deviennent une garantie morale et politique pour le prince et pour les sujets, un noble Palladium des droits du trône et des libertés de la nation: plus ou moins pompeuses, plus ou moins imposantes, elles sont toutes destinées à agrandir, à ennoblir soit aux yeux de la nation, soit à ses propres yeux, celui qui doit exercer, sur elle et pour elle, les fonctions honorables et pénibles du commandement: elles servent à imprimer dans l'esprit des peuples le respect profond avec lequel, pour leur propre bonheur, ils doivent toujours envisager les droits de ceux qui les gouvernent; elles gravent dans l'ame des princes le sentiment de leurs devoirs envers leurs peuples.

Non cependant que ces rits, quelque respectables qu'ils soient, puissent créer des droits qui n'existeraient pas par eux-mêmes, ou que l'impossibilité de les accomplir pût invalider des droits préexistants. Il fut des temps de trouble et de barbarie où les lois étaient sans force et les droits confondus; alors, il est vrai, la légitimité naissante, trop faible pour résister à l'ambition des grands et aux passions de la multitude, put et dut même chercher à s'appuyer sur l'autel: nous verrons dans la suite de cette histoire plusieurs de nos rois s'efforcer d'assurer leur trône à leurs fils en les faisant sacrer de leur vivant; mais de nos jours les princes n'ont plus besoin de recourir à cette garantie, souvent impuissante, des droits de leur famille; le principe tutélaire de la légitimité, rendu vénérable par une longue existence, qui fut pour la nation une longue suite de bienfaits, consacré enfin par nos institutions et l'assentiment unanime des Français, subsiste par lui-même et ne peut plus être contesté.

Cet arbre antique et majestueux, qui couvre de son ombre protectrice le trône et la nation, élevant vers le ciel une tige vigoureuse, enfonce profondément dans le sol ses robustes racines; il brave fièrement les orages, et, appui lui-même de tout ce qui l'entoure, il n'a plus besoin d'appui.

La première loi, la loi fondamentale de l'état, est, chez nous, *la succession héréditaire à la couronne de mâle en mâle et par ordre de primogéniture* (1).

Le Roi de France est roi par le seul fait de sa naissance, il est proclamé tel au moment même où celui qu'il est appelé à remplacer rend le dernier soupir, et ce cri, « *Le Roi est mort, vive le Roi!* » représente à lui seul tout le droit politique de la monarchie.

Ainsi, lorsqu'au XVe siècle, victime de la démence d'un roi malheureux, des faiblesses d'une reine parjure et des discordes de ses princes, la France fut sur le point de succomber sous les efforts d'une nation voisine, son éternelle rivale, ce fut en vain que l'héritier des Lancastre osa ceindre dans Paris, aux pieds des autels, cette couronne des lys, antique et noble héritage des enfants de Saint-Louis. Cette profanation d'une auguste cérémonie ne put transporter au fils d'une race étrangère des droits que ne lui donnait point sa naissance. Henri VI fut usurpateur. Tandis que déshérité par un père sans volonté et par une mère sans cœur, condamné, banni par des juges vendus à l'usurpateur, trahi par

---

(1) La loi salique.

les princes de son sang, par la majorité de ses sujets et par la fortune, avant même qu'une sainte héroïne, dispersant devant lui ses ennemis l'ait conduit à Reims pour y recevoir l'onction sacrée, alors même que l'anglais insultant à son malheur l'appelait avec mépris *le Roi de Bourges*, Charles VII était véritablement Roi de France, par cela seul qu'il était fils de Charles VI.

Ainsi de nos jours, ce roi législateur, que des circonstances particulières ont empêché d'aller prendre la couronne de Clovis aux autels qui virent ce premier roi chrétien humilier la fierté d'un Sicambre devant la majesté de la croix, Louis XVIII n'en fut pas moins notre souverain légitime; il n'en comptera pas moins dans la longue et glorieuse chronologie des rois de notre belle France; les décrets qu'il a rendus n'en subsisteront pas moins empreints du sceau respectable de la royauté; les institutions qu'il a données, augustes monuments de sa sagesse et de son amour pour ses peuples, n'en braveront pas moins la faux du temps, en commandant l'amour et la reconnaissance des Français pour leur royal auteur, jusque dans les siècles les plus reculés; tandis que Napoléon, cet homme extraordinaire qui, après avoir vu le monde entier trembler devant lui, est allé mourir sur un rocher, exilé du monde

entier quoique couronné et sacré (étrange et merveilleux rapport de leurs destinées) dans le même temple, à ces mêmes autels qui près de quatre siècles auparavant avaient vu sacrer et couronner Henri VI, usurpateur non moins malheureux du trône des Français, n'en est pas moins exclu de la liste de nos souverains. Le nom du premier sera inscrit en lettres d'or dans les fastes de la monarchie; le nom de l'autre ne trouvera d'asile que dans les fastes de la célébrité.

Le *droit* (celui de la légitimité) est donc indépendant du *Sacre;* le droit existe par lui-même et basé sur la loi fondamentale de la nation, il renferme dans sa propre essence, sa vie, sa force, et sa durée. Mais après avoir isolé, comme nous devions le faire, le principe de la légitimité monarchique de la consécration toute divine qu'elle reçoit des cérémonies religieuses du Sacre, nous nous plairons à les rapprocher pour faire sentir tout ce qu'il y a d'utile, de grand et de beau dans leur réunion.

Ce principe pris abstractivement comme *droit*, en avait toute la sécheresse, toute l'aridité; sans ajouter à sa force, des rits augustes, une intervention divine, viennent imprimer à sa validité constitutive un caractère vénérable; lui donner

un je ne sais quel attrait qui adoucit et rehausse en même temps l'éclat de l'autorité suprême, comme ces voiles légers et diaphanes, dont quelques peuples enveloppent, sans les cacher, les images de leurs Dieux. La souveraineté n'était qu'un droit humain, le sacre nous la montre encore comme un droit divin; elle n'était qu'une institution civile, il lui apporte une confirmation toute céleste. En versant l'huile sainte sur le front du nouveau monarque, le ministre du Ciel y imprime le sceau de la Divinité, il achève de le rendre inviolable; celui qui n'était que le premier parmi les hommes est élevé tout-à-coup au-dessus des hommes par cette auguste cérémonie qui le rapproche du souverain maître. Il ne se montre plus à nos yeux que revêtu, pour ainsi dire, de ce charme indéfinissable que l'imagination ardente de l'homme attache à tout ce qui est mystère; il nous apparaît ceint de cette brillante auréole dont la religion couronne ses élus; il est devenu enfin *l'oingt du Seigneur.*

Allez donc, noble héritier de nos rois, allez digne fils de saint Louis et de Henri IV, digne successeur de Louis XVIII, allez, monarque bien-aimé, recevoir l'onction sacrée aux mêmes autels où saint Remi versa les eaux salutaires du baptême sur le front de Clovis. Achevant l'ou-

vrage de votre auguste frère, au milieu des cérémonies imposantes dont l'origine se cache dans le berceau de notre vieille monarchie, allez jurer le maintien des institutions nouvelles de cette monarchie, merveilleusement rétablie, rajeunie de nos jours, suivi d'un fils digne de vous, dont les exploits récens ont égalé nos vieux trophées, sans coûter autant de larmes; de deux filles également chères à notre amour, et que le Ciel semble n'avoir voulu éprouver par tant de malheurs que pour montrer par d'illustres exemples que la vertu est plus puissante que la destinée; d'une jeune princesse qui promet de perpétuer les grâces et la bonté de sa mère; d'un auguste enfant, présent miraculeux de la Providence, et donné par elle à la France pour la consoler du plus grand des forfaits; entouré des pairs, représentans héréditaires de notre antique noblesse, et des députés les élus du peuple; allez renouveler solennellement, à la face de Dieu et des hommes, le serment que vous avez déjà fait de consacrer au bonheur des Français cette loyauté sans tache, cette aimable franchise, cet honneur chevaleresque, toutes ces vertus françaises dont le Ciel se plut à vous orner.

Quant à vos fidèles sujets, soit qu'ils puissent vous suivre à ces fêtes pompeuses, soit qu'ils

soient réduits à vous accompagner seulement de leurs vœux, tous leurs cœurs seront avec vous ; ils uniront leurs prières aux vôtres ; tandis que vous demanderez au ciel le bonheur de la France, ils lui demanderont le bonheur de son Roi, et ce ne sera lui demander qu'une seule et même chose, car la félicité de l'un et celle de l'autre sont désormais inséparables.

Pour nous, en attendant le jour heureux qui doit éclairer cette solennité sainte, nous nous plairons à en chercher l'origine dans les premiers temps de notre histoire, à en suivre les diverses vicissitudes à travers celles de la monarchie elle-même, à expliquer les symboles mystérieux, les augustes attributs du pouvoir qu'elle étale aux regards.

Mais avant de rechercher ainsi quelles furent, depuis l'établissement du royaume des Francs dans les Gaules jusqu'à nos jours, les cérémonies du sacre et du couronnement de nos princes, jetons un coup d'œil rapide sur ces mêmes cérémonies, tant chez les peuples de l'antiquité, que chez les nations modernes; car les uns et les autres ont également reconnu, comme nous l'avons déjà dit, la nécessité de cette consécration religieuse qui ajoute tant de majesté à la majesté souveraine.

Et pour ne pas nous perdre inutilement dans la nuit des temps, pour ne pas nous égarer dans une antiquité toute fabuleuse, voyons d'abord quel était le mode adopté pour cette consécration chez ces hébreux, peuple chéri de Dieu qui seul conserva long-temps la lumière de la vraie religion, au milieu du reste du monde plongé dans les ténèbres de l'idolâtrie. C'est dans les livres saints, dans cette histoire authentique et digne de tout notre respect, que nous irons chercher des témoignages qu'on ne saurait récuser.

Samuel étant près de sa fin, Israel assemblé lui demanda de lui indiquer un Roi; Samuel refusa d'abord : Israel insista et Saül fut élu (1).

Lorsque ce choix fut fait, Samuel répandit une petite fiole d'huile sur la tête de Saül et lui dit en le baisant :

« Voici que Dieu t'a élu en Roi pour régner sur son héritage et tu délivreras son peuple des mains de ses ennemis. »

Cette onction fut ensuite réitérée en Galgala, lorsque Saül fut reconnu roi par tout le peuple, et Samuel dit à ce dernier, en lui montrant Saül :

« Vous voyez celui que le Seigneur a choisi

---

(1) Saül était fils de Cis de la tribu de Benjamin.

pour régner sur vous. Et tout le peuple cria: *vive le Roi.*»

Cela fait, Saül prononça devant le peuple la loi du royaume; on offrit des sacrifices à Dieu, et des réjouissances publiques eurent lieu; après quoi, ayant renvoyé chacun chez soi, il s'en fut lui-même avec une partie des troupes commises à sa garde.

Le règne de Saül ne dura pas long-temps; David fut élu en sa place, et dès que Samuel eut répandu l'huile sur lui, « l'esprit de Dieu quitta Saül et remplit David;» (1) mais plus tard le roi David, vieux et infirme, se déchargea des soins de la royauté sur la personne de son fils Salomon; il le fit proclamer roi, après l'avoir fait asseoir sur son trône; car il craignait aussi que ses enfans, après sa mort, ne se disputassent le trône; chose qui aurait attiré les plus grands malheurs sur le peuple.

Salomon, monté sur la mule de son père, s'en fut, guidé par le grand prêtre Sadoc et le prophète Nathan, à Gihon : y étant arrivé, le grand prêtre sacra Salomon avec une corne d'huile tirée du tabernacle où elle était déposée; car le chrême qui servait pour la consécration

---

(1) Livre des rois.

des rois d'Israel était revêtu de la plus grande sainteté. Tertullien dit qu'on employa toujours le même pendant toute la durée du trône des Hébreux, ce qui peut être évalué à un espace de neuf siècles, en s'arrêtant à la destruction du temple de Salomon qui le renfermait. L'allégresse du peuple fut extrême; il salua son nouveau chef du cri de *vive le Roi! Que le Roi vive éternellement!* Ce cri, répété de toutes parts, s'élevait vers les cieux avec le son des instrumens de musique, attirés par la solennité. Le peuple entier reconnut Salomon pour son souverain, et David mourut en bénissant le Seigneur d'avoir *vu de ses propres yeux son fils couronné.*

Chez les Syriens les rois recevaient également l'onction divine. Azoel fut sacré par le prophète Elie : les lévites lui remirent les tables, et il jura de les observer et maintenir; car le roi était regardé comme le protecteur né des lois tant divines que humaines.

Le grand prêtre Joiada sacra Joas, fils d'Ochosias, de la manière suivante. Il lui fit d'abord les onctions, puis lui mit la couronne sur la tête, et lui donna enfin le livre de la loi pendant que le peuple criait suivant l'usage : *vive le Roi! Que le Roi vive éternellement!*

Les royaumes d'Israel et de Juda ayant été

détruits, le premier par la conquête de Salmanazar, l'an du monde 2,283, et le second par celle de Nabuchodonosor, l'an du monde 3,416, la cérémonie du sacre périt chez les Israélites avec Osée leur dernier roi, et chez les Syriens avec Sédécias.

Une cérémonie également religieuse et pleine de mystère, concourait à la consécration du souverain, chez les Assyriens, chez les Chaldéens et chez les Égyptiens, depuis leurs Pharaons, jusqu'à l'invasion des Perses, et depuis celle d'Alexandre le grand, jusqu'à la reine Cléopatre (1).

La cérémonie qui consacrait le souverain chez les anciens Perses n'était pas moins imposante. C'était à Persépolis, dans le temple de la déesse Pallas élevé par Cyrus et qu'on nommait Pasigardis, que le grand acte politique et religieux se consommait. Le grand prêtre ou pontife appelé Suréna et revêtu de ses magnifiques habits sacerdotaux venait à l'entrée du temple recevoir le nouveau monarque. Il lui offrait des gateaux, puis une boisson composée de lait et de vinaigre; image aussi simple que sublime de cette vérité: « qu'il est doux de régner, mais qu'à ce plaisir viennent souvent se joindre l'aigreur et l'amer-

(1) Sacre des rois de l'Orient.

tume. » Suréna imposait ensuite les mains sur la tête du Catéchumène royal et invoquait pour lui la protection de Mitra (nom de la divinité que les anciens Perses adoraient). Le grand prêtre mettait ensuite le diadème (*Sidaris*) sur la tête du nouveau monarque et le conduisait, revêtu des ornements royaux, à la chaire de Cyrus sur le trône de ses ancêtres préparé à cet effet, et que le luxe et la richesse orientales entouraient de la magnificence la plus éclatante; il était surmonté d'une voûte de saphir qui représentait le ciel avec les astres, et que supportaient des colonnes d'or garnies des pierres les plus rares; puis Suréna et les Princes s'étant prosternés entraient en adoration devant lui; car l'usage de ces peuples étant de regarder leur souverain comme une image de la divlnité, ils ne craignaient point de lui offrir un tribut qui aurait dû être uniquement réservé à cette dernière. Le feu sacré qui brûlait à Rome dans le temple de Vesta, que le chrétien entretient devant le symbole du Dieu sauveur, le Perse l'allumait près du Roi que Suréna venait de consacrer. L'encens fumait à ses pieds et le Monarque divinisé s'intitulait « Roi des Rois, frère du soleil et de la lune. »

Les Grecs plus réservés et moins fastueux que

les Perses, revêtaient d'une dignité pleine de simplicité l'avénement de leur souverain au pouvoir; l'anneau ou le diadême était envoyé au souverain élu que l'on couvrait d'une robe de pourpre brodée d'or. Ariobarzanes, Roi de Cappadoce, ayant cédé la royauté à son fils, lui envoya son diadème.

A Rome, avant que le consulat eût établi sa glorieuse domination sur le peuple Latin, ce dernier vivait soumis au gouvernement monarchique. Tite-Live nous raconte comment Numa Pompilius fut créé Roi; après avoir rendu compte de la cérémonie, il ajoute : « L'augure prédit d'abord la grandeur future des Romains, puis il prit son bâton de la main gauche, mit la droite sur la tête de Numa, et invoqua Jupiter en lui demandant de protéger Rome et son Roi. » Le gouvernement des Consuls ayant succédé à celui des Rois, ceux-ci, après avoir été élus au champ de Mars à la pluralité des suffrages par le peuple assemblé, se rendaient au Capitole revêtus du sayon et accompagnés des différents ordres de la ville, pour rendre graces aux Dieux et attirer leurs faveurs sur leurs actes. Le gouvernement républicain renversé fit de nouveau place au monarchique qui cette fois prit le titre d'impérial; la cérémonie

de consécration du nouveau souverain varia selon la manière dont il était parvenu à l'empire.

S'il était élu par le sénat, il se rendait, ainsi qu'il vient d'être dit à l'égard des consuls, au Capitole, ayant à sa suite ses principaux officiers. Après avoir offert des actions de graces aux Dieux, il offrait un sacrifice à Janus; il se rendait au sénat pour être investi du pontificat, du proconsulat, du tribunat et du droit de censure perpétuelle, etc, etc.

Lorsque les empereurs désignaient de leur vivant leurs successeurs, cette désignation suffisait pour investir ces derniers du pouvoir impérial. Claude-Tibère désigna Caligula auquel il envoya son anneau, après lui avoir légué l'empire par son testament.

Enfin, lorsque l'empereur était élu par les prétoriens ou les légionnaires, ils l'élevaient sur un bouclier, et lui faisaient ainsi faire le tour du camp. (1)

On lui mettait ensuite une couronne sur la tête; d'autrefois on le portait sur une litière jusque dans le prétoire, où il recevait le serment

---

(1) Nous verrons plus tard que sous la première race de nos rois la cérémonie fut la même.

de fidélité de l'assemblée, et se rendait ensuite de là au Sénat.

Plus tard, lorsque l'immense monarchie romaine fut partagée en Empire d'Occident et en Empire d'Orient, le couronnement des empereurs se fit dans la capitale respective de chaque empire. Constantin, fils ainé de Constantin le grand, ayant eu en partage l'Italie, l'Illyrie et l'Afrique, et Constantin, son frère cadet, ayant hérité de l'Espagne, de la Gaule et de la Grande-Bretagne, ils partagèrent ensemble le titre d'empereur d'Occident, dont le siége était à Rome, tandis que celui de l'empereur d'Orient était à Constantinople, ainsi que nous le verrons bientôt en parlant du mode adopté lors de sa consécration. L'Église se partagea conséquemment aussi en Église d'Orient et en Église d'occident. Cette dernière était vivement menacée par les invasions répétées des barbares. Charlemagne, cédant aux prières du pape Adrien III, fondit sur eux, et reçut en reconnaissance de Léon III, le titre d'empereur d'Occident, pour lui et ses successeurs. Nicéphore, empereur d'Orient, donna son agrément à l'investiture faite en faveur des monarques français, et nous verrons plus tard quel fut le cérémonial qui eut lieu à cette occasion, comme au couronnement des successeurs de Char-

lemagne, le premier de ces empereurs qui ait été sacré. De nos jours cette Rome, dans laquelle se sont succédés des genres si divers de gloire et de grandeur, n'est pas seulement le siége du pape, comme chef de l'Église, elle est encore sa capitale comme souverain des états pontificaux.

« Lorsque le pape meurt, les cardinaux se réunissent en conclave pour élire son successeur. Le conclave occupe le côté le plus étendu du palais apostolique du Quirinal, et les deux longs corridors dits *des Suisses*, qui donnent au midi sur la grand'rue de la porte *Pie*, en longeant entièrement le petit palais du capitaine des Suisses. Tous les appartements sont subdivisés en cellules pour les logements des membres du conclave. Le corridor supérieur conduit à la salle royale, où se trouve l'unique entrée du conclave, et par où l'on arrive à la chapelle Pauline, lieu du scrutin. Deux barrières solides et élevées ferment la partie de la rue que dominent les fenêtres extérieures. Ensuite, dans l'intérieur, c'est-à-dire au nord, les corridors communiquent avec la cour des Suisses, séparée par une haute muraille du jardin papal, qui est inaccessible aux personnes renfermées dans le conclave. Les édifices du dehors, en face de cette partie du Quirinal, n'ont plus de porte praticable, ayant leur issue par la vallée

du mont dit de *Saint-Vital:* leurs fenêtres sont garnies de forts tambours de bois.

« Les logements des cardinaux sont au nombre de cinquante-trois : vingt-quatre dans le corridor supérieur, vingt-un dans le corridor au-dessous et huit dans le petit palais. Chacun de ces logements se compose de deux cellules sur la cour et d'une troisième sur la porte Pie, et ont des soupentes auxquelles on monte par des escaliers secrets. Les cellules du corridor inférieur ont plus bas des magasins dans lesquels on descend aisément; il s'y trouve un foyer et d'autres commodités.

« Les maîtres de cérémonies logent à côté de la chapelle Pauline; et la tribune murée, qu'on ouvre plus tard pour annoncer au peuple l'élection du nouveau pape, correspond à leur logement. Mgr. le sacristain, le confesseur, les médecins, le chirurgien ont des appartements étroits, mais décents, dans des endroits convenables, faisant partie de la clôture. Des magasins de bois, de charbon sont placés au rez-de-chaussée, aussi bien que les meubles et ustensiles dont on peut avoir besoin. Le boulanger, le menuisier, le maçon, les barbiers et les porte-faix sont logés dans les entre-sols. Les communications au-dehors, pour l'introduction des divers objets indis-

pensables au conclave, se font par des tours ou guichets séparés, dont chacune est fermée de doubles clefs, et s'ouvre dans les circonstances convenables, en présence des préposés à leur garde. Trois de ces guichets, qui servent de parloirs à LL. EEm. les cardinaux, sont en haut du grand escalier, dans la petite galerie de l'appartement ordinaire de Mgr. le majordome, correspondant au jardin papal; ils sont gardés par LL. EExc. les conservateurs du peuple romain, et par les prélats-auditeurs du Rote.

« Quatre autres guichets sont placés sous l'arcade qui mène de la grande cour à celle des corridors, et servent à introduire les mets destinés à LL. EEm. les cardinaux, soit qu'ils aient été préparés dans les cuisines de leurs palais, ou dans celles des souterrains extérieurs du palais apostolique, dont ils peuvent se servir à leur gré. Les guichets sont gardés par les votans *di Segnatura.*

« Deux autres guichets servant au même usage sont placés à l'extrémité du petit palais et gardés par les patriarches, les archevêques assistants au seuil (*al Soglio*) et par les prélats-clercs de la chambre. Un autre petit guichet, pratiqué à côté des quatre dont il est parlé plus haut, est à l'usage de la secrétairerie du sacré collége.

« Enfin dans la principale et unique porte du

conclave est un guichet fermant à clef, qui sert aux audiences publiques des princes souverains, des ambassadeurs etc., etc.; la clôture se borne aux divers lieux que nous venons d'indiquer. Le maréchal de la Sainte-Église, garde du conclave, a son logement hors du conclave, mais dans le palais apostolique: il occupe le local où se tenaient les congrégations. A peu de distance de là se trouve un appartement pour les conservateurs du peuple romain. Tout auprès de l'entrée du palais apostolique est, ainsi qu'on l'a déjà dit, la chapelle des auditeurs de Rote, où les chapelains-chantres du Vatican chantent tous les matins pendant la vacance du Saint-Siége la messe du Saint-Esprit, après laquelle les processions quotidiennes entonnent le *Veni Creator spiritus.*

« Le reste du palais apostolique, c'est-à-dire la résidence du pape, les appartements dits *impériaux*, les différents locaux pour la daterie, la paneterie, etc., sont libres et sans clôture. Des détachements de troupes de ligne ont été placés sur la place du Quirinal contre les quartiers de la garde noble et de la garde civique; plusieurs sont postés dans divers endroits convenables du sacré palais et dans un autre quartier du côté des quatre fontaines : à la descente du Quirinal se trouve aussi le quartier de carabiniers.

« Pendant la durée du conclave, le clergé séculier et régulier se rend chaque jour processionnellement au Palais Quirinal et à l'église Saint Silvestre, pour chanter les prières accoutumées qui continuent jusqu'à l'élection du souverain pontife : l'exposition du Saint-Sacrement a lieu dans le même but, dans toutes les églises désignées par le vicaire-général.

« Dans les derniers temps de l'Élection, le peuple se porte sur la place Quirinale : il s'assemble en foule devant un Palais muré, qui ne donne d'autre signe de vie que par un poêle, dans lequel, après le scrutin du matin et du soir on brûle les billets des votants, lorsque la majorité n'a été acquise par aucun des éligibles ; alors la fumée qui sort par le tuyau annonce aux nombreux curieux que le pape est encore à faire.

« Une des cérémonies les plus imposantes qui accompagnent les opérations du conclave, est sans contredit les visites solennelles que les conclavistes reçoivent individuellement, le premier jour de leur entrée au palais Quirinal. Des milliers de flambeaux éclairent le vaste corridor qui conduit aux appartements de LL. EEm. et que l'on ne peut comparer en France qu'à la vaste galerie du Louvre. Une garde d'honneur en uniforme écarlate couvert d'or et quatre laquais en grande

livrée tenant une torche, se trouvent placés à l'entrée de chaque appartement. Qu'on se figure la majesté de cet appareil au moment de l'arrivée du corps diplomatique, du sénat, des ministres, des généraux, des princes romains et étrangers, tous dans un magnifique costume.

« Durant l'élection on renouvelle tous les trois jours les chefs d'ordre des cardinaux-évêques, prêtres, et diacres.

« Le jour arrive enfin où l'élection se décide : une voix retentit dans tous les vastes corridors du bâtiment de *Monte-Cavallo*, et cette voix proclame le nouveau Pape, sous la formule suivante : « nous avons un pape ; le pape est nommé ; c'est le cardinal N. . . . . Le nouveau pape est immédiatement conduit, par les maîtres de cérémonie, dans une salle qui est à côté de la chapelle, et où se trouve une caisse qui renferme des habits de souverain pontife de trois tailles différentes : la grande, la moyenne et la petite, afin qu'il y en ait toujours un tout prêt pour le pontife élu. On lui met des bas blancs et des mules de couleur rouge, une soutane et une culotte blanche, un rochet et une mosette rouges. Le trône qui était dans un des côtés du sanctuaire, attendant celui qui devait l'occuper, a été placé au milieu de l'autel ; le nouveau pontife vient s'y

asseoir; les cardinaux viennent aussitôt lui rendre un hommage qu'on appelle adoration et qui consiste à baiser le pied droit et les mains du pontife; les conclavistes lui baisent seulement le pied.

« Pendant cette cérémonie on a abattu la muraille qui bouchait une fenêtre voisine qui donne sur la porte extérieure du conclave. Le peuple en voyant abattre cette muraille pousse des cris d'allégresse.

« Bientôt S. Em. le doyen des cardinaux-diacres paraît à la fenêtre, où il annonce la nomination du pape de la manière suivante : *Annuncio vobis gaudium magnum : Papam habemus eminentissimum ac reverendissimum dominum N.... qui sibi imposuit nomen N....*

« A la même époque, l'artillerie du château Saint-Ange, le son de toutes les cloches annoncent la joie que cette nouvelle produit sur tout le peuple de Rome.

« Le lendemain de l'élection, tous les personnages marquants de Rome envoient une voiture au *Monte-Cavallo*, avec deux valets de pied en livrée et un camerier, pour se faire inscrire et demander des nouvelles de la santé du Saint-Père.

« Le dimanche suivant se fait la cérémonie du couronnement du souverain pontife à la basilique

de Saint-Pierre. Elle se distingue par cette imposante solennité qui surpasse ce qu'il y a de plus brillant dans les autres cérémonies de ce genre, parce que le souverain pontife ne reçoit pas seulement un pouvoir temporel qui le met au rang des princes de la terre; mais il déploie encore, au jour de son inauguration, le pouvoir spirituel qu'il est censé exercer sur l'innombrable peuple des chrétiens, et qui s'étend jusqu'aux extrémités du monde.

« Dès l'aube du jour le canon du château Saint-Ange annonce à la ville et aux fidèles des environs la fête qui s'apprête pour eux. D'abondantes aumônes ont été distribuées la veille.

« A huit heures du matin tous les cardinaux présents à Rome se rendent dans la salle du Vatican, appelée la *Salle des Ornements*. Le Pape y arrive une demi-heure après; LL. EEm., les cardinaux N.... N...., lui ôtent le rochet et la mosette, et le revêtent de ses habits pontificaux. Sa Sainteté passe ensuite dans la salle appelée la *Salle Ducale*; elle monte sur son trône portatif; les cardinaux précèdent deux à deux, revêtus de leurs rochets et de leurs manteaux de cérémonie. Le trône sur lequel le Saint-Père est assis, est porté par douze hommes armés et vêtus à l'antique.

« Devant les cardinaux marchent les prélats assistants du trône pontifical, les prélats de la Rote et ceux de Saint-Pierre, les protonotaires, les chapelains de Sa Sainteté, et tous les officiers de sa cour. Ce beau cortége se rend par l'escalier de Constantin, sous le vaste portique de la basilique de Saint-Pierre, et offre alors un coup-d'œil dont on ne peut guère donner une idée. La musique fait entendre en même temps l'antienne « *Tu es Petrus.* »

« Un trône est dressé sous le portique, vis-à-vis la porte de la basilique appelée la *Porte-Sainte*, et qui reste murée dans l'intervalle d'un jubilé à un autre. Vis-à-vis le trône sont des banquettes élevées, où les cardinaux prennent leur rang d'ordre et d'ancienneté.

« Le pape étant assis, le cardinal archi-prêtre de Saint-Pierre lui adresse un discours et lui demande de vouloir bien admettre au baisement des pieds, les prélats chanoines de la basilique, et les autres membres du clergé de cette église. Après cette cérémonie, le cortége entre dans la basilique, le pontife étant porté sur son trône. Sa Sainteté descend devant la chapelle du Saint-Sacrement; on lui ôte sa mitre, et il fait sa prière. De là on le transporte dans la chapelle de Saint-Grégoire, où ayant fait sa prière revêtu de la

mitre, il reçoit l'anneau pontifical des mains du cardinal-doyen. Après qu'on a chanté *l'heure de tierce*, tous les assistants revêtus des ornements propres à leur dignité, s'avancent vers la chapelle papale, qui est préparée derrière le grand autel de l'église; au fond de la chapelle, est dressé le trône du Saint-Père. Les chapelains de Sa Sainteté, les prélats ou assistants marchent les premiers. Les évêques assistants ont ordinairement à leur tête un prélat de l'Église grecque unie, avec ses diacres et sous-diacres. Tous les prélats et tous les cardinaux, même ceux qui n'ont que l'ordre de diacre, portent la mitre; ceux-ci sont revêtus de la dalmatique; les autres de la chasuble. Un des maîtres de cérémonies brûle par trois fois, devant le Saint-Père, une étoupe, en lui disant: « *Pater sancte, sic transit gloria mundi.* » Cette cérémonie qui a d'abord lieu en entrant, se renouvelle encore deux autres fois, lorsque le pape se rend de la chapelle Saint-Grégoire au grand autel appelé « *la Confession de Saint-Pierre.* »

« Après le *confiteor*, le premier cardinal-diacre donne au pape le *Pallium*, en lui disant: *Accipe pallium, scilicet plenitudinem pontificalis officii, ad honorem omnipotentis Dei, et gloriosissimæ Virginis Mariæ, matris ejus et B. B. apostolorum Petri et Pauli, et S. R. E.*

« Pendant le *Kirie* de la messe, les cardinaux et les prélats rendent un nouvel hommage au Saint-Père; les cardinaux par le baisement du pied, de la main, et par l'accolade; les prélats par le baisement du pied et des genoux. L'Évangile se chante en grec et en latin par un diacre du rit grec et par le premier des cardinaux-diacres. A la communion, le Saint-Père se rend à son trône, et l'un des cardinaux-diacres lui porte la communion sous les deux espèces.

« La messe étant finie, le Saint-Père remonte sur son trône portatif, et le cardinal archi-prêtre de Saint-Pierre, accompagné de deux chanoines-sacristains, lui présente une bourse de larmes d'argent, où se trouvent vingt-cinq pièces d'or. Cette bourse est donnée au pontife selon l'ancien usage, « *pro missa bene cantata.* » Pendant la messe, trois mitres enrichies de pierreries étaient exposées sur l'autel, et du côté de l'évangile, deux tiares du côté de l'épitre. Après la messe, une des mitres et une des tiares sont portées sur le bord de la tribune du portail de la basilique qui donne sur la place de Saint-Pierre. Bientôt on y voit paraître le souverain pontife lui-même. On chante à son arrivée l'antienne : « *Corona aurea super caput ejus.* » Le cardinal doyen chante l'oraison : « *Omnipotens sempiterne Deus dignitatis sacer-*

dotis », puis le second cardinal-diacre ôte la mitre au Saint-Père, et le premier lui pose la tiare sur la tête en disant : *Accipe thiaram tribus coronis ornatam, et scias te esse patrem principum et regum, rectorem orbis, in terra vicarium salvatoris N. S. J. C. cui est honor et gloria in sœcula sæculorum.*» Après une courte prière le pontife se lève de son trône et donne la bénédiction solennelle : *Urbi et orbi.* Ensuite les deux cardinaux-diacres lisent successivement un bref d'indulgences accordées en cette occasion par le nouveau pape, et laissent tomber sur les assistants le papier où ce bref est écrit. Le pontife, avant de se retirer, donne encore une fois la bénédiction.

« Le moment du couronnement et de la bénédiction papale est annoncé par les salves d'artillerie du château Saint-Ange et par le son de toutes les cloches.

« La vaste place de Saint-Pierre est couverte d'une multitude immense qui témoigne, par ses acclamations et la joie ordinaire que lui cause l'élection du pontife, l'impression qu'elle éprouve à la vue d'un spectacle si imposant pour ceux qui en sont témoins (1). »

---

(1) Ces détails, relatifs à l'élection moderne des papes,

L'Empire d'Orient une fois formé, les empereurs de Constantinople adoptèrent, à leur avénement au trône, des cérémonies toutes nouvelles et beaucoup plus compliquées que celles en usage jusqu'alors. Théodose le jeune est regardé comme le premier empereur qui fut béni et qui reçut la couronne et l'épée des mains de Proculus, patriarche de Constantinople, ville qui était alors le siége des empereurs d'Orient; mais cette cérémonie ne saurait être confondue avec le sacre véritable qui paraît n'avoir été établi pour les empereurs d'Orient que par Andronic le jeune qui fut élu en 1327. Théodose le jeune avait été élevé à l'empire vers l'an 409 environ. Le christianisme régnait, et ses rits augustes ajoutèrent à l'éclat de la cérémonie, jusqu'alors pratiquée par les payens.

Le jour fixé pour la consécration de l'empereur, ce dernier se rendait au palais accompagné de quelques princes et de ses domestiques; après y avoir passé la nuit, il allait dès le point du jour à l'église de Sainte-Sophie, où le patriarche

---

nous ont été fournis par les cérémonies pompeuses qui ont accompagné l'avénement au trône pontifical de S. S. Léon XII.

Ce digne pontife a rendu cette époque doublement chère aux Romains en diminuant divers impôts et en faisant de nombreuses largesses. (Mon. de 1823.)

recevait son serment en présence de tout le clergé. Le monarque montait ensuite sur un échafaud pour se faire voir des assistants, pendant que des monnaies d'or et d'argent étaient jetées au peuple : il était ensuite élevé sur un bouclier dont le devant était soutenu par le patriarche, aidé des princes, et le derrière par les principaux officiers. Les acclamations générales accompagnaient cette cérémonie, après laquelle on le revêtait d'une robe de pourpre, bénie par les évêques, aussi bien que le diadème dont son front était couvert.

La messe se célébrait, et le monarque y assistait placé sur un oratoire assez élevé pendant que le patriarche en étole récitait les oraisons d'usage en pareille circonstance. Ces oraisons dites, et l'empereur ayant ôté sa couronne, le patriarche le sacrait sur le sommet de la tête en forme de croix, et le chœur des assistants répétait avec lui : *Sanctus*, *Sanctus*, *Sanctus*, pendant qu'il appliquait le saint chrême. La couronne était alors rapportée par les diacres revêtus d'étoles, et si le père de l'empereur vivait encore, il était d'usage qu'il la lui remît sur la tête, assisté de l'archevêque consécrateur qui disait en même temps « *Dignus*, *Dignus*, *Dignus*, » et le peuple répétait autant de fois.

Le couronnement de l'impératrice se faisait immédiatement après celui de l'empereur lorsqu'il était marié, et c'était lui-même qui la consacrait. La couronne remise entre ses mains par des eunuques, était posée par lui sur la tête de sa femme : il lui faisait également les onctions ; signes évidents de la soumission qu'elle lui devait !

Les diacres les plus éminents en dignité appelaient l'empereur au moment où l'on devait porter le pain et le vin à l'autel ; ils s'arrêtaient ensuite près de la table où se trouvaient les oblations ; un voile était mis sur le diadême du monarque, lequel revêtu de la pourpre, prenant une croix de la main droite et un sceptre de la gauche, marchait à la procession qu'il était d'usage de faire autour de l'église. Les diacres lui offraient l'encens, parce qu'il était regardé dans cette circonstance comme le premier des ecclésiastiques : les diacres disaient en même temps :

« Puisse le Seigneur se souvenir de la puissance de votre règne, dans tous les temps, dans tous les lieux, et dans les siècles des siècles, *amen.* »

Quelques instants après, l'empereur ayant retiré sa couronne, communiait des mains du diacre, quant au corps ; il communiait de ses

propres mains, comme les prêtres, quant au sang qui lui était offert dans le calice par le diacre qui l'avait communié.

Avant de sortir de l'église, l'empereur faisait jeter au peuple, par un de ses lieutenants, environ dix mille médailles d'or et d'argent revêtues de drap, et pareille distribution se faisait parmi les courtisans et les troupes les jours suivants. Un magnifique festin avait été préparé au palais où l'empereur retournait ensuite avec son cortége et l'impératrice s'il y en avait une. Ajoutons que, lorsque l'empereur ne se mariait qu'après avoir été sacré, le couronnement et l'onction de sa femme avaient lieu le jour de la cérémonie des noces.

Ce mode de consécration des empereurs d'Orient dura jusqu'à l'an 1448; époque à laquelle les princes ottomans remplacèrent les empereurs d'Orient.

Constantinople ne retentit plus aujourd'hui des hymnes sacrées de notre sainte religion à l'avénement au trône du nouveau souverain. La croix est remplacée par le croissant, et les fils de Mahomet, vils esclaves d'un joug de superstition et de terreur, révèrent dans le silence celui qui pour eux est l'image du grand prophète. Le Grand-Seigneur, ce monarque présomptueux,

bravant l'univers entier, s'intitule *ombre de Dieu, Dieu sur terre, frère du Soleil et de la Lune, distributeur des couronnes.* Insensé, Alexandre te souffre en Europe, et les Persans te repoussent de l'Asie!... La royauté est héréditaire dans la famille du sultan : à sa mort, le bostangis (1) va prévenir de cet événement le prince qui, par sa proximité consanguine, doit hériter de la souveraineté. L'un et l'autre se rendent ensuite en grande cérémonie au sérail : des salves d'artillerie et des fanfares célèbrent cette inauguration. La ville en retentit et chacun répète : « Que l'ame du Grand-Seigneur, empereur, sultan, jouisse d'une éternelle paix et d'une gloire sans fin et que l'empire du grand empereur... (on le nomme) jouisse d'une grande prospérité pendant une longue suite d'années. » La même prière se fait par tout l'empire.

Bientôt après, le nouveau sultan sort du sérail escorté de tous les janissaires, et se promène en grande cérémonie dans toutes les rues de la ville pour se montrer au peuple. Il se rend ensuite au tombeau de Jobe, situé hors des murs : de nombreux sacrifices sont offerts en sa présence à la divinité ; le sang coule de toutes parts, et la

(1) Grand officier qui a la garde du sérail.

chair des animaux immolés se distribue parmi les indigents pendant que des actions de graces s'élèvent vers la voûte des cieux. Cette cérémonie terminée, le chef du clergé, le muphti, s'avance, et passant l'épée d'Ottoman, premier empereur des Turcs, autour du nouveau sultan, il lui adresse ces paroles : « *Que Dieu te donne la bonté d'Ottoman.* » Cette exhortation, aussi simple que touchante a quelque chose de patriarchal qui contraste singulièrement avec le despotisme farouche et féroce du musulman. On se croirait au temps d'Abraham, si les cris échappés d'Ipsara et de Schio ne rappelaient que la Grèce a fleuri !.....

Le sultan rend ensuite les derniers devoirs au sultan défunt, ayant un petit turban blanc sur la tête et un caphtan de drap noir sur le corps. Puis le muphti le revêt d'un superbe turban orné de pierres précieuses et des riches vêtements de la royauté, en place du petit turban blanc et du caphtan noir qu'il avait précédemment. C'est ainsi qu'il rentre au sein de la capitale de l'empire, au milieu d'un brillant cortége et monté sur un cheval magnifiquement enharnaché. Les cris d'un peuple nombreux accouru sur son passage le reçoivent et l'accompagnent jusques au sérail, où de riches distributions

faites aux janissaires achèvent cette solennelle journée; et depuis long-temps le soleil a disparu sous l'horizon que l'écho du palais redit encore au nouveau souverain : *Allah! Allah!..*

A la Chine, chez ce peuple antique qui jouit d'une si haute réputation de sagesse, la consécration d'un nouveau souverain se fait avec le plus grand éclat.

Dès que la nouvelle de la mort du monarque défunt est répandue, des gardes nombreuses sont posées aux portes du palais et de la ville royale jusqu'à ce que son successeur y soit entré. Quoique la royauté y soit héréditaire comme dans les autres gouvernements dont nous venons de parler, un usage respectable transmis de siècle en siècle, veut que le prince appelé à régner, s'en déclarant indigne, refuse trois fois la couronne que lui offre un fonctionnaire public chargé de cette mission. Il cède enfin aux instances de cet officier, et les astrologues consultés font connaître le jour propice à l'installation du nouveau monarque.

Ce jour étant arrivé, un trône splendide est élevé sur neuf degrés (1) au milieu d'une salle du

(1) Ces neuf degrés représentent les neuf cieux que la religion des Chinois reconnaît, et les neuf ordres de magistrats qui gouvernent la nation.

palais, disposée pour la cérémonie et où sont réunis tous les officiers et corps de l'état. Le trône fait face au midi, et les parents de l'empereur du côté des femmes sont debout à sa droite, tandis qu'à sa gauche se trouvent les magistrats dans la même attitude. Viennent ensuite les nobles dans l'ordre des préséances. Une mesure d'ordre, de sûreté publique, empêche les parents de l'empereur du côté paternel de paraître en ce jour solennel dans la ville royale, sans doute pour éviter les prétentions injustes que l'ambition pourrait élever à la couronne. Le grand maître des cérémonies, placé devant l'empereur, fait les divers commandements qui sont aussitôt exécutés par les nombreux assistants. La première chose qu'on fasse est de rendre les honneurs funèbres à la majesté défunte, et l'empereur revêtu d'une robe blanche (1), s'acquitte de ce pieux devoir. Des sacrifices nombreux sont offerts, car en tous temps l'homme a témoigné ainsi son hommage au dieu qu'il adorait ou aux mânes vénérés du mort qu'il regrettait.

A cette première partie de la cérémonie succède bientôt la seconde : les habits de deuil ont

---

(1) On sait que cette couleur est celle du deuil sur les bords du fleuve Jaune.

disparu, l'empereur est couvert des brillants attributs de la souveraineté et assis sur un trône splendide brillant d'or et de pierreries. Le livre contenant les priviléges, exceptions et droits des anciens empereurs est apporté par le maître des cérémonies sur une table dressée à cet effet devant le monarque; il le remet ensuite entre les mains des académiciens du collége royal (*hamlim*), qui le passent à leur tour au président du tribunal des rites qui le remet sur la table et le lit à haute et intelligible voix. La lecture terminée, le livre est confié à la garde du *visiteur* de la ville royale (nom que l'on donne en Chine à une des premières fonctions de l'état). Ce livre contient, en outre de ce qui vient d'être mentionné, la confirmation des dernières volontés du souverain précédent, la remise des dettes dues au trésor royal, et un pardon général (1).

Si, quittant les Chinois, nous revenons maintenant vers l'Occident, nous voyons les Perses modernes, prosélytes du grand prophète et sectateurs d'Hali, soumis au gouvernement monarchique, despotique et héréditaire des *Sophi*. On peut dire que le premier pas du souverain,

(1) Il faut en excepter les grands criminels condamnés à la peine capitale.

dans la capitale, est une image de la domination absolue qu'il va bientôt exercer sur le peuple confié à sa garde. Aussitôt que la mort de son prédécesseur a été publiée, il entre dans Ispahan par une brèche pratiquée dans les murs de la ville; c'est proclamer les droits du vainqueur sur le vaincu; c'est s'arroger fictivement le droit de vie et de mort sur les personnes, celui d'une propriété exclusive sur les fortunes. Le premier son qui frappe l'oreille du monarque est un cri d'alarme, car son premier acte est celui de la force: ce n'est plus un père au milieu de ses enfants, un roi au milieu de ses sujets, il semble que ce soit un superbe triomphateur au milieu de faibles captifs. Une fois entré dans la ville, le sophi dirige sa marche vers la mosquée; il adresse à Dieu des prières pour le défunt et des actions de graces pour qu'il soit favorable au règne qui commence. De la mosquée il se rend, accompagné de ses ministres et des premiers corps de l'État, au palais où les préparatifs ont été faits pour sa réception. Un trône, éblouissant par l'éclat de l'or et des pierreries qui l'ornent, s'élève au milieu d'une vaste salle richement décorée. Mais le monarque ne peut s'y asseoir qu'après avoir récité les prières usitées en pareil cas. Le muphti ou grand prêtre pose ensuite sur

sa royale tête la couronne de l'État, et lui baise les pieds, chose que tous les fonctionnaires, officiers, nobles, et principaux habitants de l'empire répètent à leur tour, durant quinze jours que le sophi est toujours visible pendant la première moitié du cours quotidien du soleil.

Ce serait abuser de la patience du lecteur, que de poursuivre nos recherches sur la consécration du souverain parmi cette foule innombrable de peuples asiatiques qui tous en général professent la même religion et les mêmes rites.

Rentrons donc dans la vieille Europe, et dirigeant cette fois nos investigations vers ses contrées boréales, portons nos premiers regards vers le trône des Tzars, vers ce colosse de puissance que quelques règnes ont porté au plus haut degré de gloire et de force.

L'empereur de toutes les Russies, le grand autocrate du Nord reçoit à son avénement au trône l'hommage des innombrables vassaux soumis à sa volonté (1).

Le patriarche ou chef de la religion, en Russie, était en possession de consacrer le souverain;

---

(1) Wlodomir est le premier souverain de Russie qui se soit converti à la foi chrétienne, et qui ait pris le titre de Tzar. Il reçut en 998 le baptême avec le nom de Bazile.

mais Pierre Ier s'étant déclaré lui-même chef et gouverneur de son Église en 1716, époque à laquelle mourut le dernier patriarche, ce droit passa au primat ou métropolitain de la capitale.

L'époque de l'inauguration étant arrivée, les rues, depuis le palais jusqu'à la métropole, sont garnies de riches draperies. Une population immense et craintive accourt et se prosterne sur le passage du cortége qui s'avance majestueusement vers le temple. Le clergé, ayant à sa tête le primat, attend à l'entrée. Il y reçoit le monarque et le conduit processionnellement à l'autel. Les voûtes retentissent des hymnes adressées au Très-Haut; l'encens fume, et les assistants mêlent leurs chants à ceux des ministres de la religion. Le sceptre, la couronne et la pomme d'or sont tirés de l'arche sainte qui les renfermait pour être remis entre les mains du primat, qui les remet à son tour entre celles du nouvel empereur. La couronne est placée sur sa tête auguste et la cérémonie religieuse s'achève. Le cortége ressort dans le même ordre où il est entré, pour se diriger vers Archangel qui est le lieu de sépulture des Tzars. L'empereur y rend les devoirs funèbres au défunt en présence des mânes de ses ancêtres, et après avoir fait jeter en route au peuple des pièces de monnaie frappées pour la circonstance.

Après avoir rempli cette pieuse et douloureuse obligation, l'empereur retourne dans son palais où un festin splendide attend les conviés. Ainsi finit cette glorieuse journée.

Lorsque la Pologne (1) était encore une nation, un royaume, la monarchie y était élective. A la mort du monarque, le primat qui était en même temps le grand chancelier du royaume

---

(1) La Pologne fut long-temps gouvernée par des ducs ou palatins dont le premier fut Micislas ou Miesko : ce prince embrassa la religion chrétienne environ l'an 964, après s'être fait baptiser par l'archevêque et en la ville de Gnesne. Boleslas, son fils, lui succéda en 999, et l'empereur Othon le fit consacrer et oindre roi de Pologne par le même archevêque, après lui avoir donné en 1001 le titre de roi, en récompense de la réception brillante que Boleslas lui avait faite à son arrivée dans ses états, où il se rendait pour visiter le tombeau de Saint-Aldebert. Depuis ce temps l'archevêque de Gnesne conserva la précieuse prérogative de consacrer les rois de Pologne.

On assure qu'Othon plaça lui-même Boleslas sur le trône et lui imposa en même temps la couronne royale sur la tête.

Primislas II fut oint et couronné l'an 1295 par le même archevêque.

Ladislas IV, surnommé le Petit, envoya des ambassadeurs au pape, qui lui permit de se faire sacrer et couronner en 1320.

Ce fut à cette époque que l'Église de Cracovie partagea, avec l'archevêque de Gnesne, le droit de consacrer les rois de Pologne, droit dont nous venons de parler.

qu'il gouvernait pendant l'interrègne, convoquait la noblesse pour élire un nouveau roi. Cette élection se faisait en pleine campagne, près Varsovie, sous une grande halle couverte, entourée d'un fossé, et munie de trois portes. On commençait par dire une messe du Saint-Esprit pour invoquer la lumière du Très-Haut. Cette messe se disait dans l'église Saint-Jean de Varsovie; puis le sénat et les nobles allaient à Szopa pour nommer le maréchal des nonces ou députés des petites diètes. Cela fait, on donnait audience aux ambassadeurs de tous les princes qui pouvaient avoir des prétentions à la royauté, soit pour eux-mêmes, soit pour quelque candidat qu'ils protégeaient, ou qu'ils avaient quelque intérêt à faire nommer, pour servir leurs vues politiques : c'est ainsi que le pape envoyait aussi un nonce à l'élection, parce qu'il lui importait que le nouveau roi fût choisi parmi les catholiques.

Les membres composant la diète se réunissaient ensuite dans le lieu de leurs séances, dont nous venons de donner une courte description, et nommaient le monarque à la pluralité des suffrages. Aussitôt après, et avant de l'avoir proclamé, on lui faisait jurer d'observer fidèlement, et de défendre la capitulation ou constitution polonaise (*Pacta conventa*).

Les principaux articles de ce pacte étaient ainsi conçus :

1° Le roi ne pourra se choisir un successeur.

2° A la république seule appartient le droit de frapper monnaie.

3° Le droit de paix et de guerre ne peut s'exercer que concurremment avec la république.

4° Le roi ne saurait admettre aucun étranger dans son conseil, ni lui conférer aucune charge, dignité ou place.

5° Le roi ne pourra contracter mariage sans le consentement du sénat.

6° Les dépenses seront réglées d'après les limites établies pour ses prédécesseurs.

Un autre article ne lui permettait de lever des troupes que du consentement du sénat : un autre enfin l'empêchait de disposer du trésor de son plein gré, et de contracter aucun emprunt sans le consentement de la république, etc., etc.

Étrange contraste d'une nation libre gouvernée par de telles lois, entre l'esclavage de la Russie et la féodalité de l'Allemagne!

La noblesse, après avoir élu le roi, le conduisait en triomphe à Varsovie, et le faisait ensuite prévenir de se rendre à Cracovie, capitale réelle, tandis que Varsovie n'était que la résidence du souverain. Il y allait en effet à la tête d'un brillant et

nombreux cortége composé de l'élite de la nation. Il trouvait à son arrivée, qui avait presque toujours lieu le soir, la ville illuminée et le corps des sénateurs à l'entrée, où il le complimentait, et le conduisait ensuite en grande pompe, au bruit du canon et au son des cloches et de la musique militaire, jusqu'à la demeure de ses ancêtres; il y demeurait jusqu'au jour fixé pour le sacre. Ce jour étant venu, le même cortége qui l'avait amené le conduisait à la métropole : là il jurait en présence d'un peuple nombreux et du clergé assemblé, ayant à sa tête l'archevêque de Gnesne, de maintenir les droits du clergé, de la noblesse, et du peuple. Cette formalité remplie, l'archevêque lui faisait les onctions d'usage entre les deux épaules, et lui remettait ensuite solennellement l'épée, le globe et le sceptre, après avoir couvert son front auguste de la couronne royale, et pendant que les assistants faisaient entendre le cri de *vive le Roi!* Aujourd'hui la Pologne partagée entre des nations voisines ne fournira plus que des soumissions à l'avénement au trône des rois de ces nations.

L'existence de la Prusse comme Royaume, ne remontant pas au-delà de 1701, époque à laquelle le margrave Frédérick I, électeur de Brandebourg, fut couronné roi à Kœnigsberg, nous ne nous

arrêterons pas davantage à ce pays. Quant aux Rois de Danemarck, l'époque à laquelle ils commencèrent à être consacrés remonte ainsi que chez les autres peuples de l'Europe, à l'établissement du christianisme. Ce fut en 930 que Harolde ou Hérauld VI reçut le baptême, et depuis, ses successeurs ont reçu l'onction à leur avénement au trône d'une manière à peu près conforme à celle établie par les Suédois, lors de l'inauguration de leurs souverains.

Depuis l'année 1160, le royaume n'est plus électif ainsi qu'il l'était précédemment; la souveraineté y est devenue héréditaire.

La Suède, au temps où elle était soumise à ses anciens Rois, les voyait s'avancer religieusement vers Upsal, à la tête des premiers corps de l'état, le jour où leur sacre avait lieu. L'archevêque de cette ville jouissait du glorieux privilége réservé chez nous à l'archevêque de l'antique cité des Rémois. L'archevêque d'Upsal ayant reçu les serments du monarque, lui faisait l'onction sainte, le couronnait et lui remettait le sceptre et l'épée en lui recommandant de bien gouverner et en prononçant ces paroles: « *sta et retine locum tibi à Deo delegatum.* »

Éric VIII est le premier roi de Suède qui ait été sacré en même-temps que couronné: ce

prince monta sur le trône en 986. Le serment que l'archevêque d'Upsal imposait au roi, consistait en cela, qu'il jurait de garder la paix de l'église, de rendre justice à ses sujets et de conserver les priviléges, tant généraux que particuliers; il se mettait ensuite à genoux et demandait la bénédiction des prélats présents, et à Dieu la grace de *croître en vertu pour vaincre et surmonter les ennemis de la foi.*

Lors du couronnement de Christine, on dérogea à l'usage antique, qui voulait qu'il eût lieu à Upsal; pareille circonstance s'était déjà répétée deux fois avant l'époque qui nous occupe. Cette fois la reine se rendit, au mois d'octobre 1650, de Stokholm à Jacobstal, maison du grand connétable de Lagardie, pour faire de là, deux jours après, son entrée triomphale dans la capitale. Pendant le séjour de la reine à la campagne du comte, celui-ci n'omit rien pour la recevoir et traiter avec toute la magnificence imaginable. Sa libéralité se distingua particulièrement en ce que, « le premier et le dernier jour, il fit couler depuis le midi jusqu'au soir quatre fontaines de vins d'Espagne et de France blanc et clair. » (1)

Le jour de la cérémonie étant arrivé, la reine

---

(1) Cérémonies observées au couronnement de Christine.

à la tête d'un magnifique et nombreux cortége fit son entrée dans Stockholm, aux acclamations répétées de toute la population de la ville accourue sur son passage. S. M. se rendit en carrosse vers la cathédrale; étant près d'y arriver, elle mit pied à terre et marcha jusqu'à l'église sous un dais magnifique soutenu par huit Lieutenants-Généraux, précédés des sénateurs du royaume et des autres membres des états; le plus ancien des sénateurs, portant le manteau et autres marques de la dignité royale, était suivi de M. Crouhielm qui portait la bannière du royaume. L'archevêque et les évêques, revêtus de leurs habits pontificaux, reçurent S. M. à la porte de l'église; et le premier portant la parole dit suivant la coutume: *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur*. S. M. entra dans l'église au bruit des timballes, trompettes et autres instruments; étant arrivée dans le chœur, elle s'assit sur le trône revêtu du même dais sous lequel elle avait marché. On avait dressé des siéges élevés derrière l'autel pour le prince héréditaire de Hesse-Cassel et pour le duc de Holstein, et des amphithéâtres autour du chœur, pour les membres des quatre états du royaume. Dès que chacun se fut placé, on commença le service divin, et, après le sermon et les litanies, la reine s'agenouilla devant un

prie-dieu sur lequel était la bible; le comte de Horn fit la lecture du formulaire du serment, que S. M. répéta mot à mot, tenant deux doigts élevés sur la bible; ayant ensuite été revêtue du manteau royal, elle remonta sur le trône où elle fut ointe au front et sur les deux mains, par l'archevêque qui s'avança ensuite vers l'autel en récitant les prières ordinaires; il prit de dessus l'autel les marques royales qu'il présenta successivement à S. M.; et enfin, ce prélat et le comte de Gyllenstiern mirent la couronne sur la tête de S. M. Cette cérémonie achevée, le héraut d'armes proclama S. M. Reine de Suède, et à l'instant même, on entendit des salves d'artillerie et de mousqueterie annoncer l'heureux avénement, pendant qu'une musique militaire exécutait des airs analogues à la circonstance. La reine alla ensuite s'asseoir sur un autre trône en face de l'autel; un héraut appela à haute voix le prince héréditaire pour venir prêter serment en qualité de généralissime de la reine et du royaume. Son altesse royale ayant mis un genou en terre, prêta le serment exigé, qui lui fut lu en langue suédoise par le comte de Horn; les Sénateurs répétèrent ensuite la même formalité; après quoi la reine retourna au château pour présider au festin préparé dans une salle im-

mense, magnifiquement décorée; les sénateurs la servirent eux-mêmes, et le comte Spar fit les fonctions d'écuyer tranchant.

Sans vouloir rapporter ici avec détail les circonstances qui accompagnèrent le couronnement de Frédéric, premier roi de Bohême, nous rappellerons le grand danger dans lequel se trouva ce royaume à cette époque, et que messieurs des États de Bohême, de Silésie et des autres pays incorporés à ce royaume furent contraints de recourir à l'élection d'un nouveau roi. On délibéra à cet effet le 17 août 1619, qu'il ne fallait pas confier à Ferdinand l'administration du royaume de Bohême et des états y incorporés, et qu'il fallait élire un nouveau roi, attendu que Ferdinand n'avait point tenu le serment qu'il avait prêté; qu'ainsi, lui-même s'était démis. Les états de Bohême le déclarèrent, ainsi que ceux de Moravie, de Silésie, de Lusace haute et basse, etc. Vainement Guillaume Poppel s'y opposa-t-il, disant que Ferdinand avait été couronné et qu'il fallait prendre un autre parti. Le jour de l'élection fut fixé, et une prière générale ordonnée à cette fin de demander à Dieu de dicter un bon choix. L'élection eut lieu suivant les vœux manifestés par messieurs des États, et un *Te Deum* fut chanté en actions de graces. Le nouveau roi,

accompagné de son épouse, et de la noblesse de Heidelberg arriva et fut reçu à Prague avec le plus grand enthousiasme. Le jour du couronnement, S. M. se rendit, suivant l'ancien usage, de ses appartemens dans l'église du château, ayant à sa suite la noblesse et messieurs des États. Elle s'arrêta ensuite devant la chapelle de saint Venceslas, pour y revêtir l'habit royal et recevoir l'hommage du clergé qui l'accompagna ensuite jusqu'à l'autel.

Les grands dignitaires suivaient, chargés des attributs de la royauté. On remarquait parmi eux le grand panetier qui portait deux pains, l'un d'or et l'autre d'argent.

Arrivé devant l'autel, le roi s'y agenouilla pendant que l'évêque consécrateur récita les prières accoutumées, pour attirer les graces du ciel sur le nouveau monarque. Le serment lui fut ensuite imposé, il le prêta après que le burgraf le lui eut dit mot pour mot et qu'il l'eut répété de même. Dans ce moment le prélat élevant les mains au ciel, s'écria :

« Dieu tout puissant, ainsi que tu te montres toujours fidèle en toutes tes promesses, tu exiges que tous les hommes, et surtout ceux qui gouvernent les autres, se montrent aussi fidèles aux sermens qu'ils ont déposés dans ton sein. Dieu tout

puissant, fais que nous tous ici rassemblés devant toi, nous puissions toujours tenir les nôtres. »

Le peuple répondit *amen*, et la musique, qui s'était déjà fait entendre plusieurs fois, reprit de nouveau. Elle cessa lorsque le prélat fit les onctions sur le sommet de la tête du souverain, en lui disant :

« Ainsi que les rois de l'ancien Testament furent oints, pour symbole d'une juste vocation, je vous oins, etc. »

Il lui remit ensuite les insignes royaux, en accompagnant chaque cérémonie de paroles propres à la circonstance. Ainsi, en lui donnant l'épée, il dit au nouveau monarque :

« Que votre majesté, comme roi élu de Bohême, prenne cette épée qui lui vient de Dieu pour frapper le crime et protéger l'innocence. »

« Cet anneau doit être pour votre majesté un nouveau signe et un nouveau gage de la vocation divine; que le cachet qui est dessus vous promette l'héritage du Ciel. »

« Ce sceptre vous rappellera que ce n'est pas seulement avec les armes que l'on règne; mais avec le sceptre des bonnes lois. »

« Cette pomme dorée n'est pas seulement par sa rondeur le signe du pouvoir souverain sur la terre; mais elle doit encore rappeler que ce pouvoir est

périssable et passager comme tout ce qui est sur la terre. »

« Cette couronne est posée sur votre tête au nom de la très-sainte Trinité, et par suite du libre choix des États, pour montrer que vous êtes l'image de Dieu sur la terre. Puissiez-vous un jour l'échanger avec la couronne éternelle! »

Ces différentes cérémonies terminées, le roi fut conduit sur un trône préparé à l'avance, et le burgraf dit à haute voix :

« Notre roi, légitimement élu et couronné, nous a juré de nous protéger dans nos priviléges et libertés. Nous aussi nous lui devons un serment. Vous tous autant que vous pourrez approcher de S. M., posez chacun deux doigts sur la couronne, et que ceux qui ne pourront l'approcher élèvent ces doigts en l'air en répétant avec moi : « Nous jurons de vivre et de mourir pour notre roi tant qu'il sera fidèle à ses sermens. »

Ce serment fut reçu et répété avec acclamations. Le prélat adressa ensuite à la Divinité cette courte et touchante prière :

« Que Frédéric soit, comme un autre Abraham, le père de nombreux peuples ; qu'il soit un grand guerrier dans le Seigneur ; qu'il soit un Josué pour la force et la victoire; un Moïse en législation; un David en piété et pour chanter les louanges

du Seigneur; un Salomon en sagesse, etc. »

Les cris mille fois répétés de *vivat, vivat Rex noster* terminèrent la cérémonie à la suite de laquelle la famille royale se rendit au festin splendide qui avait été préparé (1).

C'était à Presbourg, jadis capitale de la basse Hongrie, que se faisait le couronnement des anciens rois de ce pays. Le jour où il devait avoir lieu étant arrivé, la couronne de saint Étienne, roi de Hongrie, était mise sur un chariot du roi couvert de drap d'or et renfermant dix enseignes du royaume. Aux quatre côtés de ce chariot se trouvaient rangés les sénateurs, accompagnés des grands officiers du royaume: les uns et les autres escortaient le char jusqu'à l'entrée de l'église de saint-Martin de Presbourg, qui était en possession de cette cérémonie. Le clergé, ayant son chef en tête, attendait sous le portail de l'église pour y recevoir la couronne avec tous les honneurs qui lui étaient dus, et la transporter ensuite dans la sacristie. Le oi , vêtu à la hongroise, venait ensuite, monté sur un superbe cheval, couvert des harnois les plus splendides. Le prince était suivi de l'élite de sa noblesse. Immédiatement après son entrée dans

(1) Voyez Variorum discursum Bohemiorum, Nervi continuatio, cap. VII.

la cathédrale, il se rendait à la sacristie, où deux évêques l'attendaient pour le conduire ensuite à l'autel. Les dix enseignes renfermées dans le coffret en étaient tirées et portées par autant de seigneurs de marque, tandis que la croix, la paix, l'épée royale, le sceptre et la couronne étaient portés par cinq autres.

L'archevêque de Gan, assisté d'autres évêques, faisait les onctions au roi dès que ce dernier était arrivé devant l'autel, et la messe commençait incontinent. Après l'évangile l'archevêque couronnait le roi, et le peuple criait : *vive le roi d'Hongrie. L'agnus Dei* récité, le nouveau monarque prenait l'épée nue que lui présentait un des premiers dignitaires hongrois et l'élevait trois fois en forme de croix sur la tête du clergé. Cette cérémonie une fois terminée, l'archevêque lui offrait la communion.

Des distributions nombreuses de médailles et de monnaies, tant en or qu'en argent, étaient faites au peuple pendant que le roi allait dans l'église des Carmes déchaussés pour y créer des chevaliers. Il remontait ensuite à cheval couvert des ornemens royaux, et la couronne en tête pour se rendre auprès d'une colonne couverte de drap d'or, où il faisait et recevait le serment en face du peuple assemblé.

Un usage des plus bizarres succédait à cette cérémonie. Le roi changeait de cheval pour en prendre un autre instruit à sauter une butte de terre, qu'il devait surmonter trois fois, après quoi il prenait de nouveau son épée, et en faisait trois fois le signe de la croix au-dessus des assistants. De retour au château le cortége se séparait : le roi se rendait au festin qui avait été préparé, et six tables, outre la sienne, étaient dressées pour recevoir plus de cinquante seigneurs. Pendant que la cour célébrait ainsi par un joyeux banquet le jour heureux qui lui donnait un nouveau roi; le peuple, de son côté, prenait part à des réjouissances qu'il devait à la munificence du monarque. Six bœufs entiers et soixante cruches de vin lui étaient distribuées, pendant que quatre bœufs et cent cruches de vin étaient portées aux héiduques. Nous avons trouvé ces détails assez piquants pour devoir être rapportés avec cette minutie dont on nous fera peut-être un reproche au premier abord.

Lorsqu'Albert V, duc d'Autriche, fut couronné roi de Hongrie, il jeûna les trois jours qui précédèrent son sacre, et les évêques s'étant assemblés dans l'église métropolitaine, deux d'entre eux le présentèrent au métropolitain, devant l'autel, tandis que les autres formèrent un cercle autour de lui.

Ensuite, l'un de ceux qui l'avaient présenté dit à haute voix :

« Dieu tout-puissant, la sainte-mère, l'Église, demande que tu élèves à la dignité royale ce guerrier illustre. »

Le métropolitain demanda ensuite :

« Savez-vous s'il est digne d'être roi (1)? »

Les assistants répondirent :

« Nous savons et nous croyons qu'il en est digne, et qu'il sera aussi utile à l'Église qu'au gouvernement du royaume. »

La cérémonie s'acheva comme de coutume.

Quant au sacre des anciens empereurs et impératrices d'Allemagne, nous trouvons dans des auteurs estimés les détails suivans : (2)

L'empereur Charles IV avait fixé le mode d'élection des empereurs en 1356; l'acte par lequel il fit cette déclaration est connu sous le nom de *bulle d'or*. Depuis, les traités de 1648 et de 1692 avaient de nouveau pourvu à cette circonstance importante. Ce fut la ville de Francfort qui fut fixée en dernier lieu pour l'élection et le sacre des empereurs d'Allemagne. La cérémonie se faisait

---

(1) Voir le P. Martene, de rit. antiquis.

(2) Voir Spondanus, Platina, Sleidan, et Dutillet.

dans l'église de Saint-Barthélemi par les neuf électeurs; les trois premiers étaient ecclésiastiques ; savoir : l'archevêque de Mayence, celui de Cologne et celui de Trèves; les six derniers étaient séculiers; savoir : le roi de Bohême, le duc de Bavière, le duc de Saxe, le marquis de Brandeboug, le prince palatin et le duc de Hanovre.

Nul ne pouvait être élu empereur s'il n'était allemand de nation et d'extraction, laïque et non clerc, et au moins comte ou baron.

Quant à l'âge, il paraît avoir été indéterminé, puisque Othon fut élu à 11 ans, Henri IV à 5, Vinceslas à 15 et Frédéric II dès le plus bas âge, etc., etc.

L'électeur de Mayence présidait à cette assemblée électorale, comme grand chancelier d'Allemagne et directeur de ce collége. Dès que l'élection était conclue par la pluralité des suffrages, si le nouvel empereur était de l'assemblée, les électeurs repassaient du conclave à l'église et allaient au grand autel, sur lequel ils le faisaient asseoir, et l'archevêque de Mayence lui faisait signer la capitulation.

Au sortir de l'autel, on le conduisait dans une tribune au dessus de la porte du chœur; où s'étant assis avec les électeurs, il y entendait la proclamation qui se faisait à son élection.

Aussitôt que son élection était faite, il dépêchait un extraordinaire à Rome, pour en donner avis au pape et en obtenir de lui l'agrément et la confirmation.

Lorsqu'on était convenu du jour et du lieu du couronnement, et que l'électeur de Mayence en avait donné avis aux magistrats d'Aix-la-Chapelle et de Nuremberg, ces officiers envoyaient, par leurs députés, dans l'église où la cérémonie devait se faire, les ornements impériaux dont ils étaient les gardiens ; savoir: ceux de Nuremberg, la couronne d'or de Charlemagne qui pèse 14 livres; l'anneau, le globe, le sceptre, les souliers, l'épée, une aube, une étole et une chappe avec une ceinture ; ceux d'Aix-la-Chapelle envoyaient une châsse couverte de diamants où l'on conservait du sang de saint-Étienne; l'épée ordinaire de Charlemagne, avec son baudrier, et un livre d'évangiles en lettres d'or dont ce prince se servait.

Les choses étant ainsi disposées, l'empereur se rendait dès le matin à l'église accompagné des princes et seigneurs d'Allemagne, et des députés des villes impériales.

L'archevêque consécrateur lui faisait les onctions sur le sommet de la tête, entre les épaules, à la nuque du col, à la poitrine, au bras et au coude droit et dans la paume des mains, en disant

à chaque onction: *Ungo te in regem de ole sanctificato*, *in nomine patris*, *etc.;* ensuite on le revêtait des ornements impériaux et pontificaux apportés de Nuremberg, tels que les bottines, l'aube longue et l'étole qu'on lui ceignait en croix sur la poitrine; l'archevêque lui donnait l'épée de Charlemagne, en disant: *accipe virgam virtutis*, etc. Il prenait la couronne qui était sur l'autel, et assisté des électeurs de Trèves et de Cologne, il la posait sur la tête de sa majesté; on célébrait la messe, puis l'empereur communiait sous une seule espèce. Après le couronnement, sa majesté impériale sortait de l'église, précédée d'un héraut qui jetait au peuple des pièces d'or et d'argent frappées pour cette cérémonie; il se rendait ensuite au palais pour le festin.

L'empereur étant couronné et sacré, l'archevêque de Mayence montait dans une chaire placée du côté de l'évangile et tournée vers le peuple. L'empereur revêtu de ses ornements impériaux, la couronne sur la tête, tenant le sceptre de la main droite et de la gauche la pomme d'or, demandait que la reine, son épouse, fût couronnée Reine des romains.

L'archevêque électeur demandait à la reine si elle le voulait; ayant répondu qu'elle le désirait, elle se mettait à genoux; il récitait les prières usi-

tées; et, après qu'une de ses dames d'honneur lui avait ôté son ornement de col, il lui faisait les onctions à la nuque du col et au bras droit en récitant les prières propres à cette cérémonie.

Les électeurs ecclésiastiques conduisaient la reine dans le chœur; elle entrait dans la chambre d'élection dont la porte donnait dans le chœur, où les dames essuyaient le saint-crême et la revêtaient d'une robe de drap d'or; ensuite les mêmes électeurs la reconduisaient à l'autel où elle était couronnée par trois électeurs; celui de Mayence, qui officiait, lui mettait seul l'anneau au doigt, lui donnait le sceptre dans la main droite et la pomme d'or dans la gauche, et on la conduisait revêtue des ornements royaux sur le trône.

Lorsque la cérémonie se faisait à Aix-la-Chapelle, on plaçait l'empereur dans une chaise de Charlemagne que l'on conservait encore dans l'église de cette ville; l'officiant disait en même temps à l'empereur: « *Prenez et conservez la possession d'une place qui vous est conférée, non par droit d'hérédité, ni par celui de succession paternelle; mais par les suffrages des électeurs de l'empire allemand, et particulièrement par la providence de Dieu tout-puissant.* » (1)

---

(1) Nous avons puisé ces détails dans un ouvrage justement estimé. (Voir : Sacre et couronnement des souverains.)

L'Allemagne forme de nos jours une vaste confédération composée des états qui divisent le sol de l'ancienne Germanie ; elle prend le nom de *confédération germanique*. Ces états soumis en général au gouvernement monarchique ont des souverains dont le sacre a lieu, à quelques légères modifications près, d'après les usages que nous venons de rapporter.

Mais c'est assez nous être occupés de l'est de l'Europe; passons aux régions de l'ouest et du midi, après avoir traversé rapidement le sol de notre belle France qui bientôt occupera seule notre attention. Ses rives chéries disparaissent, nous touchons à celles de l'antique Albion ; quelques lieues laissées derrière nous ont changé l'aspect des choses; recherchons les usages pratiqués chez ce nouveau peuple, lors de l'inauguration et de la consécration de ses rois.

Les anciennes annales de l'Angleterre disent que Lucius fut baptisé avec grand nombre de Bretons vers l'an de J. C. 156 ; (1) c'est donc à cette époque que l'on peut faire remonter l'établissement certain du christianisme dans ce pays, dont la religion primitive était la même que celle des Gaules.

---

(1) Le pape Bucthaire y avait envoyé des missionnaires sur la demande de Lucius.

Quoi qu'il en soit, ce n'est guère qu'à Edgar que les monuments historiques nous permettent de commencer à suivre les traces du mode adopté par les Bretons pour consacrer leurs souverains.

Ce prince, surnommé le Pacifique, pourrait à juste titre être regardé comme le Henri IV de l'Angleterre; sa mémoire y est aussi populaire que celle de ce monarque en France.

L'histoire nous apprend qu'il fut sacré par l'archevêque Eudes, l'an 969. Deux cent vingt-six ans plus tard, Jean Sans-Terre fut sacré à Londres (en 1195) par l'archevêque de Cantorbéry, qui depuis a élevé au sujet de la consécration des rois d'Angleterre les mêmes prétentions que l'archevêque de Reims fait valoir en France au sujet de nos rois.

Le roi Jacques Ier fut sacré avec Anne son épouse, fille du roi de Danemarck, le 29 juillet 1607, à Westminster près de Londres. Ce prince avait déjà été couronné roi d'Écosse dès l'âge de deux ans, et comme roi d'Angleterre il reçut l'onction sur le chef, sur le front, entre les deux épaules, aux bras, aux mains, aux pieds, et la reine sur le chef et le cou seulement.

La cérémonie du sacre de la reine Anne, épouse du prince Georges de Danemarck, fut accompagnée de plus d'appareil et de pompe

qu'aucune autre qui eut eu lieu jusqu'alors en Angleterre. Cette princesse fut sacrée et couronnée en 1702, le jour de saint Georges patron de l'Angleterre, dans l'église de Westminster par l'archevêque de Cantorbéry.

Le jour du sacre la reine partit dès le matin du palais de Saint-James : elle traversa le parc pour se rendre à l'église au son des timbales, des trompettes et autres instruments. Les femmes des barons ouvraient la marche; les vicomtesses venaient ensuite suivies des comtesses, des marquises et des duchesses, toutes coiffées et habillées à la romaine, avec des corps de robe et de longs manteaux qui étaient attachés sur les épaules avec des agrafes de diamants.

Toutes ces dames étaient parées d'un grand nombre de pierreries, et portaient chacune à la main une couronne enrichie de perles et de diamants, plus ou moins grande suivant le rang qu'elles tenaient. Les barons venaient après ce brillant cortége, puis les vicomtes, les comtes, les marquis et les ducs, habillés aussi à la manière ancienne et portant chacun sa couronne à la main (1).

(1) Il est à remarquer que parmi les princes chrétiens les rois de France et d'Angleterre soient les seuls au sacre desquels on parle de la présence des pairs.

Le prince George de Danemarck, époux de la reine, marchait seul immédiatement devant elle : cette princesse était dans ses habits royaux, et trois jeunes demoiselles des premières du royaume portaient les bouts de son manteau royal. En cet état majestueux, elle entra dans l'église, et s'étant placée dans le chœur, sous un pavillon dressé pour cela, elle y entendit le sermon de l'archevêque d'York, qui choisit le texte suivant : *Il leur donnera des princes pour nourriciers*, *et des princesses pour nourrices.* Ensuite la reine communia et fit le serment accoutumé, de défendre l'Église selon la forme ordonnée par Édouard VI, de rendre la justice et de maintenir les lois du royaume, après quoi elle fut sacrée par l'archevêque de Cantorbéry et couronnée reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande. On entendit retentir l'église des acclamations du peuple, qui marquait sa joie par des cris. Cela fait, la reine sortit de l'église (1) avec la couronne royale sur

(1) On ne parle point de messe en ce sacre, parce que l'Angleterre, qui avait conservé la religion romaine pendant plusieurs siècles, commença à la réformer en 1534. Sous Henri VIII, en 1537, on fit cesser, en Angleterre, le service divin à la manière de l'Église romaine, et Élisabeth étant montée sur le trône d'Angleterre après sa sœur Marie, elle y abolit entièrement la messe en 1558.

la tête, portant dans une main le globe, et tenant de l'autre le sceptre. Les dames qui la précédaient avaient leurs couronnes sur leur tête. La reine fut s'asseoir dans la chaire d'Édouard (1), après quoi elle entra dans la salle où le festin était préparé.

Le champion parut à cheval pendant le repas, et, armé de pied en cap, selon l'ancien usage, et après avoir jeté un de ses gantelets par terre, il fit le défi en disant : « Si quelqu'un prétend qu'Anne Stuart ne soit pas la reine légitime de la Grande-Bretagne, qu'il ramasse le gantelet et il aura affaire à moi. »

Personne n'ayant accepté le défi, le champion fit plusieurs caracoles, et la reine but à sa santé dans une coupe d'or, qu'elle lui présenta ensuite à demi pleine de vin, et qu'il mit dans sa poche après l'avoir vidée.

Après le repas la reine fut prendre séance au parlement et s'en retourna ensuite au palais de Saint-James, dans le même ordre où elle en était venue.

Le prince Georges-Louis Ier, électeur de Hanovre, fut sacré et couronné roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande, dans l'église de Westminster, par l'archevêque de Cantorbéry, le 31 oc-

---

(1) Dit le Vieil; il était roi en 900.

tobre 1714, avec beaucoup de pompe et d'appareil, et avec les mêmes cérémonies qui s'observèrent au couronnement de la feue reine Anne, excepté que la marche ne fut composée que des divers ordres des seigneurs, et que les dames ne figurèrent à cette fête que comme spectatrices. L'évêque d'Oxfort prononça le sermon, et prit son texte au psaume 118, v. 24. « C'est ici la journée que l'Éternel a faite, triomphons et nous réjouissons en elle. »

Au couronnement de Georges II, le plus grand éclat présida à cette cérémonie. Le cortége qui l'accompagna à l'église de Westminster, défila pendant plus de deux heures, tant il était nombreux. Dès que le monarque fut entré dans l'église, l'archevêque de Cantorbéry adressa les paroles suivantes aux assistants :

« Voici le roi Georges, légitime héritier de la couronne que je vous présente : vous qui êtes venus pour lui rendre hommage, service et obéissance, voulez-vous le faire? » Cette courte harangue fut suivie des acclamations de la multitude.

Les cérémonies usitées eurent ensuite lieu comme de coutume, et l'archevêque fit jurer à Sa Majesté royale, « d'observer les lois, coutumes et priviléges accordés au clergé et au peuple par le roi saint Édouard, et de leur faire rendre jus-

tice avec prudence et équité. » Le chœur et la musique ayant ensuite entonné l'antienne d'usage, l'archevêque assisté du doyen de Westminster, qui tenait le vase où est renfermée l'huile consacrée, fit les onctions au roi en cinq endroits différents, savoir, dans la paume des deux mains, sur la poitrine, sur les deux épaules, au pli du coude et sur le sommet de la tête.

Cette cérémonie terminée, le chœur chanta une autre antienne, après laquelle le doyen de Westminster, dépositaire des habits et des ornements qui servent à cette auguste cérémonie, habilla le roi et lui mit la chemise de lin, sans manches, la tunique, le surcot, les houseaux ou botines, les éperons d'or et la dalmatique ou manteau royal.

L'archevêque donna ensuite au roi l'épée qu'il avait bénite, et lui mit sur la tête la couronne de saint Édouard, pendant que les trompettes, les tambours, les timballes et les salves d'artillerie annonçaient à l'Angleterre l'accomplissement du sacrement auguste sur la personne de son nouveau souverain.

Les pairs ayant remis leurs couronnes sur leurs têtes, l'archevêque donna au roi l'investiture du royaume par la remise de l'anneau et du sceptre; il lui conféra aussi la bénédiction, après

lui avoir fait la seconde oblation, et le chœur chanta une nouvelle antienne.

Le roi fut alors élevé sur un trône, par l'archevêque, les évêques et les pairs, qui le baisèrent à la joue gauche et lui firent soumission et hommage.

On suivit le même ordre de cérémonie pour le sacre et couronnement de la reine, excepté que l'archevêque ne l'oignit que sur la poitrine.

Le monarque et son auguste épouse, après s'être arrêtés à la chapelle de Saint-Édouard, reprirent leurs habits et retournèrent au château dans le même ordre où LL. MM. en étaient venues. Le festin qui fut donné à cette occasion fut remarquable par son extrême magnificence. Au second service, le champion du roi vint faire le défi d'usage. Il entra dans la salle de Westminster (1), armé de pied en cap sur un cheval de bataille, ayant à l'un de ses côtés le comte grand maréchal, et à l'autre le grand connétable; ces deux seigneurs étaient également à cheval. Ce fut un héraut qui proclama le défi suivant, au nom du champion. « Si quelqu'un a l'audace de nier que Georges II, roi de la Grande-Bretagne, Écosse, Irlande, etc., soit le fils et le plus proche

(1) Dans laquelle on donna le repas.

héritier de Georges Ier, et légitime successeur de la couronne impériale desdits royaumes, voici son champion qui lui donne le démenti et lui soutient qu'il est un faux traître, et qu'il est prêt à se battre avec lui en champ clos, etc., etc. »

Le champion ayant ensuite jeté son gantelet, et personne ne l'ayant ramassé, le roi but à sa santé et lui fit présent du gobelet qui était d'or et d'une très-grande dimension (1).

Traversant de nouveau les mers, nous abordons aux rives espagnoles. Madrid est la capitale de ce royaume; mais l'archevêque de Tolède jouit comme ceux de Cantorbéry en Angleterre, et de Reims en France, du droit consacré par une longue suite de siècles, de conférer l'onction sainte au nouveau souverain.

Il est remarquable que chez ce peuple, l'un des premiers convertis à la foi chrétienne, on ne trouve pas de vestiges du sacre des souverains au-delà du 7e siècle. Ce n'est qu'à l'occasion de Vamba, roi de Tolède, que l'histoire en fait d'abord mention. Ce monarque fut sacré à Tolède, dans l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, en 673, par Quiriac, qui en était archevêque à cette épo-

(1) Nous devons ces détails au même ouvrage que nous avons cité à l'occasion de l'Allemagne.

que. Vamba déclara, à cette occasion, Tolède primace de toutes les Espagnes.

Depuis Vamba, tous les rois d'Espagne ont été sacrés à leur avénement au trône, et cette cérémonie a presque toujours eu lieu à Tolède, et quelquefois dans l'église de Saint-Jérôme de Madrid, depuis que les rois catholiques y résident; car avant Ferdinand V, roi d'Arragon, l'Espagne était divisée en quatorze petits royaumes que ce monarque réunit en un seul en 1474.

Le roi se rend à la tête d'un brillant cortége, et avec toute la pompe exigée pour une pareille solennité, de la capitale à Tolède. Un cortége non moins brillant l'accompagne, le jour fixé pour la cérémonie, jusqu'à l'entrée de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul. L'archevêque s'y trouve à la tête d'un nombreux clergé pour recevoir le monarque : il l'introduit ensuite dans le temple; les hymnes sacrées sont entonnées; elles appellent les graces du ciel sur le royal catéchumène, sur le règne qui va commencer.

Les serments d'usage sont imposés au roi : il jure de faire observer la justice et de maintenir les lois du royaume, les droits et priviléges de la noblesse, ceux du clergé. Une foule empressée l'écoute religieusement : il semble que ce soient autant de témoins qui déposeront un jour de ses

actions devant le Très-Haut...! L'archevêque vient ensuite consommer l'auguste sacrement, et conférer les onctions au monarque.

Les habits du sacre sont blancs, fourrés d'hermine : les ornements royaux sont l'épée, la couronne d'or garnie de pierreries, le sceptre et la pomme d'or. Aussitôt que l'archevêque de Tolède a oint le roi, celui-ci prenant la couronne et se la mettant sur la tête, tenant en sa main droite le sceptre, et la pomme d'or en sa gauche, est élevé et montré au peuple, suivant l'usage adopté par les anciens Gaulois; après quoi les officiers revêtus de leurs habits pontificaux le conduisent au trône qui lui a été préparé dans l'église, et autour duquel se trouve l'élite de la noblesse espagnole. La cérémonie terminée, le même cortége qui a amené le roi, le reconduit, et les différents corps de l'État lui font soumission et hommage.

Les mêmes formalités, à peu de modifications près, ont lieu lors du sacre des rois de Portugal, qui reçoivent, lors de leur avénement au trône, les ordres de Christ, d'Avès et de Saint-Jacques, dont ils sont grands-maîtres-nés. Le Portugal, long-temps possédé par les Maures, fut conquis sur eux par Henri de Bourgogne, comte de Portugal, fils du roi Robert, et frère de Hugues et d'Eudes Ier, ducs de Bourgogne, et en-

suite par Alphonse I[er], dit Henriquez, qui remporta une victoire signalée sur les Maures en 1139; depuis ce temps, soumis entièrement à la religion chrétienne, tous ses souverains ont été sacrés.

Nous en dirons autant des différents princes d'Italie qui, à l'exception du pape dont nous avons rapporté le mode de consécration plus haut, sont sacrés à leur avénement au trône, d'une manière conforme à celle adoptée pour la consécration des autres souverains chrétiens.

Lorsque le roi de Navarre prenait possession de la couronne, il promettait de protéger le peuple et de conserver religieusement les us, coutumes, franchises et priviléges, etc., etc. Ensuite les barons venaient au nom de toute la noblesse lui jurer de lui être fidèles, de conserver féaument sa personne et ses terres, et de les garder de tout leur pouvoir. Les procureurs et envoyés des bonnes villes en faisaient autant au nom de leurs communautés. Le roi se retirait ensuite dans la chapelle de Saint-Étienne, où il se revêtait des habits blancs royaux; puis les évêques le conduisaient devant le grand autel où était l'évêque de Pampelune (1) revêtu de ses habits pontificaux.

(1) Pampelune était autrefois la capitale de la Navarre : la cérémonie du sacre y avait lieu.

Ce prélat s'apprêtait alors à faire les onctions; après quoi le roi quittant ses habits blancs et les ayant échangés contre les habits royaux, ainsi qu'il était d'usage, s'approchait de l'autel où était l'épée, la couronne d'or revêtue de pierreries et le sceptre. Les prières étant finies, il prenait de sa main l'épée, et se la ceignait; puis la tirant du fourreau, et *espadonnant* avec elle, il la remettait dans le fourreau; il recevait ensuite des mains de l'évêque de Pampelune la couronne qu'il mettait lui-même sur sa tête et recevait de même le sceptre après qu'on avait dit les prières analogues.

Le roi montait alors sur un bouclier peint aux armes de Navarre, soutenu par les barons, les envoyés, et les procureurs des communautés; on l'élevait trois fois dans les airs en criant un même nombre de fois, *Réal.* Puis le roi jetait diverses pièces de monnaie au peuple, tandis que les évêques le conduisaient jusqu'au trône royal qu'on avait préparé pour lui; le roi s'y asseyait et l'évêque de Pampelune prononçant les prières d'usage, célébrait la grand'messe à laquelle le roi communiait de ses mains, et faisait son offrande en étoffes d'or et en pièces de monnaies (1).

---

(1) Voyez Manuscrits de Colbert, tom. 2; de Antiquis eccl. ritibus, l. II, c. 10, p. 657.

Nous avons essayé, dans cette esquisse rapide, de donner une idée de la cérémonie de consécration des souverains chez les principales nations, et de prouver par son universalité combien on lui avait reconnu d'influence sur le bien-être des sociétés. Les limites que nous nous sommes imposées ne nous permettent pas d'insister davantage sur ce sujet: ceux qui désireront pousser plus loin ces recherches trouveront dans les relations de voyages des idées plus ou moins justes, plus ou moins multipliées sur la manière de consacrer les nouveaux chefs : ils y verront que chez ces peuplades innombrables qui couvrent la surface du globe, toutes les fois qu'elles reconnaissent une religion et un chef quelconque, les rits de cette religion concourent à élever ce chef au pouvoir qui lui est confié. La religion est, a été et sera de tous temps le complément nécessaire des grandes solennités chez les humains, parce que, toute majestueuse, toute mystérieuse, elle imprime aux actes qu'elle accompagne le sceau céleste de la divinité.

FIN DE L'INTRODUCTION.

ROIS DE LA PREMIÈRE RACE.

Nous venons de voir que le sacre avait été adopté partout et dans tous les temps comme une institution éminemment protectrice de la majesté royale, de l'autorité légitime et de la tranquillité publique. Lorsque la monarchie s'éleva en France divers peuples se trouvaient en contact, elle acheva de les confondre en opérant leur fusion politique. Les vainqueurs apportèrent à la nation nouvelle la force et l'énergie; les vaincus la dotèrent de la plupart des lois et institutions qu'ils tenaient de la sagesse romaine ; mais le chef pendant long-temps encore fut élevé au pouvoir suprême à la manière jusqu'alors suivie par les Francs.

Les grands de la nation le proclamaient; puis ils l'élevaient sur un pavois, et le promenaient sur leurs épaules autour de l'assemblée et de l'armée, et au milieu des acclamations réitérées de la multitude qui criait : « *Nous le voulons, nous l'acceptons pour roi,* » tandis que les signes augustes de la royauté précédaient le cortége. Cette pompe toute guerrière était imitée des

anciens germains; elle avait toute la rudesse d'un peuple habitué à vivre dans les camps.

Pharamond, premier roi de la monarchie française, fut inauguré de la sorte en 420, et la même cérémonie se renouvela en 482 à l'occasion de Clovis Ier (1). Ce monarque avait reçu l'investiture du trône d'Athanase, immédiatement après la mort d'Alaric. Il fit son entrée solennelle dans Tours, revêtu de la pourpre et du diadème; de nombreuses largesses furent distribuées parmi le peuple accouru sur le passage du cortége.

Clovis, déjà couronné roi, passa à la religion chrétienne quatorze ans plus tard.

Ce fut à Reims (2) que le catéchumène royal re-

---

(1) Le nom de Clovis ou Clodovic a produit plus tard ceux de Luduvis et Ludovicus, qu'on traduit en français par Louis.

(2) La ville de Reims (Durocortorum) est située dans une plaine arrosée par la rivière de Vesle : elle fut d'abord la capitale de la seconde Belgique, et son nom lui vient de celui que portaient les peuples (*Remi*) qui l'habitaient à son origine, dont l'époque remonte à la plus haute antiquité. On voyait encore il y a peu d'années les ruines d'un fort élevé par César, et des murailles épaisses la protégeaient contre les attaques de l'ennemi. Au nombre des édifices les plus remarquables qu'elle renferme se trouve, en première ligne, la superbe cathédrale dans laquelle nos rois reçoivent l'onction divine.

çut des mains de Saint-Remi le sacrement qui

Selon Dutillet ce fut Louis le Jeune, qui le premier donna à l'archevêque de Reims la prérogative de sacrer les rois de France. Hincmar, archevêque de cette ville, prétendait la tenir d'Hormisdas qui devait la lui avoir concédée par une bulle confirmée ensuite par le pape Victor. Certains historiens ont prétendu, au contraire, que la bulle d'Urbain II, de 1089, à Raynaud, est la véritable origine du droit de sacre que les archevêques de Reims ont de tout temps revendiqué. Ce pape avait été chanoine et archidiacre de Reims; il attacha ce privilége à cette église parce que les archevêques de Reims étaient successeurs de Saint-Remi, qui avait conféré le baptême à Clovis. Il ne motiva pas cette concession, qu'il leur accordait en vertu de son autorité : les termes dans lesquels elle est conçue feraient même croire qu'elle était toute nouvelle. *Tibi tuisque successoribus præcipuam potestatem contradimus Francorum reges consecrandi ut sicut Sanctus-Remigius*, etc.

L'acte dont nous venons de rapporter un extrait aurait suffisamment établi les droits exclusifs de l'archevêque de Reims à sacrer les rois de France, en supposant que leur existence ne remontât pas à Hormisdas, qui vivait en 514. Louis le Jeune, qui fixait le formulaire du sacre en 1179, n'aurait donc fait alors que renouveler et confirmer un droit acquis à l'église de Reims quatre-vingt-dix ans plus tôt.

Quant aux autres sacres qui y avaient eu lieu avant la bulle d'Urbain II, il est facile d'en expliquer la cause, en se rappelant que la Sainte-Ampoule y était conservée, et que les prélats de la cité Rémoise étaient les successeurs de Saint-Remi. Après avoir établi que les archevêques de Reims possédaient le droit de sacrer les rois de France avant que Louis le Jeune ne pût le leur conférer, nous reconnaîtrons aussi que le même droit leur avait été donné par la même bulle pour

assurait sa nouvelle condition religieuse (1). L'église était tendue de draperies blanches; les rues qui y conduisaient brillaient de tapisseries de toutes couleurs, et les fonts baptismaux étaient entourés de la plus grande magnificence.

Saint Remi ayant pris le roi par la main, le conduisit vers eux et lui adressa, dit-on, ces paroles :

---

sacrer les reines, en même temps qu'Urbain II leur confirmait leur qualité de légats du Saint-Siége dans la seconde Belgique dont Reims était alors la capitale, et dont ils étaient reconnus comme primats depuis Hormisdas.

En 1152, après que le roi eût répudié Éléonore de Guyenne et épousé Constance dans l'église de Sainte-Croix d'Orléans, Hugues, archevêque de Sens, sacra cette reine après la cérémonie du mariage, malgré l'opposition de Samson, archevêque de Reims. Hugues avait été le négociateur de cette union, et il avait amené la princesse fille d'Alphonse roi d'Espagne, à Orléans. Yvès de Chartres avait en quelque sorte légitimé cette usurpation en justifiant le sacre de Louis le Gros.

Louis le jeune appuya de toute son autorité le privilége accordé par Urbain, et dès-lors les archevêques de cette ville en jouirent sans aucune contestation. L'archevêque de Reims, Paré, en reçut une nouvelle confirmation du pape en 1275.

En cas d'absence ou de maladie de l'archevêque de Reims, c'est l'évêque de Soissons, son premier suffragant, qui le remplace.

(1) L'onction se fit avec un baume particulier; nous en parlerons plus tard en traitant de la Sainte-Ampoule.

« *Humiliez-vous, Sicambre* (1); *brûlez ce que vous avez adoré, et adorez ce que vous avez brûlé.* »

Quoiqu'il ne reste aucune preuve vraiment historique du sacre de Clovis et de ses successeurs jusqu'à Pepin chef de la seconde race, nous ne pouvons néanmoins supposer que chez un peuple nouvellement converti à la religion chrétienne, cette religion soit restée indifférente à l'élévation du monarque au trône. L'opinion que nous venons de manifester se trouve confirmée par une tradition respectable. Les annales anciennes de la France disent formellement qu'Étienne sacra Pepin *selon l'ancien usage* (2), et les annales de Metz fournissent le même témoignage (3).

Nous devons croire d'après cela que le sacre était établi dans la monarchie française avant les rois de la seconde race, et que le pape Étienne, en conférant l'onction divine à Pepin, ne fit vraiment que suivre un *ancien usage.*

---

(1) On sait que Clovis était Sicambre d'origine.

(2) Stephanus autem papa , ipsum piissimum principem regem Francorum ac patricium romanorum oleo unctionis perunxit, *secundum morem majorum.* (Martène. Tom. V.)

(3) Ordinavit que unctione sacra *secundum morem majorum.* (An. Meten.)

Clovis étant mort, ses quatre fils se partagèrent son royaume.

Thierri I ou Théodoric eut, pour sa part, Metz; Childebert eut Paris; Clodomir, Orléans; et Clotaire, Soissons. On assure que saint Remi, assisté des évêques des Gaules, de Germanie et de Neustrie, présida au couronnement des quatre successeurs de Clovis.

A la mort de Childebert et de Clodomir, Clotaire devint seul maître de la monarchie française, après avoir hérité des états de Théodebalde, petit-fils de Thierri.

Il mourut en 561, et la monarchie qu'il avait réunie, à force de crimes, fut partagée entre ses quatre fils, à peu près comme avaient fait les enfans de Clovis.

Caribert ou Cherebert fut roi de Paris; Gontran roi d'Orléans et de Bourgogne; Sigebert I roi de Metz; Chilpéric roi de Soissons. Ces rois furent couronnés dans leurs capitales respectives; nous en avons la preuve, du moins à l'égard du roi d'Austrasie. (1)

L'opinion que nous avons émise plus haut

---

(1) Ut regale solium Saxonum, Noricorum, Normannorum, Danorum et Cimbrorum sceptra non deserat. (In remensi Codice.)

sur la consécration religieuse des rois de la première race, se trouve encore confirmée par celle d'Yvès de Chartres qui assure que Gontran, roi d'Orléans, et Caribert I, roi de Paris, *reçurent l'onction sainte* de la main des évêques des provinces auxquelles ils commandaient.

Le même auteur prétend que c'est à cette époque qu'il convient de fixer l'apparition de la Sainte-Ampoule de l'abbaye de Marmoutier, qui, selon lui, servit d'abord à l'onction des rois de Paris. Nous verrons au sujet de Henri IV quelle est l'origine qui lui est le plus généralement attribuée.

A l'égard des rois d'Orléans qui possédaient les provinces situées entre la Loire et la Garonne, il est à présumer que la cérémonie de leur inauguration se faisait à Limoges, où les ducs d'Aquitaine reçurent depuis l'onction du Saint-Crême.

En 613, Clotaire II, fils de Chilpéric, réunit en sa personne, à l'exemple de Clotaire I, son ayeul, toute la monarchie française. Il fut unanimement reconnu pour monarque par les Bourguignons et les Austrasiens ; mais ils firent auparavant leurs conditions avec lui et exigèrent que la Bourgogne et l'Austrasie conservassent chacune le titre de royaume, et l'une et l'autre leur maire particulier.

Le royaume de Clotaire II, lorsqu'il eut réuni

toute la monarchie française sous sa puissance, était d'une grande étendue ; et cependant Clotaire eut moins d'autorité que ses prédécesseurs. Les grands, las de gémir sous la tyrannie, rentrèrent dans leurs droits et ne laissèrent pas même au roi le pouvoir de régler les affaires de l'état, sans leur participation ; il se vit forcé d'obéir aux lois et de se relâcher même de la prérogative royale, parce qu'il n'eût pu violer impunément les unes, et qu'il eût été dangereux pour lui de faire trop valoir l'autre.

Frédégonde, sa mère, et Brunéhaut, sa tante, veuve de Sigebert roi d'Austrasie, ternirent par l'odieuse rivalité de leurs crimes, l'éclat de ce règne, dont la fin fit du moins oublier les cruautés par lesquelles Clotaire lui-même avait plus d'une fois signalé sa durée.

Il mourut en 628, laissant la couronne à son fils Dagobert I, qu'il avait associé au trône dès l'année 622, et qui en 630 régna seul sur toute la France, après la mort de Caribert II, roi d'Austrasie, son frère.

L'inauguration de Dagobert se fit en présence d'un nombreux concours de grands du royaume, et du peuple. (1)

---

(1) Aimoin, liv. 4. Ch. 17.

Les grands de Bourgogne vinrent ensuite trouver Dagobert à Soissons, le reconnurent pour leur roi, et lui prêtèrent serment de fidélité au nom de la nation.

Dagobert mourut en 638, après un règne de dix ans marqué par des victoires sur les ennemis de la France. Dès l'année 635, il avait partagé son royaume entre ses deux fils, Sigebert et Clovis; il donna l'Austrasie et ses dépendances au premier, la Bourgogne et la Neustrie au second.

Sigebert fut couronné roi d'Austrasie, du vivant de son père. (1)

Il régna sous la tutelle de Grimoalde, maire du palais. L'autorité royale commençait alors à s'affaiblir; les maires du palais, depuis la mort de Dagobert, s'étaient rendus maîtres presque absolus du gouvernement, et les véritables souverains n'étaient plus rois que de nom; les royaumes de Neustrie, de Bourgogne et d'Austrasie, soit qu'ils fussent réunis sur une même tête, soit qu'ils fussent divisés entre plusieurs souverains, eurent chacun leur maire particulier, qui était élu, non par le roi, mais par les grands du royaume qu'il devait gouverner; on pouvait les considérer comme des vice-rois, d'autant plus indépendans

---

(1) Voir Valtramc.

qu'ils ne tenaient point du roi leur institution et que ce dernier ne pouvait les destituer.

Pepin qui fut maire du Palais avant de devenir usurpateur et roi, abolit cette charge qui fut plus d'une fois funeste à la monarchie.

Sigebert, roi d'Austrasie, mourut en 656, laissant pour lui succéder un fils que Grimoalde fit raser et conduire en Irlande (1).

Clovis II, à la mort de Sigebert, devint seul souverain de la monarchie : il régna sous la tutelle de Nantilde, sa mère, qui gouverna avec Ega, maire du palais; mais il ne survécut que quelques mois à son frère, et laissa trois enfans dont le dernier, nommé Thierri, n'eut alors aucune part à la succession de son père. L'aîné, Clotaire III, hérita du royaume, et le second, nommé Childéric, avait déjà été couronné roi d'Austrasie après la déposition du fils de Grimoalde, et sur le faux bruit de la mort de Dagobert, fils de Sigebert.

Clotaire III, quelque temps après son avénement au trône, mourut sans laisser de postérité, et Childéric son frère, qui avait déjà été cou-

(1) Personne n'ignore que les rois francs et les princes de leur race portaient une longue chevelure, et que, lorsqu'on voulait rendre un roi inhabile à la couronne, on le rasait.
(Voir Hénault.)

ronné (1), se vit alors roi de toute la France (2).

Il ne jouit pas long-temps de la couronne, ayant été assassiné en 673, par un seigneur de sa cour qu'il avait outragé.

Dagobert II, ce fils de Sigebert, qu'on avait fait conduire en Irlande, revint en 670, et régna dans l'Austrasie dont Childéric lui avait abandonné une partie. Il périt par un assassinat quelque temps après.

Thierri, qui avait été tiré du monastère de Saint-Denis, aurait dû, par la mort de Dagobert II, être seul maître de la monarchie. L'Austrasie craignant de tomber sous la domination d'Ebroïn, maire du palais de ce prince, ne voulut plus reconnaître de rois; Pepin et Martin s'en firent déclarer ducs et gouverneurs (3).

Thierri, après avoir régné sans gloire sous le nom d'Ebroïn, mourut en 690, et sa mort, dit le président Hénault, « ne fit pas plus de bruit que celle d'un particulier. »

Il laissa deux fils, Clovis III qui, trop jeune

(1) Voir, Vita Sancti Léodégarii.

(2) Thierri, qui avait été exclu de la succession de son père, avait été renfermé dans l'abbaye de St.-Denis.

(3) Voir Hénault et les Mém. de l'acad. des Belles-Lettres, Tom. VI.

pour gouverner, porta pendant cinq ans le titre de roi sans en avoir l'autorité, et Childebert III qui, à la mort de son frère (en 695), monta sur le trône, et régna 16 ans, sous la tutelle de Pepin.

Son fils Dagobert III lui succéda en 711, à l'âge de 12 ans.

Théodebalde, petit-fils de Pepin, remplaça Grimoalde son père, dans la dignité de maire du palais, à l'âge de six ans, et devint par là tuteur de Dagobert. *C'était*, dit Montesquieu, *mettre un fantôme sur un autre fantôme*; or le dessein de Pepin, en élevant son fils à cette place, malgré l'inconvénient que présentait son âge, était de la rendre héréditaire dans sa maison. Mais les Français, souffrant avec peine de se voir gouvernés par un enfant, chassèrent Théodebalde.

Dagobert II étant mort en 715, laissa un fils nommé Thierri, auquel on préféra Daniel, fils de Childéric III, qui reçut le nom de Chilpéric (1).

Arraché des mains de Plecture, qui le retenait prisonnier, Charles Martel, se rendit, l'an 715, maître du gouvernement et de la souveraine autorité dans toute la monarchie française. Il fut choisi et proclamé duc d'Austrasie par les Austrasiens.

(1) Président Hénault.

Chilpéric II, qui ne doit pas être mis au nombre des rois fainéans, s'opposa à Charles, qui le défit dans différens combats, et qui, après avoir ôté la place de maire du palais à Rainfroi, qui secondait les vues de Chilpéric, substitua à ce dernier Clotaire IV, fils du roi de France Thierri I, selon les uns, ou de Dagobert II, roi d'Austrasie, selon les autres.

Clotaire IV étant mort sans avoir rien fait de mémorable, Charles Martel, qui réunissait en sa personne toute l'autorité, voulut bien n'être que le maire du palais de Chilpéric, qu'il avait rappelé d'Aquitaine où il s'était réfugié (1).

Chilpéric, décédé en 721, fut remplacé par Thierri IV, dit de Chelles, fils de Dagobert III, qui laissa toute l'autorité à Charles Martel, dont la puissance fut signalée par de fréquentes victoires sur les Saxons, les Allemands, les Bavarois et les Noriciens, et qui, après avoir battu les Sarrasins, commandés par Abdérame, près de Soissons, soumit les Frisons, la Bourgogne et l'Aquitaine.

A la mort de Thierri, arrivée en 737, il y eut un interrègne de cinq ans. Charles Martel ne se mit point en peine de remplir le trône, vacant

(1) Président Hénault.

par le décès de Thierri, et continua de régner sous le titre de duc des Français; et, après avoir gouverné pendant vingt-cinq ans la monarchie française en souverain, et s'être acquis un nom immortel par un grand nombre de belles actions, il mourut en 741.

Charles Martel ne prit jamais le nom de roi, et, dans les actes publics, il ne se qualifiait que maire du Palais et *homme illustre*, titre que nos monarques de la première race joignaient à celui de roi. Malgré l'autorité suprême dont Charles jouissait, tout se faisait au nom du roi dans les plaids et assemblées des Français.

Carloman et Pepin, fils de Charles Martel, succédèrent à leur père, le premier en Austrasie, l'autre en Neustrie. Mais Pepin, pensant qu'il était plus avantageux de faire cesser l'interrègne, fit proclamer roi des Français Childéric III, qui devint bientôt maître de tout le royaume, Carloman ayant quitté le gouvernement de l'Austrasie, pour embrasser la vie religieuse. Huit ans après (en 752), ce même Pepin, souverain dans le fait, et auquel il ne manquait que le titre de roi, assembla, ainsi que nous allons le voir, un parlement, à Soissons, où il fut proclamé roi à la place de Childéric, qui fut déposé, rasé, et enfermé dans le monastère de Saint-Bertin, où il mourut en 753.

Il laissa un fils nommé Thierri, qui fut envoyé au monastère de Fontenelle, en Normandie, et élevé dans l'obscurité. Telle fut la fin de la première race de nos rois, après plus de 270 ans de règne.

ROIS DE LA SECONDE RACE.

PEPIN,

Sacré d'abord à Soissons en 751 ou 752, par Boniface, archevêque de Mayence, puis en l'abbaye de Saint-Denis en 754, avec la reine Berthe et ses deux fils Charles et Carloman, par le pape Étienne III.

Aux ténèbres épaisses qui voilent à nos yeux la cérémonie du sacre, pendant la durée de la première race de nos rois, succède maintenant la certitude la plus complète appuyée sur des preuves historiques irrécusables. Chroniqueurs, historiens, critiques, tous sont d'accord, tous célèbrent à l'envi l'alliance auguste passée devant les autels entre le prince et la nation assemblée.

Un monarque indigne du rang auquel sa naissance l'avait appelé, le dernier des Mérovingiens, Childéric, incapable de supporter le sceptre, de faire respecter la couronne de ses aïeux, végétait dans une apathie coupable. Il se reposait du

soin de gouverner sur un ministre habile à profiter de son inertie; ou plutôt ce ministre ambitieux ne voyait dans son maître que l'instrument de sa grandeur future, instrument qu'il était prêt à briser dès qu'il cesserait de lui être utile, ou qu'il commencerait à contrarier ses projets.

Pepin, maire du palais, sentait ce que cette dignité si fatale à nos premiers monarques lui permettait d'espérer : fort de sa position il osa tout tenter et tout lui réussit.

Le peuple oublie un souverain qu'il ne voit jamais, en France surtout, il aime à communiquer avec lui : l'éclat du trône n'a rien qui éblouisse les Français; mais la bonté et la popularité du chef les captivent. Childéric, caché dans son palais, ne paraissait en public qu'aux grandes occasions; le reste du temps il vivait ignoré; Pepin seul agissait et recueillait les hommages dus à son roi.

D'autres circonstances concouraient à assurer la réussite de ses vues ambitieuses. Depuis longtemps Zacharie, tourmenté par des ennemis que seul il ne pouvait soumettre, avait jeté les yeux sur Pepin. Il connaissait ses projets ambitieux, et savait qu'en les secondant il se faisait un ami puissant du maire du palais : celui-ci de son côté n'ignorait point les raisons que le pape avait pour

le ménager. Il envoya donc au successeur de saint Pierre des ambassadeurs chargés de lui demander, pour cause d'incapacité, la déchéance de Childéric, et son élévation à sa place. Le pape fit droit à la demande, et bientôt (en 752), Pepin ayant convoqué un congrès général de la nation, à Soissons, le premier jour de mars, époque qui a fait donner à cette sorte d'assemblée le nom de Champ-de-Mars, le peuple réuni l'éleva sur les boucliers en criant : « *Nous le voulons, nous l'acceptons pour roi.* »

Le légat du pape, saint Boniface, archevêque de Mayence, lui conféra ensuite l'onction sacrée dans la cathédrale de Soissons, ainsi qu'à la reine Berthe et à ses fils Charles et Carloman.

Pepin voulant donner un nouveau lustre à cette première sanction religieuse, profita du séjour à Paris d'Étienne, successeur de Zacharie, pour se faire sacrer une seconde fois, lui et les siens. Le lieu choisi pour cette auguste cérémonie fut l'antique abbaye de Saint-Denis (1).

Rien ne fut épargné pour l'éclat et la pompe du second sacre du fondateur de la tige Carlovingienne. L'élite du clergé et de la noblesse y assista. Le pape Étienne, couvert des insignes de

---

(1) Voir les chroniques de St.-Denis et d'Odon.

chef de la chrétienté, remit successivement ceux de la royauté à Pepin, agenouillé sur les marches de l'autel, et revêtu d'une simple tunique, après avoir préalablement demandé au peuple s'il le reconnaissait pour roi. En lui donnant l'épée il prononça ces paroles adressées au monarque :

« Recevez ce glaive par l'autorité divine et la puissance qui vous est donnée pour chasser les barbares, ennemis du nom de Jésus-Christ, expulser les mauvais chrétiens de l'empire français, et pour maintenir la paix parmi les peuples chrétiens qui vous sont confiés (1). »

Cela fait, Étienne ayant pris le saint-crême et fait les onctions voulues au front, à la poitrine et aux épaules du roi, lui dit :

« Avec cette huile sanctifiée, je vous sacre roi au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit (2). »

Lui ayant ensuite couvert les épaules du manteau royal, il s'écria :

« Ceci vous avertit de vous armer de force et de courage pour défendre et garder en paix ceux que Dieu vous a soumis (3). »

Lui ayant remis le sceptre :

---

(1) Bevy, Inaug.

(2) Idem.

(3) Idem.

« Prenez, dit-il, ce sceptre, et souvenez-vous de gouverner vos sujets en père, et de tendre une main secourable aux ministres du Seigneur, aux veuves et aux orphelins (1). »

Enfin, ayant déposé la couronne sur le front de Pepin, il ajouta :

« Que Dieu vous couronne de la couronne de gloire et de justice, et que l'huile de miséricorde reste en vous jusqu'à la consommation des siècles, et que la fermeté de votre foi vous fasse parvenir à la vie éternelle, pour régner dans le Ciel avec celui qui vous fait régner sur la terre, par les mérites de notre seigneur Jésus-Christ (2). »

Le clergé, la noblesse et le peuple firent ensuite serment de fidélité au nouveau monarque sanctifié.

Si Pepin est le premier de nos rois dont le sacre soit parvenu à notre connaissance, la reine Berthe, ou Bertrade, est aussi la première dont nos annales fassent mention sous ce rapport (3). Depuis cette princesse jusqu'à Marie de Médicis les annales françaises ont en général offert une

(1) Bevy. Inaug.

(2) Idem.

(3) Pipinus, electione totius Franciæ, in sedem regni cum consecratione episcoporum unà cum Bertradâ reginâ sublimatur in regno. (Fredegaire.)

grande interruption de cette pratique religieuse : trois règnes s'écoulèrent après le sacre de Constance, femme du roi Robert, sans qu'elle eût lieu. Plus tard Louis VII fit sacrer et couronner les trois femmes qu'il eut successivement. Il semblerait que ce monarque eût pris à cœur de réparer l'oubli de ses prédécesseurs.

Le sacre de la reine Berthe se fit le même jour que celui de son époux. Immédiatement après que la première de ces cérémonies fut terminée, le roi s'étant retiré dans le sanctuaire où un trône avait été préparé à cet effet, la reine couverte d'une tunique entièrement pareille à celle que le roi avait d'abord, vint ainsi que lui s'agenouiller sur les degrés de l'autel, et le pape lui ayant fait les onctions, au front, sur la poitrine et aux deux coudes (1), lui adressa les paroles suivantes : (2)

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, que cette onction vous soit un gage d'honneur et d'espérance de la vie éternelle (3). »

Puis ayant étendu les mains sur sa tête, il ajouta :

(1) Nous avons vu plus haut que pour le roi cette troisième onction avait été faite entre les deux épaules.

(2) Odon.

(3) Bevy. Inaug.

«Dieu éternel et tout-puissant, nous vous prions de nous regarder d'un œil propice et de répandre avec abondance sur votre servante, les bénédictions de votre esprit saint, afin qu'étant aujourd'hui instituée reine par l'imposition de nos mains, vous ratifiiez son élection en la sanctifiant, et que jamais vous ne permettiez qu'elle soit séparée de la grace que lui a méritée notre-seigneur Jésus-Christ. (1) »

Cette invocation terminée, le saint père passa l'anneau au doigt de la reine, en ajoutant :

« Recevez cet anneau de la foi, signe de la Sainte-Trinité, par lequel vous puissiez éviter les piéges des hérétiques et appeler les barbares à la connaissance de la vérité par la vertu qui vous est donnée. Dieu! source de puissance et de dignité, donne à ta servante par ce signe de ta foi, la grace de persévérer dans sa dignité, et qu'elle s'efforce de rester toujours ferme dans cette foi, par les mérites de notre-seigneur Jésus-Christ (2). »

---

(1) Bevy. Inaug.

(2) Idem.

Dans les siècles suivants l'emblème de l'anneau resta toujours le même à l'égard de la reine; mais lorsqu'il fut ajouté au sacre du roi, il signifia son union avec son peuple qu'il est censé épouser en ce jour solennel.

Sa sainteté posa ensuite la couronne sur la tête de la reine, en disant :

« Recevez la couronne de gloire, d'honneur et de joie, afin que vous soyez resplendissante de gloire. »

Puis, s'adressant au Très-Haut :

« Seigneur! source de tout bien et rémunérateur de tout honneur, accordez à votre servante la grace de bien user de la dignité qu'elle vient de recevoir; faites que, par ses bonnes œuvres, elle fortifie la grace que vous venez de lui accorder, par notre-seigneur Jésus-Christ (1). »

La même consécration fut étendue à Charles et Carloman, fils de Pepin.

(1) Bevy, Inaug.

CHARLES I[er] (1),

DIT

CHARLEMAGNE.

Sacré d'abord en même temps que son père à St.-Denis, en 754, puis couronné roi à Noyon, en 768, l'est ensuite comme empereur à Rome, en 800, le jour de Noël, par le pape Léon III.

Pepin ayant exécuté les promesses qu'il avait faites au pape Étienne, et soumis successivement les Saxons et les Aquitains, convoqua une assemblée générale de tous les grands et évêques de son royaume; car il sentait approcher sa fin, et il voulait, avant de mourir, partager son royaume entre ses deux fils.

L'Austrasie fut donnée à Charles, et Carloman eut en partage la Provence, le Languedoc, la Bourgogne, l'Alsace et l'Allemagne. Il ne jouit pas long-temps de l'héritage de son père (2); car

(1) Qui ne sait que le nom de Charles, Carolus, dérivé de Karl, représente dans sa signification primitive une idée aussi gracieuse qu'aimable?

(2) Pepin mourut à Paris le 24 septembre 768, et fut enterré à Saint-Denys après un règne de dix huit-ans. (Voy. Montfauc.)

il décéda, trois ans après à Samouci (Salmonciacum ou Salmunciacum) (1), le 8 décembre 771. Charles apprit cette nouvelle à Valenciennes, pendant l'assemblée qu'il y tint la même année : il profita de l'occasion pour réunir les états de Carloman aux siens, et, après avoir reçu les soumissions de leurs prêtres et de leurs nobles, il alla, dans la même année, se faire sacrer et couronner roi de la France entière à Worms, ville située sur la rive gauche du Rhin.

Nos annales ne nous apprennent pas où, ni par quelles mains Charles et Carloman avaient été sacrés après la mort de leur père ; il paraît seulement que les deux frères furent reconnus et déclarés rois le même jour (9 octobre 768), l'un, savoir Charles dans la ville de Noyon, et Carloman dans celle de Soissons (2). Charlemagne, à la tête de si vastes états, ne fut que trop souvent inquiété dans les soins qu'il apporta à civiliser ses peuples et à les faire jouir des avantages de l'industrie, des arts et des sciences. Les Saxons surtout, peuples barbares venus du nord, poussèrent souvent leurs ravages dans l'intérieur

(1) Ville ancienne et aujourd'hui simple village près de Laon, dans le départ. de l'Aisne. (Voir les capitulaires de Charles-le-Chauve.)

(2) Mém. Ms. anony. dép. aux arch. du roy.

du royaume. Charles, aussi vaillant que courageux, sut les réduire et forcer leur chef Witikind à embrasser la religion chrétienne : cet exemple fut suivi par ses troupes, et, la guerre étant terminée, le grand roi put tourner ses armes d'un autre côté.

En 774, il se rendit maître de Pavie; il fut couronné roi d'Italie ou de Lombardie, et il reçut l'onction sacrée à Modèce (1).

Plus tard, en 781, le même prince mena ses deux fils à Rome. Carloman, l'aîné, y fut baptisé par Adrien, qui lui donna le nom de Pepin; il le sacra roi d'Italie, et son frère Louis, roi d'Aquitaine.

Les Sarrasins avaient été expulsés d'Espagne; l'empire d'Occident était soumis; Charles, vainqueur de l'Europe presqu'entière, régnait sur toute la France, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Suisse, l'Allemagne, la Bavière, l'Autriche, la Hongrie,

---

(1) (Voir Pigonius.) Beaucoup d'historiens ont prétendu à tort que cette cérémonie avait eu lieu à Modène (Mutina) : on a confondu ce nom avec celui de Modèce (Modicia ou Modoecia), ville d'Italie située sur le Lambro, qui porte aujourd'hui le nom de Monza, et où les empereurs recevaient autrefois la couronne de fer, comme rois de Lombardie; ils recevaient préalablement celle d'argent à Aix-La-Chapelle, comme rois d'Allemagne, et plus tard celle d'or, à Rome, comme empereurs.

la Pologne, le Danemarck, la Suède, la Hollande (1); maître, enfin, de tout l'empire d'Occident, il voulut être empereur, et, après avoir annoncé en grande assemblée, tenue à Mayence en 800, l'intention d'aller se faire couronner à Rome, il partit avec son armée et accompagné de son fils Pepin, qu'il laissa à Ancône. Étant arrivé à Novicento, il y trouva le pape Léon III, qui était venu au-devant de lui pour lui faire honneur; ils soupèrent ensemble, après quoi le pape retourna à Rome s'adonner aux préparatifs nécessaires pour offrir au monarque une réception convenable et digne de lui.

Elle fut très-brillante; et le roi, ayant monté à cheval, entra dès le lendemain matin (24 novembre 800) dans la ville des Césars, suivi d'un nombreux cortége. Le pontife, à la tête d'un immense clergé, le reçut à l'entrée de l'église Saint-Pierre où un Te Deum fut ensuite chanté.

Après qu'une semaine se fut écoulée, le roi assembla le peuple et lui fit part de ses intentions. Le prêtre Zacharie, député par lui à Jérusalem, en revint le même jour avec deux moines qui lui remirent les clefs du tombeau de Jésus-Christ et du calvaire, de la part du patriarche.

---

(1) Jean de Serres.

Rien ne s'opposant plus à son couronnement, cette cérémonie eut lieu le jour de Noël de la même année. Charles s'avança vers l'autel, et le pape Léon lui mit la couronne sur la tête, pendant que le peuple le proclamait *auguste* et empereur des Romains.

Aucun de nos anciens historiens, ni même de ceux d'Italie, ne parle de la cérémonie de l'onction ou du sacre de ce nouvel empereur d'Occident. Un seul auteur grec (1) nous apprend que le pape Léon, en déclarant Charles empereur de l'ancienne Rome, *l'oignit de l'huile sacrée depuis la tête jusqu'aux pieds, suivant l'usage prescrit par la loi des Juifs.*

Nous trouvons aussi dans un autre auteur (De officiis et officialibus ecclesiæ et aulæ) la profession de foi et le serment qu'on exigeait des empereurs à leur avénement (2).

---

(1) Chron. de Constantin Manassès.

(2) Fidelis in Christo Deo nostro Romanorum rex. Credo in unum Deum patrem omnipotentem, factorem cœli et terræ, visibilium et symboli apostolici usque ad finem. Præterea amplector, confiteor et approbo apostolicas et divinas traditiones, insuper etiam constitutiones et definitiones septem, œcumenicarum synodorum et localium, quæ tempore suo celebratæ sunt. Ad hæc etiam privilegia et consuetudines sanctissimæ magni dei ecclesiæ. Præterea confirmo et complector quæcumque statuerunt et definierunt diversis locis

Nous ne tracerons pas le tableau de la situation prospère et florissante des vastes états du nouvel empereur; nous nous contenterons de rappeler que n'ayant plus d'ennemis à combattre au dehors, ni d'états, pour ainsi dire, à ajouter aux siens, le monarque, adaptant ses goûts aux besoins de ses vastes domaines, devint prince législateur, de guerrier qu'il était. Ses *Capitulaires* laissèrent aux siècles à venir un monument de sa sagesse et de sa prévoyance, en réglant d'une manière admirable les rapports divers des individus entre eux.

Non satisfait de l'essor qu'il sut donner au commerce, persuadé de l'effet prodigieux des sciences, des lettres et des arts dans la marche

---

sanctissimi patres nostri recte, canonice, et inculpate. Similiter promitto me perpetuo mansurum fidelem et genuinum filium sanctæ ecclesiæ : ad hæc defensorem et vindicem ejus, clementem insuper futurum et humanum inter subditos, quatenus æquitas et decentia id sinent. Abstinebo etiam ab cædibus et mutilationibus et id genus aliis quantum fieri poterit, omnemque veritatem et justitiam sequar et quæcumque repudiaverunt et anathematisarunt sancti patres, ipse etiam repudio et anathematiso et assentior tota mente et corde meo supradicto sancto symbolo. Hæc omnia me custoditurum coram sancta dei catholica ecclesia, mente N. Die et indictione N. anno. N.

Cette formule était remise entre les mains du patriarche et du synode, après que l'empereur avait fait son serment de l'observer.

de la civilisation, il sut les encourager dignement.

Il semble qu'il ait voulu attirer vers lui et sur son siècle tous les genres de grandeur. La postérité rarement injuste dans ses jugements fut reconnaissante envers lui, et le salua du nom de *Charles-Magne* (du mot latin *magnus*, qui signifie grand).

Nos lecteurs apprécieront les motifs qui nous engagent à donner, en peu de lignes, le portrait qu'un auteur moderne fait, d'après Jean de Serres et Du Tillet, de ce prince célèbre, le premier des Charles français.

« Charles était doué de toutes les graces de l'esprit et du corps. Il était grand, robuste et bien fait, assuré dans sa contenance, noble dans sa démarche; on lui voyait la gravité et la douceur peintes sur le visage; il savait se faire craindre, aimer et respecter de tous ses sujets, selon les circonstances.

« Il avait l'esprit vif; jamais il ne manqua de ressources dans les plus grands périls: juste dans les choses les plus difficiles, il en saisissait aussitôt les difficultés; il avait la mémoire heureuse; jamais il ne manqua de répondre sur-le-champ et avec précision à tout ce qu'on lui demandait.

« Il eut son père pour maître dans l'art de la guerre ; il y fit de si grands progrès que, dès sa jeunesse, ses exploits lui acquirent la réputation d'un général consommé dans la science militaire. Lorsqu'il fut sur le trône, il fit voir qu'il savait combattre avec toute la valeur du soldat le plus aguerri, commander et se faire obéir avec toute l'adresse du plus grand capitaine, et exécuter ses entreprises avec toute la prévoyance du général le plus consommé dans l'art de la guerre. Plus grand que les Alexandre et les César, il sut user de la victoire avec douceur et modération. Jamais roi ne régna avec plus d'autorité et ne fut obéi avec plus de respect.

« Il aimait les sciences, et protégeait ceux qui les cultivaient. Il savait le grec et le latin, et était versé dans la philosophie et les mathématiques. Il honora et combla de bienfaits les savants qu'il attira de toutes les parties du monde. Il institua avec magnificence plusieurs écoles publiques : l'Université de Paris se glorifie avec raison de l'avoir eu pour fondateur.

« La poésie servait quelquefois à le récréer ; mais la science à laquelle il s'attachait le plus était l'histoire, qui faisait ses délices dans ses moments de loisir.

« Ami de la religion, il a toujours respecté ses

ministres, rendu la justice avec équité, soulagé son peuple et assisté les pauvres; toute sa probité se réduisait à la fermeté et à la droiture. Sa foi a toujours été aussi inviolable pour ses ennemis que pour ses alliés. On lui reproche son trop d'attachement aux personnes du sexe; s'il eut des concubines, c'est que dans ce temps elles étaient permises; il n'en eut jamais qu'une à la fois, et étant veuf; en cela il se conformait aux lois.»

Heureux à jamais, le pays gouverné par un tel prince!...

L'histoire ne nous dit rien sur les femmes de Charlemagne; elle ne nous apprend point si elles furent sacrées; un prélat l'a néanmoins avancé à un concile de Soissons lors du sacre de Charles-le-Chauve. (1)

Quant à ses concubines, la chose ne saurait offrir le moindre doute: quoiqu'épouses légitimes, elles ne pouvaient être regardées comme reines, ni par conséquent être sacrées. Du reste ce terme n'avait pas autrefois la signification qu'on lui a attribué depuis: le concubinage n'était alors qu'une mésalliance, un mariage disparate qui pour être moins solennel n'était pas moins légal. (2) Les concubines portaient le nom de femmes du second ordre;

(1) Concil. Gall. t. 3.

(2) Hénault.

on pouvait, selon les conciles mêmes, opter entre une femme ou une concubine, seulement on ne pouvait se conjoindre aux deux en même temps. (1)

LOUIS Ier,

DIT

LE PIEUX OU LE DÉBONNAIRE,

Empereur Auguste.

Sacré pour la seconde fois à Reims, l'an 816, par le pape Etienne IV.

Nous avons déjà vu que Charlemagne avait fait sacrer et couronner roi d'Aquitaine, son fils Louis, par le pape Adrien, dans l'église de Saint-Pierre à Rome, l'an de Jésus-Christ 781. Rentré dans ses états, le jeune roi fut porté jusqu'à Orléans: on lui donna des armes proportionnées à ses forces (2). Trente deux ans après, (en 813)

(1) Manus. du p. Copier.

(2) Voir vita Lud. pii, et les essais sur les sacres, etc.

Charles, sentant sa fin approcher, convoqua une assemblée générale à Aix-la-Chapelle pour annoncer à la noblesse et au clergé son intention d'associer son fils à l'empire ; c'était le moyen le plus sûr d'éviter les troubles que les ambitions partielles des seigneurs auraient pu susciter au moment de sa mort, (1) dans un temps où la couronne suprême n'était, pour ainsi dire, qu'un faisceau formé de la réunion de tous les petits sceptres épars des grands vassaux. Charlemagne ne fit en cela qu'imiter l'exemple de son prédécesseur; nommer un adjoint au pouvoir, c'était, s'il est permis de s'exprimer ainsi, créer d'avance *continuité et totalité* de pouvoir, en la personne de l'adjoint, lors de la mort du chef de l'état. Habitués à lui obéir, les grands et le peuple ne voyaient plus à cette époque que l'exercice entier d'un droit jusqu'alors partagé et auquel celui de l'hérédité achevait d'imprimer un caractère respectable. Le cri formulaire de *le roi est mort, vive le roi*, n'était pas encore en usage; la monarchie n'avait pas conquis ce gage de sécurité et de succession héréditaire qui fait un de ses plus précieux et plus nobles apanages. Charlemagne avait déjà précédemment (en 791) ceint l'épée

(1) Vita Lud. pii.

à son fils Louis, à Ratisbonne (1); il fixa l'inauguration de son fils au dimanche qui suivit la célèbre réunion d'Aix-la-Chapelle, où son projet fut accueilli avec un assentiment général.

L'historien Thegan (2) nous donne de cette cérémonie une idée d'après laquelle nous pouvons concevoir tout ce qu'elle eut à la fois d'imposant et d'éclatant. Le monarque, couvert des insignes de la souveraineté, accompagna son fils en grande pompe à la métropole, où un trône splendide, orné de draperies brodées et chamarrées d'or, était disposé pour le recevoir; il y monta. Au-dessus de sa tête se trouvait un dais éclatant, en forme de couronne et surmonté d'un énorme globe d'or portant une croix garnie des pierres les plus rares. Alors élevant la voix, le monarque affaibli par le poids des années, tint à l'assemblée un long discours empreint de l'esprit de sagesse qui l'avait distingué toute sa vie. S'adressant ensuite à son fils, il lui fit une exhortation paternelle et touchante sur ses devoirs envers Dieu, l'Église, son peuple et sa famille; puis il lui ordonna de se cou-

---

(1) Vita Lud. pii.

Tout le monde sait que cet usage très-ancien passa plus tard du trône dans les rangs de la chevalerie.

(2) Voir Thegan, Gesta, Lud. pii.

vrir lui-même la tête de la couronne placée sur l'autel à cette fin, sans doute pour exprimer qu'il ne devait sa couronne qu'à Dieu seul.

Des acclamations unanimes accompagnèrent cette cérémonie qui fut suivie d'un festin splendide.

La mort ne tarda pas en effet à enlever Charles : elle eut lieu dès l'année suivante (en 814). Warnon ayant été député pour annoncer cette triste nouvelle à Louis, ce dernier se transporta à Aix-la-Chapelle, où ses sujets le proclamèrent de nouveau empereur et lui firent leurs sermens de fidélité en cette qualité. Après avoir payé à ce douloureux événement le tribut de larmes et de regrets que sa qualité de fils lui imposait, il entra dans l'exercice des devoirs que celle de souverain exigeait par-dessus tout (1). Ses premiers actes furent guidés par une heureuse clémence ; les prisons furent ouvertes, et les exilés rappelés.

Le pape Étienne IV arriva de Rome pour conférer la sainte onction au nouvel empereur : Louis l'y avait invité, et des seigneurs avaient

---

(1) Vita Lud. pii.

Cette circonstance nous rappelle naturellement les paroles de Charles X, recevant les hommages publics après la mort de S. M. Louis XVIII. « Mes premiers moments ont été à ma douleur, je serai désormais tout entier à mes devoirs. »

été dépêchés par lui pour recevoir dignement le souverain pontife accompagné de Bernard, roi d'Italie (1).

Lorsque le saint père entra dans Reims, il fut reçu à la descente de cheval par Louis : ils se rendirent ensuite à l'église de Saint-Remi où un *Te Deum* d'actions de graces fut chanté, et dès le lendemain (c'était un dimanche) la cérémonie du sacre eut lieu avec toute la pompe et l'éclat dignes de la circonstance.

Le pape avait apporté de Rome une couronne de la plus grande richesse qu'il déposa sur la tête de l'empereur, après l'avoir oint selon le mode accoutumé en pareille occasion, et l'avoir proclamé empereur Auguste d'Occident (2).

Le règne de Louis ne fut pas heureux : la dissension s'étant établie entre ses fils du premier lit (3) et celui du second (4), les grands et le clergé furent sur le point de le déposer; car

(1) Immédiatement après son avénement au trône, Louis avait nommé Bernard, son neveu, roi d'Italie, son fils Lothaire roi de Bavière, et son second fils Pepin roi d'Aquitaine.

(2) Voir Thegan. gesta Lud. pii, et les Chroniques de Marian. Scoti.

(3) Lothaire et Pepin.

(4) Charles-le-Chauve.

ils avaient épousé le parti des deux premiers qui reprochaient à leur père son excessive faiblesse et son grand amour pour Judith (1) qu'on accusait hautement d'inconduite. L'infortuné Louis fut pendant quelque temps enfermé dans une prison à Saint-Médard. Le repentir finit néanmoins par toucher ses fils ingrats, et la liberté lui fut rendue. Tout fut oublié et Louis remonté sur le trône, prouva, en terminant une carrière assez misérable, que la bonté chez un monarque, lorsqu'elle dégénère en faiblesse; devient une calamité générale. Les uns l'ont surnommé le *pieux*; le plus grand nombre l'a surnommé le *débonnaire.* Irmingarde, sa première femme, fut couronnée solennellement le même jour que lui en l'église de Reims(2), par le pape Étienne IV. Il la qualifia également du titre d'Auguste et de celui d'Impératrice d'Occident. Puis il lui mit sur la tête une seconde couronne d'or qu'il avait apportée de Rome avec celle de l'empereur, mais qui n'était pas comme cette dernière, enrichie de diamants et autres pierres précieuses (3).

---

(1) Sa seconde femme.

(2) Thegan.

(3) Et Irmingardam reginam appellavit Augustam et posuit coronam auream super caput ejus. (Thegan. gest. Lud. pii.)

Quant à sa seconde femme, qui fut la cause de tous ses malheurs, elle fut couronnée impératrice le jour de son mariage, à Francfort, en 819. Avant de l'épouser, il avait, dit-on, fait assembler toutes les filles des seigneurs, afin de choisir celle d'entre elles qu'il préférerait. Un choix fait de cette manière ne pouvait offrir de garantie que celle du hasard.

CHARLES II,

DIT

LE CHAUVE.

Sacré à Metz, en 869.

Louis-le-Débonnaire avait dès l'an 838 nommé roi de toute la Neustrie et d'une partie de la Germanie Charles-le-Chauve, fils de Judith, sa seconde femme, ainsi qu'il vient d'être dit (1). L'inauguration de ce dernier, en cette qualité, avait été faite selon le mode usité : il avait reçu les soumissions et hommages des grands et du clergé.

(1) Nitard. Carol. in Nepot.

Il fut de même couronné roi d'Aquitaine, à Limoges, en 854.

Son père étant mort en 840 (1) et son frère Lothaire (2) l'ayant suivi dans la tombe, en 869, il reçut de la part des seigneurs et des évêques de la Lorraine, l'invitation de venir prendre possession de la couronne de son frère.

Le siége de ce royaume était alors à Metz; Charles s'y rendit accompagné de sa femme Hermentrude, et assista à l'assemblée générale (3) des grands du royaume, dans laquelle Avanciens, évêque de Metz, tint un long discours (4) préparatoire à l'auguste cérémonie qui devait s'en suivre.

Le roi y répondit avec dignité, et, après avoir accepté la couronne qu'on lui offrait, il fit serment de protéger chacun selon son rang, sa dignité et sa personne. Voici le discours qu'il tint à cette occasion, tel qu'il a été extrait et traduit des Annales de Saint-Denis.

---

(1) Louis le Débonnaire mourut le 20 juin 840, à l'âge de 68 ans et après en avoir régné 37 sur l'Aquitaine et 27 sur tout l'empire. Son corps fut déposé dans l'église de Saint-Arnould à Metz. Il avait, avant de mourir, partagé ses états entre ses enfants.

(2) Ann. de Saint-Denis.

(3) On remarqua que l'évêque de Trèves n'y assista pas.

(4) Ann. de Saint-Denis.

Réponse du roi Charles-le-Chauve au discours d'Avanciens, évêque de Metz, qui lui offrait la couronne de Lorraine, au nom des grands du royaume.

« Messieurs, comme les honorables évêques qui sont ici assemblés se sont assez expliqués, par la bouche de celui qui vient de parler, pour faire voir que vous m'avez élu d'un consentement unanime, pour vous protéger et vous gouverner pour votre bonheur, sachez qu'avant toutes choses et avec l'aide de Dieu, je lui garderai et à ses églises l'honneur et le respect qui lui sont dus, et à chacun de vous, selon son rang, sa dignité, et sa personne; je vous honorerai et vous protégerai, selon mon pouvoir; je vous aimerai, je vous conserverai vos droits et vos lois selon les coutumes du pays, de sorte cependant que chacun de vous me rendra, selon son état, l'obéissance et les honneurs dus à la royauté, et que vous m'aiderez de tout votre pouvoir à défendre le royaume, s'il en est besoin, comme ont fait vos devanciers et mes prédécesseurs (1). »

Après qu'on eut entendu et vivement applaudi ce discours, Hincmar, archevêque de Reims, en prononça un autre pour proposer de sacrer Charles

(1) Bévy. Inaug.

ainsi que l'avait été défunt son père. Cette proposition fut accueillie par d'unanimes transports, et le sacre eut lieu dans la cathédrale de Metz, devant le grand autel, et avec toute la pompe usitée en pareil cas. Nous devons ajouter, comme une chose digne de remarque, que l'évêque Hincmar dit dans son discours que l'on conserve dans sa métropole le chrême apporté du ciel pour le sacre de Clovis (1).

Charles-le-Chauve, possesseur du nouveau titre de *roi de Lorraine*, fut bientôt à même d'aspirer à un autre plus auguste encore. Son frère Louis, mourut à Douzy-les-Près (2), l'an de Jésus-Christ 875 (3). Le roi de Lorraine leva aussitôt une armée considérable, et marcha sur Langres, d'où il écrivit au pape Jean pour lui annoncer son intention de se faire couronner empereur. Le saint père, y ayant consenti, l'invita à se rendre à Rome à cet effet.

---

(1) « Dominus Hlodovicus pius imperator Augustus, ex progenie Hludovici regis Francorum inclyti, per B. Remigii Francorum apostoli catholicam prædicationum cum integra gente conversi et... vigiliæ St.-Paschæ in metropoli remensi baptizati et cœlitus sumpto chrismate, *unde adhuc habemus*, peruncti et in regem sacrati. »

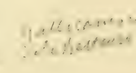
(2) Maison de Plaisance qui se trouvait alors entre Mousons et Sédan.

(3) Voir les Ann. de Bert. et de Metz.

Charles assembla les grands vassaux d'Italie, et se rendit à l'invitation du souverain pontife. Il fit son entrée dans la capitale du monde chrétien, la même année. Jean VIII, revêtu des habits pontificaux, le sacra dans l'église de Saint-Pierre, le jour de Noël. La cérémonie ne le céda en rien à celles qui avaient accompagné le sacre de ses prédécesseurs. Mais Charles, qui faisait tout à prix d'argent, n'eut ni la volonté ni l'énergie nécessaires pour s'opposer à ce que le pontife, dérogeant à l'usage établi par Charlemagne, (1) lui imposât la couronne impériale sur la tête, en lui disant: « Nous l'avons jugé digne du sceptre impérial, nous l'avons élevé à la dignité et à la puissance de l'empire, et nous l'avons décoré du titre d'Auguste (2). »

Cet envahissement de la cour de Rome fut regardé comme la source de bien des discordes. Charles, rentré dans ses états, ne tarda pas à éprouver que la nouvelle dignité qu'il venait d'acquérir n'était qu'un vain titre que les sommes immenses qu'il avait été forcé de dépenser pour l'acheter ne lui permettaient point de soute-

(1) On se rappelle qu'au premier sacre de Louis-le-Débonnaire, son père, présent à la cérémonie, voulut qu'il se couronnât lui-même et de ses propres mains.



(2) Voir les Ann, de Bertin.

nir. Beaucoup de grands vassaux se révoltèrent, et lui-même démembra ses états, en formant un royaume de la Provence, en faveur de Boson (1), et en donnant le duché de Spolette à Béranger, et celui de Frioul à Guy.

L'empire, parvenu à son plus haut degré de splendeur sous Charlemagne, avait décliné sensiblement sous Louis-le-Débonnaire, et déclina avec bien plus de rapidité encore sous Charles-le-Chauve. On prétend qu'il fut empoisonné à Mantoue par un médecin juif nommé Sédécias : il y mourut le 14 octobre 898, après avoir régné 36 ans comme roi et deux ans seulement comme empereur (2).

Hermentrude, la première femme de Charles-le-Chauve, ne fut sacrée que long-temps après son mariage, et après avoir vu le sacre de sa fille Judith.

La cérémonie se fit sur la réquisition du roi, par Hincmar, archevêque de Reims, au troisième concile de Soissons, dans l'église des bénédictins de Saint-Médard (3).

Deux évêques prononcèrent à cette occasion

(1) Il était frère de l'impératrice Judith.

(2) Il est enterré à St.-Denis.

(3) Sirmond. Conc. gall., tom. 3.

deux discours dont l'un, celui de Hérard, archevêque de Tours, s'adressant aux pères du concile, atteste que le sacre était conféré aux reines, tantôt par les pontifes romains, tantôt par des évêques français (1). Les formules des prières qui eurent lieu au sacre de cette princesse furent rédigées par Hincmar : Elles forment, avec celles du sacre de Judith sa fille, mariée à Edelulfe, roi d'Angleterre, le formulaire le plus ancien qui soit parvenu jusqu'à nous ; il est bien antérieur au plus ancien formulaire du sacre de nos rois, puisque le premier que nous ayons date de Philippe-Auguste.

Formulaire des prières qui furent dites au sacre de la reine Hermentrude (2) *par l'évêque consécrateur.*

« Seigneur, Dieu tout-puissant, père éternel, qui par la puissance de votre vertu, avez tout créé de rien, et, après avoir ordonné l'Univers, avez donné à l'homme, créé à votre image, une compagne inséparable, formée de la substance de sa chair : qui nous avez défendu de séparer de l'homme ce qu'il vous a plu de lui unir ; jetez un regard propice sur votre servante, attachée à son mari par les liens du mariage, qui vous

(1) P. Cop. manus.

(2) Voir D. Bevy, et le cérém. de Godefroy.

supplie de lui accorder votre protection, afin que ces liens soient pour elle un joug rempli de joie et de paix. Qu'à l'exemple des saintes femmes, elle soit fidèle et chaste, afin que son mariage soit agréable à Jésus-Christ. Qu'elle se rende aussi aimable à son mari que Rachel; qu'elle soit aussi sage que Rébecca, et que sa fidélité et sa vie durent autant que celles de Sara. Qu'elle soit inébranlable dans sa foi, afin que le père du mensonge n'ait aucun pouvoir sur ses actions : qu'instruite de la loi divine, elle se rende grave par sa modération et respectable par sa pudeur : faites que les fruits qui proviendront de son union irréprochable, soient dignes de vous (1). »

Cette première prière étant finie, l'évêque lui fit les onctions, en disant :

« Qu'elle reçoive, par cette sacrée onction de miséricorde et de joie, la santé du corps et de l'ame; qu'elle lui serve de défense pour le salut et de soutien dans la foi, et qu'elle mette le comble à sa charité (2). »

Le prélat ajouta ensuite en la couronnant :

« Couronnez-la, Seigneur, de la couronne de justice; couronnez-la des œuvres de bénédiction

---

(1) Voir D. Bevy, et le cérém. de Godefroy.

(2) Idem.

et de sanctification ; que son mérite et ses vertus la fassent régner dans ce siècle par les œuvres de la foi, afin qu'elle soit couronnée dans l'éternité de la couronne de gloire et d'honneur, revêtue de bonnes œuvres et environnée de toutes les vertus; accordez-lui des enfants dignes de l'héritage céleste. Seigneur donnez à votre servante le don de la charité, l'amour de la justice et la perfection dans la religion, pour mériter continuellement le secours de votre grace. Préservez-la des ruses et de la malice du serpent en la revêtant de la cuirasse de la foi et en la couvrant du bouclier du salut. Soyez la règle de ses actions, de sa vie et de ses mœurs, afin qu'après une mort glorieuse vous daigniez la recevoir dans la vie éternelle, par les mérites de N. S. J. C. (1) » L'archevêque termina par une oraison pour l'empereur et l'impératrice.

« Que le Dieu tout-puissant qui a béni Adam et Ève, en leur disant de croître et de multiplier, qui a béni les mariages des patriarches, qui a envoyé l'ange Raphaël à Tobie, pour préserver Sara son épouse des piéges du démon, vous donne sa bénédiction et à N. votre épouse future, afin que, suivant les préceptes du Seigneur, vous ne

(1) Voir D. Bevy et le cérém. de Godefroy.

fassiez qu'un cœur et qu'une ame, et que l'homme ne sépare pas ce que ce Dieu à joint par des nœuds sacrés : qu'il vous donne en abondance des fruits de la rosée du ciel et de la graisse de la terre. Nous vous bénissons au nom de notre seigneur, que nous prions d'envoyer ses bons anges pour vous garder; nous le supplions de vous garantir de la malice et des piéges des mauvais anges et des hommes, et de vous préserver du crime d'adultère; qu'il vous défende et vous protége contre toutes les embûches des diables et des hommes. Que notre seigneur Jésus-Christ vous fasse la grace de graver dans votre cœur son amour et la crainte de Dieu, afin que vous puissiez parvenir à une heureuse vieillesse, pour voir les enfants de vos enfants florissant dans la volonté du seigneur : que la paix soit avec vous, afin que, persévérant dans la vraie foi et les bonnes œuvres, dans la concorde et l'amour conjugal, dans la croyance de la Sainte-Trinité et la communion de l'Église catholique, vous parveniez à la vie éternelle. Ainsi soit-il (1). »

Telles furent les prières et formules employées au sacre d'Hermentrude. Cette reine étant morte, Charles-le-Chauve épousa Richilde (2). Les histo-

(1) Voir D. Bevy et God.

(2) Aimoin.

riens ne nous disent point en quel endroit elle fut couronnée : mais il n'en est pas moins certain qu'elle le fut, puisqu'il est dit qu'elle portait la couronne sur la tête, assise à côté de l'empereur-roi son époux. C'est, je pense, la seule reine de France qui ait présidé à un concile; car elle assista ainsi couronnée, avec son époux, au concile de Pontignon.

LOUIS II,

SURNOMMÉ

LE BÈGUE.

Sacré à Compiègne, le 8 décembre 877, par Hincmar, archevêque de Reims.

Ce monarque fut le quatrième et dernier empereur auguste. Charles-le-Chauve son père étant mort, il convoqua suivant l'usage une assemblée des nobles et du clergé à Compiègne. Le défunt sentant sa fin approcher lui avait fait remettre par sa femme, l'épée de saint Pierre, le sceptre, la couronne et le manteau royal, avec l'acte qui

le déclarait successeur à la couronne (1). Ce fut l'archevêque de Reims, Hincmar, qui eut l'insigne honneur de sacrer le nouveau roi, après qu'il eut entendu les demandes des évêques, et promis de les accomplir.

La cérémonie eut lieu le 8 décembre 877 dans l'église de Sainte-Corneille de Compiègne. Cette ville qui faisait partie du diocèse de Soissons était enclavée dans la seconde Belgique dont Hincmar était métropolitain. Il ne fut pas encore question cette fois du chrême céleste que cet évêque avait dit être conservé à Reims. Nous devons d'après cela présumer que les onctions se firent au sacre de Louis avec le chrême ordinaire, chose qui paraît prouvée par les termes dont on s'est servi pour la désigner (2).

Les prières qui furent dites dans cette occasion diffèrent peu de celles qu'on employa plus tard lors du sacre de Philippe-Auguste : nous nous abstenons de les rapporter ici, puisqu'elles trouveront naturellement leur place dans le formulaire adopté

(1) Voir Fauchet.

Nous avons vu dans l'introduction que cette manière de faire remettre les insignes royaux à celui qu'on adoptait pour son successeur était un usage que les souverains ont pratiqué dès la plus haute antiquité.

(2) *Sacri olei infusio.*

à cette époque et que nous comptons donner en entier.

Nous nous contenterons donc d'insérer ici textuellement les demandes que le clergé adressa au roi et les promesses que celui-ci lui fit.

Demandes adressées par le clergé à Louis-le-Bègue, lors de son sacre à Compiègne, en 877 (1).

« Nous vous demandons de nous conserver les priviléges canoniques, les droits et la juridiction dont chacun de nous et les Églises qui nous sont confiées sont en possession, selon le contenu du premier capitulaire que le seigneur votre père a ratifié tout récemment à Crécy, après que Gauzlen lui en eut fait la lecture; c'est du consentement de ses fidèles, et des légats du siége apostolique, qu'il a promis de les suivre, de vous les faire observer, et de vous charger de notre défense, comme un roi le doit dans son royaume à chaque évêque et à l'Église qui est commise à ses soins ».

---

(2) Voir Ann. de Bertin et D. Bevy.

Réponse et promesses du roi relatives aux demandes précédentes.

« Je promets de conserver à chacun de vous et aux Églises qui vous sont confiées, les priviléges canoniques et les droits de juridiction dont vous jouissez, selon le premier capitulaire que le seigneur empereur mon père à ratifié dernièrement à Crécy sur-Oise après que Gauzlen lui en eut fait la lecture et que, du consentement de ses fidèles et des légats du siége apostolique, il a promis de suivre et de me faire observer. Je vous promets en outre de vous défendre et de vous protéger autant que je le pourrai, avec l'aide de Dieu, comme un roi doit, dans son royaume, défendre et protéger chaque évêque et l'Église qui est commise à ses soins. »

Louis sacré dans cette occasion par l'archevêque Hincmar voulut encore à l'exemple de Pepin (1) être sacré une seconde fois par Jean VIII. Le sacre eut lieu à Troyes le 7 Septembre 878.

Adélaïde ou Alix sœur du roi d'Angleterre et

---

(1) On se rappelle que Pepin, après avoir été sacré une première fois par Boniface, archevêque de Mayence et légat du saint-Siége, désira encore de l'être par Étienne III, lors du voyage de ce pontife à Paris.

épouse de Louis-le-Bègue (1) se présenta au pape Jean VIII, qui présidait au concile convoqué à Troyes. Elle supplia le pontife romain de lui conférer l'onction royale. Des raisons d'intérêt empêchèrent Jean de s'y rendre. Il voulut en cela se venger du refus que le roi lui avait fait de ratifier la donation de l'abbaye de Saint-Denis faite à la cour de Rome par feu son père Charles-le-Chauve (2).

---

(1) On ignore si la première femme dont il eut Louis et Carloman était épouse légitime ou non : on croit généralement qu'elle n'était que sa concubine. D'autres, au contraire, prétendent que Louis fut forcé par Charles-le-Chauve de répudier cette première femme, nommée Ansgarde, pour épouser Adélaïde, fille du comte Begon, et qu'il regardait ce second mariage comme si peu légitime, qu'en mourant il ne pensa qu'aux deux enfants qu'il avait eus d'Ansgarde, tandis qu'il ne fit aucune mention de celui dont Adélaïde était enceinte, et qui fut connu plus tard sous le nom de Charles-le-Simple. Le chancelier Gosselin lui-même était de l'avis de la nullité du second mariage de Louis, ainsi qu'on peut le voir par la lettre qu'il écrivit à ce sujet à Hincmar.

(2) Aimoin, liv. V, chap. 35.

LOUIS III ET CARLOMAN.

Sacrés dans l'abbaye de Saint-Pierre-les-Ferrières en Gastinois, par Anségise, archevêque de Sens, en 879.

Louis-le-Bègue mourut à Compiègne le 13 avril 881, à la suite d'une chute de cheval. Il avait, avant de mourir, fait remettre l'épée, le sceptre, et la couronne à son fils Louis, par Odon évêque de Beauvais et le comte Alboin.

La France était alors partagée en deux factions dont l'argent et la puissance des grands concouraient à entretenir la haine.

Les seigneurs qui étaient demeurés fidèles aux enfants de Louis-le-Bègue, ayant appris que Louis roi de Germanie s'était mis en marche avec une armée afin d'entrer en France, à la faveur de la jeunesse de Louis III et de Carloman, prirent le parti d'envoyer des évêques en l'abbaye de Ferrières, diocèse de Sens, pour procéder au couronnement de Louis et de Carloman, espérant, par cette démarche, détourner de la France l'orage qui la menaçait.

Ils reçurent l'onction sacrée dans l'Église de Saint-Pierre, de l'Abbaye de Ferrières, le 4 sep-

tembre 879 des mains d'Angésise, archevêque de Sens (1).

Les cérémonies de leur sacre sont les mêmes que celles qui furent faites au couronnement de leur père. Nous ne nous étendrons donc pas davantage sur ce sujet.

Le sacre ne se fit pas à Reims parce que Louis-le-Germanique était venu avec son armée jusqu'à Douzi, petite ville de ce diocèse.

Louis III étant mort après trois ans de règne, la couronne passa sur la tête de Carloman, son frère, qui ne lui survécut que deux ans, laissant un fils nommé Louis-le-Fainéant, qui mourut quelque temps après sans postérité.

La France était alors en proie aux inondations des barbares qui portaient en tous lieux le carnage et la désolation. Ce fut dans ces conjonctures pressantes que les grands du royaume choisirent au préjudice de Charles-le-Simple, enfant posthume de Louis-le-Bègue, Charles-le-Gros, fils de Louis-le-Germanique et petit-fils de Louis-le-Débonnaire, auquel ils prêtèrent serment de fidélité, l'an 885. On ignore la ville où il fut sacré, et le nom de l'archevêque qui fit son inauguration.

---

(1) Fauchet, liv. 10, chap. 13.

Les commencements de son règne furent marqués par la défaite des Normands; mais ayant fait une paix honteuse avec ces barbares, les grands le déposèrent solennellement le 11 novembre, à la diète de Tribur; la postérité ne le regardant que comme un roi précaire ou un administrateur de la France, il n'a point, par cette raison, de rang numérique parmi ceux de nos rois qui ont porté le nom de Charles. Ce monarque n'en a pas moins possédé des états aussi nombreux que Charlemagne, et plusieurs historiens nous assurent qu'il fut couronné empereur à Rome par Jean VIII, au mois de janvier ou février 881.

Charles-le-Gros avait épousé en premières noces Frederune qui fut sacrée et couronnée dans l'église de l'abbaye de Saint-Remi de Reims (1).

---

(1) Pour le couronnement et sacre des reines on se sert d'un autre chrême que celui de la Sainte-Ampoule.

EUDES ou ODON.

Sacré à Compiègne, au mois de janvier 888, par Gautier, archevêque de Sens.

Charles-le-Gros était mort quelque temps après sa déposition, et Charles-le-Simple, fils de Louis-le-Bègue, encore en âge de minorité, n'était pas en état de gouverner le royaume au milieu des troubles qui l'agitaient.

Les états du royaume assemblés à Compiègne en 888, proclamèrent roi, Eudes, fils de Robert-le-Fort (1).

Les Annales de Compiègne disent qu'il y fut sacré à la même époque par Gautier, archevêque de Sens. Les historiens ne sont point d'accord à ce sujet, et aucun détail sur ce sacre n'est parvenu jusqu'à nous. Nous savons seulement que Baudoin, comte de Flandre, et Foulques, archevêque de Reims, s'y opposèrent fortement, prétendant qu'Eudes ne descendait pas de Charlemagne. La Bourgogne, de son côté, ne voulant reconnaître ni Eudes, ni Charles, tendit les bras à Guy, duc de Spolette. Guy fut sacré et couronné roi à Langres par Gerbon, évêque de cette ville; mais il se retira aussitôt qu'il âpprit qu'Eudes avait été reconnu roi à Compiègne.

(1) Annales de Compiègne.

CHARLES III.

DIT

LE SIMPLE.

Sacré à Reims, le dimanche 28 janvier 893, par Foulques, archevêque de la métropole.

Eudes avait déclaré en mourant qu'il n'avait pris le gouvernement du royaume que pour en empêcher l'invasion, et il avait ordonné à tous les grands de reconnaître Charles pour leur légitime souverain (1).

Eudes avait long-temps combattu les partisans de Charles-le-Simple, qu'il reconnut roi d'une partie de la France, en 893.

Au commencement de cette année, Charles fut reconnu roi de France par une partie des seigneurs français, à la tête desquels était Foulques, archevêque de Reims, qui le couronna, sans différer, le 28 janvier.

L'an 898, Charles fut reconnu seul et unique souverain de cette monarchie, par les seigneurs assemblés à Reims, et couronné une seconde fois par l'archevêque.

(1) Chron. de Reginon.

ROBERT Ier.

Sacré et couronné à Reims, le 29 juin 922, par Gautier, archevêque de Sens, pendant la maladie d'Hervé, archevêque de Reims.

Charles avait paru sur le trône dans des circonstances si difficiles, que tout autre prince que lui eût eu de la peine à s'y maintenir. Sa faiblesse semblait donner de nouvelles forces à l'ambition et à l'active inquiétude des grands; quelques-uns même n'avaient pas craint de s'unir aux ennemis de la patrie pour les aider, en quelque sorte, à consommer sa ruine.

Robert, frère d'Eudes et duc de France, profita du malheur des temps, se mit à la tête des factieux, et, après avoir déclaré Charles indigne du trône, se fit élire roi.

Les cérémonies de son sacre se firent à l'ordinaire, en présence des évêques et des grands du royaume.

Robert avait épousé en premières noces Fredegune, qui fut sacrée et couronnée dans l'église de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, par Hervé, archevêque de cette ville.

RAOUL Ier.

Sacré à Saint-Médard de Soissons, le 13 juillet 923, par Gautier, archevêque de Sens.

Robert étant mort de la propre main de Charles, dans une bataille que ce monarque lui avait livrée, venait de laisser le trône vacant : Charles, lui-même, victime de la perfidie d'un seigneur, avait été enfermé dans le château de Péronne, où il périt après six ans de captivité.

Les grands du royaume craignant que de nouveaux malheurs ne vinssent encore ajouter aux désastres de la patrie, proposèrent de prendre pour roi, Raoul, duc de Bourgogne et gendre de Robert. Cette proposition fut unanimement reçue, et Raoul fut couronné à Saint-Médard de Soissons, le 13 juillet 923, par Gautier, archevêque de Sens.

La même année, Emmine, femme de Raoul, fut sacrée et couronnée avec lui, à Soissons, par le même archevêque.

LOUIS IV,

DIT

D'OUTREMER.

Sacré à Laon, le 9 juin 936, par Guillaume, archevêque de Sens, puis une seconde fois à Reims par l'archevêque Artaud.

Raoul, après avoir réprimé les brigandages des Normands et avoir porté la guerre en Italie, mourut en 936 sans laisser de postérité.

Après sa mort, Hugues-le-Grand et les seigneurs de France sollicitèrent Guillaume, archevêque de Sens, d'aller trouver Ogive, qui, lors de la captivité de Charles III, son époux, s'était réfugiée en Angleterre avec son fils Louis, et de l'inviter à vouloir bien rendre à l'amour de ses fidèles sujets, Louis, son fils, qu'ils avaient délibéré de reconnaître pour roi, comme étant le seul héritier de la couronne de France. Après que les ambassadeurs de France eurent juré au roi d'Angleterre frère de la reine, qu'ils n'avaient d'autre intention sur Louis que celle de le rétablir sur son trône légitime, ils s'embarquèrent pour la France, et arrivèrent à Boulogne, où

Hugues-le-Grand et la noblesse l'attendaient; sitôt qu'il fut débarqué, tous lui prêtèrent le serment de fidélité et lui firent hommage.

De là le roi fut conduit à Laon, où il fut sacré par Guillaume, archevêque de Sens, en présence des grands du royaume et de plus de vingt évêques, et avec les cérémonies accoutumées.

Le couronnement ne se fit pas à Reims parce que la ville était alors infectée de la peste, et que le comte Hébert tenait les lieux les plus forts du pays. Lorsque Louis prit en main les rênes de l'état, la France était désolée par les courses des Hongrois qui y avaient pénétré. A ce fléau se joignait encore la famine. Louis fut continuellement en guerre avec ses sujets, ou avec l'empereur Othon, et sans cesse exposé à l'ambition de Hugues, maire du Palais.

La reine Gerberge fut sacrée et couronnée à Saint-Remi de Reims par l'archevêque Artaud, le jour même de son mariage, l'an 942.

LOTHAIRE.

Sacré en l'abbaye de Saint-Remi de Reims, le 12 novembre 954, par Artaud, archevêque de Reims.

Gerberge, épouse de Louis IV, père de Lothaire, ayant rendu les derniers devoirs à sa mémoire, eut recours à Hugues-le-Grand pour faire reconnaître son fils. Hugues, alors maire du palais, avait une très-grande autorité dans le royaume, et Gerberge, mère du jeune roi, avait eu soin de se le concilier par ses libéralités.

Charles, frère de Lothaire, ne partagea point la couronne avec lui, contre la coutume de ce temps, tant à cause de son bas âge que parce qu'il ne restait plus alors au roi de France presqu'aucune ville en propre que Reims et Laon; et dès-lors commença à s'établir la loi qui adjuge la couronne à un seul prince du sang royal.

Lothaire reçut l'onction sacrée à Reims, en présence d'Hugues-le-Grand, de Brunon, son oncle, et de plusieurs évêques et grands du royaume de France, de Bourgogne et d'Aquitaine.

La cérémonie se fit avec beaucoup de magnificence.

LOUIS V,

DIT

LE FAINÉANT.

Quatorzième et dernier roi de la race Carlovingienne (1).

Sacré à Compiègne le 8 juin 978, du vivant de son père.

Lothaire, son père, après avoir affaibli l'état, et hâté la ruine de sa famille, par ses libéralités, mourut empoisonné à Reims et fut peu regretté de ses sujets; il avait associé son fils Louis au trône quelques années avant sa mort, dans la crainte que Charles, son frère, étant lié avec Othon II, qui l'avait créé duc de Lorraine l'année précédente, ne formât quelques desseins préjudiciables à la monarchie française. Les grands qui ne croyaient pas trouver en lui les qualités qu'ils en espéraient, firent quelque difficulté de le reconnaître pour roi; mais Hugues Capet les engagea à renouveler le serment de fidélité qu'ils lui avaient fait à son couronnement.

(1) Cette dynastie a régné 236 ans.

Il ne régna qu'un an et mourut sans postérité après avoir été sacré à Compiègne le 8 juin 978, du vivant de son père, ainsi que nous venons de l'indiquer.

La jeunesse de ce roi, la courte durée de son règne et la valeur qu'il montra dans plusieurs occasions font assez voir que c'est à tort que nos historiens lui ont donné le nom de fainéant.

ROIS DE LA TROISIÈME RACE.

HUGUES CAPET,

Chef de la troisième Race.

Sacré à Reims, le 3 juillet 987, par Adalbéron, métropolitain.

Louis V étant mort sans postérité, l'ordre de la nature appelait au trône Charles, duc de Lorraine, fils puîné de Louis IV dit d'Outremer; mais comme ce prince s'était rendu odieux aux Français par sa conduite, et spécialement par son traité avec Othon II, roi de Germanie, les seigneurs le regardant comme un transfuge et un déserteur de l'état, l'exclurent de la couronne et élurent Hugues Capet, le prince le plus puissant du royaume.

Hugues Capet, comte de Paris, duc de France, fils de Hugues-le-Grand, et qui descendait de mâle en mâle de Pepin-le-Grand par le comte Childe-

brand, et du côté des femmes tirait son origine de Clovis, fut élu sur la fin de mai 987, dans une assemblée non de la nation, mais de ses vassaux et de quelques seigneurs de ses amis voisins de ses domaines, à Noyon, et sacré le 3 juillet suivant à Reims par l'archevêque Adalbéron.

L'intervalle écoulé entre son élection et son couronnement ne suffisait certainement pas pour assembler tous les grands du royaume, surtout dans des temps de troubles où personne ne pouvait les convoquer (1).

La cérémonie du sacre se fit selon la manière accoutumée.

L'histoire remarque que Hugues, depuis le jour qu'il fut sacré, ne mit plus de couronne sur sa tête le reste de sa vie, quoique les rois eussent coutume de la porter aux grandes fêtes, et dans les cérémonies publiques. On assure que cette répugnance lui venait de ce qu'il lui avait été prédit que sa race tiendrait le royaume durant sept générations, et qu'il crut lui prolonger cet avantage d'un degré en ne portant pas lui-même les marques distinctives de la royauté.

Hugues eut la guerre contre Charles, qui voulait au moins reconquérir par les armes le royaume

---

(1) Condillac.

qu'il avait perdu par sa faute. Il le fit prisonnier par la trahison d'Ascelin, évêque de Laon, et le fit conduire à Orléans.

Hugues Capet ajouta le duché de France au domaine de la couronne. La Pairie commença sous son règne selon l'opinion générale. Sa piété lui mérita le titre de défenseur de l'Église et sa conduite celui de restaurateur de l'État (1). Il mourut en 996.

ROBERT II,

SURNOMMÉ

LE SAGE,

Sacré à Orléans, le 1er janvier 988, par Seguin, archevêque de Sens ; et à Reims, l'an 991.

Hugues Capet, sachant combien les maires du palais avaient été funestes à la royauté, abolit de nouveau cette charge, et à cet effet convoqua les grands du royaume, à Orléans. Après leur avoir fait faire le serment de fidélité, il leur proposa

(1) Duchesne.

de réunir la qualité de maire du palais sur la tête de son fils Robert, qu'il ferait sacrer et couronner pour régner avec lui (1). La proposition fut agréée. Robert reçut l'onction sacrée, à l'âge de 18 ans, en présence des évêques et des grands du royaume qui lui prêtèrent serment de fidélité.

Hugues son père, étant mort quelques années après s'être associé son fils, Robert monta sur le trône sans aucune opposition et reçut à son avénement le nouveau serment des barons.

On croit que c'est le premier de nos rois qui ait guéri les malades attaqués d'écrouelles, en les touchant de la main.

Robert fut excommunié par le pape Grégoire V, pour avoir épousé Berthe sa parente, qu'il fut obligé de répudier.

Il épousa en secondes noces Constance, fille de Guillaume I[er] comte de Provence; elle fut sacrée et couronnée à Orléans par Seguin archevêque de cette ville.

---

(1) Cette association, imitée par ses successeurs jusqu'à Philippe-Auguste, n'obligeait pas le père à partager l'autorité souveraine avec son fils : c'était une sorte d'investiture éventuelle du royaume. La noblesse et le clergé, dans cette cérémonie, promettaient au prince régnant de ne reconnaître, après sa mort, d'autre successeur que celui qu'il avait fait couronner.

HENRI Ier.

Sacré à Reims, le 14 mai 1027, par Ébal, archevêque de la métropole.

Robert avait épousé Constance, dont les hauteurs et les dédains lui faisaient regretter Berthe, qu'il s'était vu forcé de répudier malgré la tendresse qu'il avait pour elle. Constance préférait Robert son troisième fils à Henri qu'elle n'aimait point, et n'épargnait ni brigues ni menées pour le faire couronner au préjudice de son aîné. Robert voulant prévenir les troubles que sa mort ne manquerait pas d'occasionner se hâta de s'associer Henri, et, du consentement de la nation, il le fit sacrer et couronner à Reims dans une assemblée générale des grands du royaume qui lui prêtèrent serment de fidélité.

La cérémonie se fit avec toute la pompe et la magnificence ordinaires.

Henri poursuivi par sa mère se réfugia auprès de Robert II duc de Normandie, et avec un renfort qu'il en reçut il vainquit les rebelles et fut reconnu par sa mère. Les évêques et les grands lui réitérèrent le serment de fidélité qu'ils lui avaient fait à son sacre.

PHILIPPE Ier.

Sacré à Reims, par Gervais de Bellenne, archevêque de cette ville, le 23 mai 1059.

Philippe était fils d'Henri Ier et d'Anne de Russie.

Henri se sentant plus accablé d'infirmités que d'années, convoqua à Reims les grands de son royaume, et dans une des plus nombreuses assemblées qu'on eût encore vues, il leur remontra les avantages qu'il avait procurés à l'état, et leur ayant fait promettre de reconnaître Philippe son fils aîné pour successeur, il le fit sacrer et couronner à Reims, en sa présence et celle des grands seigneurs; il n'était encore âgé que de sept ans.

Voici l'ordre qui y fut tenu :

La messe commencée, avant l'épître, l'archevêque se tourna vers le roi Philippe, et lui exposa la foi de l'Église catholique, en lui demandant s'il la croyait et la voulait défendre. Le roi Philippe lui ayant répondu oui, l'archevêque lui présenta la formule du serment, qu'il lut et signa. Voici ce qu'elle contenait : *moi Philippe, par la grace de Dieu, prêt à être sacré roi, je promets,*

au jour de mon sacre, devant Dieu et les saints, que je conserverai les priviléges canoniques, loi et justice dues à un chacun de ceux qui vous sont soumis, et vous défendrai tant que je pourrai, (Dieu aidant) comme un roi doit par droit défendre en son royaume, chacun évêque et église à lui commise : octroirai au peuple à nous commis la défense des loix qui regardent notre autorité (1).

Le roi ayant lu ce serment le remit entre les mains de l'archevêque en présence d'Hugues, archevêque de Besançon, d'Ermanfroy, évêque de Sion, légat du pape Nicolas II, et de plusieurs autres prélats ; ensuite l'archevêque de Reims prenant la crosse de Saint-Remi, prononça devant toute l'assemblée un discours dans lequel il exposa que lui seul avait le droit de sacrer les rois depuis que Saint-Remi avait baptisé et sacré Clovis; de plus que le pape Hormisdas avait conféré à Saint-Remi le pouvoir de sacrer les rois, et que le pape Victor, en donnant la crosse de Saint-Remy à son église, avait confirmé et donné ce pouvoir à lui et à ses successeurs, avec la suprématie de toute la Gaule.

Ensuite il proclama Philippe roi, avec le consentement du roi Henri, son père. Après lui, la

(1) Du Tillet, pag. 262.

même proclamation fut faite par les légats de Rome (quoique l'assemblée eût déclaré que le consentement du pape n'était pas nécessaire; mais que c'était seulement par honneur qu'on leur permettait d'assister à la cérémonie). Après eux les évêques et abbés qui étaient présents, grand nombre de barons, comtes et grands seigneurs, et ensuite les chevaliers et le peuple en général donnèrent leur consentement d'une voix unanime, en criant par trois fois : *nous l'approuvons, nous le voulons, ainsi soit fait.* A l'instant on chanta le *Te Deum.* Les cérémonies du sacre et couronnement se firent selon l'ancienne forme et coutume (1).

Tout étant fini, le roi Philippe confirma (comme avaient fait ses prédécesseurs) les biens de l'église Notre-Dame et comté de Reims, ceux de l'abbaye de Saint-Remy et des autres abbayes, et signa ainsi que Gervais, archevêque de Reims, l'acte de confirmation.

Philippe, à l'exemple de ses ancêtres, nomma l'archevêque de Reims son grand chancelier, lequel étant sur son siége lut, en présence des archevêques et évêques, le privilége que le pape Victor lui avait donné.

---

(1) Du Tillet.

Après le sacre, Gervais donna un repas magnifique à toute l'assemblée (1).

Le roi Henri, père de Philippe Ier, mourut en 1060, et laissa Philippe sous la tutelle et régence de Baudouin V, comte de Flandres.

Son règne célèbre par plusieurs événements où la nation acquit beaucoup de gloire, est un des plus longs qu'on eût encore vus.

LOUIS VI,

DIT

LE GROS.

Sacré à Orléans, le 3 août 1108, par Daimbert, archevêque de Sens, assisté des évêques suffragants de sa province.

Philippe Ier, selon la coutume de ses prédécesseurs, avait, dès l'an 1098, associé son fils Louis VI à la royauté, et l'avait fait couronner (2). La cérémonie de son sacre fut renouvelée à son avénement au trône (3).

---

(1) Du Tillet, pag. 263.

(2) Suger, Vie de Louis VI, tom. 4.

(3) Duchesne.

La ville de Reims était à cette époque divisée par un schisme. Le parti qui avait élu Raoul-le-Verd pour archevêque, et qui était le plus fort, envoya à Orléans former opposition au sacre du roi; mais la cérémonie était achevée lorsque les députés arrivèrent. Raoul se fondant sur les priviléges que les papes Hormisdas et Victor, et récemment le pape Pascal, avaient accordés à l'église de Reims, prétendait avoir seul l'autorité et le pouvoir de sacrer et couronner à Reims les rois de France.

Le pape Pascal, pour faire cesser toutes ces divisions, venait d'excommunier Gervais, concurrent à l'archevêché de Reims, et avait mis l'interdit sur l'église.

De plus, Louis-le-Gros se trouvant près de Bourges ne pouvait facilement se transporter à Reims, en étant empêché par les soldats qui étaient répandus dans la campagne, à l'occasion du siége du château de Gournay-sur-Marne, que faisait Thibault, comte de Blois, contre le comte de Rochefort, accompagnés d'un grand nombre de nobles qui n'étaient point dans les intérêts du roi. Outre ces obstacles la peste était à Reims (1). Cependant Louis-le-Gros voyant qu'il

(1) Suger, Vie de Louis VI, chap. 13.

lui importait beaucoup d'être sacré et couronné roi, se transporta sans perdre de temps à Orléans où il reçut l'onction sacrée des mains de Daimbert.

Il y eut des particularités qui ne se sont point vues dans les sacres des autres rois.

Les évêques après lui avoir ôté son épée, lui en présentèrent une autre qu'ils avaient bénite, en lui disant que Dieu la lui donnait pour s'en servir contre les infracteurs des lois. Ensuite ils lui mirent dans les mains le sceptre et la main de justice, en lui rappelant qu'il devait les employer pour la défense des églises et des pauvres opprimés. Après ces cérémonies il reçut les serments de fidélité de la noblesse et du clergé.

Louis VI eut à lutter contre ses grands vassaux; le premier il commença l'affranchissement des communes.

LOUIS VII,

DIT

LE JEUNE.

Sacré à Reims, le 25 octobre 1131, par le pape Innocent II.

Louis VI avait perdu, par un accident funeste, Philippe, son fils aîné, qu'il avait fait sacrer à Reims le jour de Pâques (14 avril) de l'an 1129, par les mains de Raynaud II, archevêque de Reims, en présence des grands du royaume et des évêques suffragants (1).

Louis VI voulant remplir le vide que Philippe laissait par sa mort, profita du séjour d'Innocent II en France et fit couronner par le pape, Louis VII, son second fils (2).

Tous les prélats reçurent ordre de se trouver à la cérémonie du sacre qui fut une des plus magnifiques de celles qu'on eût encore vues : elle se fit en présence d'un grand nombre d'évêques

(1) Chron. de Maurigny.

(2) Henri Ier, roi d'Angleterre, y fit les fonctions de pair, comme duc de Normandie.

venus de tous les endroits de l'Occident, et d'une foule de princes et de grands (1).

Voici l'ordre qu'on y garda :

Innocent II, revêtu de ses habits pontificaux, sortit du palais de l'archevêque de Reims, accompagné de ses cardinaux, des archevêques et des évêques et se transporta à l'abbaye de Saint-Remy de Reims où le jeune roi était logé, et au milieu des acclamations d'un immense concours de peuple, il le conduisit à l'église métropolitaine de Notre-Dame où Louis-le-Gros, son père, l'attendait avec toute sa cour (2).

Ils entrèrent ensemble dans la dite église, et Louis VII, fils de Louis-le-Gros, s'étant mis à genoux devant l'autel, il y fit sa prière. Les évêques et les abbés en habits pontificaux et le roi revêtu des ornements royaux, la couronne sur la tête, s'assit pendant la cérémonie sur un siége avec le pape. La reine Adélaïde de Savoie vêtue du manteau royal et ayant la couronne sur la tête, était sur un trône à gauche. Le pape présenta le jeune Louis au peuple qui le reconnut pour roi, ensuite il lui fit les onctions sacrées avec l'huile de la Sainte-Ampoule et lui mit la couronne. Il le

---

(1) Chron. de Maurigny.

(2) Suger, Vie de Louis-le-Gros.

représenta, revêtu des ornements royaux, au peuple qui fit aussitôt entendre les cris de vive le roi. Après qu'il eut fait au peuple et au clergé le serment usité, les évêques et les grands lui prêtèrent serment de fidélité (1).

Louis VII succéda à son père le 1er août 1137, étant âgé de 18 ans : il était alors absent, et il reçut la nouvelle de la mort de son père, à Poitiers où il fut couronné duc d'Aquitaine, le 8 août; à Noël suivant il fut couronné roi de France à Bourges et il y reçut les hommages des seigneurs français (2).

Louis eut trois femmes, la première était Éléonore, fille de Guillaume, duc d'Aquitaine, couronnée à Bordeaux avec le roi son mari, le jour de ses noces, par Godefroy, légat d'Aquitaine.

Louis la répudia.

Le roi se remaria quinze jours après avec Constance, fille d'Alphonse VIII, roi de Léon et de Castille. Elle fut sacrée et couronnée à Orléans par Hugues, archevêque de Sens, en 1154 (3), malgré la réclamation de Samson, archevêque de

---

(1) Ce serment est le même que celui que fit Philippe Ier.

(2) Chron. de Maurigny depuis 1108 jusqu'en 1147.

(3) Duchesne, Hist. de Louis VI.

Reims, qui prétendait que cette prérogative appartenait à son église à l'exclusion des autres (1).

Constance étant morte, Louis épousa en troisièmes noces Alix ou Adélaïde, fille de Thibault, comte de Champagne; elle reçut l'onction sacrée dans la cathédrale de Paris, de Hugues archevêque de Sens, en présence de huit cardinaux, en 1166 (2).

PHILIPPE II,

SURNOMMÉ

AUGUSTE.

Sacré à Reims, le jour de la Toussaint 1179, par Guillaume de Champagne, son oncle, archevêque de Reims.

Couronné une seconde fois à Saint-Denis, avec la Reine Isabelle, le 29 mai 1180 par l'archevêque de Sens.

Louis VII, à l'exemple de ses prédécesseurs, voulut, avant de mourir, s'associer son fils Philippe.

(1) Marlot.

(2) Chron. norm.

Par un édit solennel, publié dans tout le royaume, il enjoignit à tous les princes, à tous les grands de l'état, tant ecclésiastiques que séculiers, de se trouver à Reims pour assister au sacre et couronnement de son fils; il n'épargna rien pour rendre la cérémonie la plus magnifique de toutes celles qu'on eût encore vues; mais il ne put l'honorer de sa présence, étant retenu à Saint-Denis par une maladie dont il mourut quelque temps après.

Ce sacre a été l'un des plus solennels, parce que la plus grande partie des princes, pairs et barons de France s'y trouvèrent. Le jeune Henri, deuxième du nom, duc de Normandie et couronné roi d'Angleterre, y assista en qualité de pair et de vassal de la couronne de France, et soutint la couronne sur la tête du nouveau monarque, Philippe II. Le comte de Flandres portait l'épée royale nue devant le roi, le duc de Normandie porta la première bannière carrée, le duc de Guyenne la seconde, le comte de Toulouse portait les éperons et le comte de Champagne l'enseigne de guerre; le cardinal Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, sacra le roi assisté des évêques de Bourges, de Tours et de Sens; l'évêque de Laon portait la Sainte-Ampoule, celui de Beauvais tenait le manteau royal,

celui de Noyon la ceinture et celui de Châlons l'anneau.

Louis-le-Jeune, dans une assemblée des grands du royaume qu'il fit tenir dans le palais de Maurice, évêque de Paris, ordonna que l'on dressât un formulaire contenant l'ordre du sacre et couronnement (1).

Ce n'est donc qu'à cette époque que le mode de sacrer nos rois fut fixé d'une manière précise.

Il fut arrêté, dans la même assemblée, que le privilége et le pouvoir de sacrer les rois de France n'appartenaient qu'à la seule église de Reims et non à d'autres (2).

Formulaire ordonné par Louis-le-Jeune pour être observé au sacre et couronnement de Philippe-Auguste (3).

A l'entrée du chœur de la cathédrale de Reims, on élève un échafaud auquel on monte par des

---

(1) Du Tillet, Recueil des rois de France.

(2) Du Tillet.

(3) Du Tillet, Recueil des rois de France, pag. 265 et suivantes. Nous nous sommes contentés de traduire ce passage littéralement, craignant avec raison d'en altérer le sens si nous nous fussions écartés de la lettre.

degrés; on y prépare un trône qui doit être assez vaste pour contenir les pairs du royaume et les autres personnes qui accompagnent le roi.

Le jour où sa majesté arrive, les chanoines et tout le clergé vont processionnellement au-devant d'elle.

La veille du sacre et couronnement, à l'issue de complies, l'église est confiée aux gardes envoyés par le roi pour la garder conjointement avec la garde ordinaire de l'église (1), dans laquelle sa majesté se rend pendant la nuit et y passe, selon sa dévotion, quelques temps en prières.

Lorsque matines sonnent, on pose les gardes du roi à la principale porte de l'église et aux autres portes qui doivent être bien fermées et gardées, sans cependant empêcher les chanoines et les clercs de sortir toutes les fois qu'ils en auront besoin.

On chante comme de coutume matines, après lesquelles on sonne et chante primes, à l'aube du jour.

Avant l'aspersion de l'eau bénite, le roi arrive à la cathédrale accompagné des archevêques, évêques, barons et autres personnes que sa majesté aura désignées pour y assister.

---

(1) Les sacristains et les marguilliers.

Les archevêques et évêques occupent les places d'honneur qui leur sont réservées sur des siéges disposés des deux côtés de l'autel; d'abord les évêques pairs, celui de Laon le premier, ensuite ceux de Langres, de Beauvais, de Châlons et celui de Noyon le dernier, et les autres évêques suffragants de l'archevêché de Reims qui doivent être assis non loin du roi, à part, entre l'autel et sa majesté, ayant soin de ne laisser mettre que peu de personnes entre eux et le roi, afin d'éviter qu'il n'arrive rien de contraire à la dignité du prince (1).

(1) Les pairs paraissaient à la cérémonie du sacre avec la couronne en tête et le manteau royal, parce qu'ils étaient souverains, quoique subordonnés à un souverain plus élevé, ou suzerain.

Ces souverains avaient également leurs pairs, ainsi que nous le voyons par les anciens ducs de Bourgogne, de Normandie, de Guyenne, etc.

Ce ne fut que lorsque ces différentes provinces eurent été réunies à la couronne qu'ils se firent remplacer par d'autres seigneurs au sacre de nos rois, et c'est sous Charles VII, en 1429, que nous en trouvons le premier exemple. La France était alors envahie; peut-être voulait-on en imposer à ses ennemis en entourant la majesté royale de tout son éclat.

Les pairs avaient donc le droit de conserver en toute circonstance les ornements de leur dignité. Vers la fin de la seconde race ils s'étaient même appropriés tous les droits de la royauté. Le duc de Normandie avait poussé l'esprit d'in-

Le roi choisit quelques-uns de ses plus nobles et plus puissants barons qu'il envoie dès la pointe du jour, à Saint-Remi pour y demander la Sainte-Ampoule.

---

dépendance jusqu'à ne rendre plus au roi qu'un vain foy et hommage, sans aucune autre obligation.

(Voir, Dissert. sur la Mouvance de Bretagne.)

On n'appelait de ses jugements en aucun cas, et lorsque le roi le mandait juridiquement, il se refusait à dépasser les frontières pour y répondre.

On ne saurait penser du reste que la présence des pairs au sacre ait eu pour but de donner l'investiture du royaume au monarque : c'était une simple marque d'honneur réservée aux plus grands de l'état. Nous voyons sous Philippe-Auguste, le duc de Normandie, Henri le Jeune, déjà couronné roi d'Angleterre, porter au sacre du roi de France la couronne dont il devait être couronné : les éperons lui furent mis par le duc de Bourgogne : plus tard cet office fut réservé au comte de Toulouse.

Les pairs ne pouvaient, sans un motif grave d'excuse, manquer de se trouver à la cérémonie du sacre.

Nous avons une charte de 1316 (2 mars), par laquelle le roi remet à Jean, duc de Bretagne, de ne s'être trouvé à son sacre, sans avoir offert d'excuse. La pièce que nous venons de citer est conçue en ces termes : « Dominus rex remittit Joanni duci Britannico defectum qûod fecit propter hoc quod ad coronationem non venit nec se excusavit tunc, licet postea fecerit; nec vult dominus rex quod sibi vel suis præjudicium generet in futurum. Datum, etc. »

Lors de celui de Charles V, en 1364, de tous les pairs laïques on n'y vit que Louis, comte de Flandres, qui y porta l'épée royale, et Philippe-le-Hardi, frère du roi, auquel

Ils doivent jurer à l'abbé et à l'église qu'ils la conduiront et la reconduiront de bonne foi à ladite église.

Ce serment fait, les religieux, entre primes et

---

son père avait donné le duché de Bourgogne, peu après la réunion de celui-ci à la couronne, en accompagnant ce don du titre de pair de France; lequel en cette qualité portait la couronne.

Louis, duc d'Anjou, remplaça en cette circonstance le duc de Guyenne, et il porta la première bannière carrée; Venceslas, duc de Brabant, son oncle, porta la seconde en place du duc de Normandie; Robert duc de Nevers, porta les éperons en place du comte de Toulouse, et le duc de Lorraine porta, en place du comte de Champagne, la royale bannière ou enseigne de guerre. Les autres pairs observèrent l'ordre accoutumé.

Il est difficile de fixer l'origine de la pairie en France; elle n'offre rien que de vague et d'indéterminé: elle ne saurait néanmoins être séparée de celle de la monarchie. Dès le huitième siècle (Ducange, gloss.) on appelait *Pairs* les vassaux d'un même fief, parce qu'ils étaient égaux entre eux. Long-temps auparavant (en 585) (voir Grég. de Tours), Childebert II, roi de Metz, assembla les grands ou *pairs* de son État pour juger avec lui le duc Gontran, surnommé Boson, accusé d'avoir fait violer le tombeau d'une parente, pour en tirer l'or qui y était enfermé.

Ces pairs étaient les conseillers nés du seigneur; ils jugeaient avec lui et ne pouvaient être jugés que par leurs pareils. Lorsque le seigneur prenait possession du fief dont ils dépendaient, ils étaient tenus de s'y trouver, et s'ils étaient en trop grand nombre on en choisissait douze pour accompagner le seigneur dans cette cérémonie.

tierce, sortent processionnellement avec les croix et cierges pour accompagner la Sainte-Ampoule que l'abbé porte très-respectueusement sous un poële de soie soutenu par quatre religieux vêtus en aube.

Le nombre de ces *pairs* ou barons qui relevaient de la couronne immédiatement, étant presque indéfini, on régla pour un plus grand ordre, qu'il n'y en aurait que douze, six eclésiastiques et six laïques, qui feraient fonction de pairs au sacre et au couronnement de leur suzerain.

Certains auteurs ont pensé pouvoir faire coïncider le nombre douze des pairs ecclésiastiques et laïques réunis, avec celui des apôtres qui se trouvaient en égale proportion. Nous rapporterons à l'occasion de Charles VIII, un poème fort court composé à cette époque, et qui fixe les fonctions des douze pairs au sacre de nos rois.

Les pairs ecclésiastiques et laïques étaient revêtus *in pontificalibus*, portaient des chausses et pourpoints de satin blanc ou de toile d'argent, et par dessus la tunique ou dalmatique de toile d'argent damassée à grands feuillages rouges, longue jusqu'à demi-jambe; ils avaient en outre par dessus ce premier costume l'épitoge, ou grand manteau d'écarlatte violette à grand collet rond renversé, ouvert et fendu sur l'épaule droite; le tout doublé d'hermine. Les ducs avaient sur la tête le chapeau ducal, c'est-à-dire, la couronne d'or à fleurons, et les comtes le cercle seulement, qui est une couronne d'or à boutons émaillés de blanc en façon de perles. (Voir Favin.)

Pour ce qui est du rang que les pairs observaient entre eux au sacre des rois et dans les lits de justice, nous dirons que les pairs laïques précédaient les pairs ecclésiastiques et qu'ils y étaient appelés les premiers. Ils y avaient aussi la

Lorsqu'ils arrivent à l'église Saint-Denis (ou seulement jusqu'au parvis, si la foule est trop grande), l'archevêque, accompagné des autres archevêques, évêques et barons, et s'il se peut, des chanoines, va recevoir la sainte ampoule des mains de l'abbé de Saint-Remy, lui promet de la lui rendre de bonne foi, et la porte à l'autel suivi de l'abbé et de quelques-uns de ses religieux.

Les autres moines attendent dans l'église ou dans la chapelle Saint-Nicolas que la cérémonie soit finie et la sainte ampoule rapportée.

L'archevêque, s'étant préparé pour la messe, se revêt de ses habits pontificaux les plus précieux

---

droite, et nous voyons les pairs ecclésiastiques chercher envain à s'en emparer lors du lit de justice de 1610. Il paraît, au contraire, que les pairs ecclésiastiques avaient le pas sur les laïques dans les cérémonies où le roi n'était pas présent.

Du reste, le rang des pairs entre eux était si peu fixé qu'au sacre de Philippe V, en 1316, il y eut jugement rendu par ce monarque, pour décider que l'évêque de Beauvais aurait le pas sur celui de Langres. Une particularité remarquable de ce sacre exige notre attention pour un moment. La comtesse d'Artois y assista en qualité de pair, et y soutint avec les autres la couronne du nouveau roi qui était son gendre. Une autre comtesse d'Artois fit encore les fonctions de pair en 1364, au sacre de Charles V. (Voir les sacres de ces deux rois. Voir aussi les Lettres histo. sur les lois fondamentales du royaume.)

et du pallium et s'avance processionnellement vers l'autel accompagné de ses diacres et de ses sous-diacres. Le roi se lève et salue l'archevêque lorsqu'il passe devant lui.

Le prélat étant à l'autel se tourne vers le roi et lui fait cette demande au nom de toutes les églises de France qui lui sont sujettes :

« Nous vous demandons que vous conserviez « à chacun de nous et aux églises qui nous sont « confiées les priviléges canoniques, les droits et « la juridiction dont nous sommes en possession, « et que vous vous chargiez de notre défense « comme un roi le doit, dans son royaume, à « chaque évêque et à l'église qui est confiée à « ses soins? »

Le roi répond aux évêques :

« Je vous promets de conserver à chacun de « vous et aux églises qui vous sont confiées les « priviléges canoniques, les droits et la juridiction « dont vous êtes en possession, et de vous proté- « ger et défendre autant que je le pourrai, avec « le secours de Dieu, comme il est du devoir d'un « roi dans son royaume de protéger chaque « évêque et église qui lui est confiée (1). »

---

(1) Le roi de France était regardé comme la première personne ecclésiastique de son royaume. Lors de son sacre, il promettait en cette qualité de maintenir les libertés de l'Église

Ensuite le roi fait le serment suivant (1) :

« Je promets au nom de Jésus-Christ, au peu-
« ple chrétien qui m'est soumis, de faire conser-
« ver en tout temps, à l'Église de Dieu, la paix
« par le peuple chrétien.

« D'empêcher toutes rapines et iniquités, de
« quelque nature qu'elles soient.

« De faire observer la justice et la miséricorde

---

gallicane et d'en protéger les évêques et autres ecclésiastiques dans la jouissance de leurs juridictions, droits et priviléges.

(1) Le serment que nos derniers rois faisaient à leurs sujets est différent de celui d'autrefois; car le monarque promettait alors de conserver et défendre la souveraineté, les droits et la prééminence de la couronne de France et de ne les transporter ni aliéner : *Superioritatem, jura, et nobilitates coronæ Franciæ inviolabiliter custodiam, et illa nec transportabo nec alienabo.*

C'est ainsi que se sont exprimés les rois jusqu'au couronnement de Charles VIII, en 1484.

Il y a des rois qui ont fait rédiger leur serment par écrit et l'ont signé.

Louis XI envoya au parlement de Paris, dans le mois d'avril 1482, le serment qu'il avait prété à son sacre, ordonnant qu'il y fût enregistré, et exhortant le parlement à l'acquitter du contenu de ce serment, en rendant bonne justice à ses sujets.

Henri IV signa de sa propre main celui qu'il prêta à son sacre; il le fit soussigner par Beaulieu Ruzé, secrétaire de ses commandements, et en fit donner des copies pour être déposées dans les archives de l'évêché, dans celles du chapitre et à l'hôtel de ville de Chartres.

« dans les jugements afin que Dieu, qui est la « source de la clémence et de la miséricorde, « daigne la répandre sur vous et sur moi.

« De m'appliquer sincèrement et de tout mon « pouvoir à exterminer entièrement dans mes « états les hérétiques nommément condamnés « par l'Église (1).

« Toutes les choses susdites je confirme par ser- « ment. »

En prononçant ces derniers mots, le roi met la main sur le livre des évangiles (2).

Ensuite on chante le *Te Deum*, et deux archevêques ou évêques prennent le roi par la main et le conduisent à l'autel devant lequel sa majesté se prosterne jusqu'à la fin du *Te Deum*, après lequel elle se relève.

Avant le *Te Deum* on doit mettre sur l'autel les couronnes royales, l'épée dans son fourreau, les éperons d'or, le sceptre doré et surmonté de la figure de Charlemagne, la main de justice terminée par une main d'ivoire, les bottines de soie de couleur bleu azurée, semées de fleurs de lys d'or,

---

(1) Cette promesse d'exterminer les hérétiques n'a été en usage que depuis le concile de Latran, en 1215.

(2) Après que le roi a fait ce serment, les pairs soulèvent le roi et demandent aux seigneurs assistants et au peuple s'ils acceptent N.... pour leur roi.

la tunique et la dalmatique de même couleur et également parsemées de fleurs de lys d'or et faites comme celles dont les sous-diacres sont revêtus. Enfin, le manteau royal de même couleur et travail que la tunique et ayant presque la forme d'une chasse sans chaperon (1).

L'abbé de Saint Denis reste auprès de l'autel pour garder ces ornements qu'il a dû apporter de son monastère à Reims.

Le roi étant devant l'autel on lui ôte ses habits, excepté la camisole de soie et sa chemise qui doit être ouverte de même que la camisole, à la poitrine et entre les épaules, pour faciliter les onctions; ces ouvertures sont refermées avec des agraffes d'argent.

Le grand chambellan s'approche alors du roi

---

(1) Le roi Philippe-Auguste fit renouveler les couronnes et les ornements du sacre des rois; ils étaient gardés dans le trésor de son palais. Il y avait deux grandes couronnes qui servaient au sacre et couronnement des rois et reines de France, et une petite qu'ils portaient pendant le repas le jour du sacre.

Le roi saint Louis les envoya au trésor de l'abbaye de Saint-Denis en France, pour y être gardées.

Le roi Henri II fit faire les camisoles, les sandales, la tunique, la dalmatique et le manteau de satin bleu azuré et plus riche que n'étaient les anciens : il fit aussi réparer, rebrunir et renouveler les couronnes, le sceptre, la main de justice, l'épée et les éperons, en 1547.

et chausse à sa majesté les bottines qu'il a reçues de l'abbé de Saint-Denis, ensuite le duc de Bourgogne, ou celui qui tient sa place, lui attache les éperons et les lui ôte incontinent. L'archevêque seul lui ceint son épée et la lui reprend aussitôt : il la retire du fourreau, qu'il dépose sur l'autel, la remet nue entre les mains du roi et prononce l'oraison qui suit :

« Prenez ce glaive qui vous est donné par la « bénédiction de Dieu pour que vous puissiez, « par la vertu du Saint-Esprit, résister et repous- « ser tous vos ennemis et tous les adversaires de « l'Église, défendre le royaume qui vous est confié, « et protéger les camps de l'éternel avec le secours « de l'invincible triomphateur, Notre Seigneur « Jésus-Christ, lequel règne avec le Père, etc. »

Ensuite le chœur chante l'antienne suivante :

« Soyez fortifié d'un courage viril et observez « les volontés du seigneur votre Dieu, afin que « vous marchiez dans les voies et que vous gar- « diez ses loix, ses commandements et ses pré- « ceptes, afin qu'il confirme tous vos desseins de « quelque côté que vous tourniez vos pensées. »

L'archevêque récite cette oraison :

« Dieu, qui par votre providence gouvernez « le ciel et la terre, soyez favorable à notre roi « très-chrétien afin que toute la force de ses en-

« nemis soit brisée par la vertu de ce glaive spiri-
« tuel et céleste, et soit entièrement détruite par
« la puissance de votre bras, combattant pour sa
« défense, par Notre Seigneur Jésus-Christ, etc. »

Sa majesté reçoit alors l'épée de la main de l'archevêque et la présente à l'autel, en la posant dessus, puis la reprend des mains du prélat et la donne aussitôt au connétable de France, ou à celui qui le représente, pour la porter nue devant sa majesté, non-seulement à l'église pendant tout le temps de la messe, mais encore après jusqu'au palais.

Ensuite l'archevêque prépare l'onction de cette manière :

Le saint chrême est mis sur l'autel dans une patène, l'archevêque ouvre la sainte ampoule apportée par l'abbé de Saint-Remy, et placée sur l'autel, en tire un peu d'huile avec une petite verge d'or et la mêle promptement avec le doigt au saint chrême. L'onction ainsi préparée, le prélat défait les attaches qui ferment les vêtements du roi ; sa majesté étant à genoux, deux archevêques ou évêques commencent les litanies, lesquelles étant finies, l'archevêque, assis comme lorsqu'il consacre un évêque, prononce sur sa majesté, avant que de l'oindre, les trois oraisons qui suivent :

« Nous vous invoquons Père saint, Dieu tout-« puissant et éternel, afin que votre serviteur N. « que vous avez par une dispensation de votre « divine providence, élevé depuis sa naissance « jusqu'à ce jour dans une florissante jeunesse, « étant orné des dons de votre piété, et plein « des lumières de votre esprit, croisse tous « les jours tellement en vertu devant Dieu et dans « les hommes, qu'il prenne avec joie le suprême « gouvernement, et que conduit par votre grâce « votre miséricorde lui serve de défense contre « ses ennemis, et qu'il gouverne heureusement le « peuple qui lui est confié parmi les douceurs « de la paix et les trophées de la victoire, par « Notre Seigneur, etc.

« Dieu qui veillez sur vos peuples par votre « vertu et les gouvernez par votre amour, donnez « à N. votre serviteur l'esprit de votre sagesse, « avec la science du gouvernement, afin que vous « aimant de tout son cœur, il soit toujours ca-« pable de bien gouverner ce royaume, et que « par votre grâce, l'Église jouisse pendant son « règne d'une tranquillité parfaite et épurée, et « demeure toujours dans une piété véritablement « chrétienne, et que persévérant toujours dans « les bonnes œuvres, il puisse, sous votre con-« duite, parvenir au Royaume éternel. »

« Que sous son règne on voie naître justice « et équité, secours aux amis, obstacle aux en« nemis, aux affligés consolation, abaissement « aux orgueilleux, science aux riches, piété à l'é« gard des pauvres, faveur et bon accueil aux « pèlerins, aux sujets paix et sûreté dans la pa« trie; qu'il apprenne continuellement à se com« mander à lui-même et à gouverner chacun se« lon son état afin que conduit par votre grace il « puisse donner à son peuple des exemples de « vertu qui vous soient agréables, et que, mar« chant avec le troupeau qui lui est confié dans « les voies de la vérité, il amasse avec abondance « toutes sortes de richesses; qu'il reçoive tous « les biens que vous nous avez accordés pour le « salut des ames et des corps, et que, vous rap« portant toutes ses pensées et tous ses conseils, « il prenne la paix et la sagesse pour guides de sa « conduite; qu'il jouisse, par votre grace, d'une « vie longue et heureuse; que par votre secours « il arrive à une glorieuse vieillesse, et que, dé« gagé des liens de tous les vices, il achève le cours « de cette vie mortelle par une fin parfaite, et soit « digne de la société des anges et des récom« penses de la félicité éternelle. »

Ces trois oraisons achevées l'archevêque prononce celle de la consécration du roi.

« Dieu éternel et tout-puissant qui gouvernez « le ciel et qui avez créé la terre, souverain arbitre « des anges et des hommes, roi des rois, seigneur « des seigneurs; qui avez rendu Abraham votre « fidèle serviteur victorieux de ses ennemis, fait « remporter plusieurs victoires à Moïse et à Josué « chefs de votre peuple; qui avez élevé à la di- « gnité royale David votre serviteur et l'avez dé- « livré de la gueule du lion, des griffes de la bête, « et des mains de Goliath, du glaive de Saül et « de tous ses ennemis; qui avez enrichi Salomon « d'un don ineffable de sagesse et de paix, écou- « tez favorablement les prières de votre peuple, « multipliez le nombre de vos bénédictions sur « N. votre serviteur que nous élisons pour roi, et « étendez sur lui votre bras invincible, afin que « doué de la fidélité d'Abraham, jouissant de la man- « suétude de Moïse, muni de la force de Josué, « *exalté* de l'humilité de David, orné de la sagesse « de Salomon; il vous soit agréable en toutes choses, « il marche avec fermeté dans le sentier de la jus- « tice; qu'il entretienne, enseigne, garde et ins- « truise dorénavant l'Église et le peuple de tout « son royaume; qu'il se serve, avec une force vé- « ritablement royale, de toutes les vertus dont vous « l'avez décoré, contre tous ses ennemis visibles « et invisibles; qu'il n'abandonne point le sceptre

« des Français, des Bourguignons et des Aquita-
« niens, mais qu'il les réunisse tous à la foi pri-
« mitive, afin que fortifié par l'obéissance de tous
« ces peuples, il puisse, par votre miséricorde, gou-
« verner en paix et pendant long-temps le trône
« de ses pères, et qu'à l'ombre de votre protection
« et à la faveur des armes célestes, il triomphe
« heureusement de ses ennemis, qu'il imprime la
« terreur de sa puissance dans l'ame des infidèles,
« et qu'il donne avec joie la paix à ceux qui com-
« battent sous votre protection. Accordez-lui
« toutes les bénédictions dont vous avez comblé
« vos fidèles serviieurs, établissez-le glorieuse-
« ment dans le gouvernement du royaume, et sa-
« crez-le de l'huile de la grâce du Saint-Esprit. »

Après cette oraison l'archevêque fait l'onction du chrême et de l'huile qu'il a mêlés dans la patène. Cette onction se fait en sept endroits de la personne du roi.

1° Au sommet de la tête.

2° A la poitrine.

3° Entre les deux épaules.

4° et 5o Sur les deux épaules.

6o et 7° Aux jointures des deux bras.

A chaque onction, il dit :

« Je vous sacre d'une huile sanctifiée, au nom
« du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »

Et tous les assistants répondent : *Ainsi soit-il.*

Pendant les onctions on chante l'antienne suivante :

« Le grand prêtre Sadoc et le prophète Nathan « oignirent Salomon roi, en Jérusalem, et trans- « portés de joie ils s'écrièrent en venant, *vive le* « *roi* éternellement. »

Cette antienne chantée, l'archevêque dit les oraisons qui suivent :

« Seigneur Dieu, sacrez ce roi pour le gouver- « nement comme vous avez sacré les prêtres, les « rois, les prophètes et les martyrs qui ont as- « sujéti par leur foi les royaumes, opéré la jus- « tice et mérité de recevoir les promesses di- « vines; que votre très-sacrée onction découle « sur sa tête, descende jusqu'au-dedans, pénètre « le fond de son cœur; et rendez-le par votre « grâce digne des promesses qu'ont obtenues les « rois les plus victorieux, afin qu'ayant régné « heureusement au siècle présent, il partage avec « eux le royaume du ciel par Notre Seigneur Jé- « sus-Christ votre fils qui a été oint de l'huile « de joie par-dessus tous ceux que vous avez « daigné lui associer; qui, par la vertu de la croix, « a surmonté toutes les puissances de l'air et de « l'enfer, détruit le royaume du Démon et est « monté victorieux au Ciel, en la main duquel

« réside et consiste toute victoire et toute gloire; « qui vit et règne avec vous en l'unité du Saint- « Esprit, par tous les siècles des siècles.

« Dieu, force des élus et soutien des faibles, « qui avez voulu dès le commencement punir « les péchés du monde par le déluge, et faire pa- « raître par une colombe portant un rameau d'o- « livier que la paix était rendue à la terre ; qui « avez fait Aaron votre serviteur, prêtre, en le « sacrant d'huile, et par l'infusion de ce parfum « avez rendu parfaits les prêtres, les rois et les « prophètes que vous avez établis pour gouver- « ner Israel et qui avez prédit par la bouche de « votre serviteur David que la joie se répandrait « avec l'huile sur l'Église ; nous vous supplions, « Père tout-puissant, qu'il vous plaise de bénir « et sanctifier ce roi, votre serviteur, par cette « présente onction, afin qu'à l'exemple de la co- « lombe, il apporte une paix véritable à son peu- « ple; qu'il imite Aaron dans le service de Dieu, « qu'il surpasse tous les grands de son royaume « par la sagesse de ses conseils et l'équité de ses « jugements : que par la vertu de cette onction et « par votre bénédiction il montre toujours à son « peuple un visage riant et favorable, par Jésus- « Christ, Notre Seigneur, etc.

« Jésus-Christ, Notre Seigneur, Dieu, fils de

« Dieu, qui, par le Père, avez été sacré de l'huile « de joie par dessus tous ceux qui participent à « votre gloire, répandez, par l'infusion de cette « huile sainte, les graces et les bénédictions de « l'esprit consolateur ; faites qu'elles pénètrent « le fond de son cœur, afin que, par ce don vi- « sible, il soit jugé digne de recevoir les biens « invisibles et spirituels, et qu'ayant gouverné ce « royaume temporel avec modération, il puisse « régner avec vous éternellement dans le ciel, par « Notre Seigneur, etc.

Les oraisons finies, l'archevêque ou le diacre referme les ouvertures de la chemise et de la camisole, à cause de l'onction; ensuite le grand chambellan revêt le roi de sa dalmatique de bleu azuré, et lui met le manteau royal par-dessus de façon que la main droite passe vers l'ouverture, et qu'il soit relevé sur le bras gauche de la même manière que la chasuble d'un prêtre.

Ensuite l'archevêque met l'anneau au doigt annulaire de la main droite de sa majesté, en disant :

« Recevez cet anneau comme le témoignage « d'une sainte foi, de l'affermissement de votre « royaume et de l'accroissement de votre puis- « sance; qu'il vous apprenne à repousser vos en- « nemis avec une force victorieuse, à détruire

« les hérésies et à réunir vos sujets et les assu-
« jétir à la persévérance de la foi catholique par
« Jésus-Christ, Notre Seigneur, etc. »

Après avoir donné l'anneau au roi, l'archevêque prononce l'oraison suivante :

« Dieu, à qui appartient toute puissance et « toute dignité, donnez à votre serviteur la grace « d'employer heureusement sa dignité dans la- « quelle il vous trouve toujours pour récompense, « qu'il vous craigne toujours et s'efforce de vous « plaire, par Jésus-Christ, Notre Seigneur, etc.

Puis l'archevêque met le sceptre en la main droite de sa majesté, en disant :

« Prenez ce sceptre, marque de la puissance « royale, la verge du royaume, verge de vertu, « par laquelle vous puissiez vous bien gouverner, « et par votre puissance royale défendre des mé- « chants la sainte Église et le peuple chrétien que « Dieu vous a confiés, corriger les mauvais, paci- « fier les bons et les conduire, par votre aide, « dans les voies du salut, afin que, du royaume « temporel, vous parveniez au royaume éternel « par la miséricorde de celui dont le règne et « l'empire subsisteront sans fin dans les siècles « des siècles. »

Le prélat, après avoir donné le sceptre, dit :

« Seigneur, source et principe de tout bien,

« auteur de toutes les bonnes actions, accordez,
« nous vousen supplions, à votre serviteur N......,
« la grace de bien user de la dignité qu'il a reçue
« de vous : affermissez l'honneur auquel vous l'avez
« vous-même appelé, honorez-le par-dessus tous les
« rois de la terre, enrichissez-le d'une abondante
« bénédiction, consolidez-le sur le trône, accor-
« dez-lui une nombreuse postérité, donnez-lui une
« longue vie, faites naître la justice en ses jours, afin
« qu'il parvienne avec joie au royaume éternel,
« par Jésus-Christ, Notre Seigneur, etc. »

L'archevêque met la main de justice dans la main gauche du roi, en disant :

« Recevez la verge de vertu et d'équité par
« laquelle vous puissiez rassurer les bons et faire
« craindre les méchants, ramener ceux qui s'éga-
« rent, tendre la main à ceux qui sont tombés,
« humilier les orgueilleux et élever les humbles,
« afin que Notre Seigneur Jésus-Christ vous ouvre
« la porte du ciel, ayant lui-même dit : Je suis la
« porte par laquelle celui qui entrera sera sauvé :
« c'est lui qui est la clef de David et le sceptre de
« la maison d'Israel, qui ouvre et nul ferme, qui
« ferme et nul ouvre. Que celui-là soit votre pro-
« tecteur et votre aide qui a tiré des ténèbres de
« la mort ceux qui y étaient ensevelis, afin que
« vous ressembliez à celui dont David a dit : Votre

« trône, ô Dieu, sera un trône éternel, et le « sceptre de votre empire sera un sceptre d'é- « quité et de justice, et que vous imitiez celui qui « dit : Aimez la justice et haïssez l'iniquité, parce « que le Seigneur votre Dieu vous a sacré d'une « onction de joie, à l'exemple de celui qu'il avait « sacré avant tous les siècles, préférablement à « tous ceux qui sont unis à Jésus-Christ, Notre « Seigneur. »

Le roi ayant reçu la main de justice, le chancelier de France, ou à son défaut l'archevêque, appelle par leurs noms, et selon leur ordre et dignité, les pairs de France, les pairs laïques les premiers, et ensuite les pairs ecclésiastiques qui s'approchent tous et entourent le roi.

Voici la manière de les appeler :

Monseigneur le duc de........ou prince de....... présentez-vous à cet acte.

S'il y a des pairs absents, celui qui les représente est appelé de cette manière :

M. R..... qui servez pour le duc de...... présentez-vous à cet acte.

L'archevêque prend ensuite la couronne royale qui est dessus l'autel, la pose seul sur la tête du roi, et aussitôt les pairs tant ecclésiastiques que laïques y mettent les mains et la soutiennent seuls de tous côtés, et l'archevêque dit :

« Que Dieu vous couronne de la couronne de « gloire et de justice, d'honneur et des œuvres de « constance, afin que, par l'effet de notre béné- « diction, vous méritiez, par votre foi sincère et « par un grand nombre de bonnes œuvres, de « parvenir au royaume éternel par la grace de « celui dont le règne et l'empire existent dans les « siècles des siècles. »

La couronne ainsi posée sur la tête du roi et soutenue par les pairs, l'archevêque prononce les oraisons et bénédictions suivantes :

« Dieu éternel, source et auteur des vertus, « vainqueur des ennemis, bénissez N. votre ser- « viteur, humilié devant vous. Conservez-le en « longue santé et prospère félicité. Assistez-le, gar- « dez-le, défendez-le partout où il implorera votre « protection : répandez sur lui, Seigneur, tous « les trésors de votre grace, comblez tous ses dé- « sirs ; qu'il trouve dans la possession de la cou- « ronne le gage assuré de votre miséricorde, et « qu'il vous serve continuellement avec une pieuse « et sincère affection. Par Notre Seigneur Jésus- « Christ, etc. »

« Que le Dieu tout-puissant vous protége et ré- « pande sur vous ses bénédictions; qu'il vous en- « vironne d'une constante félicité et que sa bonté « vous conserve par l'intercession des mérites de

« la Sainte Vierge Marie, des bienheureux et
« Pierre, prince des apôtres, saint-Grégoire, et
« de tous les Saints. Ainsi soit-il.

« Que Dieu vous pardonne tous les péchés que
« vous avez commis, qu'il vous accorde la grace
« et la miséricorde que vous lui demandez avec
« humilité, qu'il vous préserve de tout mal et de
« toutes les embûches de vos ennemis visibles et
« invisibles. Ainsi soit-il.

« Qu'il vous envoie ses bons anges pour vous
« garder, qu'ils vous précédent et vous accompa-
« gnent partout, et que sa puissance vous délivre
« du péché, du glaive et de tout péril. Ainsi soit-il.

« Qu'il ramène vos ennemis à la douceur de la
« charité et de la paix, qu'il vous rende aimable
« et affable à tous par de bonnes actions, qu'il
« couvre d'une salutaire confusion ceux qui s'ob-
« stineront à vous persécuter, et qu'il fasse au con-
« traire briller sur vous une sanctification éter-
« nelle. Ainsi soit-il.

« Qu'il vous rende toujours victorieux et triom-
« phant de vos ennemis visibles et invisibles, qu'il
« grave dans votre cœur la crainte et l'amour
« éternel de son saint nom, qu'il vous fasse per-
« sévérer dans la vraie foi et les bonnes œuvres,
« et après avoir accordé la paix en vos jours, vous
« conduise avec la palme de la victoire au royaume
« éternel. Ainsi soit-il.

« Que celui qui vous a établi roi sur son peuple, « après vous avoir rendu heureux dans ce siècle, « vous fasse participer à la félicité éternelle par « la grace de celui qui règne sans fin dans les « siècles des siècles. Ainsi soit-il.

« Bénissez, Seigneur, notre roi, vous qui gou- « vernez dès le commencement du monde les « royaumes de tous les rois. Ainsi soit-il.

« Glorifiez-le d'une bénédiction si abondante, « qu'il tienne le sceptre du salut avec la même di- « gnité que David, et enrichissez-le du don de pro- « pitiation. Ainsi soit-il.

« Faites que par l'inspiration de votre Esprit- « Saint il gouverne son peuple avec douceur, et « que son règne soit aussi pacifique que celui de « Salomon. Ainsi soit-il.

« Que celui qui règne dans les siècles des siè- « cles vous accorde cette grace. »

Ensuite l'archevêque, adressant la parole au roi, lui dit :

« Demeurez ferme et conservez le rang que vous « avez tenu jusqu'ici pour la succession de vos pè- « res et qui par droit héréditaire vous a été trans- « mis par l'autorité du Dieu tout-puissant, et dont « nous vous mettons en possession, nous, tous les « évêques et tous les serviteurs de Dieu et comme « vous voyez le clergé plus proche des saints au-

« tels, plus vous devez le maintenir dans la place « la plus honorable et dans des lieux convenables « afin que le médiateur de Dieu et des hommes « vous rende le médiateur du clergé et du peuple, « et que Jésus-Christ Notre Seigneur, roi des rois « et Seigneur des seigneurs, vous affermisse sur « ce trône et vous fasse régner avec lui dans son « royaume éternel. »

L'archevêque ajoute les bénédictions suivantes:

« Que le Dieu tout-puissant fasse tomber sur « votre royaume la rosée du ciel, et que la graisse « de la terre y produise une abondance de blé, « de vin et d'huile; que le peuple vous soit sou-« mis et que les générations vous révèrent; soyez « le Seigneur de vos frères et que les enfants de « votre mère s'inclinent devant vous. Que celui « qui vous bénira soit béni et que Dieu vous pro-« tége par Notre Seigneur Jésus-Christ.

« Que le Dieu tout-puissant vous bénisse des bé-« nédictions qui descendent du ciel, de celles des « montagnes et des collines, de celles qu'il répand « dans le fond des abymes et sur les fruits de la « terre. Que les bénédictions que vous recevrez « soient encore plus grandes que celles qu'il a « données aux anciens patriarches Abraham, Isaac « et Jacob, par Notre Seigneur Jésus-Christ. etc.

« Bénissez, Seigneur, la force de notre prince et

« recevez favorablement les œuvres de ses mains ; « que son royaume soit, par votre bénédiction « couvert des fruits du ciel et des fruits de la terre, « de la rosée des vallées, des fruits du soleil et « de la lune, de ceux du haut des montagnes et « des collines éternelles, de ceux que la terre donne « en abondance de son sein; que la bénédiction « de celui qui apparut dans le buisson ardent, se « répande sur sa tête, que le Seigneur comble de « bénédictions ses enfants, qu'il fasse d'abondan- « tes récoltes d'huile, qu'il ait la force du rhino- « céros, qu'il chasse les Gentils jusqu'aux extré- « mités de la terre, parce que celui qui est élevé « au-dessus des cieux sera éternellement son ap- « pui. »

Ces oraisons et bénédictions terminées, l'archevêque, accompagné des pairs qui soutiennent toujours la couronne, conduit le roi, revêtu de ses habits royaux, sur le trône élevé sur l'échafaud, et le fait asseoir sur un siége assez élevé pour qu'il puisse être vu de tous les assistants. Otant alors sa mître, l'archevêque embrasse le nouveau roi, en s'écriant : *vive le roi éternellement:* ensuite tous les pairs qui soutiennent la couronne, les pairs ecclésiastiques les premiers, embrassent également sa majesté et prononcent les mêmes paroles.

Cette cérémonie achevée, le chantre et le sous-chantre entonnent la messe qui se dit comme l'office ou la fête du jour qui se rencontre le requiert.

On y ajoute l'oraison suivante pour le roi :

« Dieu tout-puissant, nous vous prions que « votre serviteur N. notre roi, qui par votre mi-« séricorde, a reçu la conduite de ce royaume, « reçoive aussi l'accroissement de toutes les ver-« tus, afin que revêtu de leur force et saintement « orné de leur éclat il puisse dompter les mons-« tres des vices, surmonter ses ennemis, et qu'a-« gréable à vos yeux par ses bonnes œuvres il ar-« rive jusqu'à vous qui êtes la voie, la vérité et la « vie, par Notre Seigneur. »

A l'évangile le roi se lève et on lui ôte sa couronne, et, lorsque l'évangile est chanté, le premier en dignité des archevêques et évêques prend le livre et le porte à baiser au roi, puis à l'archevêque célébrant.

On présente à l'offrande un pain, un vase d'argent plein de vin et treize pièces d'or (1). Le roi y est conduit par les pairs qui soutiennent sa couronne. Le connétable ou celui qui le représente,

(1) Autrefois c'étaient des besants. (Voir les Dissertations.)

porte l'épée devant sa majesté, qui est ramenée sur son trône de la même manière.

Quand le célébrant en est à la secrète, il dit ces oraisons :

« Nous vous supplions, Seigneur, qu'il vous « plaise sanctifier ces dons que nous vous offrons, « afin qu'ils deviennent pour nous le corps et le « sang de votre fils unique et qu'ils servent par « votre grace, à notre roi N. pour obtenir le sa- « lut de l'ame et du corps, et pour s'acquitter di- « gnement de la charge qui lui est commise par « Notre Seigneur Jésus-Christ, etc.

« Seigneur, que cette oraison salutaire préserve « notre roi N., votre serviteur, de toute adversité « afin qu'il obtienne la tranquillité de la paix de « l'Église, et qu'il parvienne, après le cours de « cette vie, à l'héritage éternel, par Notre Seigneur « Jésus-Christ, etc. »

Avant que l'archevêque ne chante, *Pax domini sit semper vobiscum*, il prononce sur le roi et sur son peuple les bénédictions suivantes :

« Que le Seigneur vous bénisse et vous conserve, « puisqu'il vous a établi roi sur son peuple, qu'il « vous rende heureux dans ce siècle et vous fasse « participer à la félicité éternelle dans l'autre. « Ainsi soit-il.

« Qu'il vous fasse la grace de gouverner pen-

« dant une longue suite d'années, selon l'ordre « de sa Providence et par votre sage conduite, le « clergé et le peuple qu'il a voulu réunir sous « vos lois. Ainsi soit-il.

« En sorte qu'obéissant à vos commandements, « délivrés de toute adversité, comblés de toutes « sortes de biens, vous servant avec amour et « fidélité, ils jouissent de la paix dans ce présent « siécle, et qu'ils méritent d'être réunis avec vous « dans la société des bienheureux, avec le secours « de celui qui règne, etc....... »

Après le *Pax Domini*, celui qui a porté le livre des évangiles à baiser au roi, prend la paix de l'archevêque de Reims en le baisant à la joue, et la porte au roi; ensuite tous les autres archevêques et évêques, chacun en son rang, donnent pareillement le baiser de paix à sa majesté qui est assise sur son trône.

La messe achevée, les pairs conduisent de nouveau le roi au pied du grand autel, où il reçoit, des mains de l'archevêque, la communion du corps et du sang.

Ensuite l'archevêque ôte au roi la grande couronne qu'il a sur la tête, le dépouille de ses habits royaux, et après l'avoir revêtu d'autres lui met une autre couronne plus petite et plus légère.

Le roi se rend au palais archiépiscopal (son

épée nue toujours portée devant lui), et lorsqu'il est arrivé dans ses appartements, il ôte sa chemise qu'il donne à l'archevêque pour être brûlée à cause de la sainte onction.

Le sacre et la messe terminée, les barons reportent la sainte ampoule dans le trésor de saint Remi, dans le même ordre qu'elle a été portée à la cathédrale.

SACRE DES REINES.

Lorsque la reine est sacrée et couronnée avec le roi, à Reims, on lui prépare un trône moins élevé que celui du roi, qui, déjà sacré et couronné, reste assis sur le sien.

La reine est amenée à l'église et se prosterne devant l'autel pour faire sa prière, après laquelle les évêques aident sa majesté à se relever sur ses genoux, et elle incline sa tête pendant que l'archevêque prononce l'oraison qui suit :

« Seigneur, soyez propice à nos supplications, « et que l'efficacité de votre grace conserve « l'œuvre que notre humble ministère va entre-« prendre par Jésus-Christ Notre Seigneur. »

Les tuniques et chemises de la reine doivent être ouvertes jusqu'à la ceinture, et l'officiant donne à sa majesté l'onction sacrée sur la tête et sur la poitrine, en disant : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, que cette onction d'huile profite à votre gloire et soit pour vous une confirmation éternelle. »

Ensuite le consécrateur dit l'oraison suivante :

« Dieu éternel et tout-puissant, propice à nos prières, répandez abondamment les bénédictions de l'Esprit Saint sur votre servante, afin que dès ce jour où elle est instituée reine par l'imposition de nos mains, elle demeure par votre sanctification digne et élevée, et qu'elle ne se rende jamais indigne de participer à votre grace par Notre Seigneur Jésus-Christ. »

Après l'archevêque, sans prononcer de prières, met dans les mains de la reine le sceptre qui est plus petit que celui du roi, et la main de justice semblable à celle de son auguste époux.

Puis il lui met l'anneau au doigt en disant :

« Prenez l'anneau de la foi, signe de la sainte Trinité par lequel vous puissiez éviter les piéges des hérétiques, et par la vertu qui vous est donnée, amener les nations barbares à la connaissance de la vérité. »

Et il dit ensuite l'oraison suivante :

« Dieu de qui procède toute puissance et dignité, donnez à votre servante, par ce signe de votre foi, l'effet prospère de sa dignité, et faites que, toujours ferme dans la foi, elle s'efforce toujours de vous plaire, par N. S. J. C. etc. »

Puis l'archevêque pose sur la tête de sa majesté la couronne que les barons soutiennent de tous côtés pendant qu'il dit :

« Recevez la couronne de gloire, ornement de joie, afin que vous soyez entourée du plus vif éclat, et que la gloire éternelle vous couronne. »

Après avoir posé la couronne, l'archevêque ajoute l'oraison qui suit :

« Seigneur, source de tout bien, principe de tout honneur, accordez à votre servante N..... de faire un digne usage de sa dignité, et faites que ses bonnes œuvres ajoutent un nouveau lustre à la gloire dont vous la couvrez par, etc. »

Ensuite les barons soutenant toujours la couronne conduisent sa majesté sur son trône.

On observe à l'offrande, à la paix et à la communion, les cérémonies usitées pour le sacre du roi (1).

---

(1) Voir Du Tillet, pag. 273.

Philippe avait succédé à son père en 1181, sous la tutelle de Philippe d'Alsace, comte de Flandres, qui était son parrain. Entre autres événements remarquables de son règne, il chassa les Juifs de son royaume, en 1188, et prit ensuite la croix pour aller au secours de la terre sainte; il partit après avoir réglé les affaires du royaume et avoir été à Saint-Denis prendre l'oriflamme (1), la pannetière et le bourdon qui étaient les marques du pélerinage; mais ses infirmités l'obligèrent de revenir deux ans après son départ, en 1192.

En 1204, Philippe réunit la Normandie à la couronne, environ 316 ans après qu'elle en eut été détachée.

Il mourut à Mantes sur Seine, le 25 juillet 1223, après avoir épousé en secondes noces Ingeburge, sacrée et couronnée le 15 août 1193 dans la cathédrale d'Amiens (2).

---

(1) L'oriflamme était une espèce de gonfanon de taffetas rouge ou de couleur de feu, sans broderie ni figure, fendu par en bas à deux différents endroits, ce qui formait comme trois queues, entourée de houpes de soie verte et suspendue au bout d'une lance dorée. Louis-le-Gros est le premier de nos rois qui l'ait été prendre en cérémonie sur l'autel de Saint-Denis.

(2) Chron. d'Auxerre.

LOUIS VIII.

SURNOMMÉ

COEUR DE LION.

Sacré à Reims, avec la reine Blanche de Castille, son épouse, le 6 août 1223, par Guillaume de Joinville, métropolitain.

Louis est le premier roi de la troisième race qui n'ait pas été sacré du vivant de son père (1).

Guillaume de Joinville, nouvellement fait légat du Saint-Siége, par le pape Honorius III, venait de convoquer à Paris une assemblée des évêques du royaume pour concerter avec eux les moyens d'arrêter les ravages que les Albigeois hérétiques faisaient dans le Languedoc, lorsque Philippe mourut.

Louis, son fils, fut reconnu sans aucune opposition par tous les grands du royaume, et la cérémonie de son couronnement se fit à Reims, en présence des princes et seigneurs du royaume. Jean de Brienne, roi de Jérusalem, fit la charge de connétable et porta l'épée devant le roi. Henri III roi d'Angleterre, n'assista point au sacre et n'en-

(1) Hénault.

voya personne pour le représenter (1). Les réjouissances qui suivirent le couronnement du nouveau monarque furent des plus magnifiques : Paris surtout se distingua par la pompe et l'éclat de ses fêtes.

Louis avait déjà été sacré et couronné roi d'Angleterre, à Londres, en 1215, par le choix même des Anglais qui l'avaient appelé pour remplacer Jean-Sans-Terre qu'ils avaient exilé, et c'est depuis ce prince que les rois renouvelaient à leur sacre leurs prétentions sur le royaume d'Angleterre.

---

(1) Louis écrivit aux habitants de Reims, de contribuer aux frais de son sacre, conjointement avec l'archevêque de la ville, et c'est à cette époque que l'on fait remonter l'usage où était la ville de Reims de fournir en commun, avec l'archevêque, les dépenses nécessaires au couronnement de nos rois ; Du Tillet cite un arrêt rendu à la cour des pairs, qui, pour cet effet, taxait à une certaine somme, des biens immeubles situés tant dans la ville que dehors.

LOUIS IX,

DIT

SAINT-LOUIS.

Sacré et couronné à Reims, le premier dimanche de l'avent, 29 novembre 1226, par Jacques de Bazoches, évêque de Soissons et doyen de la province de Reims, le siége archiépiscopal de Reims étant vacant (1).

Louis VIII, sentant sa fin approcher, avait mandé les évêques et les grands seigneurs qui se trouvaient à sa cour, et leur avait fait promettre de reconnaître le jeune Louis, son fils, pour leur roi, et de lui être fidèles et obéissants et de le faire couronner sitôt qu'il aurait rendu le dernier soupir.

Louis IX n'avait que douze ans lorsque la reine Blanche, sa mère, reçut la nouvelle de la mort de son époux, qui l'avait nommée régente du royaume pendant la minorité de son fils.

Après avoir rendu les derniers devoirs à sa mémoire elle envoya à tous les grands du royaume l'ordre de se trouver à Reims au jour indiqué

(1) Nangis.

pour le sacre, et elle-même s'y transporta sans aucun délai avec Louis IX son fils.

La cérémonie, une des plus magnifiques (1), fut faite par Jacques de Bazoches, évêque de Soissons, en présence d'un grand nombre de prélats et de seigneurs parmi lesquels étaient Jean de Brienne, roi de Jérusalem, le cardinal de Saint-Ange, les comtes de Boulogne, de Sancerre, de Blois, les comtesses de Flandres et de Champagne, toutes deux proches parentes de Louis.

Plusieurs grands vassaux, mécontents du dernier gouvernement, ou feignant de l'être, n'assistèrent point au couronnement.

Louis reçut, après son sacre, le serment de fidélité des évêques et des seigneurs (2).

« Ce fut ce prince qui introduisit la coutume « d'aller, après le sacre, en pélerinage à Corbigny « faire une neuvaine à saint Marcoul avant que « de toucher les malades des écrouelles.

« Ce fut aussi ce roi qui, après son sacre, fit dé- « poser au trésor de Saint-Denis les couronnes et

---

(1) La dépense, selon le registre de la chambre des comptes, montait à 4,333 liv., ce qui était une somme considérable pour le temps.

(2) Pour le surplus des cérémonies, voir le sacre de Philippe-Auguste.

« les autres ornements que Philippe-Auguste « avait fait faire pour servir au couronnement « des rois (1). »

PHILIPPE III,

DIT

LE HARDI.

Sacré et couronné à Reims, le jour de l'Assomption de l'année 1271, par Milon de Bazoches, évêque de Soissons (le siége de Reims étant vacant par la mort de l'archevêque).

Saint Louis, près de s'embarquer pour la cinquième croisade, convoqua tous les barons de son royaume à Paris pour leur faire jurer de reconnaître ses enfants pour ses successeurs, s'il

(1) Menin.

Il nous a semblé curieux de rapporter ici la représentation du sacre de Saint-Louis, tel qu'il se trouvait figuré sur les vitraux de l'ancienne église de Poissy, détruite en 1695 par le feu du ciel. Personne n'ignore que le saint roi affectionnait particulièrement cette ville où il avait reçu le jour et le baptême; il signait ordinairement *Loys de Poissy*. La planche que le lecteur trouvera au frontispice de ce livre a été faite d'après le dessin original déposé au cabinet des gravures de la bibliothèque du roi.

venait à périr dans son voyage d'outre-mer (1).

Philippe-le-Hardi qui avait suivi saint Louis son père en Afrique, fut, après la mort de ce dernier, salué roi par l'armée qui assiégeait Tunis. Après avoir battu les Sarrasins, et accordé la paix au roi de Tunis, Philippe revint en France, et aussitôt qu'il eut fait faire les obsèques de son père dans l'église de Paris où il avait déposé les restes de saint Louis qu'il avait lui-même apportés d'Afrique, il donna ses ordres pour la cérémonie de son sacre.

Ce fut Milon de Bazoches, évêque de Soissons, qui eut l'honneur de conférer l'onction sacrée au roi, en présence des évêques, des pairs du royaume et des grands seigneurs qui s'étaient rendus à Reims pour assister à cette cérémonie.

Robert d'Artois, cousin germain du roi, fut choisi par lui pour porter l'épée de Charlemagne dite la Joyeuse (2).

---

(1) Président Hénault.

(2) C'était une ancienne coutume qu'au couronnement de nos rois, un des plus grands seigneurs de France portât devant eux l'épée de Charlemagne, que l'on conservait dans le trésor de Saint-Denis en France, pour être portée, ainsi que sa couronne et son sceptre, dans l'endroit où nos rois se faisaient sacrer. (Nangis, en la Vie de Philippe III, et Annales manuscrites de France.)

(Pour le surplus des cérémonies voir Philippe II.)

Il survint à ce sacre une difficulté, entre Milon de Bazoches évêque de Soissons, et le chapitre de Reims, le chapitre prétendant que c'était à lui de nommer le prélat qui devait donner l'onction sacrée au roi, puisque pendant la vacance du siége la juridiction de l'archevêque lui était dévolue. Milon de Bazoches reconnut ce pouvoir au chapitre, et les actes capitulaires de ce temps nommaient les personnes que le chapitre avait désignées pour faire diacre et sous-diacre à la messe (1).

Philippe avait épousé en premières noces Isabelle d'Aragon, et en secondes Marie de Brabant, qu'il fit sacrer le jour de la saint Jean-Baptiste de l'année 1275.

La cérémonie fut faite dans la Sainte-Chapelle de Paris par Pierre Barbet, archevêque de Reims, en présence d'un grand nombre de prélats et barons, et malgré les remontrances de Gilles, archevêque de Sens, qui croyait comme métropolitain de Paris que cet honneur lui était dû.

---

(1) Il paraîtrait donc constant, par cet exemple, qu'aucun évêque externe ne pouvait faire la cérémonie du sacre sans le consentement du chapitre de Reims (le siége étant vacant).

PHILIPPE IV,

DIT

LE BEL.

Sacré et couronné à Reims, le 6 janvier 1286, par Pierre Barbet, qui en était archevêque (1).

Il était déjà roi de Navarre par son mariage avec Jeanne IV qui fut couronnée reine de France à Reims le même jour que son époux (2).

Philippe-le-Hardi étant mort à Perpignan, son fils Philippe-le-Bel, qui l'avait suivi en Catalogne, prit le commandement de l'armée.

Après avoir mis ordre aux affaires du royaume, il enjoignit à la noblesse et au clergé de se rendre à Reims pour assister à la cérémonie de son sacre.

Ce fut en leur présence qu'il reçut, ainsi que son épouse, l'onction sacrée des mains de Pierre Barbet, métropolitain de Reims (3).

(1) Président Hénault.

(2) Annales de France, et Du Tillet, Recueil des rois de France.

(3) Voir, pour les cérémonies, le sacre de Philippe-Auguste.

L'archevêque fit la dépense du festin du sacre, espérant retirer ses frais sur les bourgeois de la ville; mais les chanoines de Reims lui intentèrent un procès sur ce qu'il voulait forcer non-seulement les clercs et les religieux de la ville, mais encore les bourgeois-chanoines à contribuer à la dépense. Ayant donc porté leur plainte au Saint-Siége, deux cardinaux délégués par le pape, s'informèrent de ce qu'il était d'usage de faire, et après avoir reconnu qu'ils n'étaient nullement obligés de payer ces frais, ils donnèrent commission à l'évêque d'Arras de faire rendre aux bourgeois ce qu'on avait exigé d'eux, et prononcèrent main-levée de la saisie de leurs biens.

Dans une enquête qui fut faite par l'ordre du roi pour savoir si les clercs, les laïques et les religieux avaient contribué pour quelque chose aux frais du sacre de Philippe-le-Hardi, surtout à l'égard des biens qu'ils ont dans le ressort de l'archevêché de Reims, il fut décidé, après un mûr examen, que ni le roi ni l'archevêque n'avaient le droit de mettre aucun impôt sur les biens immeubles des clercs et des religieux de la ville de Reims (1).

(1) Marlot, Histoire de la métropolè, liv. III, chap. 64.

LOUIS X,

SURNOMMÉ

LE HUTIN.

Sacré à Reims, avec Clémence de Hongrie, sa seconde femme, le 3 août 1315, par Robert de Courtenai, métropolitain.

Ce prince avait été sacré et couronné roi de Navarre dès l'âge de cinq ans, après la mort de la reine Jeanne de Navarre, sa mère, dans la ville de Pampelune, le 1er octobre 1307 (1). (Pour les cérémonies, voir le sacre de Philippe II.)

Louis ne régna que deux ans, et mourut en 1316, laissant pour héritier de la couronne de France un fils posthume nommé Jean, dont la reine accoucha au mois de novembre de la même année, et qui ne vécut que huit jours.

---

(1) Hénault.

PHILIPPE V,

DIT

LE LONG.

Sacré à Reims, le 6 janvier 1316, par Robert de Courtenai, archevêque de Reims.

Philippe ne portait que la qualité de comte de Poitou, lorsque par la mort de son frère Louis Hutin, il fut en même temps déclaré régent du royaume de Navarre, pendant la minorité de Jeanne de Navarre, sa nièce, et du royaume de France, en attendant que Clémence de Hongrie accouchât (1). Cette princesse mit au monde un prince qui fut nommé Jean, et qui ne vécut que huit jours.

Il y eut de grandes contestations sur la succession à la couronne.

---

(1) Quant à la France, dit Vignier, les barons ordonnèrent que si la reine accouchait d'un fils, elle serait gouvernée par Philippe-le-Long jusqu'à ce que le jeune prince eût atteint l'âge de 24 ans (une ancienne chronique française dit 14); mais que si la reine accouchait d'une fille, Philippe-le-Long jouirait du trône sur-le-champ.

Eudes de Bourgogne, oncle de Jeanne, prétendait que Jeanne devait être reine. L'affaire fut long-temps agitée et il fut conclu, dans une assemblée que Philippe fit convoquer, que la loi salique ne permettait pas que les femmes héritassent de la couronne de France.

Charles, frère de Philippe-le-Long, et qui lui succéda, fut assez peu éclairé sur ses intérêts pour prendre le parti de Jeanne (1).

Philippe-le-Long ayant opposé tous ses concurrents au trône, alla se faire couronner à Reims avec son épouse, le 6 janvier 1316. Il fut reçu dans la ville avec toutes les cérémonies accoutumées, et reçut la sainte onction des mains de Robert de Courtenay, en présence de ses oncles, des grands du royaume et des pairs (2).

Les pairs soutinrent la couronne sur la tête du roi, et la princesse Mahand, comtesse d'Artois, qui avait assisté au sacre du roi son gendre en qualité de pair de France, soutint la couronne avec les autres pairs qui en murmurèrent et dirent, mais inutilement, que cette dignité ne

(1) Président Hénault.

(2) Les archives de la ville de Reims rapportaient que les portes de la ville furent fermées et bien gardées, pendant la cérémonie, pour éviter toute surprise de la part du duc de Bourgogne.

devait point *tomber en quenouille* plus que la couronne (1).

Il y eut à ce sacre des difficultés entre l'évêque de Beauvais, et l'évêque de Langres pour la préférence qui fut adjugée à l'évêque de Beauvais, parce que sa pairie est de plus ancienne érection(2).

Philippe mourut en 1321, après avoir rendu son règne recommandable par un grand nombre de sages ordonnances.

Il ne laissa point d'enfants mâles.

CHARLES IV,

DIT

LE BEL.

Sacré à Reims, le 21 février 1321, par l'archevêque Robert de Courtenai, qui avait déjà donné les onctions sacrées à ses deux frères.

Charles IV prit le titre de roi de Navarre, ainsi que Philippe-le-Long l'avait pris. Tous deux en qualité de tuteurs de Jeanne, leur nièce, fille de

(1) Louis de Sainte-Marthe, liv. 7, Histoire généalogique. Pour le surplus des cérémonies, voir le sacre de Philippe II.

(2) Pierre Louvet.

Louis Hutin, à qui le royaume de Navarre appartenait du chef de sa mère (1).

Charles portait le titre de comte de la Marche, du vivant des rois Louis Hutin et Philippe-le-Long, ses frères. Ce dernier n'ayant laissé que des filles, il fut reconnu sans opposition par tous les grands du royaume, et fut sacré à Reims en 1321 par Robert de Courtenai avec la plus grande magnificence (2), et en présence des grands et des pairs du royaume, à l'exception d'Edouard II, roi d'Angleterre, qui lui devait foi et hommage comme possédant une partie de l'Aquitaine.

Le nouveau monarque reçut le serment de fidélité des évêques et des grands (3).

Il y eut difficulté entre l'archevêque de Reims et les habitants pour les frais du sacre; ceux-ci prétendaient que les frais devaient être faits aux dépens des châtelenies qui relevaient de l'archevêché de Reims; mais les commissaires nommés pour ce différend, jugèrent que les habitants devaient contribuer à la dépense, attendu que comme en moins de trois années il s'était fait

---

(1) Président Hénault.

(2) Voir Du Tillet et les Annales de France.

(3) Voir pour le surplus des cérémonies Philippe II.

deux sacres à Reims, les châtellenies ne pouvaient pas supporter seules tous les frais (1).

En 1328 la France vit périr le dernier héritier de Philippe-le-Bel. Ce roi laissa en mourant trois princes qui lui faisaient espérer une nombreuse postérité, mais ils disparurent tous trois en moins de onze ans, et la couronne passa à leur cousin germain. Charles IV, le dernier des trois frères, étant tombé malade à Vincennes, y mourut le 1er février 1328 (2). En lui finit la première branche de la troisième race des rois de France, après avoir donné quatorze rois dans l'espace de 341 ans.

Ce prince *a été sévère justicier en gardant le droit à un chacun* (3); mais son règne n'offre rien de remarquable, et ainsi que ses frères, sans avoir rien fait ni pour ses peuples ni pour sa gloire, il laissa l'état accablé de dettes.

Il érigea en duché pairie la baronnie de Bourbon, en faveur de Louis Ier, comte de Clermont, fils aîné de Robert de France, sixième tige de Saint-Louis et tige de nos Bourbons.

On lit dans ses lettres d'érection des termes

---

(1) Marlot, dans sa Métropole, liv. IV, chap. 5.

(2) Président Hénault.

(3) Du Tillet.

dignes de remarque et qui semblaient être une prédiction pour Henri IV: *J'espère, dit le roi, que les descendants du nouveau duc contribueront par leur valeur à maintenir la dignité de la couronne* (1).

Charles IV ayant fait casser son mariage avec Blanche de Bourgogne, sa première femme, épousa en secondes noces Marie de Luxembourg, fille de l'empereur Henri VII. Elle fut couronnée à la chapelle du roi à Paris, le jour de la Pentecôte 1323, par l'archevêque de Sens. A la mort de Marie, Charles se voyant sans enfants épousa en troisièmes noces Jeanne d'Évreux, sa cousine germaine qu'il épousa avec dispense, et qui fut couronnée et sacrée à Saint-Denis en 1326. Ce fut elle qui fit présent à cette église de la magnifique couronne qu'on y voyait.

---

(1) Président Hénault.

PHILIPPE VI,

DIT

DE VALOIS.

Sacré à Reims, par Guillaume de Trie, métropolitain, le 29 mai 1328.

Charles-le-Bel en mourant avait laissé sa femme enceinte; elle accoucha d'une fille nommée Blanche; et les mêmes disputes qui s'étaient élevées sous Philippe-le-Long, se réveillèrent au sujet de la succession à la couronne.

Édouard III roi d'Angleterre y prétendait par sa mère Isabelle, fille de Philippe-le-Bel, sœur des trois derniers rois; mais son droit ne fut pas trouvé meilleur, par les douze pairs ni par les barons, que celui de Jeanne, fille de Louis-Hutin (1).

Philippe qui était fils de Charles de France, oncle paternel des trois derniers rois, et par conséquent le plus proche héritier mâle de la couronne, fut malgré tous les efforts d'Édouard, proclamé roi des Français par les grands et le peuple.

---

(1) Hénault.

Il envoya aux pairs et aux grands du royaume l'ordre de se trouver aux cérémonies de son sacre, et lui-même, accompagné de toute sa cour, se rendit à Reims où il fut couronné avec Jeanne sa première femme, le 27 mai 1328, par les mains de Guillaume de Trie.

On n'avait pas encore vu d'aussi grands préparatifs que ceux qui furent faits pour le couronnement de Philippe (1).

Comme le palais de l'archevêque n'était point assez vaste pour donner le festin à toute la cour, on bâtit trois salles, une pour le roi, une pour la reine, et la troisième pour les grands du royaume.

Louis, comte de Flandre, qui, selon la coutume de ses prédécesseurs, porta l'épée du roi à la cérémonie du sacre, s'y trouva avec l'élite de la noblesse habillée uniformément; et ce fut pour la première fois que les échevins et habitants de Reims prirent soin du festin royal (2).

La fête dura cinq jours pendant lesquels rien ne fut épagné pour en relever la magnificence et l'éclat.

La reine, en reconnaissance de ce qu'elle avait

---

(1) Voir les Annales de France, qui finissent en 1380, et Du Tillet.

(2) Ancien cartulaire de la ville de Reims.

été couronnée à Reims, fit présent à l'église de cette ville d'un ornement de toile d'argent.

Aussitôt après leur sacre et couronnement, le roi et la reine vinrent faire leur entrée à Paris où ils furent magnifiquement reçus (1).

Philippe rendit à Jeanne, fille de Louis-Hutin, le royaume de Navarre dont Philippe-le-Long et Charles-le-Bel avaient joui à son préjudice : au moyen de quoi Philippe d'Évreux, son mari, fut roi de Navarre.

Le 6 Juin 1329, Édouard, roi d'Angleterre, après bien des délais, se rendit avec une cour brillante à la cathédrale d'Amiens où le monarque français l'attendait avec tous les grands de son royaume, pour recevoir l'hommage qu'il lui devait des domaines qu'il possédait en France.

Édouard s'acquitta de ce devoir au milieu de la pompe que les deux monarques déployèrent à l'envi. Les rois de Bohême, de Navarre et de Majorque, honorèrent cet acte de leur présence, avec les ducs de Bourgogne, de Bourbon, de Lorraine, les comtes de Flandre, d'Alençon, de Beaumont-Roger; les grands-officiers de la couronne, et un grand nombre de prélats qui se tenaient tous debout à côté d'un superbe trône,

---

(1) Menin.

où était assis le roi de France, vêtu d'une longue robe de velours violet semée de fleurs de lys d'or, couronné d'un diadème enrichi de pierreries, et tenant à la main un sceptre d'or. Édouard y parut aussi avec un nombreux cortége, vêtu d'une longue robe de velours cramoisi semée de léopards d'or, ayant la couronne sur la tête, l'épée au côté, et les éperons dorés; mais lorsqu'il se fut approché du trône, le grand-chambellan lui commanda d'ôter sa couronne, son épée et ses éperons, et de se mettre à genoux devant le roi sur un carreau qu'on lui avait préparé.

Le même officier lui dit ensuite: *Sire, vous devenez, comme duc de Guienne, homme lige du roi mon seigneur qui ci est, et lui promettez foi et loyauté porter.*

Édouard disputa sur le mot *lige* (1), prétendant qu'il ne devait que l'hommage simple, demanda du temps pour consulter ses archives, et promit d'envoyer des lettres scellées de son grand sceau, dans lesquelles il expliquerait quelle sorte d'hommage il devait. Philippe y consentit, et baisa à la bouche le roi d'Angleterre dont il tenait les mains entre les siennes.

(1) Par le mot d'hommage lige, on entendait l'engagement que prenait un vassal d'être l'homme de son seigneur, et de le servir envers et contre tous, sauf contre le roi.

Édouard, de retour en Angleterre, sur la nouvelle que le comte d'Alençon avait fait des entreprises sur la Guienne, envoya à Philippe des lettres patentes par lesquelles il reconnaissait que cet hommage devait être *lige* (1).

Cette même année une nouvelle croisade fut projetée entre le pape Jean XXII, et le roi qui s'était rendu à Avignon, mais elle n'eut point lieu.

Édouard qui, depuis l'humiliante cérémonie d'Amiens, conservait dans son cœur un désir ardent de vengeance, commença, en 1336, une guerre qui de part et d'autre fut entremêlée de succès et de revers. Après une trève de quelque temps, les hostilités recommencèrent avec l'Angleterre au sujet des troubles de Bretagne; et en 1349, Édouard vint assiéger Calais qui fut pris, le 31 août, après un siége de onze mois. On sait qu'Édouard, irrité de la longue et courageuse résistance des habitants, exigea que six des plus notables vinssent les pieds nus et la corde au cou lui apporter les clefs de la ville et se soumissent à tout ce qu'il lui plairait d'ordonner.

Eustache de Saint-Pierre, Jean Daire et les deux frères Jacques et Pierre de Wissant avec

(2) Rapin Thoyras, cité par le président Hénault.

deux autres dont on doit regretter que l'histoire n'ait point conservé les noms, se dévouèrent généreusement pour leurs concitoyens; ils avaient été condamnés à mort par Édouard, qui, à la prière de son épouse, leur accorda leur grace.

En 1348, une peste, la plus terrible dont l'histoire ait conservé la mémoire fit des ravages affreux dans l'Asie, l'Afrique et l'Europe. Les historiens racontent de ce fléau des circonstances qu'on serait peut-être tenté d'accuser de merveilleux, si l'uniformité de leur témoignage ne rendait leur relation digne de foi. (1)

Cette peste qui emporta une prodigieuse quantité d'hommes, réveilla la piété; mais en même temps fit naître la secte fanatique des flagellans qui de la folie passa au brigandage (1).

Philippe de Valois mourut en 1350.

(1) Voir Gaillard.

(2) Président Hénault.

JEAN,

DIT

LE BON.

Sacré à Reims, avec Jeanne de Boulogne, sa seconde femme, le 26 septembre 1350, par Jean de Vienne, archevêque de Reims.

La cérémonie du sacre de ce monarque se fit avec la plus grande magnificence, le dais sous lequel l'abbé de Saint-Remy apporta la Sainte-Ampoule à la cathédrale de Reims, fut soutenu par le châtelain de Bar, Ogier d'Onchar, baron de Terrier, Jacquenin, baron de Villers, et un autre à la place du baron d'Autry, et vingt arbalêtriers du village de Chêne-le-Pouilleux, situé à dix lieues de Reims, armés comme en temps de guerre, les accompagnèrent en qualité de vassaux du monastère de Saint-Remy de Reims (1).

Le reste de la cérémonie se fit à l'ordinaire.

Lorsqu'elle fut terminée, le nouveau monarque conféra l'ordre de la chevalerie à Charles son fils

(1) Tout ceci a été extrait de manuscrits autrefois conservés dans l'abbaye de Saint-Remi de Reims.

aîné, dauphin de Viennois (1), Louis, son second fils, duc d'Anjou, Philippe duc d'Orléans son frère, Philippe duc de Bourgogne, et plusieurs autres grands seigneurs (2).

A son retour de Reims, la ville de Paris lui fit une somptueuse entrée; les rues étaient tapissées d'étoffes de différentes couleurs, et les gens de métier, distribués selon leurs classes, revêtus d'habits uniformes ; les bourgeois étaient sous les armes, et habillés tous de même couleur.

Tout travail cessa pendant huit jours que les fêtes durèrent.

Jean institua au commencement de son règne l'ordre de l'étoile en faveur des plus grands seigneurs. La devise était : *Monstrant regibus astra viam* : par allusion à l'étoile des mages. Cet ordre dont le siége était à Saint-Ouen, près Paris, s'avilit dans la suite par le trop grand nombre de chevaliers, et fut abandonné aux chevaliers du guet (3).

---

(1) Ce prince fut le premier qui porta le nom de dauphin, titre qu'on donne à l'aîné des enfants de France, à l'héritier présomptif de la couronne, à cause du Dauphiné qui fut donné à cette condition par Humbert, dauphin de Viennois, en 1343.

(2) Voir Nicolle Gilles, Belleforet, dans leurs Annales, et Jean Froissard, vol. I, chap. 153.

(3) Président Hénault.

Les hostilités continuèrent entre la France et l'Angleterre, malgré la trève conclue sous le règne précédent, et qui, tant de fois rompue et renouvelée, se change enfin, en 1336, en une guerre cruelle. Edouard envoya son fils le prince de Galles, déjà fameux par le gain de la bataille de Créci, pour commander son armée. Il ravagea l'Auvergne, le Limousin et le Poitou : Jean ayant rassemblé ses troupes, le joignit à Maupertuis, à deux lieues de Poitiers, et le lundi, 19 septembre 1356, engagea le combat à la tête de quarante mille Français qui furent battus par 12,000 Anglais que commandait le prince de Galles. La principale noblesse périt dans l'action ou fut faite prisonnière; le roi Jean tomba lui-même, avec son fils, au pouvoir du vainqueur qui les fit conduire à Bordeaux, puis, au mois d'avril suivant, à Londres. Le dauphin, qui avait échappé du combat, prit en main les rênes du gouvernement sous le nom de lieutenant du royaume, titre que le roi lui avait donné avant la bataille de Poitiers.

Il convoqua à Paris les États du royaume qui se séparèrent presqu'aussitôt sans avoir rien fait.

Marcel, prévôt des marchands, excita une sédition dans Paris, et le dauphin se retira de la ville où le roi de Navarre, qui s'était évadé de

prison avec le projet de se faire roi de France, commit toutes sortes d'excès et fut bientôt après chassé lui-même. La sédition fut apaisée par la mort de Marcel.

Les désordres n'étaient pas moindres dans les provinces que dans la capitale. La France était de toutes parts infestée de plusieurs bandes de brigands qui se répandirent dans toutes les provinces (1).

Dans la Picardie les paysans se soulèvent contre la noblesse. Cette faction, appelée la Jacquerie, du nom de son chef (2), égorgeait tous les gentilshommes qui tombaient entre ses mains, outrageait leurs femmes, et pillait leurs maisons, et la France ouverte de tous côtés aux Anglais et aux Navarrois, se voyait en proie à la fureur de ses ennemis qui laissaient partout des traces funestes de leur passage.

Le dauphin ayant atteint sa majorité, fixée à 21 ans, assemble les États à Compiègne, et le 14 mars il se fait déclarer majeur et régent de France, titre que Jean, son père, lui avait donné avant de partir pour l'Angleterre, en lui confirmant ce-

---

(1) Ce nom de brigands leur venait d'une sorte d'épée appelée brigantine dont ils se servaient.

(2) Voir Froissart.

lui de lieutenant du royaume. Jean traita lui-même de sa liberté avec Édouard; mais les États refusèrent d'en ratifier les conditions qui étaient aussi dures pour Jean qu'onéreuses pour la nation.

Edouard, piqué de ce refus, fait enfermer le roi Jean et son fils dans la tour de Londres, et débarque à Calais. Après avoir ravagé l'Artois, la Champagne et la Bourgogne, le roi d'Angleterre s'avance jusques sous les murs de Paris, et de là se retire à Chartres, où un orage affreux épouvanta si fort son armée qu'il crut y reconnaître l'ordre du ciel de faire la paix (1). Ce fut en vertu du traité que Charles régent et les députés d'Edouard conclurent le 8 mai 1360 à Bretigni, près de Chartres, que Jean recouvra sa liberté après quatre ans de prison.

Cette paix ne délivra pas la France des fléaux qui la désolaient. Les troupes anglaises qui n'avaient plus pour subsister d'autres ressources que le pillage, l'exercèrent avec plus de férocité qu'ils n'avaient fait pendant la guerre. La noblesse que le roi Jean avait fait rassembler pour les combattre fut presque entièrement détruite, *et telle était la destinée du prince régnant de voir chaque*

---

(1) Président Hénault.

année de son règne marquée par quelqu'insigne malheur (1).

Jean voyant que le duc d'Anjou, son fils, au mépris de sa parole, s'était enfui d'Angleterre, où il était demeuré comme otage, vint lui-même se constituer prisonnier à Londres, où il mourut le 8 avril 1364.

L'histoire a inscrit dans ses annales une belle réponse de ce prince : comme on voulait lui persuader de ne point garder le traité de Bretigny, il répondit « que quand la bonne foi et la justice « seraient bannies de la terre, elles devraient se « retrouver dans la bouche et le cœur des rois. »

Jean réunit à la couronne le duché de Normandie et les comtés de Champagne et de Toulouse.

(1) Voir le père Daniel.

CHARLES V,

DIT

LE SAGE,

Sacré à Reims, le 19 mai 1364, par Jean de Craon, métropolitain.

Charles V, après avoir été régent du royaume, pendant la captivité de son père, fut, à la mort de ce dernier, reconnu roi par les grands de l'état.

Tout ayant été disposé pour son sacre et couronnement, Charles accompagné de toute sa cour, se rendit à Reims avec Jeanne de Bourbon, sa femme, et ils furent couronnés dans la cathédrale de la ville, en présence des évêques de Laon, de Beauvais, qui était alors chancelier de France, de ceux de Langres et de Noyon, pairs de France, de plusieurs autres prélats qui n'étaient point pairs, d'un grand nombre de barons, des ducs d'Anjou et de Bohême, et enfin des ducs de Luxebourg, de Brabant et de Lorraine (1).

La Sainte-Ampoule fut portée par l'évêque de Laon; le sceptre royal par l'évêque de Langres;

---

(1) Grandes chroniques de France, tom. III, fol. 1.

la couronne par Philippe, duc de Bourgogne, le plus jeune des frères du roi; la première bannière ou l'étendard quarré du roi, par Louis, duc d'Anjou, représentant le duc d'Aquitaine; la seconde bannière par Venceslas, duc de Brabant, oncle du roi, représentant le duc de Normandie; le manteau royal par l'évêque de Beauvais; la ceinture ou ceinturon royal par l'évêque de Noyon; l'anneau royal par l'évêque de Châlons; l'épée royale par Louis, comte de Flandres; les éperons du roi, par Robert, duc des Ambarrois (1) représentant le comte de Toulouse; l'enseigne de guerre par le duc de Lorraine, représentant le comte de Champagne (2). La comtesse de Flandres et d'Artois, en qualité de pair de France, soutint la couronne sur la tête du nouveau monarque.

Le reste de la cérémonie se fit comme sous les

---

(1) Anciens peuples de la Gaule du diocèse de Mâcon.

(2) Voir Méyer, dans ses Annales en 1364.

On voyait à Reims, dans l'église de Saint-Remi, le tombeau de ce saint archevêque, sur lequel on avait représenté, dans de magnifiques sculptures en albâtre, tous les personnages ci-dessus de grandeur naturelle, et tenant chacun en leurs mains les objets dont nous avons parlé. Nous reviendrons sur ce sujet dans notre Dissertation sur la Sainte-Ampoule qui y était enfermée.

rois précédents. Mais au sacre de Charles il y eut une particularité qui ne s'est point vue à celui de Philippe II.

Avant la messe, les évêques de Laon et de Beauvais, qui sont les premiers pairs ecclésiastiques, ayant des reliques de saints suspendues à leur cou, accompagnés des chanoines de l'église de Reims, et précédés de deux croix, des cierges et de l'encensoir, se rendirent au palais archiépiscopal, pour chercher le roi qui était couché sur un lit convenablement décoré. Lorsque les évêques aperçurent le roi, celui de Laon dit l'oraison suivante. *Dieu tout-puissant et éternel*, etc.

Ensuite l'évêque de Laon d'un côté, et celui de Beauvais de l'autre, soulevèrent respectueusement le roi, et le conduisirent à l'église en chantant, ainsi que les chanoines, le répons suivant : *Voici que j'envoie mon ange*, etc. (1).

A la mort de Jean, Charles, dit le Mauvais, roi de Navarre, qui ne cherchait qu'un prétexte pour reprendre les armes, renouvela les prétentions qu'il avait eues sur le duché de Bourgogne, et y ajouta de nouveaux droits sur la Champagne et sur la Brie. Bertrand Duguesclin défit son armée à Cocherel entre Évreux et Vernon, et fit

---

(1) Cérémonial français, tom. I, pag. 31.

prisonnier le captal de Buch qui les commandait (1).

C'était une capture que Bertrand avait promise à Charles pour « étrennes de sa noble royauté (2).»

Mais quelque temps après, Bertrand fut lui-même fait prisonnier par Jean Chandos, un des plus fameux capitaines d'Angleterre.

La paix ayant été faite le 6 mars 1365 entre Charles V et le roi de Navarre, il ne restait plus, pour rétablir une parfaite tranquillité, qu'à purger la France des grandes compagnies (3).

Duguesclin, remis en liberté, en délivra entièrement la France, en les emmenant faire la guerre en Espagne.

Le prince de Galles, épuisé par les secours qu'il avait fournis à Pierre dit le Cruel, que Duguesclin avait chassé du royaume de Castille, accabla d'impôts les peuples d'Aquitaine qui se révoltè-

---

(1) Captal est un mot gascon qui signifie chef et seigneur.

(2) Voir Froissart.

(3) Ces grandes compagnies qui avaient désolé la France et qui passèrent dans la suite en Italie, étaient composées de gens de guerre qui s'assemblaient sans être autorisées par le prince, et qui s'élisaient un chef (Président Hénault).

Suivant le continuateur de Nangis, elles commencèrent à paraître en France en 1360; il les appelle, *filii Belial*, *guerratores de variis nationibus, non habentes titulum.*

rent contre Édouard et portèrent leurs plaintes à Charles V. Le monarque anglais, en qualité de vassal de la couronne de France, est cité à la cour des pairs, et n'y ayant pas comparu, les terres qu'il possédait en France furent confisquées.

Les hostilités recommencèrent entre Charles V et Édouard III, et Duguesclin reprit dans le cours de cette guerre presque toute la Guyenne, le Poitou où périt le brave Chandos et la Saintonge; de sorte que, lorsqu'en 1373 une trève fut conclue entre la France et l'Angleterre, Charles se remit en possession de tout ce qu'avait conquis Philippe-Auguste et que le roi Jean avait perdu (1).

Les affaires des Anglais en France allaient toujours en dépérissant. Les victoires rapides de Duguesclin leur enlevèrent tout ce qu'ils possédaient en Poitou, et la mort d'Édouard III mit Charles V en état d'achever la conquête de la Guyenne, qu'il reprit tout entière à la réserve de la ville de Bordeaux (2).

Le célèbre prince de Galles était mort un an avant Édouard son père; les Anglais l'appelaient

(1) Président Hénault.

(2) Idem.

communément le Prince Noir parce qu'il portait des armes de cette couleur. Il possédait toutes les vertus dans un degré éminent, aussi bon soldat que grand capitaine, brave sans férocité, fier dans les combats, mais très-affable dans la société (1).

Charles, n'étant encore que dauphin, avait pris un lent poison que le roi de Navarre lui avait donné. Un médecin de l'empereur en avait retardé l'effet en lui ouvrant le bras, mais la plaie s'étant refermée il mourut le 16 septembre 1380. Le connétable Duguesclin était mort le 13 juillet de la même année.

Charles acquit par sa prudence le nom de sage. Sans sortir de son cabinet il reprit sur les Anglais tous les pays que ses prédécesseurs avaient perdus à la tête des armées les plus nombreuses. Et la gloire de ce règne fut d'avoir eu en même temps le prince le plus sage et le général le plus habile. Édouard disait, en voyant les progrès de Charles, *qu'il n'y eut onc roi qui si peu armât et qui lui donnât tant d'affaires*, et Du Tillet le loue en disant que *jamais il ne vêtit armure ni autre habillement de guerre*.

Le règne de Charles V est une époque mémo-

(1) Voir Rapin Thoyras.

rable dans l'histoire des lettres. *Ce prince avait été instruit en lettres moult suffisamment* (1).

Ce fut vers son règne que *les chants royaux, ballades, rondeaux et pastorales commencèrent d'avoir cours* (2). « C'est en effet à son temps que « commencent, pour ne plus s'interrompre, la « chaîne de nos poètes français. Froissart faisait « des vers sous le règne de ce prince; Charles « d'Orléans père de Louis XII, nous a laissé un « recueil manuscrit de ses poésies : à sa mort « François Villon avait 33 ans, et Jean Marot, « père de Clément, était né (3). »

En 1371 Charles accorda la noblesse à tous les bourgeois de Paris : elle leur fut confirmée par Charles VI, Louis XI, François Ier, et Henri II : Henri III restreignit ce privilége en 1577, aux seuls prévôts des marchands et échevins : il fut supprimé en 1667, rétabli en 1707, supprimé de nouveau en 1715 et rétabli en 1716 tel qu'il subsistait lors de sa dernière suppression (4). Ce fut ce prince qui, par son ordonnance du mois d'août 1374, fixa la majorité du roi à 14 ans (5).

(1) Christine de Pisan.

(2) Voir Pasquier.

(3) Voir les Mémoires de l'académie des Belles-Lettres.

(4) Voir Hénault.

(5) Voir les registres du parlement.

CHARLES VI,

DIT

LE BIEN AIMÉ.

Sacré à Reims, le 1er novembre 1380, par Richard Pique, surnommé aussi de *Besançon*, archevêque de cette ville.

Le commencement du règne de Charles fut marqué par les contestations de ses trois oncles, les ducs d'Anjou, de Berri et de Bourgogne qui se disputaient la régence; pour les accorder on convoqua une assemblée tenue en parlement le 2 octobre 1380, et en leur présence et en celle de la reine Blanche de Castille, d'un grand nombre de prélats et de barons. Il fut décidé sur les conclusions de Jean Desmares, avocat-général au parlement de Paris, que le jeune prince serait déclaré majeur, quoiqu'il n'eût que douze ans, et qu'il serait couronné à Reims en la manière accoutumée, à condition que le royaume serait gouverné en son nom par l'avis et le conseil de ses oncles. (1)

Après avoir fixé le jour du couronnement au

(1) Voir les registres du parlement.

1er novembre, on envoya à tous les grands du royaume l'ordre de se trouver à Reims (1) où l'on fit de grands préparatifs pour recevoir le nouveau monarque.

Tout le clergé de Reims alla en procession au-devant du roi à l'entrée de la ville, et le conduisit au milieu d'une foule immense de nobles et de peuple (2), au son des trompettes et autres instruments de musique, à l'église cathédrale où il entendit les vêpres et dans laquelle il passa, selon l'usage, une partie de la nuit en prières avec un grand nombre de jeunes seigneurs qui le lendemain devaient être, ainsi que lui, armés chevaliers (3).

Ensuite il se retira dans le palais archiépiscopal (4).

Le lendemain, jour de la Toussaint, le jeune roi reçut l'onction sacrée, des mains de Richard Pique, dans l'église de Notre-Dame, qui avait été magnifiquement décorée. Avant la consécration, le roi conféra l'ordre de la chevalerie à tous les jeunes

(1) Voir Froissart, tom. I, vol. 2.

(2) Voir l'Histoire de Charles VI, par Juvénal des Ursins, pag. 5 et 6.

Les Grandes Chroniques de France, tom. III, fol. 27.

Et Cérémonial français, tom. I, pag. 154.

(3) Voir Froissart, liv. II, pag. 102.

(4) Voir l'Histoire de Charles VI de Le Laboureur, tom. I, pag. 9.

chevaliers nouveaux, après quoi la messe fut solennellement célébrée par l'archevêque de Reims.

Le nouveau monarque, revêtu de ses habits royaux et ayant sur la tête une couronne enrichie de pierreries, entendit l'office divin du haut d'un trône fort élevé au pied duquel on avait construit des échafauds sur lesquels étaient assis les jeunes chevaliers; le trône royal et les échafauds étaient parés de draps d'or (1).

Ce fut Louis, frère du Roi, qui porta devant sa majesté l'épée de Charlemagne dite la joyeuse.

La cérémonie se fit en présence de Venceslas, duc de Brabant, des ducs de Bar et de Lorraine, des comtes de Savoie, de la Marche, d'Olivier de Clisson qui avait été élu connétable à la mort de Duguesclin, de tous les pairs ecclésiastiques du royaume (2), des barons de France très-richement vêtus, et d'un si grand concours de nobles *qu'on n'y savait tourner son pied* (3).

Après la cérémonie, le roi se rendit au palais archiépiscopal où tout avait été préparé pour le

---

(1) Froissart, tom. II, pag. 102.

(2) De tous les pairs laïques il n'y eut que Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, qui assista à cette cérémonie. Louis, comte de Flandres, étant absent, et les quatre autres pairies anciennes étant déjà réunies à la couronne.

(3) Froissart.

festin royal; et, comme la salle était trop petite pour recevoir un si grand nombre de seigneurs, on dressa dans la cour de l'archevêché une estrade où fut servi le repas. Les princes, oncles du roi, étaient assis à la gauche de sa majesté, et l'archevêque de Reims et les autres prélats à sa droite. Les plats furent portés par le sire de Coucy, le sire de Clisson, M. Pize Guy de la Trémouille, l'amiral de la mer et plusieurs autres grands seigneurs qui servirent à table montés sur *haux d'estriers (chevaux) tous couverts et parés de draps d'or* (1). Pendant le repas on représenta des sujets d'histoire ancienne (2).

Au moment de se mettre à table, il s'éleva une contestation au sujet de la préséance, entre Louis duc d'Anjou et Philippe duc de Bourgogne. Louis prétendait qu'en sa qualité d'aîné il devait avoir les honneurs et être assis avant Philippe son puiné.

Philippe disait *qu'au sacre du roi les principaux étaient les pairs de France*, *et que*, *comme pair et doyen des pairs il devait aller devant* (3).

---

(1) Voir Froissart.

(2) Voir Le Laboureur, dans son Histoire de Charles VI, tom. I.

(3) Voir les Grandes Chroniques de France, tom. III, fol. 27.

Et le Cérémon., tom. I, pag. 154.

Il est vrai que Louis était pair et tenait sa pairie en duché, mais Philippe répondit qu'il était doyen des pairs et que son frère ne tenait qu'en pairie. Le roi assembla son conseil dans lequel, après plusieurs contestations, il fut conclu par le roi que Philippe duc de Bourgogne aurait la préséance et la première place.

Nonobstant cette décision, le duc d'Anjou s'était emparé du siége le plus proche du roi, lorsque le duc de Bourgogne s'élanca entre le monarque et son frère. Cette action fit donner à Philippe le nom de hardi (1).

Le lendemain le roi alla dîner en l'abbaye de Saint-Thierri à deux lieues de Reims. Les moines de cette abbaye devaient faire les frais de ce festin, de même que celui du sacre était à la charge de ceux de Reims (2).

Ensuite le roi revint à Paris où il fut magnifiquement reçu des habitants.

Plus tard, Charles ayant été faire la guerre en Flandre, les Parisiens se soulevèrent pendant son absence à l'occasion du rétablissement des

(1) Cérémon. français.

(2) Froissart, liv. II, pag. 102.

Voir pour le reste des cérémonies, le sacre de Philippe-Auguste.

impôts. C'était la troisième révolte de ce peuple sous le nouveau règne pour le même sujet (1).

Charles étant revenu triomphant à Paris fit punir les principaux rebelles, parmi lesquels fut injustement confondu Jean Desmarets, magistrat respectable, dont le seul crime était d'avoir déplu aux ducs de Berri et de Bourgogne pour avoir parlé avec hardiesse sur la majorité du roi.

Arrivé au lieu du supplice, on le pressa de demander pardon au roi, mais il répondit : « J'ai « servi au roi Philippe, son grand ayeul, au roi « Jean et au roi Charles son père, bien et loyau-« ment et oncques ; ces trois ne me surent que « demander ; et aussi ne feroit cestuy, s'il avait « âge et connaissance d'homme, à Dieu seul veuil « crier merci. » Cette exécution arracha des larmes à tous les assistants (2).

La guerre continuait toujours entre la France et

---

(1) Cette révolte fut appelée des Maillotins, parce que les séditieux se servirent de maillets.

(2) Voir l'Art de vérifier les dates.

On trouve un fait bien singulier dans des lettres du 20 juin qui sont au registre 123 du trésor des Chartes, pièces 2.

Le roi voulant réhabiliter un coupable nommé Jean Mauclerc, habitant de Senlis, à qui le poing avait été coupé pour avoir frappé un flamand, nommé Jean Lebrun, lui permit de remplacer ce poing par un autre, fait de la matière qu'il voudrait. (Rapporté par Hénault.)

l'Angleterre. Charles fit faire des préparatifs considérables pour aller attaquer les Anglais dans leur île même. La flotte qu'on équipa était composée d'un si grand nombre de vaisseaux *qu'il y en avait assez pour faire un pont de Calais à Douvres* (1); mais l'entreprise fut manquée par la jalousie du duc de Berri qui se rendit trop tard à l'armée.

Cette même année (1386) le parlement de Paris, par son arrêt du 22 décembre, ordonna un duel entre deux particuliers; en 1393, Charles passant avec son armée dans la forêt du Mans, pour aller punir le duc de Bretagne qui lui avait refusé de lui livrer l'assassin du connétable de Clisson qui s'était refugié dans ses états, fut tellement effrayé de voir un homme mal vêtu et de fort mauvaise mine, prendre la bride de son cheval et l'arrêter en disant : *Noble roi ne passe pas outre, retourne sur tes pas, tu es trahi*, qu'il tomba en frénésie, et quelque temps après sa démence augmenta à l'occasion d'une mascarade où il courut risque d'être brûlé.

Dans le premier accès du mal, les ducs de Berri et de Bourgogne prirent en main les rênes de l'État, et signalèrent les premiers moments de leur administration par la destitution des anciens

(1) Voir Froissart.

magistrats qu'ils remplacèrent par les personnes qui leur étaient dévouées.

En 1405, les troubles de l'État augmentèrent par l'animosité des maisons de Bourgogne et d'Orléans, au sujet du gouvernement; et en 1407 le duc de Bourgogne fit assassiner le duc d'Orléans, comme il sortait d'auprès de la reine, logée alors rue Barbette, qui, après l'assassinat, s'était retiré en Flandre, revint à Paris où le peuple le reçut avec des transports de joie. Le docteur Jean Petit parla pour sa défense, et après avoir, « dans une apologie non moins impudente « que scandaleuse, accusé le duc d'Orléans des « crimes les plus atroces, il conclut par cette hor- « rible maxime *qu'il est permis de tuer les princes* « *qu'on croit être des tyrans* (1). » Le duc de Bourgogne fit quelque temps après une réconciliation simulée avec la maison d'Orléans, et, devenu en 1410 le maître du gouvernement, sa hauteur et son despotisme irritèrent tellement les autres princes, qu'ils formèrent contre lui la faction des Orléanais, dits *Armagnacs* (2). Une nouvelle paix fut faite entre les deux partis, dont le comte de

(1) Art de vérifier les dates.

(2) Ils se nommaient Armagnacs à cause du comte d'Armagnac leur chef, beau-père du jeune duc d'Orléans.

Saint-Paul, gouverneur de Paris, ranima bientôt après la fureur. Dans le dessein de chasser de Paris tous ceux qui ne seraient pas pour le duc de Bourgogne, il gagna la populace et choisit plusieurs bouchers qu'il mit à la tête des factieux les plus déterminés qui exercèrent dans Paris toutes sortes de violences (1).

La bataille d'Azincourt, gagnée par Henri V contre les Français, à peu près dans les mêmes circonstances que celle de Créci, sous Philippe de Valois, augmenta encore les malheurs de la France, et le duc de Bourgogne se lia avec Henri V, qui, après une victoire gagnée devant Harfleur, rentra dans la Normandie.

La France était inondée d'ennemis, et nos désastres arrivèrent à leur comble par l'alliance qu'Isabelle, non moins méchante épouse que mère dénaturée, fit avec le duc de Bourgogne, l'ennemi de Charles VI, son mari, et de son fils Charles qui se vit, bientôt après, forcé de se retirer à Poitiers, où il transféra le Parlement et prit la qualité de régent du royaume (2).

Isabelle ne craignit pas de livrer Tours et Paris aux Anglais.

(1) Ils furent appelés Cabochiens, du nom de Caboche, un de leurs chefs.

(2) Président Hénault.

La France fut donc alors déchirée par trois ennemis: Henri, le Dauphin lui-même et le duc de Bourgogne qui, alarmé de la puissance de Henri, entra en commandement avec le Dauphin; mais Isabelle, toujours fidèle à sa haine contre son fils, sollicite de nouveau le duc de Bourgogne d'unir contre le Dauphin leurs ressentiments communs, et fait avec l'Angleterre une trève qui fut suivie d'une paix funeste à la France. Ce fut à Troyes, le 21 mai 1420 que cet infâme traité fut signé. Il y fut dit par le roi de France : « qu'en établis-« sant un ferme et libre repos aux deux royau-« mes de France et d'Angleterre, en contempla-« tion du mariage de Catherine de France, le roi « d'Angleterre est déclaré régent du royaume du « vivant du roi Charles, auquel titre de roi de-« meure, et à sa femme Isabelle le titre de la reine « leur vie durant, mais que tantôt après le tré-« pas du roi, et dès-lors, avant la couronne et le « royaume de France, avec tous leurs droits et « appartenances, demeureront et seront perpé-« tuellement à lui (1). »

Henri mourut à Vincennes quelque temps

---

(1) Voir Jean de Serres.

C'est ici proprement l'époque de la prétention chimérique des rois d'Angleterre, soi-disant rois de France.

après et laissa la régence du royaume de France à son frère le duc de Bedfort. Charles VI le suivit de près et sa mort sauva la France. Ce malheureux prince fut tellement abandonné qu'il ne se trouva pas un prince du sang à ses funérailles.

Isabelle, dont les fureurs avaient tant contribué aux malheurs de ce règne, mourut en horreur à tous les bons Français en 1435 (1).

« Son corps fut tant méprisé qu'il fut mis de « son hôtel dans un petit bateau sur la rivière de « Seine, sans autre forme de cérémonie et pompe, « et fut ainsi porté à Saint-Denis en son sépulcre, « ni plus ni moins qu'une simple demoiselle (2). »

Isabelle de Bavière, épouse de Charles VI, fut sacrée en 1389 dans la Sainte-Chapelle, par l'archevêque de Rouen.

On doit compter au nombre des choses les plus remarquables du règne de Charles VI, l'édit de septembre 1407 par lequel il ordonna que « son fils aîné et ses successeurs rois de France se« raient sacrés et couronnés incontinent après le « décès de leur père, et en cas qu'ils montassent « sur le trône encore mineurs, qu'ils fussent

---

(1) Hénault.

(2) Voir Brantôme.

« gouvernés par les avis et les conseils des reines, « leurs mères, s'ils en avaient, des princes les « plus proches du sang royal, du connétable, du « chancelier et du conseil.

De plus, ce fut Charles qui réduisit les armes des rois de France, à trois fleurs de lys qui auparavant étaient sans nombre fixe.

CHARLES VII,

DIT

LE VICTORIEUX.

Sacré à Reims, le 17 juillet 1429, par Renaud de Chartres, métropolitain.

Charles VII était au château d'Espaly près du Puy-en-Velaî, lorsqu'il reçut la nouvelle du décès de son père. Son conseil fut d'avis qu'il ne portât la robe noire qu'un seul jour, et que, le lendemain, il allât revêtu de la pourpre, entendre la messe dans la chapelle du château, où, en présence de plusieurs officiers d'armes vêtus de leurs blasons, il fit lever la bannière de France et fut salué roi aux acclamations de tous les assistants (1).

(1) Voir Jean de Serres et Enguerrand de Monstrelet.

Ensuite il se rendit à Poitiers, qui était comme la capitale des provinces qui lui restaient (la plus grande partie des villes de France étant sous la puissance des Anglais), et, après s'y être fait couronner roi, il reçut les hommages des officiers de la couronne, des princes, seigneurs et gentilshommes qui se trouvaient auprès de lui, *au nombre et en l'équipage que ce temps étroit pouvait porter* (1). Dans le même temps que Charles VII était reconnu par les sujets qui étaient restés fidèles, sa mère faisait dans Paris même proclamer Henri VI roi de France.

Ainsi nous allons voir la couronne de France partagée entre un roi d'Angleterre et le légitime souverain des Français, Charles VII, dont le couronnement à Poitiers fut suivi de longues années de confusion et de malheurs (2).

Les Anglais étaient maîtres d'une partie de la France, et Charles avait encore à combattre les ducs de Bourgogne et de Bretagne qui s'étaient joints aux ennemis de l'État.

Les succès et les revers presque également balancés entre les deux partis, n'avaient pas moins réduit la France à une situation bien déplorable,

---

(1) Voir Jean de Serres.

(2) Idem.

elle ne présentait partout que désastre, confusion et malheurs; les Anglais, les Bourguignons, les Français eux-mêmes semblaient se disputer le cruel, mais triste avantage de la couvrir de ruines, et les gens de guerre, par un accord unanime, promenaient dans son sein la dévastation et le pillage (1).

Les Anglais enflés de leur victoire avaient, par dérision, donné le nom de *Roi de Bourges* à Charles, qui, dans le commencement de son règne, avait fait sa résidence dans le Berri.

L'Angleterre poursuivait le cours heureux de ses succès, et la France semblait toucher au moment d'être asservie à son joug, lorsque la division se mit parmi les chefs de l'armée qui attaquaient Orléans, dont le siége fut un des plus mémorables par la courageuse et longue résistance des habitants. Charles méditait déjà de se retirer en Dauphiné, lorsque Jeanne-d'Arc (2), dite la Pucelle d'Orléans, vient trouver le roi à

(1) Jean de Serres, pour peindre l'excès de ces maux, ajoute que *les bêtes mêmes, accoutumées au tocsin*, couraient d'elles-mêmes à leur repaire, sans conducteur, par l'accoutumance du malheur.*

(2) Jeanne d'Arc, d'immortel souvenir, était une pauvre bergère, native de Domremy sur Meuse, diocèse de Toul.

* Le tocsin était le signal de l'arrivée des ennemis.

Chinon, et lui dit qu'elle était envoyée de Dieu pour faire lever le siége d'Orléans et ensuite le faire sacrer à Reims. C'étaient là les deux uniques points de sa mission.

Tout change à l'arrivée de cette héroïne. Jeanne communique son enthousiasme aux soldats et se jette dans Orléans dont elle fait lever le siége aux Anglais (1).

---

(1) Jean de Serres, dans son Inventaire de la France, rapporte une lettre que Jeanne écrivit aux chefs de l'armée anglaise, avant d'entreprendre de leur faire lever le siége d'Orléans.

Il nous a paru intéressant de la transcrire ici dans son entier.

« Roy d'Angleterre, faites raison au roi du Ciel, de son sang « royal. Rendez à la Pucelle les clefs de toutes les bonnes « villes que vous avez enfoncées. Elle est venue de par Dieu « réclamer le sang royal, et est toute prête de faire paix, si « vous voulez faire raison. Par ainsi que vous mettez sus et « payez ce que vous lui avez tollu.

« Roy d'Angleterre, si ainsi ne le faites, je suis chef de « guerre, en quelque part que j'atteindray vos gens en France « je les ferai issir, veuillent-ils ou non, s'ils veulent obéir à « mercy, je les prendray. La Pucelle vient de par le roi du « Ciel vous bouter hors de France, que si ne voulez obéir, elle « fera si gros *hahay* que depuis mille ans en France n'en fut « veu si grand, et croyez fermement que le roi du Ciel lui en- « voyera plus de force à elle et à ses bonnes gens d'armes, que « vous ne sauriez avoir. Allez vous en votre pays de par « Dieu ne prenez mie votre opinion, car vous ne tiendrez « France du roi du Ciel, fils de Sainte-Marie, mais le tiendra

Bientôt les Français, animés par leurs succès, défont les ennemis à la bataille de Patay en Beausse. Auxerre, Troyes, Châlons ouvrent leurs portes au roi qui fut reçu dans cette dernière ville avec de grands honneurs.

Les députés de la ville de Reims vinrent l'y trouver pour lui présenter les clefs de leur ville et lui promirent en lui faisant serment d'obéissance et de fidélité qu'ils le recevraient dans leurs murs comme leur légitime et souverain seigneur. Renaud de Chartres, archevêque de Reims et chancelier du roi, contribua beaucoup à cette démarche (1).

Le roi, ayant reçu les assurances de leurs soumissions, partit pour Reims où il entra avec toute sa cour, le 16 juillet 1429, accompagné d'un grand nombre de gens d'armes et de Jeanne la Pucelle qui attirait tous les regards.

« Charles roy et vrai héritier à qui Dieu l'a donnée, qui en-
« trera à Paris en belle compagnie. Vous Guillaume de Poullet
« comte de Sulfoc, Jean sire de Talbot, Thomas sire d'Es-
« cales, lieutenant du duc de Bedfort; et vous duc de Bed-
« fort, vous disant régent au royaume de France, espargnez
« le sang innocent, laissez Orléans en liberté, si ne faites rai-
« son à ceux à qui vous tenez tort, les Français feront le plus
« beau faict qui onc fut faict en la chrétienté.

« *Entendez les nouvelles de Dieu et de la Pucelle.*

(1) Voir les Annales man. d'Angleterre, de Jean Forestel.

Les ducs de Bar et de Lorraine et le seigneur de Commercy avec leurs troupes vinrent offrir leurs services au roi (1). On travailla toute la nuit aux préparatifs du sacre, et tout fut prêt pour le lendemain, jour qu'on avait fixé pour la cérémonie. On trouva dans la ville tout ce qui était nécessaire (2), et comme l'abbé de Saint-Remi n'a point coutume de donner la Sainte-Ampoule, sans qu'on ait au préalable rempli certaines formalités d'usage, le roi, pour s'y conformer, députa le seigneur de Rieux, maréchal de France, les seigneurs de Boussac et de Sainte-Sévère, aussi maréchal de France, le seigneur de Graville, maître des arbalêtriers et le seigneur de Culant, amiral de France, qui firent le serment accoutumé de remettre de bonne foi la Sainte-Ampoule à l'abbaye (3). L'abbé de Saint-Remi la porta sous un dais, jusqu'à la porte de l'église Saint-Denis où l'archevêque, revêtu de ses habits pontificaux, et accompagné de ses chanoines, vint la prendre

(1) Histoire de Charles VII, dite de la Pucelle d'Orléans, imp. roy., p. 523.

(2) La ville de Saint-Denis étant au pouvoir des Anglais il n'avait pas été possible de se procurer les ornements royaux.

(3) Voir Histoire de Charles VII, dite de la Pucelle d'Orléans, imp. roy., pag. 523.

et la mit sur le grand autel de l'église cathédrale. Le roi, revêtu des ornements convenables, vint devant le maître autel où, après avoir fait les serments accoutumés, il fut fait chevalier par le duc d'Alençon, et après reçut l'onction sacrée, selon le rit usité, des mains de Renaud de Chartres, archevêque de la ville et chancelier de sa majesté (1).

La cérémonie se fit en présence des princes, prélats, et de toute la noblesse qui avait suivi le roi. Le duc d'Alençon, le duc de Clermont, le seigneur de la Trimouille qui était son principal gouverneur, le seigneur de Beaumanoir, breton, le seigneur de Gaucourt, le seigneur de Mailly, en habits qu'ont coutume de porter les pairs du royaume qu'ils représentaient et qui n'étaient point au sacre du roi, *combien que les pairs absents feussent illec évoquez et appellez par leurs noms devant le grand autel de l'église Nostre-Dame, ainsi qu'il est d'ancienne coutume, par le roy d'armes de France* (2).

---

(1) Voir l'Histoire de Charles VII, dite de la Pucelle d'Orléans, imp. roy., pag. 523.

Et les Grandes Chroniques de France, vol. III, fol 106.

Voir aussi le charmant et savant ouvrage de M. J. Delort, intitulé *Histoire de Charles VII et d'Agnès Sorel.*

(2) Voir les Annales man. d'Angleterre, de Jean Forestel; le Cérém. Fran., tom. I, pag. 168.

Et les Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet.

Le roi fit trois chevaliers dans l'église Notre-Dame, du nombre desquels fut le sire de Commercy.

Après la cérémonie, sa majesté se rendit au palais archiépiscopal où se trouvait préparé le festin royal. L'archevêque mangea à la table du roi qui fut servie par le duc d'Alençon, le comte de Clermont et plusieurs autres grands seigneurs.

Le lendemain le roi alla en pèlerinage à saint Marcoul de Corbie où les habitants de Laon, à l'exemple des autres villes, vinrent lui faire leurs soumissions (1).

La pucelle d'Orléans assista à ce sacre, tenant son étendard à la main; après la consécration du roi, elle s'approcha de lui fondant en larmes, et lui baisa les pieds, en disant : Grand roi, Dieu a permis que vous fussiez sacré à Reims pour faire voir à toute la terre que vous êtes le véritable roi et celui auquel doit appartenir le royaume (2).

Ensuite elle demanda la permission de se retirer, mais le roi la retint.

Et quelque temps après étant venue porter du

---

(1) Voir Jean Forestel.

(2) Voir l'extrait d'une Histoire du règne de Charles VII, depuis 1422 jusqu'en 1429.

secours à Compiègne que les Anglais assiégeaient, elle fut prise dans une sortie par Jean de Luxembourg, et livrée à ses lâches ennemis, qui crurent effacer la honte de leurs défaites en la couvrant d'infamie; elle fut conduite à Rouen, et brûlée dans le vieux marché de la ville (1).

Henri VI, pour ranimer son parti, quitte l'Angleterre et vient se faire sacrer dans l'église de Notre-dame de Paris, il était accompagné à son

---

(1) Nous allons rapporter les termes de l'exécution, tels qu'ils se trouvent dans les registres du parlement, déposés aux archives du royaume.

Le 30e jour de mai 1431, par procès de l'église, Jehanne qui se faisait appeler la Pucelle, qui avait été prise à une saillie de la ville de Compiègne par les gens de messire Jehan de Luxembourg, étant avec autres au siége de la ville, a été arse et brûlée en la cité de Rouen, et étaient écrits en la mitre qu'elle avait sur la tête, les mots qui s'en suivent: *hérétique, apostate, relapse, idolâtre*, et en un tableau devant l'échafaud où ladite Jehanne était, étaient écrits ces mots: *Jehanne qui s'est fait nommer la Pucelle, menteresse, pernicieuse, abuseresse des peuples, devineresse, superstitieuse, blasphémeresse de Dieu, présomptueuse, mal créant de la foi, de Jésus-Christ, vanteresse, idolâtre, cruelle, dissolue, invocateresse de diables, apostate, schismatique et hérétique;* et prononça la sentence messire Pierre Cauchon, évêque de Beauvais. Appelés à faire le procès, plusieurs notables, gens d'église de la duché de Normandie, gradués en sciences, et plusieurs théologiens et jurisconsultes de l'université de Paris.

Le 7 juillet 1455, les commissaires nommés par le pape Calixte III, cassèrent et annulèrent le procès fait à la Pucelle

arrivée à Saint-Denis de son oncle le cardinal de Venceslas, du cardinal d'Yorck, des ducs de Bedfort et d'Yorck, des comtes de Warvick, de Salisbury, de Suffolk, et de plusieurs nobles chevaliers et écuyers français, ainsi que des évêques de Thérouenne, Mre Louis de Luxembourg, de celui de Beauvais, Mre Pierre Cauchon, de l'évêque de Noyon, Mre Jean de Maillé, de celui de Paris, d'Évreux, Mre Jean bastard de Saint-Paul, Mre Gui Le Bouteillier, des seigneurs de Courcelles, de MMres Gilles de Clamecy, Jacques Sainel, Jean de Pressi, de Passy, du bastard de Thian, et de plusieurs autres.

Henri avait pour sa sûreté, tant avec lui que dans les pays environnants deux à trois mille combattants.

Lorsqu'il partit de Saint-Denis pour venir à Paris, Mre Simon Morrier, prévot de Paris et plusieurs autres, vêtus de satin cramoisi et de chaperons rouges, accompagnés d'un grand nombre des plus notables bourgeois de la ville pareillement habillés de cramoisi, allèrent au-devant de lui jusqu'à la Chapelle.

---

d'Orléans, et ordonnèrent qu'au vieux marché de Rouen, lieu de l'exécution de cette héroïne il *serait planté une croix en mémoire de la barbarie commise envers elle par les Anglais et par l'évêque de Beauvais Cauchon.* (Voir les registres du parlement.)

Les neuf preux à cheval portant chacun des armes au nom de Henri, le chevalier du Guet, le prévot des marchands, les officiers de la cour, tous vêtus de bleu et chaperons rouges, et à quelque distance Mre Philippe de Morvilliers premier président, en habit royal, tous les seigneurs du parlement en robes d'écarlate, suivis de la cour des comptes, des trésoriers des finances, des maîtres des requêtes, des secrétaires, tous en robes cramoisies, vinrent également, l'un après l'autre, faire la révérence à Henri, et aux seigneurs qui l'accompagnaient.

On voyait à la porte Saint-Denis les armes de la ville, qui étaient d'une si grande dimension qu'on avait pu y placer six hommes; le premier représentait le Clergé, les deux autres figuraient l'Université et la bourgeoisie, et les trois derniers étaient comme sergents: lorsque le roi arriva, ils lui présentèrent trois cœurs vermeils, dont le premier contenait deux pigeons, le second de petits oiseaux qu'ils laissèrent envoler par-dessus la tête du roi, et le troisième était plein de violettes et autres fleurs qu'ils jettèrent sur les seigneurs. Le prévot des marchands et les échevins élevèrent sur la tête de Henri un dais semé de fleurs de lys d'or, et le portèrent ainsi dans la ville : au Ponceau Saint-Denis avait été élevé un échafaud sur

lequel une femme et trois hommes déguisés en sauvages, combattirent l'un contre l'autre jusqu'à ce que le roi et les seigneurs fussent passés; au-devant de l'échafaud était une fontaine *jettant ypocras, et trois seraines dedans; et était ledit ypocras abandonné à chacun* (1). Depuis le Ponceau en allant vers la deuxième porte de la rue Saint-Denis, on voyait des personnages muets, qui représentaient la nativité de Notre-Dame, son mariage, l'adoration des trois rois, les innocents, et le bon homme qui semait son blé.

Sur la porte Saint-Denis on joua, *la légende Saint-Denis qui fut volontiers vû des Anglais.*

En outre devant les Innocents on avait élevé dans la rue une espèce de forêt dans laquelle on avait mis un cerf vivant et au moment du passage du roi, les veneurs lâchèrent les chiens qui le forcèrent de se réfugier dans les pieds du cheval de Henri, qui lui fit donner la vie.

A l'entrée de la porte du Châtelet on avait construit un échafaud sur lequel était un petit enfant, représentant le roi, vêtu de fleurs de lys et ayant deux couronnes sur sa tête; à sa droite était *en son personnage*, le duc de Bourgogne, et

---

(1) L'hypocras est un breuvage qu'on fait avec du vin, du sucre, de la cannelle, du girofle, et autres ingrédients.

le comte de Nevers, qui lui présentaient l'écu de France; et à sa gauche, les ducs de Bedfort, son oncle, les comtes de Warvick et de Salisbury qui lui offraient l'écu d'Angleterre; ils étaient vêtus des cotes d'armes des seigneurs qu'ils figuraient.

Le roi vint ensuite au palais, où il vit les saintes reliques qui furent également montrées à ceux qui l'accompagnaient. Après il fut conduit en l'hôtel des Tournelles pour prendre son repas et alla le lendemain au bois de Vincennes, où il resta jusqu'au 17 décembre jour qu'il vint à l'église Notre-Dame de Paris, accompagné d'un grand nombre de nobles et d'évêques.

On construisit dans la nef de la cathédrale un échafaud de 80 pieds de long, et haut jusqu'au crucifix; il y avait des degrés dans la nef pour y monter, et dans le chœur pour en descendre.

Le roi reçut l'onction sacrée des mains de Venceslas son oncle : à l'offrande il présenta, selon l'usage, le pain et le vin qui était dans un grand vase d'argent doré.

« Et furent faites en icelui jour toutes les be-
« sognes appartenant audit sacre plus en suivant
« la coutume d'Angleterre que de France.

La cérémonie eut lieu en présence des seigneurs ci-dessus nommés, qui s'acquittèrent chacun de ses fonctions.

Après la messe le roi retourna au palais et dîna à la table de marbre, ayant à sa droite la chambre du parlement, le cardinal de Venceslas, Mre Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, Jean de Maillé, évêque de Noyon, comme pairs de France; et à sa gauche, les comtes de Straffort, de Mortain et de Salisbury.

On présenta au dîner quatre *entremets;* le premier fut une image de Notre-Dame, et un petit roi couronné auprès;

Le second une fleur de lys d'or couronnée, et tenue par deux anges;

Le troisième une dame et un paon;

Et le quatrième une dame et un singe.

La musique joua pendant le temps du dîner, et le lendemain il y eut des joûtes à l'hôtel Saint-Paul; *des quelles joûtes emportèrent le cry et eurent la voix des dames, le comte d'Arundel, et Mre Jean Bastard de Saint-Paul, comme les mieux jouxtans* (1).

La guerre continua entre les deux puissances jusqu'à la paix qui fut faite à Arras le 22 septembre 1435 : ce traité fut conclu dans la plus auguste assemblée qu'on eût vue depuis long-

---

(1) Voir les Chroniques d'Enguerrand et de Monstrelet, vol. II.

temps. Tous les princes de la chrétienté y avaient leurs ambassadeurs.

Paris était toujours au pouvoir des Anglais, lorsqu'en 1436, le connétable s'en rendit maître après plusieurs avantages qu'il remporta sur eux.

Le mardi 12 novembre, le roi de France Charles VII vint à Saint-Denis accompagné de son fils le dauphin de Viennois, du connétable de France, de M[re] Charles d'Anjou, des comtes de Perdiac et de Vendôme, du jeune comte de Tancarville, de M[re] Christophe d'Harcourt, du bâtard d'Orléans, et d'un très-grand nombre de seigneurs, de chevaliers et d'écuyers. Delà, sa majesté partit pour faire son entrée dans Paris qu'elle n'avait point revu depuis 1418. Le prévôt des marchands, les échevins et un très-grand nombre de bourgeois, suivis des arbalêtriers et archers de la ville, tous vêtus de robes pareilles de pers et d'écarlate, vinrent au-devant de sa majesté jusqu'à la chapelle.

Le prévôt des marchands donna les clefs de la ville à Charles qui les remit au connétable de France. Les prévôts et les échevins élevèrent sur la tête du roi un dais de couleur bleue, semé de fleurs de lys d'or et le portèrent ainsi, jusqu'à la fin de la cérémonie. Après vint le prévôt de Paris accompagné de ses sergents de pieds ayant cha-

cun un chaperon moitié vert et moitié rouge: suivaient les notaires, procureurs, avocats et commissaires du Châtelet qui précédaient les *personnages allégoriques* des sept péchés mortels et des sept vertus montés à cheval et habillés selon leurs attributs.

Immédiatement après étaient les seigneurs du parlement et des requêtes, suivis des présidents et d'une foule immense de peuple.

Huit cents archers commandés par le duc d'Angoulême escortaient le roi.

Auprès de sa majesté, quelques pas en avant, marchait Pothon de Xaintrailles, portant sur un bâton appuyé contre sa cuisse, le heaume du roi surmonté d'une riche couronne formée d'une double fleur de lys d'or.

Le connétable, les comtes de Vendôme, de Tancarville et plusieurs grands seigneurs richement vêtus le précédaient de quelques pas.

A peu de distance de Pothon venait le roi, accompagné du dauphin, qui, ainsi que sa majesté, était armé de toutes pièces jusqu'à la tête.

Le cheval que montait le roi était couvert d'un caparaçon tissu de grandes fleurs de lys d'or, pendant jusqu'à terre, et conduit par un gentilhomme à pied.

Le dauphin très-richement vêtu, accompagné de Charles d'Anjou son oncle, et des comtes de

Perdiac et de la Marche, avait un cheval caparaçonné de drap d'argent. Ses pages le suivaient dans le même appareil.

Derrière venait le bâtard d'Orléans armé de pied en cap, *tout couvert d'orfaverie luy et son cheval*, sur le dos duquel flottait une très-riche écharpe que le duc portait. Ce dernier commandait l'élite de la garde du roi, composée d'environ mille lances.

On voyait en outre un très-grand nombre d'écuyers, de chevaliers et de gentilshommes tous très-richement vêtus.

Le roi fit son entrée par la porte Saint-Denis sur laquelle on avait écrit, au-dessous des armes de France que trois anges tenaient élevées:

Très-excellent roi et seigneur, les manans de votre cité vous reçoivent en tout honneur, et en très-grande humilité.

Toutes les rues, sur son passage, étaient garnies de théâtres, où l'on jouait des mystères, selon l'usage du temps. Au Ponceau, on voyait une fontaine surmontée d'une fleur de lys, *qui jectait bon ypocras, vin et eaue* (1). On y avait placé deux dauphins, et au-dessous était une terrasse voutée de fleurs de lys sur laquelle un *personnage* de

(1) Voir Monstrelet.

saint Jean-Baptiste montrait *l'agnus Dei : des anges y faisaient aussi entendre des chants mélodieux.*

Sur un théâtre dressé devant la Trinité, des pantomimes représentaient la Passion de Notre Seigneur : on avait mis à la seconde porte, saint Thomas, saint Denis, saint Maurice et saint Louis roi de France avec sainte Geneviève.

On figurait au sépulcre la résurrection et l'apparition de Notre Seigneur à Marie-Madelaine.

A Sainte-Catherine, dans la rue Saint-Denis, on voyait le Saint-Esprit descendre sur les apôtres.

Devant le Châtelet on représentait l'Annonciation *faite par l'ange aux pastoureaux chantants gloria in excelsis Deo*, et au-dessous de la porte était *le lit de justice*, *la loy divine*, *la loy de nature et la loy humaine;* de l'autre côté, contre la boucherie, on figurait le jugement, le Paradis et l'Enfer : au milieu était saint Michel qui pesait les ames.

Au bas du grand pont, derrière le Châtelet, on voyait le baptême de Notre Seigneur, *et y estoit saincte Marguerite contrefaicte issant d'un dragon.*

Sa majesté arriva à Notre Dame au milieu d'un immense concours de peuple qui fesait retentir l'air de ses acclamations ; elle descendit

au portail de l'église où le recteur de l'Université la harangua en présence des archevêques de Toulouse, de Sens, des évêques de Paris, de Clermont, de Saint-Mangon lez Montpellier, des abbés et *ministres* de Saint-Denis, de Saint-Maur, de Saint-Germain lez Paris, de Sainte-Magloire et de Sainte-Geneviève.

Après avoir fait le serment accoutumé entre les mains de l'évêque de Paris, le roi entra dans la cathédrale *en laquelle étoient trois arches bien pleines de chandelles et de cire*, et ayant terminé sa prière, il alla pour cette nuit coucher au palais. Charles continua avec succès la guerre contre les Anglais, et reprit sur eux quelques provinces. Mais les deux puissances, quoiqu'avec des avantages bien différents, avaient également besoin d'une trève; elle fut, en 1444, conclue à Tours pour dix-huit mois et prolongée jusqu'en 1448 que la guerre recommença.

Les princes et les seigneurs français, pour ne point laisser leur valeur dépérir par l'oisiveté, employèrent en *jouxtes* et autres *ébattements* de cette espèce le temps de la suspension d'hostilités (1).

Les Anglais rompent la trève en 1448 : « C'é-« tait le terme que la Providence avait marqué à

(1) Voir l'Histoire manuscrite de Tours.

« nos disgrâces (1). » Le feu de la guerre se rallume aussitôt, et l'année suivante Charles reprend successivement toutes les places de Normandie. Il entre à Rouen, *armé de toutes pièces, monté sur ung coursier couvert jusqu'aux pieds de velours azuré semé de fleurs de lys d'or, de bordure, en sa teste un chapel de velours vermeil, et avait une houpe de fil d'or; et après lui ses paiges vestus de vermeil, leurs manches toutes couvertes d'orfévrerie blanche portant les harnois de texte couverts de fin or de diverses façons d'orfévrerie et de plumes d'autruche de plusieurs couleurs* (1).

Le comte de Dunois, avec quelques autres généraux français, passa en Guyenne qui plia sous l'effort de ses armes triomphantes. Bientôt après les Anglais furent chassés de France où ils ne conservèrent que Calais dont Édouard III s'était emparé en 1347, et que le duc de Guise reprit en 1558.

Charles mourut en 1483.

Ce fut sous son règne, en 1440, que l'imprimerie fut inventée. Jean Guttemberg, aidé de Jean Fauste et de Pierre Schœffer, après avoir fait plusieurs essais, parvint vers l'an 1450 à imprimer des ouvrages entiers.

---

(1) Voir Hénault.

(2) Voir Alain Chartier.

LOUIS XI,

Sacré à Reims, par Jean Juvénal des Ursins, métropolitain, le 15 août 1461.

Louis XI que son humeur inquiète et ambitieuse avait plusieurs fois porté à se révolter contre son père, s'était, dès l'année 1456, retiré en Brabant auprès du duc de Bourgogne.

Ce fut à Genep qu'il reçut la nouvelle de la mort de son père. Ne voulant pas différer son couronnement, il le fit aussitôt signifier au duc en lui mandant de le venir trouver à Avesnes.

Le duc consentit de l'accompagner à Reims, et pour plus grande sûreté il donne à tous les nobles de ses états l'ordre de se trouver à Saint-Quentin le 8 août; mais le Dauphin averti des grands préparatifs du duc, et pensant que le pays de Reims déjà épuisé par les dernières guerres ne pouvait fournir à la subsistance de tant de troupes (1) le fit consentir à le congédier et à ne garder que mille combattants.

Des députés des bonnes villes et plusieurs sei-

(1) Les Chroniques d'Enguerrand rapportent que le nombre des soldats montait à cent mille.

gneurs venaient chaque jour faire leurs soumissions au nouveau roi.

Lorsque le duc fut arrivé à Avesnes où Louis l'attendait on célébra un service solennel pour le repos de l'ame du feu roi. Le Dauphin y assista, vêtu de noir, accompagné du duc de Bourgogne, de son fils le duc de Charolais, des comtes d'Estampes, de Jacques de Bourbon, d'Adolphe de Clèves et d'autres grands seigneurs... Après le service *le roi se revêtit de pourpre qui est la coutume de France pour ce que si tost comme le roi est mort, son fils plus prochain se vest de pourpre et se nomme roi* (1). Le 4 août le roi quitta Avesnes pour aller à Laon, et le duc de Bourgogne partit le lendemain pour Saint-Quentin, afin d'aller chercher les nobles hommes qu'il avait mandés pour l'accompagner au sacre du roi.

Le nouveau monarque, accompagné du duc, étant arrivé à l'Abbaye de Saint-Thierry située à deux lieues de Reims, envoya M. de Montauban, maréchal de France, pour signifier aux magistrats et aux notables de la ville que son intention était qu'ils reçussent le duc de Bourgogne, dont l'entrée précéderait la sienne, avec les mêmes honneurs qu'ils lui devaient à lui-même.

---

(1) Voir Monstrelet.

Alors, tous les gentilshommes des environs, et ceux qui se trouvaient à Reims, allèrent avec les notables et les bourgeois au-devant du duc, qui fut reçu à l'entrée de la ville par le magistrat qui lui en présenta les clefs. Ensuite, il alla à la cathédrale, où l'archevêque, à la tête de son clergé, l'attendait sur le parvis.

Lorsqu'il fut entré, l'archevêque, conformément aux ordres qu'il avait reçus du roi, rendit grâces à Dieu de ce que, par l'intercession de la Sainte-Vierge, le duc de Bourgogne avait sauvé les jours de Louis, en lui donnant asile dans ses États (1).

Le chapitre de Reims chargea les principaux de ses membres de se transporter aux abbayes de Saint-Remi, de Saint-Nicaise, de Saint-Denis de Reims, et à l'échevinage de la ville pour s'informer tant auprès des dits religieux que des échevins, de l'ordre qu'on devait garder dans la réception du roi lorsqu'il entrerait dans la ville pour se faire sacrer; on répondit, après avoir consulté les cartulaires que les religieux mendiants de la ville précédés de la croix et suivis des curés et vicaires des paroisses, chantant des antiennes et des hymnes devaient se rendre

(1) Voir la Métropole de Marlot, liv. IV, chap. 42.

processionnellement à la porte par laquelle le roi ferait son entrée; que les chanoines de la cathédrale revêtus de chapes, ayant monseigneur l'archevêque à leur tête, devaient attendre sa majesté au portail de l'église, et la conduire processionnellement jusqu'au pied du grand autel.

On arrêta aussi que l'on donnerait aux évêques suffragants, qui ont coutume d'assister au sacre, la chape dont chacun d'eux est tenu de faire présent à l'église de Reims, en prenant possession de son évêché, et que si quelques-uns d'entre eux ne s'étaient pas encore conformés à cet usage, il leur en serait fourni une de la sacristie, en leur faisant promettre par écrit qu'ils satisferaient sans délai à cette obligation (1).

Le 14 août 1461, le roi entra dans Reims accompagné du duc Philippe de Bourgogne, du comte des Charolais son fils, des comtes d'Angoulême, de Vendôme, de Grand Pré, de Nassau, de Philippe de Savoie, de Nevers, d'Étampes, de Saint-Pol, de Clèves, de Ravestan, de Jacques de Bourbon, du maréchal de France, de l'amiral, du bailly de Senlis, et d'un homme armé de pied en cap, nommé Poncelet de Rivière, tous revê-

(1) Voir les anciens cartulaires de Notre-Dame de Reims.

tus d'habits magnifiques, les uns en draps d'or noir, et les autres en cramoisi.

« Le duc de Bourgogne était monté sur un che-« val blanc, habillé et houssé d'une très-riche « houssure d'orfévreries et de pierreries.

« M. de Charolais houssé et habillé d'une ja-« quette de drap d'or et la houssure de velours « blanc bordé de riche drap d'or. »

Le roi, *notre sire*, était vêtu d'un habit de damas blanc et cramoisi. On conduisait devant lui un beau cheval blanc couvert d'une housse brochée de fleurs de lys d'or, sur lequel il monta à l'entré de la porte de Mars.

Toutes les rues depuis la porte jusqu'au palais archiépiscopal étaient tapissées et parsemées de fleurs.

Le lendemain, jour de l'Assomption Notre-Dame, le roi Louis XI fut sacré et couronné par Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims (1).

MM. le maréchal et l'amiral de France, M. Daux et quelques autres allèrent à Saint-Remi chercher la sainte Ampoule qui fut apportée sous un dais à la cathédrale, par l'abbé du monastère, monté

(1) Dans le discours que Juvénal fit au roi, il avance que sa majesté, en vertu de son sacre, est personne ecclésiastique et peut présider au conseil de l'Église de France.

sur un cheval et accompagné de plusieurs rois d'armes et hérauts qui s'avançaient au son des trompettes.

La cérémonie se fit en présence des évêques de Langres duc et pair, de ceux de Châlons, de Noyon, de Beauvais comtes et pairs, des ducs de Bourgogne, doyen des pairs, de Bourbon, d'Angoulême, des comtes de Nevers, de Vendôme, d'Eu, représentant les ducs de Guyenne, de Normandie, et les comtes de Champagne, de Flandre et de Toulouse.

Le patriarche d'Antioche, le cardinal de Constance, le légat du pape, les archevêques de Lyon, de Bourges, les évêques de Troyes, Chartres, Paris, Senlis, les abbés de Saint-Remi de Reims, et un grand nombre d'autres seigneurs et prélats, relevèrent aussi par leur présence, l'éclat de ce sacre.

Jean, bâtard d'Armagnac, fit les fonctions de l'office de connétable.

Les cérémonies se firent comme au sacre de Philippe-Auguste, excepté que, le roi, avant de recevoir l'onction, tira son épée qu'il présenta au duc de Bourgogne, en le priant de le faire chevalier de sa main (1). Le duc lui donna l'ac-

---

(1) « Ce qui fut une nouvelle chose, dit Monstrelet, car l'on

colade, et conféra ensuite le même ordre de chevalerie à si grand nombre de seigneurs que se sentant fatigué, il pria un autre seigneur de continuer les réceptions (1).

Parmi ceux qui reçurent cet honneur on remarque les seigneurs de Beaujeu, de Bourbon, Jean de Luxembourg, le fils du marquis de Saluces, Jean de Montmorency, de Craon, de Chatillon, les deux fils du seigneur de Croï, les seigneurs de Chimay, de Gancourt, etc. etc.

Les douze pairs de France eurent, selon la coutume, l'honneur de dîner avec le roi. Lorsqu'on eut desservi, le duc de Bourgogne se jetta à ses genoux et le conjura en l'honneur *de la passion et de la mort de Notre Seigneur* de pardonner à tous ceux qu'il soupçonnait d'avoir entretenu sa mésintelligence avec Charles VII et de conserver dans leurs charges tous les officiers de son père (2).

Le roi promit le pardon à la réserve de sept personnes.

Puis le duc lui dit : *Mon très-redouté seigneur*

---

dit communément que tous les fils de rois de France sont chevaliers sur les fonds de baptême.»

(1) Monstrelet dit que le même jour il fut fait deux cents chevaliers nouveaux.

(2) Idem, Idem.

je vous fais hommage présentement de la duche de Bourgogne, de Flandres et d'Artois, et je vous promets obéissance et service comme je dois à mon seigneur. Après quoi tous les autres princes, ducs, comtes et seigneurs firent aussi leur hommage.

Cela terminé, le roi se rendit à l'église Saint-Remi à laquelle il fit présent de deux cent mille écus et de la tunique d'or dont il avait été revêtu à son sacre. Puis il alla coucher à Saint-Thierri, et le lendemain à Saint-Marcoul où il toucha les malades; il donna aussi deux cent mille écus à l'église de l'Abbaye (1).

Le roi prit ensuite la route de Meaux, d'où il vint à Saint-Denis faire ses dévotions au tombeau de son père, et après y être resté quelques temps il fit son entrée à Paris.

Entrée de Louis XI dans Paris, le lundi dernier jour d'août.

Le duc de Bourgogne, accompagné d'un grand nombre de nobles, sortit de Paris et vint au-de-

---

(1) Voir les cartulaires de Notre-Dame de Reims; Marlot dans sa Métropole, et les Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet.

vant du roi qui l'attendait dans la campagne : après s'être réciproquement complimentés, ils prirent ensemble le chemin de Paris. La marche était ouverte par les seigneurs de Ravestan, de Beaussegines, de la Roche, placés sur le même rang et suivis chacun de six pages richement vêtus : après eux vingt-quatre archers du comte d'Étampes rangés deux à deux et ayant à leur tête deux chevaliers, leurs chefs. Venaient ensuite les comtes de Nevers et d'Etampes frères, et immédiatement après ce dernier treize pages richement habillés et suivis de tous les seigneurs et gentilshommes de l'hôtel du comte d'Etampes, au nombre de trente, *tous noblement montés et habillés* (1).

Après eux étaient les vingt-quatre archers du duc de Bourgogne qui précédaient trente archers du comte de Charolais commandés par deux chevaliers, tous, ainsi que les archers du duc, vêtus de riches étoffes.

Venaient ensuite cent autres archers du duc de Bourgogne, conduits par deux chevaliers, leurs capitaines, et *tous moult bien en point* (2).

Après eux marchaient en grand nombre les

---

(1) Voir Monstrelet.

(2) Idem.

seigneurs de la suite du *duc tant montés, posés et houssés que c'était noble chose à regarder, et étaient plus de deux cents et quarante houssures pendantes jusqu'à terre, moult nobles et moult riches* (1).

On voyait l'amiral et le maréchal de France, plusieurs seigneurs et gentilshommes de l'hôtel du roi, précédés des comtes d'Eu, de la Marche, et suivis des hérauts du roi et des princes, au nombre de soixante-seize ; après eux venaient cent vingt archers du roi ayant chacun à côté de lui son valet de pied, puis quatre-vingts trompettes dont il n'y avait que celui du roi qui sonnàt (2).

Venaient ensuite le maréchal de Bourgogne et le seigneur de Croï, très-richement habillés et suivis de Joachim Renault, premier écuyer d'écurie du roi, portant l'épée en écharpe. Après lui était le fils de Floquet qui portait *le heaume du roi à une couronne d'or moult riche.*

Entre lui et le roi était un cheval couvert de velours bleu, parsemé de fleurs de lys d'or ; paraissait ensuite le roi monté sur un cheval blanc. Sa majesté était vêtue d'une robe de soie blanche

(1) Voir Monstrelet.
(2) Idem.

sans manches et *coeffée* d'un petit chaperon *loqueté.* Quatre bourgeois de Paris soutenaient un drap d'or au-dessus de sa tête, et derrière deux hommes d'armes à pied portaient chacun une hache à la main. Louis était suivi du duc de Bourgogne dont les habits étaient couverts de pierreries ainsi que les harnois du cheval qu'il montait (1). Le duc de Bourbon, son neveu, était à sa gauche entre lui et le comte de Charolais, son fils, et derrière marchaient neuf pages richement parés et couverts de superbes casques (2).

Après eux, à quelque distance, venait le duc de Clèves revêtu de riches habits, et ensuite plus de douze mille chevaux, tous richement caparaçonnés.

Le roi fut reçu aux portes de la ville par un cardinal et les bourgeois.

Le duc d'Orléans, retenu par son grand âge, ne sortit pas.

Lorsque le roi fut arrivé à la porte Saint-Denis, deux anges placés dans une *nef* descendirent directement sur lui, et lui posèrent une couronne sur la tête (3).

---

(1) Ces pierreries sont estimées par Monstrelet à un million d'écus, somme énorme pour le temps.

(2) Voir Monstrelet, vol. 3.

(3) Idem, Idem.

Un héraut portant l'écu de la ville sur sa cotte d'armes présenta à sa majesté cinq dames montées sur de beaux chevaux; chacune d'elles figurait une des lettres du mot *Paris*.

On voyait dans un vaisseau élevé près de la porte, des acteurs, qui représentaient le clergé, la noblesse, et la bourgeoisie. Dans toutes les rues il y avait des pantomimes qui figuraient des mystères (1).

Dans la rue Saint-Denis était une fontaine qui donnait vin et *ypocras :* à l'entrée du Châtelet, on avait représenté la forteresse de Dieppe que Louis, n'étant encore que dauphin, avait emportée d'assaut (2).

Le pont aux Changes, sur *lequel étaient demonstrés plusieurs beaux personnages*, était entièrement couvert de riches tapisseries, et lorsque le roi y passa les oiseleurs donnèrent l'essor à plus de deux cents douzaines d'oiseaux de différentes espèces; *comme ils sont tenus de ce faire pour ce qu'ils ont sur ledit pont, lieu et place ordinaire à jour de feste pour vendre et distribuer leurs oyseaux de chant et d'autres manières et façons, ainsi qu'il leur plaist* (3).

---

(1) Voir Enguerrand de Monstrelet.

(2) Idem, vol. 3 de ses Chroniques.

(3) Idem, Idem.

Ensuite le roi alla à Notre-Dame, où il fit sa prière, et après avoir prêté le serment que les rois ont coutume de faire à leur première entrée dans la ville (1), il conféra l'ordre de la chevalerie à quatre chevaliers nouveaux. Le soir du même jour il vint souper au palais où il tint cour plénière.

Les princes du sang, et les pairs de France, eurent l'honneur d'être admis à la table de sa majesté (2).

Toutes les rues par lesquelles le Roi devait passer étaient tendues de riches tapisseries, et remplies d'une foule immense, malgré la défense qui avait été faite que personne ne se trouvât sur son passage (3).

Plusieurs jours se passèrent en jeux, tournois et festins publics (4).

Le roi signala les prémices de sa nouvelle dignité par la destitution des gouverneurs des provinces et de la plupart des officiers tant de la justice que de la milice (5). Charles, duc de Berri, frère

---

(1) Ce serment consiste dans la promesse que fait le roi de maintenir les libertés de l'Église.

(2) Voir Monstrelet, vol. 3.

(3) Idem, idem.

(4) Voir Jean de Serres.

(5) Idem.

unique du roi, le comte de Charolais, le duc Bretagne, le duc de Bourbon, le comte de Dunois, et plusieurs seigneurs mécontents de se voir dépouillés de leurs charges, formèrent une ligue contre le roi qui se disposa à les combattre (1).

L'armée du comte de Charolais et celle de Louis en vinrent aux mains près de Montlhéri, le combat fut long et sanglant, et la perte égale des deux côtés; mais le champ de bataille resta aux Bourguignons. Quelque temps après la paix fut signée à Conflans, et mit fin à cette guerre.

« Le roi avait tout accordé par cette paix, es-« pérant tout reprendre par ses intrigues (2). » En effet il ne tarda pas à se tirer des entraves qu'il s'était données; il reconquit à main armée la Normandie qu'il avait malgré lui cédé à son frère, et chassa le duc de Bretagne de la plupart des places dont il s'était emparé dans ce duché; il obligea ce duc à signer un traité de paix dont les conditions déplurent au duc de Bourgogne, Charles, ci-devant comte de Charolais, déjà irrité contre Louis, pour l'inexécution du traité

(1) Cette ligue fut appelée du *Bien Public*, parce qu'elle eut le soulagement du peuple pour prétexte.

(2) Hénault.

de Conflans. Ce prince, pour apaiser le duc, vint le trouver à Péronne, où Charles le retint prisonnier vis-à-vis de cette même tour dans laquelle Charles-le-Simple avait fini ses jours. Le duc le força de l'accompagner au siége de Liège, contre ces peuples qu'il avait lui-même armés, et en outre de conclure avec lui un traité par lequel il s'engagea à donner la Champagne et la Brie à son frère. Louis assista lui-même à la prise de Liège, qui fut abandonné au pillage et réduit en cendres.

En 1474 la guerre se ralluma entre le duc de Bourgogne et le roi qui avait confisqué les terres du duc, en punition des efforts qu'il faisait pour exciter de nouveaux troubles.

Après une trève d'un an, le duc reprend les armes, entre en Picardie, où il met tout à feu et à sang, et est obligé de lever le siége de Beauvais, vaillamment défendu par des femmes qui se joignirent à la garnison, ayant à leur tête Jeanne Hachette (1).

---

(1) Louis voulant reconnaître le courage de ces amazones, ordonna qu'à pareil jour on ferait à Beauvais une procession à laquelle les femmes auraient le pas sur les hommes, ainsi qu'à l'offertoire, et marcheraient immédiatement après le clergé, *parce qu'en très-grande audace, constance et vertu de force largement, outre estimation de sexe féminin, elles*

Le roi, excité par les infidélités réitérées du comte d'Armagnac, qui s'était uni aux ducs de Bourgogne et de Guyenne, vient l'assiéger dans Leictoure, où il périt.

En 1474, une nouvelle ligue du roi d'Angleterre, des ducs de Bourgogne et de Bretagne se forme contre le roi, qui conclut une alliance perpétuelle avec les Suisses; mais cette entreprise fut manquée par l'ambition de Charles, qui, voulant fonder son royaume de Bourgogne, songeait à s'emparer de toutes les places du Rhin, jusqu'à Bâle, et qui excita la jalousie des princes d'Allemagne et de l'empereur auquel Louis XI donna secrètement du secours (1).

Le roi fit peu de temps après une trève de neuf ans avec Édouard. Les deux princes conférèrent ensemble sur le pont de Péquigni, dans une loge séparée par de gros treillis de bois, dont les ouvertures étaient assez grandes pour passer le bras, *comme l'on fait aux cages des lions* (2), et ce qui est digne d'attention, c'est que le monarque anglais mit trois fois le genou en terre

---

mirent la main à la besogne à l'imitation des hommes et leur furent en ayde. (Art de vérifier les dates.)

(1) Hénault.

(2) Comines.

en abordant le roi de France, *qui le fit bégninement relever* (1).

Ils arrêtèrent dans cette entrevue le mariage entre le dauphin et Élisabeth, fille d'Édouard; et Louis s'engagea de payer tous les ans à ce dernier, tant que les deux rois vivraient, une somme de cinquante mille écus d'or. Le duc de Bourgogne, se voyant abandonné du roi d'Angleterre, conclut avec Louis une trève de neuf ans, et mourut quelque temps après devant Nancy qu'il assiégeait. Louis, à la nouvelle de cet événement, s'empara de la succession de ce prince, et réunit la Bourgogne à la couronne de France.

Louis XI eut encore à soutenir différentes guerres contre l'empereur d'Autriche Maximilien, qui avait épousé Marie, fille unique du duc de Bourgogne (2).

Louis XI mourut le 30 août 1483.

« La nature l'avait formé pour être un tyran : « en quelque temps que le sort l'eût fait monter « sur le trône il eût signalé son règne par des « projets pour opprimer son peuple et se rendre « absolu. Rusé, cruel, dépourvu de sensibilité,

(1) Art de vérifier les dates.

(2) Ce mariage est la source de toutes nos guerres avec l'Autriche.

« étranger à tout principe de justice, sans aucune « idée de décence, il dédaignait toutes les con- « traintes que le sentiment de l'honneur ou le « désir de la gloire impose même aux hommes « ambitieux. Habile en même temps à démêler « son véritable intérêt, et n'étant guidé que par « ce seul objet, il était capable de le poursuivre « avec une ardeur opiniâtre, et de s'y attacher « avec un esprit systématique que rien ne pou- « vait distraire, qu'aucun péril ne *pouvait arrê-* « *ter* (1). » Il avait pris pour devise cette maxime de Tibère *qui nescit dissimulare nescit regnare*, et les événements de son règne ont assez prouvé qu'il y fut fidèle.

Il institua dans le château d'Amboise l'ordre militaire de Saint-Michel pour trente-six chevaliers, *gentilshommes de nom et d'armes, dont nous serons l'un*, dit le roi, *chef et souverain en nostre vie, et après nos successeurs roys de France et lesquels frères et compagnons de l'ordre à l'entrée d'icelui seront tenus de laisser tout autre ordre*, s'ils ne sont empereurs, rois ou ducs.

Louis ordonna que les chevaliers porteraient tous les jours un collier d'or fait à coquilles lacées l'une avec l'autre, et posées sur une chainette

(1) Voir Robertson.

d'or d'où pend une médaille de l'archange Saint-Michel ancien protecteur de la France. La devise était : *Immensi tremor oceani.*

Cet ordre avait été en grand honneur sous quatre rois ; mais les femmes le rendirent vénal sous le règne de Henri II, et la reine Catherine de Médicis l'avilit tellement en l'accordant indifféremment à tout le monde que les seigneurs ne voulurent plus l'accepter.

CHARLES VIII.

Sacré à Reims, le 30 mai 1484, par Pierre de Laval, métropolitain.

Louis XI en mourant avait confié la tutelle de Charles à Anne de France, dame de Beaujeu.

Le duc d'Orléans, en sa qualité de premier prince du sang, prétendit qu'elle lui appartenait; mais les États assemblés à Tours, en 1484, maintinrent les dernières volontés du feu roi, et établirent un conseil de régence composé de dix personnes.

Cette même année, Charles se rendit à Reims pour se faire couronner : des ecclésiastiques, échevins, nobles et bourgeois de la ville ayant à leur

tête Charles de Laramée, commandant de Reims, vinrent au nombre de soixante, tous richement montés et habillés, au-devant du roi qu'ils rencontrèrent à la descente de Muire, à quelque distance de la ville. Il était monté sur un beau cheval noir, et vêtu d'une robe courte de drap d'or, ayant un bonnet noir sur sa tête et par dessus un chapeau violet orné d'une plume d'autruche blanche. Sa majesté était entourée des princes d'Orléans, de Valois, de Milan; des seigneurs d'Alençon, Pierre de Bourbon, de Clermont, de Beaujeu, Philippe de Savoie, de Bresse, de François d'Orléans, comte de Dunois, de Louis de Bourbon, dauphin d'Auvergne et d'un grand nombre d'autres seigneurs et chevaliers. Elle s'arrêta lorsqu'elle vit les habitants de Reims; et Mre Brice Babille, chanoine et doyen de Reims, la harangua en ces termes: « Notre souverain « seigneur, vos très-humbles et très-obéissants « chapelains et sujets les gens d'église, échevins, « nobles, bourgeois et tout le peuple de votre « noble et ancienne cité de Reims, sçachant « votre glorieuse venue, se servent des paroles « du psalmiste qui dit: *Filiæ Sion exultent in rege « suo, regem honorificate*, envoyent cette com- « pagnie au-devant de votre royale majesté, en « toute humilité et obéissance pour vous recevoir

« et obéir : vous offrant leurs corps, leurs biens,
« leurs cœurs et tout ce qu'ils possèdent, et chan-
« teront avec joie ce que dit l'évangéliste Saint-
« Matthieu : *benedictus qui venit in nomine domini.*
« Sire, soyez le bien venu et soyez béni, qui ve-
« nez au nom de Dieu, etc., etc. »

Après ce discours, *le roi mit la main au chapeau et dit, grand merci, Messieurs.*

Ensuite les habitants se retirèrent à l'exception du commandant de la ville, de ses gens et des deux sergents de Reims qui se mirent derrière, et le roi continua sa marche après avoir rendu les clefs de la ville à Charles de Laramée ; à quelques pas de là sa majesté trouva les religieux mendiants et ceux du Val des Écoliers qui étaient venus processionnellement avec leurs croix au-devant d'elle, suivis de près de quatre cents jeunes gens portant des torches de cire allumées et qui, après qu'ils l'eurent saluée, s'en retournèrent en chantant d'un ton d'allégresse, *noël, vive le roi.*

Le roi vint jusqu'à la chapelle Sainte-Geneviève, proche les faubourgs, où étaient les gentilshommes de son hôtel, les archers de la garde, le prévôt de l'hôtel, et plusieurs grands seigneurs et capitaines qui se mirent en ordre pour l'escorter jusqu'à la cathédrale, et de là jusqu'au palais archiépiscopal.

Lorsque le roi fut arrivé devant l'église du faubourg Saint-Éloi, avant la porte de la rivière de Vasle par où il devait faire son entrée, il vit une table sur laquelle on avait mis du pain, du vin, différentes espèces de fruits qu'un religieux présentait à tous les passants.

A la première porte de la ville, qui était gardée par les gardes préposés de Reims, sa majesté trouva une jeune fille d'une éclatante beauté; des cheveux blonds flottaient sur ses épaules : elle était couverte d'un chapeau de toile d'argent doré surmonté d'une fleur de lys et revêtue d'une robe d'étoffe de soie dont le corps et les manches étaient de couleur d'azur, semés de fleurs de lys d'or; ses bas blancs étaient garnis tout au long de fils de soie verte. Elle descendit jusqu'aux pieds du roi qu'elle salua et lui remit les clefs de la ville en disant les vers suivants :

Notre roi, prince et souverain seigneur,
Très-chrétien, nommé par excellence,
A qui sont dûs, gloire, louange, honneur,
Sujétion, amour, révérence.
Votre cité de Reims, obéissance
Vous fait par moi, qui ci la représente,
Et de franc cœur, en vraie confidence,
Les clefs des portes humblement vous présente.

Le roi ordonna à un des grands seigneurs de prendre les clefs de la main de la jeune fille qui remonta au haut de la porte; il y avait en outre devant la porte un dais de damas violet foncé, semé de fleurs de lys d'or et élevé sur quatre colonnes terminées chacune par des anges dont deux tenaient les armes du roi et les deux autres celles de la ville.

Le roi se mit dessous, précédé de M. d'Urfé, grand écuyer, portant l'épée nue, et fut ainsi conduit jusqu'au portail de la cathédrale, aux acclamations d'une foule immense qui criait *vive le roi*, *noël*, *vive le roi!*

Toutes les cloches de la ville sonnèrent pendant le temps de la marche et jusqu'à ce que le roi fût entré au palais archiépiscopal.

Dans les rues que sa majesté devait suivre, on voyait des décorations, des arcs de triomphe, des theâtres, des devises, des échafauds garnis de guirlandes et de tableaux où l'on lisait des vers à sa louange.

En traversant le parvis, sa majesté trouva les religieux de l'abbaye de Saint-Remy de Reims, revêtus d'aubes et de chapes d'étoffes d'or et de soie, qui étaient venus se joindre aux chanoines, pour accompagner le roi jusqu'au grand autel.

Charles étant descendu de cheval se mit à

genoux sur un carreau de drap *d'or*, qu'on lui avait préparé sous un dais à l'entrée de Notre-Dame, où l'attendait monseigneur l'archevêque de Reims, revêtu de ses habits pontificaux, ayant devant lui sa croix et sa crosse, et accompagné des évêques de Laon, Langres, Châlons, Noyon, pairs de France, et d'autres évêques et abbés.

Lorsque le roi eut baisé le livre des évangiles que lui présenta l'archevêque, il fut conduit au chœur, ayant l'évêque de Laon à sa droite, et à sa gauche, l'évêque d'Amiens, nommé par l'archevèque pour remplacer l'évêque de Beauvais.

Pendant que sa majesté fit sa prière, on chanta quelques antiennes et répons, après lesquels les évêques de Laon et d'Amiens menèrent le roi baiser le grand autel, sur lequel il déposa son offrande, et fut ensuite conduit au palais archiépiscopal par les princes et seigneurs qui l'accompagnaient. Quelque temps après s'y être reposé, il revint à l'église, vêtu d'une longue robe de damas blanc, fourrée de marte zibeline, entendit les vêpres auxquelles l'archevêque officia, et s'en retourna ensuite au palais. A l'issue de complies on chanta matines, et lorsqu'elles furent finies, le comte de Dunois vint faire élever une barrière autour du maître autel, afin que les princes, prélats et les seigneurs qui devaient

le lendemain assister au sacre, ne fussent pas incommodés par la foule.

Le soir, entre huit et neuf heures, les archers de la garde du roi furent envoyés en ladite église pour, conjointement avec les *coutres* d'icelle, veiller à sa garde pendant toute la nuit et le lendemain jusqu'après le sacre.

Le roi, selon l'usage, vint y faire sa prière. et se retira ensuite au palais pour prendre son repos.

Les bancs des pairs ecclésiastiques et laïques furent disposés au pupitre des deux côtés du trône. Au côté droit du pupitre, il y avait un autel paré, et les degrés par lesquels on montait au pupitre étaient couverts de tapisseries.

Ce soir même, l'abbé de Saint-Denis en France envoya au roi la robe de couleur hyacinthe, faite en forme de tunique et que sa majesté devait mettre sur sa chemise pendant la cérémonie du sacre (1).

Le dimanche, trente mai 1484, jour du sacre et couronnement de Charles VIII, le roi députa vers les cinq heures du matin le comte de Roussy, le grand sénéchal de Normandie, M[res] Hardouin, seigneur de Mailly, et Jacques de Luxembourg, pour demander la Sainte-Ampoule

(1) Voir le Cérémonial français.

à l'abbé et aux religieux de l'église Saint-Remy de Reims, ils leur promirent, en présence de Jean Vauchelet et Jean Joffrin, notaires, qui en passèrent l'acte, que de bonne foi ils conduiraient la Sainte-Ampoule jusqu'en l'église de Reims, qu'ils la reconduiraient après le sacre, en ladite église Saint-Remy, et qu'en foi de ce ils donneraient à ladite abbaye les bannières de leurs armes.

En outre, le roi envoya à l'abbé une haquenée de poil blanc pour lui servir à apporter la Sainte-Ampoule et un dais de damas blanc broché d'or pour porter au-dessus.

L'évêque de Lombez, abbé de Saint-Denis, avait apporté les ornements royaux de son abbaye, savoir : la couronne royale, l'épée dans son fourreau, les éperons d'or, le sceptre royal d'or, la main de justice terminée d'une main d'ivoire, les bottines, le manteau royal en forme de chape sans chaperon de couleur hyacinthe et semé de fleurs de lys d'or; les autres évêques étaient debout et droits.

A six heures du matin, les six pairs de France, laïques, nommés par le roi pour faire leurs fonctions au sacre, sortirent de la chambre de sa majesté, où ils étaient assemblés, et vinrent à l'église, revêtus de manteaux ou socques de pairie,

renversés sur les épaules, comme un épitoge ou chape de docteur, et fourrés d'hermines, ayant sur leurs têtes des cercles d'or, les ducs à demi-fleurons et les comtes tout simples.

Ils prirent place à gauche de l'autel sur un banc semblable à celui des pairs ecclésiastiques. Le duc d'Orléans le premier, puis messieurs Réné, duc d'Alençon, Pierre de Bourbon, comte de Clermont, que le roi fit duc pour cette occasion seulement, représentant le duc de Bourgogne, le duc de Normandie et le duc d'Aquitaine; Louis de Bourbon, comte-dauphin d'Auvergne, représentant le comte de Flandre, vivant, qui, à cause de cela, précéda celui de Champagne qui devait être le quatrième.

Philippe de Savoie, comte de Bresse, François de Bourbon, comte de Vendôme, représentant le comte de Champagne, et le comte de Toulouse.

Furent aussi présents monseigneur François de Laval, comte de Montfort, grand-maître d'hôtel de France, qui porta cercle et habit comme les pairs comtes, et Mre Guillaume Rochefort, chevalier, docteur en lois, chancelier de France, couvert d'un mortier de drap d'or.

Ledit jour, vers les sept heures du matin, l'évêque de Laon et celui de Langres (commis pour l'évêque de Beauvais quant à ce) accompagnés

des chanoines, vicaires et chapelains de l'église, et précédés des deux croix portées par deux autres clercs de l'église, de l'eau bénite portée par un chapelain, deux cierges allumés, et de deux encensoirs portés par quatre enfants de chœur, allèrent processionnellement chercher le roi au palais archiépiscopal où ils le trouvèrent dans la première chambre sur le jardin, à demi couché sur *le lit de parement illec préparé.*

Il n'y eut que les évêques de Laon et de Langres, précédés comme dessus, et seulement accompagnés du grand-chantre et sous-chantre, qui montèrent dans la chambre du roi, et lorsqu'ils aperçurent sa majesté, l'évêque de Laon dit l'oraison suivante : *Dieu tout-puissant et éternel, qui avez daigné élever N. votre serviteur*, etc. etc.

Après que cette oraison fut terminée, l'évêque de Laon, à droite, et celui de Langres, à gauche, levèrent respectueusement le roi de dessus son lit, et le menèrent processionnellement dans l'église, pour être sacré et couronné roi de France.

Les chantres et sous-chantres entonnèrent en sortant de la chambre le répons *ego mitto, etc.*, qui fut continué pendant le temps de la procession.

En allant à l'église, le roi était couvert d'un bonnet noir et vêtu d'une chemise de soie *à nud*

sur sa chaire, par-dessus une robe de soie de couleur hyacinthe, faite comme une tunique de sous-diacre, fendue devant et derrière, fermée par des boutons et recouverte d'une longue robe de damas blanc, fourrée de marte.

A l'entrée de l'église, l'évêque de Langres s'arrêta et prononça l'oraison qui suit : *Dieu qui savez que le genre humain ne peut subsister par sa propre vertu, etc.*

Ils entrèrent ensuite dans l'église en chantant le pseaume, *Seigneur, dans votre puissance, etc.*

Entre sept et huit heures, Mre Robert de Lenoncourt, commandataire et administrateur perpétuel de l'abbaye de Saint-Remy, apporta la Sainte-Ampoule suspendue à son cou, et portée sous un dais, par quatre religieux vêtus en aubes. L'abbé était monté sur la haquenée, et vêtu d'un surplis, recouvert d'une chape de drap d'or. Les religieux chantèrent des antiennes pendant le trajet. Depuis les avant-loges de l'église Saint-Remy, jusqu'au portail de la cathédrale, le dais fut porté par Jean Cauchon le jeune, Jean de Secanevel, Jacques des Champs, et Claude Fognel, Féodaux de Saint-Remy, accompagnés des comtes de Roussy, Jacques de Brezé comte de Molevrier, sénéchal de Normandie; Mre Hardouin, seigneur de Mailly, Jacques de Luxembourg, qui étaient allés

quérir la Sainte-Ampoule, et précédés des religieux de l'abbaye qui vinrent en procession jusqu'au portail de l'église, où l'abbé de Saint-Remy descendit de dessus la haquenée toujours escorté de vingt-quatre arbalêtriers du chêne le pouilleux, en hoquetons de livrée, et portant chacun l'arbalête sur l'épaule. L'archevêque en habits pontificaux, précédé de sa crosse et de sa croix, vint à l'entrée de l'église recevoir la Sainte-Ampoule des mains de l'abbé, promit en présence des notaires ci-dessus nommés qui en prirent acte, de la lui rendre après le sacre, et la porta sur l'autel accompagné du commandataire, de quelques-uns de ses religieux, et des évêques et chanoines qui l'avaient suivi, et qui, en la conduisant, chantèrent l'antienne *o pretiosum munus, etc.*

L'abbé de Saint-Remy se mit à droite de l'autel sur lequel l'archevêque avait posé la Sainte-Ampoule qu'il garda pendant toute la cérémonie.

Ensuite l'archevêque, les évêques et chanoines désignés pour faire les fonctions de diacres et de sous-diacres assistants, se rendirent à la sacristie, afin de se préparer pour le sacre (1).

(1) L'ancien cérémonial du sacre portait expressément que deux évêques suffragants de Reims devaient faire l'office, l'un de diacre, l'autre de sous-diacre ; mais comme il n'y était venu que les évêques de Laon, Châlons et Noyon, qui sont

L'archevêque revêtu de ses habits pontificaux, suivi des évêques vêtus de tuniques et dalmatiques pareilles à la chasuble de l'officiant qui était de velours bleu, semé de petites fleurs de lys d'or (1), et de douze chanoines ayant d'autres tuniques et dalmatiques de divers draps de velours, damas et soie de couleur, vint à l'autel.

Sa majesté se leva de sa chaire, et salua l'archevêque lorsqu'il passa devant elle.

L'officiant s'approcha ensuite du roi qui s'était assis et lui fit pour toutes les églises de sa domination les demandes d'usage (2), et auxquelles le roi répondit (3).

Ensuite les évêques de Laon et d'Amiens soulevèrent le roi, et demandèrent à tout le peuple assemblé s'il le reconnaissait pour son souverain; l'archevêque ayant reçu le consentement

---

pairs de France et qui y assistaient comme pairs, et que celui d'Amiens faisait les fonctions de pair pour l'évêque de Beauvais absent, l'archevêque désigna l'évêque de Saint-Pons pour faire diacre, et celui de Seez pour faire sous-diacre : ils en remplirent l'office, en habits pontificaux, ayant chacun la mitre sur la tête.

(1) La chasuble, ainsi que les tuniques et dalmatiques, étaient un présent de Charles-Quint.

(2) Voir Philippe II.

(3) Idem.

du peuple et de tous les assistants fit faire au roi le serment du royaume (1).

Ensuite on dévêtit sa majesté de sa robe de damas fourrée de marte et de ses autres habits, à l'exception de sa chemise et de la robe qu'elle avait dessus, et qui était fendue, ainsi que la chemise, devant et derrière, entre les deux épaules, et fermée par des boutons d'argent.

L'archevêque prononça sur lui l'oraison *Deus inenarrabilis auctor mundi*, etc.

Ensuite le comte de Dunois, comme chambellan de France, chaussa les bottines au roi; le duc d'Orléans, faisant les fonctions de pair de France, lui mit les éperons, et les ôta presque aussitôt.

L'archevêque fit sur l'épée la bénédiction *exaudi*, *quæsumus*, *Domine*, etc.

Après la bénédiction, il ceignit au roi l'épée, dans son fourreau, et, après l'avoir presque aussitôt ôtée, il la tira du fourreau qu'il déposa sur l'autel, et la remit entre les mains de sa majesté qui, pendant l'oraison *accipe hunc gladium*, la tint droite, la pointe en haut.

L'oraison terminée, les chantres entonnèrent, et le chœur continua l'antienne *confortate et esto vir*, etc., après laquelle le roi se mit à genoux,

(1) Voir le sacre de Philippe-Auguste.

rendit l'épée à l'officiant, qui la remit aussitôt entre les mains de sa majesté qui la donna à monseigneur Pierre de Rohan, seigneur de Gié, maréchal de France, pour la porter nue devant elle pendant tout le temps de la cérémonie et du repas.

L'archevêque ayant prononcé sur le roi les bénédictions accoutumées, prépara l'onction sacrée.

L'archevêque prit ensuite la patène sur la quelle était préparée l'onction royale, et en oignit le roi en neuf endroits :

1° Au sommet de la tête;

2° Sur la poitrine;

3° Entre les deux épaules;

4° Sur l'épaule droite;

5° Sur l'épaule gauche;

6° et 7° Aux jointures des deux bras;

8° En la paume de la main droite;

9° En la paume de la main gauche.

A chaque onction, excepté celle des mains, l'archevêque dit :

Ungo te in regem de oleo sanctificato, in nomine patris, et filii et spiritûs sancti.

Les assistants chantaient en même temps l'antienne *unxerunt Salomonem Sadockh*, etc.

Ensuite l'archevêque dit les oraisons accoutumées.

Après quoi, assisté des prélats qui entouraient le roi, il releva la chemise et la robe de couleur hyacinthe de sa majesté, et la referma à cause des saintes onctions. Cela fait, le comte de Dunois, grand chambellan de France, lui vêtit, par-dessus la robe de couleur hyacinthe, le soque, fait en forme de chape sans chaperon, et relevé sur le bras gauche comme la chasuble d'un prêtre.

Ensuite l'archevêque lui oignit les mains en disant, *ungantur manus istæ*, etc.

Et l'oraison, *Deus qui es justorum gloria*, etc.

Quand les mains furent sacrées, le roi les joignit sur sa poitrine, et l'archevêque bénit les gants en disant, *omnipotens creator qui homini*, etc. Puis il jeta dessus de l'eau bénite, et les mit ès mains du roi, en prononçant, *circumda, Domine, manus hujus famuli*, etc.

Après, l'archevêque prit l'anneau du roi, qu'il bénit en disant, *Deus totius creaturæ*, etc. etc, et le mit au doigt annullaire de sa majesté en prononcant, *accipe annulum signaculum videlicet*, etc., et l'oraison, *Deus cujus omnis potestas*, etc.

Ceci terminé, l'archevêque prit le sceptre et le mit en la main droite du roi, en disant, *accipe sceptrum regiæ potestatis*, etc., et l'oraison, *omnium, Domine, fons honorum*, etc.

Il mit après la main de justice dans la main

gauche du roi, et dit, *accipe virgam virtutis*, *etc.*

Ensuite Mre Guillaume de Rochefort, chevalier docteur en lois, et en décret, chancelier de France, appela les pairs de France, dans l'ordre suivant :

Le duc de Bourgogne pour lequel se présenta le duc d'Orléans,

Le duc de Normandie, le duc d'Aquitaine, le comte de Flandre, les comtes de Champagne et de Toulouse, qui furent représentés par le duc d'Alençon, les comtes de Clermont, de Bresse, de Vendôme, etc.

L'archevêque duc de Reims, les évêques de Laon et de Langres, ducs; de Beauvais, de Châlons, de Noyon, comtes; tous présents, à l'exception de l'évêque de Beauvais, que celui d'Amiens représenta (1).

Le chancelier ayant terminé, l'archevêque se leva de sa chaire et alla prendre sur l'autel la couronne royale qu'il posa seul sur la tête du roi, et ensuite les pairs la soutenant de tous côtés, il prononça les prières et bénédictions d'usage.

Puis l'archevêque prit le roi par la main, et le mena, accompagné des pairs qui soutenaient

(1) En l'absence … chancelier l'archevêque de Reims aurait fait l'appel.

toujours la couronne, au lieu où son trône était préparé; y étant arrivé, il le tint toujours par la main, en prononçant *sta et retine a modo statum*, etc. jusqu'à ce qu'il en fut aux mots *in hoc regni solio confirmet* qu'il ne le tint plus, et le fit asseoir sur un siége assez élevé pour qu'il fût vu de tous les assistants.

Alors l'archevêque ôta sa mître et baisa le roi sur la bouche en s'écriant *vivat rex in æternum*. Et le peuple cria *vive le roi*, au son des trompettes et tambours qui se firent entendre tout le temps que les pairs tant ecclésiastiques que laïques vinrent chacun en son ordre comme avait fait l'archevêque, baiser le roi sur la bouche en disant *vivat rex in æternum*, et que le peuple répondit par les cris de *vive le roi.*

Ensuite l'archevêque entonna le *Te Deum*, qui fut continué, partie par les orgues, partie par la musique. Et lorsqu'il fut achevé, il retourna à l'autel, avec les diacres et sous-diacres, pour aller dire la messe.

Pendant qu'il descendait, le duc d'Orléans [illegible]it son épée, en donna l'accolade au roi [illegible] le fit chevalier en armes.

Le roi la prit ensuite, et avan[illegible]ue l'archevêque commençât la messe, il f[illegible]atre-vingt-dix-sept chevaliers, de différ[illegible]s nations et pays,

dont les rois d'armes, hérauts et trompettes, reçurent, par écrit, les noms et armes.

Cela fait, les chantres entonnèrent l'introït de la messe durant laquelle plusieurs autres messes furent dites, à l'autel qu'on avait préparé au pupitre.

A l'Évangile le roi se leva et ôta sa couronne qu'il remit, lorsque l'évêque de Pons eut fini de chanter l'Évangile, qu'il apporta à baiser au roi, puis, après lui, à l'archevêque.

Quand les chantres de la chapelle du roi eurent chanté l'offertoire, les onze pairs de France, soutenant la couronne, amenèrent sa majesté à l'offrande, au-devant du maître-autel, où il présenta un vase d'argent doré, plein de vin, un gros pain de froment doré, et treize écus d'or; après les pairs le reconduisirent sur son trône, au son de la musique, et précédé, comme en allant, du maréchal de Gié, qui représentait le connétable, et portait l'épée nue devant sa majesté. Charles n'eut pas plus tôt fait son offrande que les prélats et les chanoines officiant à l'autel firent l'oblation accoutumée du pain et du vin, pour célébrer la messe, et offrirent deux hosties et du vin au double pour être consacrés par l'archevêque (1).

(1) Levasseur, [illegible] Histoire de Noyon, rapporte qu'il y eut difficulté et d[illegible] entre l'archevêque et le chapitre,

Après que le prélat eut dit l'oraison dominicale, et avant le *pax Domini sit semper vobiscum*, il se tourna vers le roi et le peuple, et, la mitre sur la tête et sa crosse en la main, il fit les bénédictions qui suivent.

Benedicat te Dominus, etc.

Après le *pax Domini*, l'évêque de Saint-Pons prit la paix de l'archevêque pour la baiser, et la porta ensuite au roi, en la baisant, et après lui à tous les évêques qui l'entouraient.

L'archevêque ayant communié attendit que les pairs ecclésiastiques et laïques soutenant toujours la couronne, amenassent le roi devant l'autel, et lorsqu'il y fut arrivé, il entra dans l'oratoire qu'on lui avait préparé à côté de l'autel, où il se confessa, revint ensuite se mettre à genoux devant l'autel, et, après avoir dit son *confiteor* et reçu l'absolution et la bénédiction de l'archevêque, il communia sous les deux espèces.

L'archevêque acheva la messe, et lorsqu'elle fut terminée, il ôta la couronne de dessus la tête du roi, et le devêtit de ses habits royaux qui furent tous rendus à l'abbé de Saint-Denis qui les avait apportés.

---

messe, et que le
pour l'offrande que le roi avait fait pitre de Notre-Dame,
parlement l'adjugea à la fabrique d
et non à l'archevêque.

Sa majesté ayant été revêtue d'autres habits de drap d'or, le prélat lui mit sur la tête une couronne plus légère et plus petite, et elle fut menée au palais archiépiscopal pour dîner et se reposer, tenant le sceptre en la main droite, la main de la justice en la gauche, et précédée de l'épée nue que le maréchal de Gié porta durant le dîner du roi.

Après la cérémonie du sacre l'archevêque rendit la Sainte-Ampoule à l'abbé de Saint-Remi qui la reconduisit dans le même ordre qu'il l'avait apportée, et toujours accompagné des quatre barons qui, pour en conserver la mémoire, firent présent à l'église de leurs bannières que l'on suspendit aux voûtes des galeries.

Aussitôt que le roi fut arrivé au palais, il ôta la chemise qu'il avait lors de son sacre, et, par respect pour la sainte onction à laquelle elle avait touché, elle fut portée en l'église Notre-Dame où elle fut brûlée.

Ensuite sa majesté vint se mettre à table.

Le roi était assis au milieu sous un dais de velours bleu, semé de fleurs de lys d'or fin; il était revêtu d'une robe de drap d'or doublée de soie, et avait sur la tête une couronne d'or: à côté de lui, sur la table, à droite, était une plus grande couronne, sur un coussin de drap d'or, et à gauche un grand vase d'argent doré qui con-

tenait le linge de bouche pour sa personne. A droite et près de sa majesté l'archevêque de Reims; après lui les évêques de Laon, de Langres, de Châlons, de Noyon; l'évêque d'Amiens, quoiqu'il eût représenté l'évêque de Beauvais à la cérémonie du sacre, ne fut point admis parce qu'il n'était point pair. Et à la gauche du roi, le duc d'Orléans, et après lui, les ducs d'Alençon, les comtes de Clermont, dauphin d'Auvergne, de Bresse et de Vendôme.

On avait dressé trois tables devant celle du roi; sur la première, la plus proche de celle de sa majesté, dînèrent les huissiers d'armes de l'hôtel du roi; sur celle du milieu, les roi d'armes et hérauts, et sur la dernière les trompettes et clairons : autour de la salle étaient d'autres tables où dînèrent différentes personnes.

Mre Gaston de Lyon, sénéchal de Toulouse, fit l'office d'écuyer tranchant, et les plats furent portés de la manière suivante :

Les trompettes et clairons allaient devant, *sonnant mélodieusement*; après eux les rois d'armes et hérauts, puis six maîtres d'hôtel ordinaires qui marchaient deux à deux; ensuite François de Laval, comte de Montfort, habillé comme un pair laïque, faisant l'office de grand-maître d'hôtel et suivi de l'écuyer qui portait les mets.

Sur la fin du dîner, madame de Beaujeu, sœur du roi, entra dans la salle, et le roi, avant d'aller se reposer dans sa chambre, fit deux chevaliers nouveaux.

Le même jour le roi assista aux vêpres dans l'église cathédrale, et se rendit le 1[er] juin à Saint-Marcoul, où il guérit six malades attaqués d'écrouelles (1) : de-là il vint à Saint-Denis où il se fit couronner une seconde fois, et le 6 juillet 1421 il fit son entrée à Paris, où il fut reçu à la Chapelle, dans le même ordre que Louis XI, et conduit au milieu d'une foule de seigneurs, tous très-richement vêtus, à l'église Notre-Dame.

Plusieurs mystères, histoires, et ébattements étaient démontrées par la ville (2). Les rues par lesquelles le roi devait passer étaient tendues de diverses tapisseries, et on avait préposé des commis pour donner à manger et à boire aux passants (3).

Le roi commença son règne par un acte de clémence : il remit en liberté Charles d'Armagnac, et rendit aux enfants de Jacques d'Armagnac leur père, une partie des biens qui lui avaient été confisqués.

---

(1) Voir le Cérémonial français, tom. I, pag. 172.

(2) Voir Enguerrand de Monstrelet.

(3) Idem.

Des difficultés entre madame de Beaujeu et le duc d'Orléans, qui se retira en Bretagne, éclatèrent en 1485, mais elles furent apaisées quelque temps après, par le mariage du roi avec Anne, fille aînée de François duc de Bretagne.

Dans le même temps que la Bretagne était agitée par les menées du duc d'Orléans, les comtes de Dunois et d'Angoulême étaient passés en Guienne où ils avaient soulevé une partie de la province. Charles s'y transporta et y rétablit la paix en moins de deux mois. Il eut encore à combattre contre Maximilien, qui était également irrité qu'il eût renvoyé Marguerite sa fille qui lui était fiancée, et qu'il eût donné sa main à la princesse Anne que lui-même avait déjà épousée par procuration.

Le roi d'Angleterre se ligua avec Maximilien, contre Charles, qui conclut en 1493, un traité de paix avec les deux monarques.

En 1494, Charles, après avoir laissé le gouvernement de l'état à la reine, au duc de Bourgogne, et à l'amiral de Graville, partit pour l'Italie, résolu de faire la conquête du royaume de Naples, dont il se mit en possession, après s'être rendu maître d'un grand nombre de villes d'Italie, et avoir été couronné à Rome empereur de Constantinople, par le pape Alexandre VI, qui lui donna en outre l'investiture du royaume de Naples.

Alphonse qui en était roi, voyant que l'approche de Charles avait ébranlé la fidélité de ses sujets, dont il n'était pas aimé, remit la couronne de Naples à son fils Ferdinand, jeune prince d'un grand courage et chéri du peuple; mais ce nouveau monarque n'opposa que de vains efforts à Charles, qui entra dans cette capitale revêtu des ornements impériaux.

Bientôt les heureux succès de Charles excitèrent la jalousie des Vénitiens, qui conclurent contre lui une ligue à laquelle se joignirent le pape, l'empereur, les rois d'Aragon et d'Angleterre; Charles remporta sur eux divers avantages qui ne les empêchèrent point de reprendre le royaume de Naples, en aussi peu de temps qu'il avait été conquis.

Charles mourut au château d'Amboise le 7 avril 1498.

Ce prince *ne fut jamais que petit homme de corps et peu entendu; mais il était si bon qu'il n'est pas possible de voir meilleur créature* (1).

Il ne laissa point d'enfants d'Anne de Bretagne, qu'il avait épousée en 1471.

Anne fut sacrée et couronnée à Saint-Denis. La cérémonie se fit en présence de plusieurs prélats et abbés.

---

(1) Voir Comines.

On avait construit dans le chœur un petit échafaud sur lequel on éleva le trône de la reine qui, pendant la cérémonie, s'y tint assise, coiffée en cheveux et vêtue d'une robe de satin blanc.

Après l'offrande elle fut conduite à l'autel où elle reçut l'onction sacrée à la poitrine et entre les deux épaules. L'évêque consécrateur lui mit ensuite la couronne sur la tête en prononçant les prières accoutumées (1), puis elle fut reconduite à son trône où elle resta jusqu'à *l'Agnus Dei*; alors sa majesté fut ramenée à l'autel pour la communion : pendant la cérémonie elle était accompagnée de la duchesse de Bourbon et de plusieurs autres dames.

Les duchesses portaient un chapeau de duchesse, surmonté d'un plumet et d'une couronne, relevée avec des trèfles, et les comtesses n'avaient que le plumet, et une couronne perlée.

Le lendemain la reine fit son entrée dans Paris; elle était vêtue de très-riches ornements, et accompagnée des ducs d'Orléans, d'Alençon, d'Angoulême, de Bourbon, et d'un grand nombre de seigneurs.

---

(1) Le duc d'Orléans, qui depuis fut roi sous le nom de Louis XII, soutint la couronne sur la tête de la reine, de peur que son poids ne l'incommodât.

Elle fut reçue à la Chapelle par la cour de parlement, la chambre des comptes, le châtelet, le prévôt des marchands, les échevins, etc., etc., un nombreux concours de bourgeois, qui vinrent au-devant d'elle, et la conduisirent au palais, au milieu d'une très-grande foule de peuple(1).

C'est sous le règne de Charles VIII, et à propos de son sacre, que fut composé le petit poème suivant qui fixe les fonctions des douze pairs.

Le Sacre du très-chrestien roy de France.

Cy pouvez veoir par ordonnance,
Comme l'archevesque de Rains
A du roy sacrer la puissance,
Et l'office des pers humains.

MON-JOYE SAINCT DENYS.

LE ROI.

Bien doy de cueur louange rendre
A Dieu, mon parfait créateur,
Quand dessus moy a faict descendre
Grace, dont je voy la teneur

(1) Voir le Cérémonial français.

Des *douze Pers*, qui en seigneur
Sont à mon sacre bien propice,
Faisans, comme à leur cher seigneur,
Chacun a droit le sien office.

LE DUC ET ARCHEVESQUE DE RAINS.

Moy archevesque souverains
Touchant aux douze pers de France,
Ainsi que doict le *duc de Rains*,
Du roy sacrer, et en substance
C'est le mien droict et ordonnance,
Et après de le couronner
De ce faire j'ay la puissance,
A ce m'ont voulu ordonner.

LE DUC DE BOURGONGNE.

Moy qui suis le duc de Bourgongne,
Et doyen des pers en arroy,
C'est ma souveraine besongne,
Au notable sacre du roy,
Que de porter sans nul desroy
Sa couronne, puissant et riche,
Son espée ceindre lui doy,
Et foy porter, c'est mon service.

L'ÉVESQUE DE LAON.

Moy évesque de Laon et ducz
De la saincte ampoule porter
Au sacre du roy, suis tenuz,
De ce ne m'en puis deporter,

Je m'en veux très-bien rapporter
A mes bons frères en substance,
Que chacun de nous comme per
A son service en ordonnance.

LE DUC DE NORMANDIE.

Moy qui suis duc de Normandie
Au sacre du roy par manière
Je porte quoique nul en die
Au roy la première banière,
En monstrant en fais et en chiere
Que j'avanturerois mon sang,
Pour nostre foy juste et entière,
Et pour le royaume estre franc.

L'ÉVESQUE DE LANGRES.

Moi évesque et duc de Langres
Au sacre du roy très-chrestien
De France, moy gardant d'esclandre
Son noble sceptre en moyen,
Je doy porter sans nul moyen
Humblement suit tenu de faire,
Et de ce je m'accorde bien;
Garder je me veueil de méfaire.

LE DUC DE GUYENNE.

Moy qui suis le duc de Guyenne
Porte la banière seconde
Au sacre du roy c'est enseigne
A mon service, je m'y fonde,

Mieux voudrois en chartre profonde
Mourir, que fusse réprouvé
De cœur desloyal en ce monde
Contre le roi ne ses privez.

L'ÉVESQUE ET COMTE DE BEAUVAIS.

Moy comte évesque de Beauvais,
La cotte d'arme, pour mestier
Au sacre du roy par beau tais
A celuy jour je doy porter
A ce m'ont voulu ordonner
C'est mon office spécial
Autre ne me pourrait trouver
Fors que bon per juste et loyal.

LE COMTE DE CHAMPAGNE.

Moy qui suis comte de Champagne,
Au sacre du roy pour ma part,
Je supporte la seure enseigne
Du roy qui est un estendart,
D'espée, de lance, ou de dart
Aymerois bien mieux estre mort
Que je fusse trouvé coüart
Au sang royal, ne son effort.

L'ÉVESQUE ET COMTE DE CHALONS.

Moy qui suis comte de Châlon
Et évesque, c'est mon droict faict
Au sacre du roy, c'est raison
Au roy je porte son signet;

Mieux aymerois estre deffaict
Qu'à mon vray seigneur naturel,
J'eusse contre lui rien forfait
Fors que loyal, mon cœur est tel.

LE COMTE DE FLANDRES.

Moy qui suis de Flandres le comte,
C'est mon droict de porter l'espée
Au sacre du roy. Pour vray compte
Ma terre est à ce ordonnée
Et ma puissance abandonnée,
Devers mon droicturier seigneur,
Vie pour lui advanturée
Car c'est mon parfaict en seigneur.

L'ÉVESQUE ET COMTE DE NOYON.

Moy comte évesque de Noyon,
Au sacre du roy par droiture
Porter je doy, par action
Devant luy la belle ceinture;
C'est pour moy notable figure
Et me sert à certain propos,
Démonstrant par voye secure
S'il est ceint de biens et enclos.

LE COMTE DE TOULOUSE.

Moy qui suis comte et per de France,
De Toulouse par droict nommé,
Au sacre du roy en substance
Son serviteur suis renommé,

Portant les esperons dorés,
C'est mon office, je l'afferme
A ce faire suis ordonné,
C'est de mon titre le droit terme.

LOUIS XII.

SURNOMMÉ

LE PÈRE DU PEUPLE.

Sacré à Reims, le 27 mai 1498, par Guillaume Briçonnet, métropolitain.

Charles étant mort sans laisser de postérité, Louis monta sur le trône en qualité de premier prince du sang (il était petit-fils de Louis, duc d'Orléans, second fils de Charles duc d'Orléans).

Après avoir fait rendre les derniers devoirs à la mémoire de Charles VIII, il alla se faire sacrer à Reims, après avoir reçu au bois de Vincennes les soumissions et obéissances de la plupart des grands du royaume (1).

(1) Voir Saint-Gelais.

Louis reçut l'onction sacrée des mains de Guillaume Briçonnet, en présence des ducs d'Alençon, de Bourbon, de Lorraine, qui représentaient les ducs de Bourgogne, de Normandie, et de Guienne, des comtes Philippe de Ravestain, Engilbert de Clèves, de Foix, qui servaient pour les comtes de Flandres, de Champagne, et de Toulouse (1).

Les six pairs ecclésiastiques y furent en personne, *et y avait partout en l'église si très-grande presse, que nonobstant qu'elle soit bien grande, si y en eut il de merveilleusement pressé* (2).

Le sacre achevé, le roi conféra l'ordre de Saint-Michel aux seigneurs de Taillebourg, d'Espierres, et de Clerieu, et créa quatre-vingts chevaliers (3).

La cérémonie se fit comme aux sacres précédents.

En sortant de Reims, le roi alla à Saint-Marcoul, et de là partit pour Saint-Denis, où il se fit une seconde fois couronner en présence d'un nombreux concours de grands seigneurs (4).

Le 2 juillet 1498, le roi fit son entrée dans

---

(1) Voir les Mémoires de Comines, liv. VIII.

(2) Saint-Gelais.

Et le Cérémonial français.

(3) Voir Molinet.

(4) Voir les Grandes Chroniques de France, imprimées à Paris, en 1514.

Paris; il était *armé à clair* et revêtu d'une robe de drap d'or, enrichie de pierres précieuses, il avait sur la tête une toque de velours noir, surmontée d'un riche plumet; et le cheval qu'il montait était caparaçonné de drap d'or. Devant sa majesté marchait le grand écuyer portant son heaume, surmonté d'une riche couronne garnie de pierreries; à gauche et à droite du roi étaient les ducs de Bourbon, de Lorraine, de Nemours, les comtes de Nassau, de Dunois, de Guise, de Montpensier, le seigneur de Ravestain, le prévôt de Paris et autres, tous très-richement vêtus (1).

Les archers de la garde, les suisses à pied, les gentilshommes de la maison, tous en armes, accompagnaient également le roi, *voire, et si grand nombre de gens de bien que c'était assez pour donner une bataille* (2).

Les rues étaient tendues de riches tapisseries, et on avait élevé, en différents carrefours, des échafauds sur lesquels *on représentait des histoires*.

Le roi arrivé à la cathédrale fit sa prière et le serment accoutumé, et se rendit ensuite au palais,

(1) Voir Molinet.

(2) Voir Saint-Gelais.

où il tint sa cour plénière à la Table de marbre. A droite, à quelque distance de sa majesté, étaient assis les ambassadeurs d'Espagne et autres; à gauche, également quelques pas en avant, étaient les ducs de Bourbon et de Lorraine, les comtes de Nassau, de Montpensier, Engilbert de Clèves, et de Ravestain.

Au souper on servit au roi, pour entremets, un porc-épique, au duc de Bourbon un cerf-volant, au duc de Lorraine un aigle, et au comte de Nassau un lion (1).

Le premier soin de Louis en montant sur le trône, fut de soulager le peuple par la diminution des impôts, et de réformer les abus par de sages réglements, ses ennemis mêmes ressentirent les effets de sa clémence, et il pardonna à tous ceux qui, sous le règne de Charles VIII, avaient le plus contribué à sa disgrace; lorsqu'il fut parvenu à la couronne, il dit *que le roi de France ne vengeait pas les querelles du duc d'Orléans;* paroles sublimes qui confondirent la basse flatterie de ses courtisans, et qui furent l'heureux présage de son règne.

Voulant faire valoir les droits qu'il avait sur le duché de Milan, il conclut la paix avec tous

(1) Voir Molinet.

les princes qui pouvaient traverser ses desseins, Maximilien fut le seul qui s'y refusa, mais les armes victorieuses de Louis arrêtèrent cette nouvelle guerre qui fut presqu'aussitôt éteinte qu'allumée (1).

Louis envoya ensuite une armée en Italie, sous le commandement de Louis de Luxembourg, comte de Ligny, de Jacques de Trivulce, milanais, et de Robert Stuart, qui conquirent le Milanais en vingt jours. Louis se rend alors à Milan qu'il quitte quelque temps après pour retourner en France : les Milanais se révoltent pendant son absence, et une nouvelle armée, commandée par Louis de la Trimouille, revient presqu'aussitôt remettre ces peuples sous l'obéissance du roi, et fait prisonnier Ludovic Sforce, duc de Milan. Mais une seconde ligue formée entre les Vénitiens, le pape, l'empereur et Ferdinand, roi d'Arragon, enleva à Louis toutes les places qu'il possédait dans le royaume de Naples.

L'empereur s'étant associé avec lui dans la ligue que le pape Jules II forma contre les Vénitiens, il rentra le premier sur les terres de la république, et satisfait d'avoir repris les places qui

(1) Jean de Serres.

lui avaient été enlevées, revint en France après avoir conclu un traité avec le pape.

Jules craignant que les Français ne se rendissent maîtres de l'Italie, détacha les Suisses de l'alliance de Louis qui lui déclara la guerre.

Elle fut balancée de part et d'autre par des succès et des revers, et finit par la bataille de Navarre, gagnée par les Suisses. Milan et les autres villes ouvrirent leurs portes aux vainqueurs. Maximilien qui avait quitté le parti de Louis, se joignit en 1513 à Henri, roi d'Angleterre, ligué avec le pape.

Ils attaquèrent la Picardie dont ils prirent quelques places, et vinrent mettre le siége devant Dijon qui fut défendu par La Trimouille avec autant de courage que de succès.

La reine Anne étant morte en 1514, Louis conclut un traité avec le roi d'Angleterre dont il épousa la sœur. Il mourut lui-même quelque temps après.

Les États-généraux assemblés à Tours avaient donné à Louis le titre glorieux de père du peuple, que la postérité lui a confirmé.

En comparant son règne à celui de ses prédécesseurs, on verra que le royaume n'avait jamais été si florissant.

Louis fut un prince clément, doux, affable et

économe, non par avarice, mais dans la seule crainte de grèver son peuple. Il répétait souvent *qu'il aimait mieux voir ses courtisans rire de ses épargnes que son peuple pleurer de ses dépenses.*

Louis avait épousé en secondes noces Marie, fille de Henri VII, roi d'Angleterre.

La cérémonie avait eu lieu à Abbeville avec la plus grande pompe; de là Marie vint à Saint-Denis se faire couronner, faisant ouvrir toutes les prisons des endroits où elle passait.

Son couronnement se fit en présence du roi, d'un très-grand nombre de seigneurs et de prélats.

Le lendemain, 6 novembre, elle fit son entrée à Paris.

La cour de parlement, la chambre des comptes, les prévôts et échevins, les marchands, les archers, les arbalêtriers, les sergents de la ville et le guet allèrent au-devant d'elle à la porte de la ville. La reine était assise dans une litière enrichie de pierres précieuses et conduite par messeigneurs les ducs de Valois, de Bretagne, d'Alençon, de Bourbon, de Vendôme, d'Angoulême, de Nevers, et accompagnée d'une foule de grands seigneurs de France et d'Angleterre, avec plusieurs prélats et abbés, puis de madame Claude, fille du roi, de Mesdames d'Angoulême, d'Alençon,

de Vendôme, de Nevers, et de plusieurs autres princesses et dames de qualité de France et d'Angleterre. Elle se rendit avec ce cortége à Notre-Dame où après avoir fait le serment accoutumé, elle vint au palais royal, où fut fait un *banquet solennel qui était moult beau à voir* (1).

Anne de Bretagne, première femme de Louis XII, avait été sacrée une seconde fois à Saint-Denis, le 18 novembre 1504, par monseigneur le cardinal d'Amboise.

FRANÇOIS Ier,

SURNOMMÉ

LE PÈRE DES LETTRES.

Sacré à Reims, le 25 janvier 1514, par Robert de Lénoncourt, archevêque de Reims.

Louis XII étant mort sans laisser d'enfants mâles, François, qui était alors duc d'Angoulême, et le plus proche en ligne masculine, demanda

(1) Voir le continuateur d'Enguerrand.

à Marie, veuve de Louis, s'il pouvait prendre le titre de roi, et si elle n'était point enceinte.

La reine lui ayant répondu qu'il le pouvait et qu'elle ne reconnaissait point d'autre roi que lui, François reçut en cette qualité les félicitations et les hommages de tous les ambassadeurs de la chrétienté, et suivi des princes et de toute sa cour, il alla se faire sacrer à Reims (1).

La cérémonie se fit en présence d'un grand nombre de seigneurs et d'ambassadeurs.

Les six pairs ecclésiastiques y assistèrent, et les ducs de Bourgogne, de Normandie, de Guyenne, les comtes de Flandres, de Champagne, de Toulouse, pairs laïques, furent représentés par Charles de Valois, duc d'Alençon, prince du sang et seconde personne du royaume, par les ducs de Lorraine, de Bourbon, les comtes de Vendôme, de Saint-Pol, de Louis de Vendôme, prince de la Roche-sur-Yon, qui furent appelés par le chancelier Duprat.

Charles de Bourbon, connétable de France, porta l'épée nue devant sa majesté, et les ôtages de la Sainte Ampoule furent le comte de Portien, le seigneur de Larochefoucault, le seigneur de Tournon et le comte de Sancerre.

---

(1) Histoire des choses mémorables sous le règne de Louis XII et François Ier, jusqu'en 1521.

On dressa des échafauds dans le chœur pour madame, mère du roi, les duchesses de Bourbon, de Vendôme, de Lorraine et plusieurs autres dames et demoiselles (1).

Le surplus des cérémonies se fit comme au sacre de Charles VIII.

Le roi se rendit ensuite à l'archevêché où fut servi le festin royal. La table était en forme de T, signe que portent les chevaliers de Saint-Antoine; sa majesté était assise au milieu et les pairs à ses côtés.

Après être resté quelques jours à Reims, le roi alla à Saint-Marcoul faire sa neuvaine, et de là à Saint-Denis d'où il partit pour faire son entrée dans Paris.

L'entrée de François I[er] fut la plus magnifique de toutes celles qu'on eût encore vues.

Il fut reçu à la chapelle par tous les corps de la ville rangés dans l'ordre suivant.

Les archers, les arbalêtriers, à cheval, marchant deux à deux, revêtus de leurs hoquetons, couverts de lames d'argent où étaient gravées les armes de la ville, les prévots et échevins, le guet composé de 60 hommes avec le chevalier et les lieutenants, vêtus de leurs hoquetons garnis d'ar-

(1) Le continuateur d'Enguerrand.

gent, et portant leurs pertuisannes et leurs drapeaux, où l'on voyait de chaque côté une étoile d'or couronnée et des banderolles chargées de devises.

Les conseillers de l'hôtel de ville, le châtelet, les conseillers de la chambre des généraux, tous vêtus en robes d'écarlate.

Messieurs du parlement avec les quatre présidents, revêtus de leurs robes d'écarlate fourrées de petit-gris, et couverts de leurs mortiers de velours noir, bordés par le haut de drap d'or; les huissiers de la cour, les greffiers civil et criminel.

Les conseillers laïques et ecclésiastiques en robes rouges.

Les archers de la garde du roi, vêtus de leurs hoquetons de drap blanc, et leurs capitaines et lieutenants revêtus d'une cotte d'armes moitié drap d'or, moitié velours cramoisi.

Les maréchaux de France précédés de quatre trompettes avec leurs bannières; ils étaient vêtus moitié drap d'argent et moitié drap d'or frisé:

« Somme que les seigneurs et gentilshommes « étaient, eux et leurs chevaux, pour le moins, « tout couverts de drap d'or : à aucuns des dits « accoutrements était force orfaverie à l'entour « des bardes des chevaux, et entra le dit roi Fran- « çois ainsi triomphament accompagné, et estoient

« les accoustrements du roi, tous d'orfaverie d'ar-
« gent blanc, et ses lacquets et autres gens avaient
« de drap d'argent blanc (1).

Selon la coutume de ses prédécesseurs il se rendit au palais royal : on y servit un *solennel banquet où estoient force instruments et chantres de plusieurs sortes qu'il faisoit moult beau voir* (2). Il y eut dans la rue Saint-Antoine des joûtes et tournois qui durèrent plusieurs jours.

A peine François Ier était-il sur le trône qu'il s'occupa de recouvrer le Milanais ; il fit alliance avec les Vénitiens, et après avoir nommé sa mère régente du royaume, il entra dans le Milanais qui n'était défendu que par les Suisses que François défit près de Marignan ; ce combat, un des plus opiniâtres et des plus furieux, dura deux jours et le rendit maître de toute la province.

Le pape, effrayé de ses succès, fit la paix avec François, et se rendit avec lui à Bologne où ils signèrent le concordat, qui, en 1517, fut reçu et publié en France malgré l'opposition du clergé, de l'université et du parlement.

En 1516, François Ier et Charles-Quint conclurent, à Noyon, un traité de paix dont un des

(1) Continuateur d'Enguerrand.

(2) Idem.

principaux articles fut la restitution de la Navarre; on convint aussi que Charles épouserait la princesse fille du roi; mais ce mariage n'eut pas lieu non plus que la restitution. Cette même année François fit à Fribourg un traité plus solide avec les Suisses; on lui donna le nom de paix perpétuelle; en effet, depuis ce temps, les Suisses ont toujours été fidèles à la France.

Maximilien étant mort, François fit ses efforts pour se faire élire; mais les suffrages des électeurs se réunirent en faveur de Charles, et excitèrent dans le cœur du roi de France un ressentiment qui fut la source de ses longues guerres. François commença par s'attacher Henri VIII. Ils eurent, entre Ardres et Guines, une entrevue appelée le *Camp du drap d'or*, à laquelle les fêtes eurent plus de part que les affaires politiques (1).

En 1521 la guerre commença dans les Pays-Bas, entre François et Charles-Quint, au sujet de Robert de la Marck, duc de Bouillon, qui venait de déclarer la guerre à l'empereur; et cette même année la mauvaise conduite de Lautrec, les intrigues du pape qui s'était ligué avec l'em-

(1) Le lieu où se tint cette assemblée fut appelé le *Camp du drap d'or*, parce que François avait une tente de drap d'or, et que ses courtisans rivalisèrent avec lui de magnificence.

pereur, le secours de Charles-Quint et l'inaction des Suisses qui refusèrent d'agir, faute de paiement, firent perdre le Milanais à François.

La guerre se renouvela entre la France et l'Angleterre au sujet d'une ligue que Charles-Quint avait formée avec le pape, Henri VIII, le duc de Milan, les Florentins, les Vénitiens et les Gênois, et la campagne d'Italie fut des plus malheureuses pour les Français qui furent chassés du Milanais, après avoir perdu l'immortel Bayard, *chevalier sans peur et sans reproche.*

François, que les revers n'avaient point rebuté, rentra en Italie, en 1525, et perdit la bataille de Pavie où il fut fait prisonnier, et après conduit en Espagne.

A la nouvelle de ce malheur, madame d'Angoulême, mère du roi, fut déclarée régente du royaume, et le comte d'Alençon, Charles de Bourbon, grand père de Henri IV, nommé chef du conseil de régence (1).

Ce fut François lui-même qui annonça à sa mère la perte de cette bataille, en lui mandant *que tout était perdu fors l'honneur.*

---

(1) Madame d'Angoulême, mère du roi, mourut en 1531; son ambition, son avarice et son caractère vindicatif furent les principales causes des malheurs de la France.

La régente fit, avec l'Angleterre, un traité de ligue offensive et défensive, et François recouvra sa liberté après avoir fait avec Charles un traité par lequel il lui cédait le duché de Bourgogne, le comté de Charolais, et renonçait à ses prétentions sur Milan, Naples et Gênes, etc., etc. Il donna ses enfants pour ôtages de l'exécution du traité, et rentra en France où il conclut, avec le pape, les Vénitiens, Henri VIII, les Suisses et les Florentins, une ligue dont l'objet était d'empêcher l'empereur de s'emparer du duché de Milan, et d'arrêter ses progrès en Italie. Elle fut appelée Sainte, parce que le pape en était le chef.

François ayant appris que les Impériaux tenaient le pape enfermé dans le château Saint-Ange après s'être rendus maître de Rome, envoya des troupes qui soumirent une partie de la Lombardie, et quelques temps après la paix fut signée entre les nations belligérantes.

En 1534, le duc de Milan ayant fait décapiter l'ambassadeur de France, François voulut tirer vengeance de cette insulte; il fit passer dans l'Italie des troupes qui, dans une campagne, soumirent toute la Savoie et presque entièrement le Piémont; mais le duc étant mort sur ces entrefaites, le roi fit revenir ses troupes en France.

En 1536, le roi voulut faire la paix avec Char-

les, qui refusa tout accommodement, et qui, après avoir repris quelques places en Piémont, vint mettre le siége devant Marseille; siége que la courageuse défense des assiégés le força de lever en se retirant avec perte de presque toute son armée.

La guerre continua de tous côtés en 1537, et Charles consentit à une trève générale de trois mois, vu la terreur que lui inspirait l'armée de Soliman, conduite par Barberousse, avec qui le roi avait fait un traité. Mais le pape ayant engagé Charles et François à se rendre à Nice, ils y conclurent, sans se voir, une trève de dix ans: ces deux princes se virent ensuite à Aigues-Mortes.

La révolte des Gantois ayant nécessité la présence de Charles dans leur pays, il demanda à François passage par la France, en lui faisant promettre l'investiture du Milanais, pour celui de ses enfants qu'il voudrait: le roi y consentit, et l'empereur fut reçu en France avec les plus grands honneurs; son séjour à Paris se passa en tournois, en divertissements de toute espèce, et dès qu'il fut entré en Flandres, François l'ayant fait sommer de tenir sa parole, il répondit qu'il n'avait rien promis. En 1542, là guerre recommença entre François et Charles, à l'occasion du meurtre de deux ambassadeurs que le roi en-

voyait, l'un à Venise, l'autre à la Porte. Le roi, après avoir fait, avec Gustave Vasa, roi de Suède, la première alliance que les rois de France eussent conclue avec les puissances du nord, fit attaquer l'empereur dans le Roussillon.

Le nombre des ennemis de François augmenta encore, par le traité que Charles conclut avec le roi d'Angleterre, malgré les graves sujets de mécontentement qu'ils s'étaient réciproquement donnés; la guerre se fit alors de tous côtés, dans le Luxembourg, en Brabant, en Picardie, en Piémont.

Nos armes prospérèrent dans les Pays-Bas, et la victoire de Cérisoles procura la conquête du Montferrat. L'empereur, après avoir eu quelque succès en Champagne, fit la paix avec le roi, à Crépi. Henri VIII conclut la sienne en 1546, et mourut au mois de janvier de l'année suivante.

François ne survécut à Henri que peu de temps: il mourut également à Rambouillet, le 31 janvier 1547.

Il ne manqua à François, pour être le premier prince de son siècle, que d'avoir été heureux, « et « son règne, quoique marqué par de grands dé- « sastres, doit être regardé comme l'un des plus « illustres de notre monarchie. Ce monarque se « trouva précisément dans le temps de la renais- « sance des lettres; il en recueillit les débris échap-

« pés aux ravages de la Grèce, et partagea avec les « Médicis la gloire d'avoir fait fleurir les sciences « et les arts en Europe. » (Voir Hénault.)

François avait épousé, en 1514, Claude de France, fille de Louis XII.

La cérémonie de son sacre se fit à Saint-Denis, le 10 mai 1517.

Elle fit son entrée dans la ville accompagnée des princes et princesses, d'un grand nombre de seigneurs et de dames, et fut reçue par le clergé, les magistrats et les bourgeois de la ville, sous un dais de soie blanche, orné d'écussons aux armes de France et de Bretagne, porté par quatre seigneurs de la ville, et précédé de la noblesse que suivaient le roi et les hérauts d'armes revêtus de leurs cottes d'armes aux armes de Bretagne.

Les évêques et abbés vinrent au-devant d'elle à la porte de l'église, lui présentèrent l'eau bénite, et la conduisirent dans le chœur en chantant des hymnes et des oraisons convenables à la cérémonie.

Le roi et madame d'Angoulême, sa mère, qui étaient venus séparément, assistaient à la cérémonie dans le chœur.

Après les vêpres, la reine se retira dans l'appartement qu'on lui avait préparé dans l'abbaye, et revint sur le soir faire sa prière sur le tombeau de ses pères, et se prépara, par la confes-

sion, à la communion qu'elle devait recevoir le lendemain.

Des deux côtés du chœur on avait construit des tribunes pour les princes et princesses, seigneurs et dames, qui devaient assister à la cérémonie; en face le maître-autel, on avait élevé un échafaud avec des degrés qui venaient jusqu'au pied de l'autel. Un trône magnifique, au-dessus duquel était un dais de drap d'or, avec les rideaux et les pentes pareilles, avait été préparé sur l'échafaud, qui était, ainsi que le trône et les degrés, couvert de drap d'or et d'argent.

L'autel était orné de reliques et d'une croix enrichie de pierreries, avec les rideaux et les ornements de drap d'or, bordé de drap d'argent, aux armes de Bretagne. Devant l'autel était un prie-dieu avec des carreaux de même étoffe.

Du côté de l'Évangile on avait construit un autel garni de velours aux armes de France, avec un dais de soie rouge et jaune avec les franges pareilles : et on avait posé sur des carreaux de drap d'or, la couronne de Charlemagne, qui sert aux sacres des rois, et celle qu'on emploie à ceux des reines. Contre le retable à droite était le sceptre, et à gauche la main de justice et l'épée dans son fourreau bleu, orné de fleurs de lys d'or.

A gauche du maître-autel, on avait élevé une

tribune pour les ambassadeurs des Suisses, et autres étrangers.

Des bancs couverts de velours étaient préparés dans le chœur et dans la nef, pour placer les personnes qui assistaient à la cérémonie.

La reine reçut l'onction sacrée des mains du cardinal du Mans, légat du pape; on lui avait préparé un siége devant le maître-autel, et à ses côtés deux fauteuils pour MM. les cardinaux de Boissy et de Bourges.

Les évêques et prélats étaient revêtus de chapes magnifiques, et avaient des mitres blanches enrichies de pierreries.

A l'heure de la messe, les évêques conduisirent la reine à l'église; sa majesté était précédée des princes du sang, et de plusieurs grands seigneurs.

Elle avait une robe de drap d'argent enrichie de pierres précieuses; son corset, d'hermine mouchetée, était également garni de pierreries, et elle portait sur sa tête une coiffure de damas blanc couverte de perles et de diamants. La queue de son manteau royal, de velours bleu, doublée d'hermine et chargée de fleurs de lys d'or, était portée par quatre duchesses, ayant sur la tête le chapeau ducal orné de plumets.

Les princesses et dames veuves étaient ha-

billées en noir, et celles qui n'étaient point veuves, en drap d'or.

Sa majesté fut reçue à la porte de l'église par le légat et le clergé. On entonna ensuite le *Te Deum*, et la cérémonie se fit à l'ordinaire.

Monsieur soutint la couronne sur la tête de la reine (1).

Le 12 mai 1517, la reine fit son entrée dans Paris, accompagnée des princes et princesses du sang, et d'un grand nombre de seigneurs richement parés et montés sur des chevaux magnifiquement caparaçonnés. Elle était vêtue d'une robe de drap d'argent, d'un corset de même étoffe dont le devant était garni de pierres précieuses, et d'un surcot d'hermine orné de pierreries : sa majesté portait un très-riche collier au cou, et sur la tête sa couronne enrichie de diamants, d'émeraudes et de perles : elle avait en outre le manteau royal violet doublé d'hermine et parsemé de fleurs de lys d'or. Elle était assise sur un carreau de drap d'or, dans une litière couverte en dehors et en dedans de drap d'argent, et portée par deux chevaux caparaçonnés de velours bleu parsemé de fleurs de lys d'or.

Tous les corps de la ville vinrent au-devant

---

(1) Voir le Cérémonial français.

d'elle jusqu'à la Chapelle, et les échevins et notables la reçurent à la porte Saint-Denis, sous un dais de drap d'or aux armes de Bretagne.

A l'entrée de la ville, on avait dressé un échafaud représentant un nuage, d'où sortit une colombe portant une couronne d'or qu'elle vint poser sur la tête d'une jeune dame qui figurait la reine : à ses côtés, à droite et à gauche, étaient six femmes vêtues à l'antique, et représentant autant de personnages de l'ancien Testament, savoir, Rachel, Rébecca, Esther, Lia, Sara et Débora : au bas de l'échafaud on voyait quatre veuves, représentant la Justice, la Magnanimité, la Prudence et la Tempérance.

A la fontaine du Ponceau il y avait un jardin au milieu duquel était un lit gardé par une salamandre et une hermine. Auprès était une dame représentant la reine, qui l'arrosait avec une boule d'or remplie d'eau : elle était accompagnée de deux jeunes demoiselles qui figuraient les deux dames de France. On lisait au-dessus du lit ces mots : *Rex plantavit, ego rigavi; Deus autem incrementum dedit.*

On avait construit à la trinité un théâtre où l'on voyait un roi couronné, une reine et deux demoiselles, le *bon conseil* tenant un rouleau à la main, et le *bon vouloir* tenant l'étendart de la vertu.

Au bas on voyait le jardin du repos, où était un lit gardé par la *prouesse* tenant un bâton et une lance, et la Concorde tenant une épée à la main.

A la porte aux peintres, on voyait au milieu d'un soleil d'or une dame vêtue de blanc, représentant la charité. Au dessus d'elle étaient quatre déesses entourant la Foi qui tenait un étendart sur lequel étaient brodées les armes de France. Au pied de l'échafaud, on avait représenté le pape et deux prélats recevant dans des coupes l'eau que leur versait Tantale.

La reine s'arrêta à la fontaine des Innocens, où l'on avait construit un vaste échafaud sur lequel on voyait un grand cœur fermé, d'où sortirent trois jeunes dames représentant l'amour divin, l'amour conjugal et l'amour maternel.

Vis-à-vis de l'amour divin, au pied de l'échafaud, était figuré David avec Abigaïl à ses genoux qui lui offrait des vivres. Au-dessous de l'amour conjugal, on voyait deux dames, appelées, l'une Julia, qui tenait une paix, et l'autre Porcia, ayant en sa main un plat rempli de charbons ardents qu'elle prenait avec la main et avalait ensuite. Au-dessous de l'amour maternel était figuré Coriolan et une dame qui lui découvrait son sein.

Auprès du Châtelet il y avait un arbre de Jessé

au haut duquel était un roi et une reine couronnés; les branches étaient chargées de personnages, qui figuraient les princes et princesses de France et de Bretagne; au pied de l'arbre étaient quatre dames qui représentaient la Sévérité, la Douceur, la Loi et la Coutume.

Toutes les rues par lesquelles sa majesté devait passer étaient tendues de riches tapisseries et remplies d'une foule de personnes qui criaient *Noël.*

La reine alla à la cathédrale, où sa majesté fut reçue par le clergé, ayant l'archevêque à sa tête, et, après avoir fait sa prière, elle alla au palais, où l'on avait servi un grand festin. Il y eut pendant plusieurs jours des fêtes et des tournois.

François épousa, en secondes noces, Éléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint et veuve d'Emmanuel, roi de Portugal.

Elle fut couronnée et sacrée à Saint-Denis avec les mêmes cérémonies que Claude, le 5 mars 1531 par le cardinal de Bourbon.

Le légat du pape, qui assista à la cérémonie, donna la bénédiction solennelle et absolution plénière à ceux qui furent présents au couronnement.

HENRI II.

Sacré à Reims, le 28 juillet 1547, par Charles de Lorraine, Archevêque de la ville.

Henri ayant rendu les derniers devoirs à François Ier, son père, songea à se faire sacrer. Avant de procéder à son couronnement il se fit apporter, au château de Saint-Germain, les ornements royaux qui avaient servi aux sacres des rois ses prédécesseurs, et, les ayant trouvés usés, il les fit renouveler, à l'exception des éperons, de l'épée, des couronnes, du sceptre et de la main de justice, qui étaient enrichis de pierres précieuses d'un très-grand prix, et que le roi fit seulement remettre à neuf.

La camisole fut faite de satin cramoisi, doublée de taffetas aussi cramoisi et bordée d'un tissu d'or d'un pouce de large, à deux petites nervures de soie bleue.

Ses bottines de satin bleu azuré, couvertes de fleurs de lys de fil d'or, doublées de taffetas et *semelées* de satin cramoisi, étaient enrichies, sur divers endroits de l'avant-pied, d'une riche broderie de perles assises sur fond d'or trait.

La tunique, également de satin bleu azuré, semée d'une riche broderie de fleurs de lys, doublée de taffetas cramoisi, était enrichie par toutes les ouvertures et bordures d'une riche broderie de perles de quatre doigts de large, et faite à trousses de flèches doubles, arcs, carquois, trois croissants lacés ensemble, et chiffres de doubles DD liés et attachés avec la lettre H.

La dalmatique, de semblable satin bleu azuré, semée pareillement de fleurs de lys, était doublée de taffetas cramoisi et enrichie d'une pareille bordure de perles sur fond d'or trait.

Le manteau royal, aussi de satin bleu azuré, semé de fleurs de lys de riche broderie, doublé de satin cramoisi, était enrichi d'un bord de perles sur fond d'or trait d'un demi pied de large, et orné de chiffres pareils à ceux de la Dalmatique. On ajouta au manteau royal une fleur de lys d'or, qui servait d'agraffe à l'autre manteau; elle fut enrichie de plusieurs rubis balais, et mise dans un losange de perles. Cependant le roi, pour ce jour seulement, fit remplacer cette fleur de lys par une croix faite de cinq très-grandes tables de diamants; on en mit au pied de la croix un rond représentant une fontaine, et trois autres taillés en forme de cloux.

Tout étant prêt, le nouveau monarque prit le

chemin de Reims : il se rendit d'abord au château de Gueux, à deux petites lieues de la ville, et vint ensuite se reposer et se rafraîchir à Maire, où il reçut l'obéissance et les requêtes des habitants de Reims, puis se mit en marche pour faire son entrée dans la ville.

« Pour rendre cette cérémonie plus pompeuse, « et pour montrer à ses ennemis qu'il prenait « l'épée en même temps que le sceptre, Henri « avait fait lever dix compagnies de gens de pied « en pays de Saxe, par le colonel Volgesberg, et « deux capitaines de Strasbourg, nommés Jacques « Mentel, et Thomas Wolfius, qui l'accompagnè« rent à son sacre, et auxquels, l'année suivante, « l'empereur, en haine de cela, fit trancher la « tête, comme s'ils avaient machiné quelque cons« piration contre l'empire. » (Voir Menin.)

Sa majesté était montée sur un cheval richement harnaché, et accompagnée du connétable, qui portait son épée nue devant elle, et du roi de Navarre; des ducs de Lorraine, de Vendôme, d'Enguien, de Guise, de Nevers, du comte d'Aumale, et de plusieurs autres grands du royaume qui l'entouraient.

Le gouverneur de la ville, et le lieutenant des habitants, précédés de ses archers, vinrent audevant de Henri, qui avant que d'entrer dans le

faubourg, s'arrêta dans la maison d'un particulier, où il entendit le discours qui lui fut fait par le chef de la Justice, accompagné des avocats, procureurs, greffiers, notaires et sergents, qui rentrèrent ensuite dans la ville, dans le même ordre où ils étaient venus.

A la première porte de la ville on avait élevé un théâtre posé sur des piliers de jaspe, où l'on voyait les armes du roi, celles de la reine, de M. le dauphin, de M. de Nevers, gouverneur de Champagne et de la ville de Reims. Entre les piliers étaient des figures posées dans des niches remplies de lys et de croissants, et surmontées d'un grand croissant d'argent, avec ces mots au-dessous : *Donec totum impleat orbem.* Au haut du théâtre, l'on voyait un soleil en forme de globe; lorsque sa majesté approcha de la porte, le soleil s'ouvrit, et il en sortit une jeune fille de neuf ans, vêtue d'une robe d'or et d'argent, qui présenta au roi les clefs de la ville en récitant ces vers :

« Roi très-chrétien, fleur de nobilité,
« Espoir de paix et de tranquillité
« Moi, votre ancelle, qui Reims vous présente,
« D'un cœur ouvert, plein de fidélité,
« Comme à mon roi, en toute humilité,
« Les clefs des portes humblement vous présente. »

Ensuite la jeune fille rentra dans le cœur qui se referma aussitôt et remonta dans le soleil qui s'entrouvrait de temps en temps comme une fleur. Le roi arriva à la seconde porte de la ville, d'où l'on découvre la rivière sur laquelle sa majesté vit des monstres marins, des sirènes, des satires, et plus loin un navire, conduit par des sauvages, qui vinrent attaquer les monstres marins, retranchés sur un rocher au milieu de l'eau.

A la troisième porte qui est celle de l'entrée de la ville, les douze échevins, vêtus chacun d'une robe d'étoffe violette, reçurent sa majesté sous un dais tissu d'or et d'argent, entouré de plusieurs croissants simples et triples avec la devise du roi, *Donec totum impleat orbem.*

Le dais fut porté par Jérôme Grossane, écuyer et lieutenant du bailli de Vermandois, Guillaume Vaucourt, prévôt de l'échevinage, Hubert Ferette, écuyer, sieur de Mont-Laurent, Regnaud Cauchon, écuyer, sieur de Condé, revêtus d'une robe de taffetas noir, excepté celle du prévôt qui était violette.

Le roi entra au bruit des instruments de musique et au son des cloches de la ville, et sa majesté s'étant placée sous le dais, les ordres des quatre mendiants, les douze paroisses avec leurs croix et reliques, qui étaient venus attendre sa

majesté se mirent en marche suivis de douze cents hommes rangés des deux côtés de la rue et portant chacun une torche de cire blanche; venaient ensuite le maréchal de la Marche, capitaine des Suisses de la garde du roi, à la tête de ses Suisses portant la hallebarde dorée et précédés de leurs fifres et tambours; les cent gentilshommes de la chambre du roi, richement vêtus, ayant pour armes la hache dorée, et les trompettes, hautbois et hérauts d'armes, ayant trois fleurs de lys d'or sur leurs habits.

Ensuite M. le connétable qui précédait le roi.

Au bout de la grand'rue il y avait un théâtre en forme d'arc de triomphe soutenu par des colonnes de jaspe et de marbre, et orné de plusieurs figures et devises. Non loin de là étaient placés des musiciens qui firent entendre un agréable concert. On avait encore élevé sur le passage du roi différents théâtres ingénieusement décorés.

Sa majesté arriva à la cathédrale dont le portail était orné de riches tapisseries, et y fut reçue par l'archevêque revêtu de ses habits pontificaux, à la tête de son clergé, et accompagné du légat du pape, des cardinaux de Lorraine et de Givry évêque de Langres, des cardinaux du Bellai, de Châtillon, de Meudon, des évêques de Noyon, de Troyes et de Soissons.

Le roi se mit à genoux sur un coussin de velours cramoisi, enrichi de broderie d'or sous un dais de drap d'or et d'argent, et après avoir fait son oraison il baisa le texte des Évangiles que lui présenta l'archevêque.

Ensuite sa majesté fut conduite devant l'autel par l'archevêque, ayant à sa droite le cardinal de Givry, évêque de Langres, au lieu du cardinal de Bourbon, évêque de Laon, absent, et à sa gauche le cardinal de Châtillon, évêque et comte de Beauvais : le roi resta à genoux pendant le *Te Deum*, et lorsqu'il fut fini sa majesté alla baiser l'autel, et fit présent à l'église d'un reliquaire du Saint-Sépulcre, de *fin or*. Après avoir entendu les vêpres, sa majesté fut menée au palais archiépiscopal, au-devant duquel on avait élevé une grande pyramide qui était entourée de la devise de monseigneur l'archevêque : *crescam et te stante virebo*. Le roi revint à l'église sur les huit heures du soir, et entra sous un pavillon de velours cramoisi enrichi sur les ouvertures et sur plusieurs autres endroits d'une riche broderie doublée de toile d'argent. Sa majesté y fit sa confession, puis se retira au palais pour prendre son repos.

L'église avait été très-richement décorée.

Tout le devant du maître autel, jusqu'à l'en-

droit où l'on met l'eau bénite, était couvert de velours cramoisi, enrichi de semence bien épaisse de cordelières de cuivre d'or.

Proche l'autel était la chaire de l'archevêque parée de drap d'or.

Au milieu du pupitre on avait élevé une plate-forme avec quatre degrés pour y monter, et on y avait posé le trône royal de manière que de la chaire où sa majesté était assise elle pouvait être vue de tous ceux qui étaient dans la nef.

Devant elle était un appui d'oratoire au-dessous duquel et sur le plan du pupitre on avait mis un siége pour le connétable de Montmorency. A droite sur la seconde marche de la plate-forme était assis M. de Longueville, grand chambellan, et à gauche, sur le premier degré, M. le maréchal de la Marche, représentant le premier chambellan.

Au-dessous du pupitre, sur un petit échafaud avançant entre les deux montées, furent assis à droite le chancelier et à gauche le maréchal de Saint-André, servant de grand maître.

A droite du roi, contre l'appui du pupitre, furent assis les pairs ecclésiastiques : à gauche était une chaire pour le roi de Navarre, représentant le premier pair laïque, et à côté, sur le même rang, une longue forme pour les autres pairs laïques.

Le trône, les siéges et le pupitre étaient couverts de riches tapisseries de velours cramoisi, semées de fleurs de lys de riche relief de fil d'or; et au bout du pupitre, à la droite du roi, il y avait un autel avec les ornements de riche broderie de cuivre sur velours cramoisi.

Les marches pour aller au trône et au pupitre furent parées de velours cramoisi parsemé de riche broderie de fil d'or, et les barrières et appuis de satin bleu azuré également semé de fleurs de lys de fil d'or en relief.

Derrière les pairs ecclésiastiques, et auprès du maître-autel, il y eut une chaire parée de drap d'or où fut assis monseigneur le cardinal de Saint-Georges, légat du pape, à ses pieds son caudataire, et devant ce dernier, sur un siége de velours cramoisi enrichi de broderie, son porte-croix. Sur le même rang il y avait une longue forme parée d'étoffe d'or, pour les cardinaux du Bellai, de Meudon, de Lorraine, de Ferrare, leurs caudataires à leurs pieds et derrière eux une autre pour plusieurs archevêques et évêques.

Derrière les pairs laïques étaient assis, sur trois autres formes parées de drap d'or, les princes et seigneurs qui portaient les honneurs, savoir :

MM. d'Enghien, Louis, marquis de Vendôme, M. le prince de La Roche-sur-Yon, MM. de Vau-

demont, d'Étampes, le marquis du Maine et le seigneur Horace Farnèse.

Après eux, sur d'autres formes couvertes de même étoffe, furent placés plusieurs princes, chevaliers de l'ordre, capitaines et gentilshommes de la chambre.

A droite de l'autel, entre deux piliers, il y avait pour les princesses et dames de qualité une tribune parée de broderie de fleurs de lys d'or en relief sur satin bleu et d'hermine de velours noir sur toile d'argent.

Et au-dessus une autre tribune pareillement ornée, pour la reine et plusieurs princesses et dames.

A gauche de l'autel, également entre deux piliers, et vis-à-vis la tribune de la reine, on en avait élevé une autre où étaient placés les ambassadeurs du pape, de l'empereur, d'Angleterre, d'Écosse et de Venise.

Le 28, jour du sacre du roi, sa majesté députa les seigneurs et barons de Montmorency, vicomtes de Martignes, de Rieux et de La Trimouille, pour aller à l'abbaye de Saint-Remi chercher la Sainte-Ampoule, qui fut apportée avec les cérémonies ordinaires.

Les pairs laïques étaient vêtus d'une tunique de damas d'or trait, et par-dessus d'un manteau

ou épitoge de serge drapée teinte en violet, avec un collet rond renversé et fourré d'hermines mouchetées. Ils portaient sur la tête, les pairs ducs, un chapeau d'or, celui du roi de Navarre plus éminent que les deux autres, et les pairs comtes des cercles d'or enrichis, ainsi que les chapeaux des ducs, d'une grande quantité de riches pierreries.

Les manteaux étaient fendus sur l'épaule droite, et les ouvertures garnies d'agraffes et boutons de pierres précieuses, avec la différence que les ducs avaient chacun sur l'épaule gauche par-dessus le nœud du manteau, trois petites limbes de tissu d'or trait, bordées d'hermines mouchetées et que les comtes n'en avaient que deux, enrichies d'autres bagues et pierreries.

Ils furent placés sur les siéges qui leur avaient été préparés. Le roi de Navarre représentant le duc de Bourgogne, s'assit dans sa chaire, et, à côté, sur d'autres bancs, les ducs de Vendôme, de Guise, de Nevers, de Montpensier, d'Aumale, qui représentaient les ducs de Normandie, d'Aquitaine, de Toulouse, de Flandres et de Champagne.

Les pairs ecclésiastiques étaient à gauche, dans l'ordre suivant :

Charles de Lorraine, archevêque de Reims.

L'évêque de Langres, le premier, et le plus près de l'autel.

Celui de Beauvais, de Noyon, celui de Laon qui devait être le premier, mais qui fut représenté par l'évêque de Xaintes, et celui de Châlons qui aurait été le quatrième, s'il eût été présent, et qui fut représenté par l'évêque de Troyes.

Tout se fit comme à l'ordinaire excepté ce qui suit.

Avant la cérémonie on mit sur la tête du roi un bonnet de velours blanc, et on le revêtit pardessus la camisole où étaient les ouvertures pour le sacre, d'une robe de toile d'argent; il se coucha ainsi habillé sur un lit de parade, et les princes vêtus d'une longue robe de drap d'or, l'épée pardessus, revêtus d'un manteau de l'ordre de Saint-Michel, de velours violet, avec le chaperon doublé d'hermines, et un collier d'or au cou, vinrent, accompagnés des ducs et pairs séculiers et ecclésiastiques, frapper à la porte de la chambre du roi, en disant, *où est notre nouveau roi que Dieu nous a donné pour nous régir?* le grand chambellan répondit sans ouvrir la porte, *il est céans*: les pairs répliquèrent, *que fait-il*? le chambellan répondit, *il repose*; les pairs dirent, *éveillez-le, afin que nous le saluions, et lui faisions révérence.*

Après que les pairs eurent salué sa majesté, M. le cardinal dit au roi « que, sachant qu'il « était dans cette ville, ils n'avaient pas voulu

« manquer de lui venir faire la révérence, foi et « hommage qu'ils lui devaient, promettant lui « être à toujours fidèles et obéissants sujets. Et « afin que le peuple sût plus assurément qu'il « était le vrai et naturel roi, le suppliait venir au « grand temple et église, où il trouverait les pré« paratifs qu'il avait fait faire pour le sacrer et « couronner roi. »

Le roi fut ainsi conduit à l'église.

La cérémonie fut faite par le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims (1).

Lorsque sa majesté eut été sacrée, on jeta au peuple des pièces de monnaie marquées à son effigie, et portant le jour et l'année de son couronnement (2).

---

(1) Voir le Cérémonial français.

(2) En 1547, Henri ordonna que pendant la cérémonie de son sacre on donnât la liberté à tous les prisonniers qui étaient détenus dans les prisons de la ville de Reims, à l'exception de ceux qui étaient enfermés pour des cas extraordinaires.

Les rois ses prédécesseurs avaient accordé la même grace, et ordinairement on faisait, la veille du sacre, une liste des prisonniers qui s'étaient rendus à Reims de toutes les parties du royaume. La liste était présentée au roi, qui la donnait à examiner à trois maîtres des requêtes de son hôtel.

Lorsque le roi était sacré, on lâchait des voûtes de l'église de Notre-Dame de Reims, quantité d'oiseaux enfermés dans des cages, et l'on ouvrait les portes des prisons aux prisonniers désignés.

Après la cérémonie le roi se rendit au palais archiépiscopal, où fut servi le festin royal; il y eut une table particulière pour le légat du pape, pour les cardinaux, et pour les ambassadeurs qui dînèrent d'un autre côté.

Le lendemain le roi alla entendre la messe et dîner à l'abbaye de Saint-Remi, et se rendit le 30 à Saint-Marcoul pour toucher les malades. Henri ne fit son entrée à Paris, qu'au mois de juin 1549.

Tous les corps de la ville allèrent au-devant de lui jusqu'à Saint-Lazare; il entra par la porte Saint-Denis, accompagné des princes et seigneurs très-richement vêtus, et fut reçu sous un dais de velours violet, orné des armes de France, que lui présentèrent les corps de métiers qui attendaient sa majesté, auprès d'un bel arc de triomphe, qu'on avait élevé à la porte; le roi se rendit à la cathédrale où il fut reçu avec les cérémonies ordinaires, et alla ensuite au palais, auprès duquel on avait dressé un vaste amphithéâtre, où étaient représentées une Vénus tenant une pomme d'or en sa main, des déesses, des nymphes, etc., etc.

Henri commença son règne par rappeler le connétable de Montmorency retiré dans ses terres, et par éloigner le cardinal de Tournon, et l'amiral d'Aunebau. Il réforma toute l'ancienne

cour, et de tous les grands-officiers qui avaient eu la faveur de son père, il ne conserva que le chancelier Olivier de Leuville, qui fut quelque temps après disgracié.

Ceux qui eurent le principal crédit sous ce règne, furent le connétable de Montmorency, François, duc de Guise, Charles, cardinal de Lorraine, son frère, le maréchal de Saint-André, et Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, qui se rendit maîtresse absolue de l'esprit et du cœur de Henri.

En 1548 le roi envoya des troupes en Écosse pour secourir les Écossais qui étaient alors en guerre avec l'Angleterre qui voulait opérer sa réunion avec l'Écosse, en mariant le jeune roi Édouard avec Marie-Stuart; Henri prévoyant les dangers dont le projet des Anglais menaçait la France, profita des conquêtes des Français, et fit venir la jeune reine qui depuis épousa François II.

Au mois de juillet de cette même année, l'imposition de la gabelle causa des troubles en Guyenne, et les Bordelais allèrent jusqu'à massacrer le gouverneur des châteaux de Bordeaux, et le lieutenant de la province.

Le connétable, envoyé pour apaiser ce soulèvement, punit sévèrement les séditieux, et fit rentrer dans l'ordre le reste de la province.

Henri profitant des troubles qui régnaient

en Angleterre, se met en état de recouvrer le Boulonnais, que Henri VIII avait promis de restituer à François Ier; en six semaines il se rend maître de toutes les places que les Anglais possédaient dans la province et vient faire le siége de Boulogne. Des pluies continuelles ayant arrêté son entreprise, il fit, en 1550, la paix avec l'Angleterre. Les conditions du traité conclu à Boulogne furent, que cette dernière ville serait rendue à la France, moyennant quatre cent mille écus qu'elle paierait à l'Angleterre, au lieu de deux millions que François Ier avait promis; que les troupes françaises victorieuses en Écosse évacueraient toutes les places qu'elles occupaient dans ce royaume et que madame Élisabeth de France serait donnée pour épouse au roi d'Angleterre lorsqu'elle aurait atteint l'âge de douze ans.

Le roi ayant fait en 1551 une ligue pour la défense de la liberté germanique, entre le roi Maurice, électeur de Saxe, et Albert marquis de Brandebourg, qui s'étaient détachés de l'empereur, déclare la guerre à Charles-Quint, et après avoir laissé la régence à la reine son épouse, il se met en marche pour venir joindre les princes confédérés en Allemagne ; il s'empare, sur la route, de Metz, de Toul, de Verdun, qui faisaient alors partie de l'empire; mais il est bientôt rap-

pelé en France, d'un côté par la pacification de Passau, faite avec les princes et l'empereur, et de l'autre par les ravages que la gouvernante des Pays-Bas exerçait sur les frontières de Picardie. Henri soutint seul la guerre contre l'empereur, et, pour fournir aux frais immenses qu'elle nécessitait, il aliéna une partie de son domaine, mit un impôt de 25 livres sur chaque clocher, et un autre sur l'argenterie des églises : l'empereur, ayant pacifié l'Allemagne, vint faire le siége de Metz, qui fut vaillamment défendu par le duc de Guise, et par toute la haute noblesse de France; Charles, irrité de n'avoir pu s'en rendre maître, prit Térouanne qu'il détruisit entièrement, et s'empara encore de quelques villes.

Les Français ne firent pas de grands progrès en Piémont, en 1554. Le roi ravagea le Brabant, le Hainaut, le Cambresis, et défit les impériaux à la bataille de Renti, et, après avoir faiblement continué la guerre dans les Pays-Bas, il conclut le 5 février 1556, à Vancelles, une trève de cinq ans avec l'empereur Charles-Quint qui, le lendemain de la signature du traité, se démit de ses royaumes en faveur de Philippe son fils, et abdiqua, le 7 septembre suivant, l'empire, en faveur de Ferdinand son frère déjà roi des Ro-

mains. Mais le pape ayant fait rompre le traité fait avec Charles, la guerre continua contre Philippe II roi d'Espagne, et, vers le même temps, la reine d'Angleterre, femme de Philippe II, commença en Picardie les hostilités contre la France.

Le duc de Savoie, à la tête des troupes espagnoles, forma le siége de Saint-Quentin, et défit entièrement les Français qui voulaient y faire entrer du secours; le connétable et presque tous les officiers généraux furent faits prisonniers, et la fleur de la noblesse détruite. Cette bataille répandit la terreur dans toute la France; mais le duc de Guise, rappelé d'Italie et nommé lieutenant général du royaume, ranima bientôt par ses succès la confiance des Français.

En 1558, il emporta d'assaut la ville de Calais, Guinés peu de jours après subit le même sort, et les Anglais sont entièrement chassés de la France.

Après quelques autres succès, le connétable, remis en liberté, vint engager le roi à conclure la paix, après en avoir concerté les principaux articles avec l'Espagne.

Les conférences s'ouvrirent le 15 octobre 1558, près de Herdin, et les plénipotentiaires se rassemblèrent sur la fin de janvier 155 , au cateau

Cambresis, où le traité fut conclu, le 2 avril, avec l'Angleterre et le lendemain avec l'Espagne.

La reine d'Angleterre céda pour huit ans Calais à la France, sous la condition que cette ville retournerait à l'Angleterre, si, pendant cet espace de huit années elle n'entreprenait rien contre la France, ni contre l'Écosse; mais la reine ayant manqué à cet accord en envoyant des secours à l'amiral et aux hérétiques d'Écosse, Calais resta au roi.

On rendit au duc de Savoie une partie de ses états, et Henri et Philippe se restituèrent mutuellement toutes les villes prises de part et d'autre.

« Les Guises ennemis du connétable lui re-
« prochèrent, avec raison, les conditions de ce
« traité qui fit perdre au roi ce que les armes
« espagnoles n'auraient pu lui enlever après
« trente ans de succès. »

Par le même traité de paix, furent conclus les mariages d'Élisabeth fille du roi de France avec Philippe II, et de Marguerite, sœur du premier, avec le duc de Savoie.

Les fêtes que Henri donna à l'occasion du premier de ces deux mariages devinrent funestes à la France; le 29 juin 1551, à l'issue d'un ma-

gnifique tournois, qu'il avait fait dresser dans la rue Saint-Antoine, et dans lequel il avait déjà vaincu tous ses concurrents, il voulut rompre une lance avec Montgommeri, capitaine des gardes écossaises, qui eut le malheur de blesser Henri, un peu au-dessus de l'œil gauche.

Le roi mourut de cette blessure le 10 juillet suivant au palais des Tournelles.

Il avait épousé Catherine de Médicis, qui fut couronnée à Saint-Denis, le 10 juin 1559, par le cardinal de Bourbon.

Lorsqu'elle arriva à Saint-Denis, elle fut reçue de la même manière que la reine Claude.

Elle resta trois jours à l'abbaye, où était son logement, et, le lendemain de la Pentecôte, elle fut conduite à l'église, revêtue d'habits convenables : sa robe, son corset ainsi que son surcot et son manteau, étaient d'un violet tirant sur le vert et parsemés de fleurs de lys d'or.

Toutes les cérémonies se firent de la même façon que celles observées au couronnement de la reine Claude, excepté que le cardinal de Boulogne donna la paix à la reine en la baisant à la joue; à la fin de la messe, un héraut d'armes s'écria : largesse de la part de la reine, et le trésorier jeta de l'argent au peuple.

Le roi assista au couronnement.

Le 18 juin, Catherine se rendit au prieuré de Saint-Lazare, où elle fut reçue par les différents corps de la ville. Tous les seigneurs et dames étaient richement vêtus.

FRANÇOIS II.

Sacré à Reims, le 18 septembre 1559, par le cardinal Charles de Lorraine, métropolitain.

Henri II étant mort, François son fils aîné monta sur le trône, et vint quelque temps après se faire couronner à Reims.

Ce nouveau monarque fit son entrée dans la ville, le 15 septembre, et fut reçu par les habitants avec tout l'appareil usité.

Le lundi, 18, sa majesté reçut l'onction sacrée des mains du cardinal de Lorraine, en présence des princes du sang, des pairs de France, du roi de Navarre, et de plusieurs autres grands seigneurs.

Son couronnement eut lieu avec la magnificence accoutumée, et l'on y observa toutes les anciennes cérémonies (1).

(1) Voir les Annales de France de Nicole Gilles, et de Belleforest.

François y reçut l'ordre de la Toison d'or, que le roi d'Espagne, son beau-frère, lui avait envoyé, après avoir reçu de lui l'ordre de Saint-Michel (1).

Les pairs ecclésiastiques y furent en personne, à l'exception de l'évêque de Noyon qui fut représenté par celui de Soissons.

Les ducs de Bourgogne, de Normandie, d'Aquitaine, les comtes de Toulouse, de Flandres, de Champagne, pairs laïques, furent représentés par le roi de Navarre, les ducs de Guise, de Nevers, de Montpensier, d'Aumale, et de Montmorency.

Il est à remarquer que lors de ce sacre, le duc de Montmorency, qui représenta le comte de Champagne, fit aussi les fonctions de sa charge de connétable, qu'il prit sa séance avec les autres pairs représentants, la préférant à celle de connétable, mais qu'au festin royal il ne s'assit point avec eux, étant obligé de tenir, debout, devant le roi, l'épée nue de sa majesté.

Le roi de Navarre avait un siége séparé du banc des autres pairs.

Le duc de Longueville fit les fonctions de grand chambellan.

---

(1) Histoire de France de La Popelinière.

Derrière les pairs laïques étaient assis les princes de la Roche-sur-Yon, le marquis de Beupréau, princes du sang; le prince de Joinville, et le comte d'Eu, destinés à porter les offrandes, le vin, le pain d'argent, le pain d'or, et les treize pièces d' or.

Le prince de Condé portait la couronne,

M. de Montpensier, le sceptre,

Et le comte Dauphin la main de justice.

Les ducs d'Orléans, d'Angoulême, de Savoie, de Lorraine, le prince de Ferrare, M. Nemours, Ludovic de Gonzague, le comte d'Egmond, étaient dans la tribune de la reine.

Les otages de la Sainte-Ampoule furent le comte de Brienne, le vicomte de Martigues, les comtes de Mern et de Charny.

Le surplus du sacre de François II fut absolument semblable à celui de Henri II.

Après le sacre le roi alla dîner au palais, et le lendemain partit pour Saint-Marcoul, où il fit sa neuvaine, puis s'en retourna à Blois où il séjourna quelque temps.

Dès le commencement de son règne, le jeune monarque se débarrassa des soins du gouvernement en en confiant l'administration à sa mère et aux Guises. Il donna le commandement des armées au duc de Guise et fit le cardinal de Lorraine premier ministre d'état.

Ce règne, d'une courte durée, puisqu'il ne fut que de dix-sept mois, fit éclore tous les maux qui désolèrent depuis la France, et dont Hénault avance, sans doute, d'une manière au moins paradoxale, que la cause principale fut le nombre des grands hommes qui vivaient alors.

Les princes du sang qui avaient été exclus de l'administration des affaires ne firent pas d'abord éclater leur mécontentement, et laissèrent les Guises jouir paisiblement de l'autorité dont ils abusaient.

Le cardinal de Lorraine ayant poursuivi avec trop d'ardeur l'extinction du protestantisme en France, excita contre lui un grand nombre d'ennemis, et occasionna une foule de libelles qui échauffèrent les esprits des calvinistes qui formèrent la conjuration d'Amboise, dont l'objet était d'enlever le roi et de massacrer les Guises. La religion servit de prétexte à cette conjuration dont La Renaudie fut le conducteur; *combien que le bruit fut qu'il y avait plus de malcontentement que de huguenoterie* (1). Mais elle fut découverte à temps, et les conjurés périrent presque tous dans une embuscade qu'on leur avait dressée dans des bois où ils devaient passer.

(1) Journal de Brulart.

Le prince de Condé fut regardé à la cour comme le chef muet de cette entreprise; et, après s'en être justifié, il quitta la cour pour retourner vers le roi de Navarre, et fit hautement profession du calvinisme. Alors les huguenots, fiers d'un si puissant protecteur, excitèrent de nouveaux troubles dans les provinces, et le roi, voulant remédier à ces divisions intestines, convoqua à Fontainebleau un conseil extraordinaire. L'amiral de Coligny y présenta une requête en faveur des calvinistes. Le résultat de cette assemblée fut qu'on assemblerait les États-généraux à Orléans. Le prince de Condé, y étant venu avec le roi de Navarre, fut arrêté et condamné à mort.

Le roi étant mort sur ces entrefaites, le jugement ne fut pas exécuté.

François II avait épousé Marie Stuart, reine d'Écosse, fille de Jacques Stuart V, roi d'Écosse, et de Marie de Lorraine. La cérémonie se fit dans l'église de Notre-Dame de Paris, où Marie fut aussi sacrée et couronnée, le 24 avril 1558.

CHARLES IX,

Sacré à Reims, le 15 mai 1561, par le cardinal Charles de Lorraine, archevêque de la ville.

Charles, second fils de Henri II et de Catherine de Médicis, succéda à son frère François II à l'âge de onze ans.

La reine mère se fit d'abord déclarer régente, et nomma Antoine de Bourbon, roi de Navarre, lieutenant général du royaume.

Cinq mois après la mort de François, Catherine partit de Fontainebleau avec son fils Charles IX pour aller à Reims le faire sacrer et couronner. Ils traversèrent la Brie avec toute la cour qui les accompagnait, et arrivèrent à Reims le 14 mai 1561. Sa majesté y fut reçue par le clergé, la justice, les échevins et les notables de la ville qui conduisirent Charles à l'église avec les cérémonies accoutumées. Il y avait devant l'église une fontaine à quatre canaux qui jeta du vin pendant une demi-heure.

Lorsqu'il fut retiré au palais, une jeune fille de dix ans, superbement vêtue, vint lui apporter les clefs de la ville.

Le lendemain 15, le roi vêtu d'une longue robe de satin cramoisi, ouverte à l'estomac, sur les deux épaules et les coudes, ayant par-dessus une longue robe de toile d'argent, couvert d'un bonnet de velours blanc, sans épée ni ceinture, se coucha sur un lit de parade, et, peu de temps après, les douze pairs de France, représentés par le duc d'Orléans, frère du roi, le roi de Navarre, MM. les ducs de Guise de Nevers, de Montpensier, d'Aumale et le connétable de Montmorency, avec les cardinaux de Lorraine, de Bourbon, de Châtillon, de Guise, de Givry et l'évêque de Châlons, tous habillés pour la cérémonie du sacre (1), vinrent frapper à la porte du roi demandant en ces termes : *Où est notre nouveau roi que Dieu nous a donné pour nous régir et gouverner.* Le prince de Joinville, qui faisait les fonctions de grand chambellan, leur répondit sans ouvrir la porte, *Il est céans*, les pairs répliquèrent : *Que fait-il?* Il répondit : *Il repose*, et eux reprirent : *Éveillez-le afin que nous le saluions et lui faisions révérence.* Puis ils attendirent quelque temps à

(1) Les princes étaient vêtus d'une longue robe de toile d'argent, l'épée ceinte dessus, et par-dessus, un grand manteau de l'ordre, de velours violet cramoisi, le chaperon de même, fourré d'hermines, mis à l'entour du col attaché par un collier d'or, et en bas du chaperon le collier de l'ordre.

la porte que le grand chambellan leur ouvrit, en disant *qu'il était éveillé*, et après qu'ils eurent salué sa majesté, monseigneur le cardinal de Lorraine prit la parole pour tous les pairs et dit au roi : *qu'eux sachant qu'il était en cette ville ils n'avaient point fallu faillir à lui venir faire la révérence foy et hommage qu'ils lui devaient, promettant lui être toujours fidèles et obéissants et afin que le peuple sût plus assurément qu'il était leur vrai et naturel seigneur et roi, ils le suppliaient de venir au grand temple et église, où il trouverait les préparatifs qu'ils avaient fait faire pour le sacrer et couronner roi.*

Puis les pairs revinrent à l'église où ils députèrent les deux cardinaux de Bourbon et de Guise, qui conduisirent le roi par-dessous le bras jusqu'à l'église, le connétable portant l'épée nue devant lui.

L'abbé de Saint-Remi, monté sur une haquenée blanche, et accompagné des comtes de Chamy et de Brissac, des seigneurs de Mern et de Montberon, apporta la Sainte-Ampoule qui fut reçue avec les cérémonies accoutumées. Pendant les litanies, le roi se coucha sur un coussin couvert de toile d'or, qu'on avait étendu devant son siége. L'archevêque vint se mettre auprès de lui, et, ayant tous deux le visage contre un chevet cou-

vert de même étoffe, ils firent ensemble leur prière pendant une demi-heure environ.

Le roi s'étant relevé et ayant dépouillé sa robe, le cardinal de Lorraine le sacra en la manière accoutumée, puis il fut mené à son trône placé au jubé, par le roi de Navarre et le duc de Nevers, qui le conduisirent sous le bras. Monseigneur le duc de Guise portait la couronne près de la tête du roi, parce que la pesanteur des habits de sa majesté l'empêchait de la soutenir. Lorsque le roi eut été assis sur son trône, l'archevêque de Reims se leva, et après avoir fait trois révérences au roi, monta sur le trône et baisa sa majesté à la joue, et, étant ensuite descendu, cria à haute voix *vivat rex in æternum*. Les autres pairs en firent autant l'un après l'autre, à l'exception des pairs qui n'étaient point princes, et qui ne baisèrent que sa robe.

Ensuite les trompettes et clairons se firent entendre, et un héraut d'armes jeta du haut du pupitre dans la nef environ 1400 pièces d'argent, *pour faire largesse*.

Le cardinal chanta la messe, et à l'évangile il prit la patène, et accompagné des deux évêques de Seez, de Meaux et de quelques diacres, il monta au pupitre pour recevoir l'offrande du roi qui donna 13 pièces d'or.

A *l'Agnus Dei* les pairs de France baisèrent de nouveau sa majesté, puis, vers la fin de la messe, ils amenèrent le roi au pied de l'autel où il communia. La nape fut soutenue par le prince de la Roche-sur-Yon et par le grand prieur de France.

La messe achevée, les pairs conduisirent le roi au palais archiépiscopal : là s'étant déshabillé, ainsi que les pairs, le cortège se rendit à l'hôtel de ville où les échevins servirent le festin selon l'ancienne coutume.

Ce qu'il y eut de particulier à ce sacre, c'est qu'il s'y trouva treize pairs, quoique jusque-là il n'y en eût eu que 12 à cette cérémonie; les six ecclésiastiques et les six laïques ; il y fut réglé, en outre, que les princes du sang, pairs, tiendraient rang au-dessus des autres, sans regarder l'ancienneté de la réception et non l'ancienneté de la pairie étroitement observée entre ceux qui ne sont point princes du sang. Ce même règlement avait été auparavant confirmé par arrêt du parlement de Paris, entre M. le duc de Montpensier et le duc de Nevers, au mois de juin 1541 ; cet arrêt décida qu'encore que le duc de Nevers fût le premier reçu pair, néanmoins M. de Montpensier, prince du sang, le précéderait en la présentation des roses, que les pairs ont coutume d'y faire.

Toutefois le duc de Guise entreprit de précéder en ce sacre M. de Montpensier, et en effet il se mit entre le roi de Navarre et lui, ainsi qu'il avait fait au sacre de François II, et avant lui, son père, à celui de Henri II, ce qu'on attribua plutôt à la faveur qu'au bon droit.

Les ducs de Bourgogne, de Normandie, de Guyenne; les comtes de Toulouse, de Flandres et de Champagne furent représentés par le duc d'Orléans, (1) frère du roi (depuis Henri III), le roi

---

(1) Catherine de Médicis qui, au sacre de François II, n'avait, quoiqu'à regret, osé faire représenter un des pairs par son fils, le duc d'Orléans, parce qu'il n'était pas pair, voulut surmonter cette difficulté à celui-ci. A cette intention elle écrivit au parlement et lui ordonna de chercher dans ses registres s'il n'y avait point d'exemple de fils de France ou princes du sang, non pairs, qui eussent représenté des pairs aux sacres.

On n'a pas la réponse du parlement, mais on doit croire qu'elle fut favorable à la reine puisque le duc d'Orléans y représenta le duc de Bourgogne.

Lettre de la Reine mère au parlement de Paris.

7 mai 1561.

Messieurs, encore que je m'assure que vous ne faudrez de faire faire telle diligence à la confection des extraits dont le roy, monsieur mon fils, vous écrit, qu'il n'est besoin que je me mette en peine de vous recommander en cela autrement l'exécution de son intention, si est ce que estant chose dont

de Navarre qui porta sur la tête une couronne royale, les ducs de Guise, de Nevers, de Montpensier et d'Aumale.

Le duc de Montmorency fit les fonctions de

---

nous avons promptement et nécessairement à faire, je ne laisseray de vous prier que vous fassiez procéder à la confection desdits extraits avec telle promptitude et par gens de votre compagnie qui y vacquent avec telle assiduité que le roy, monsieur et fils, s'en puisse voir satisfait au temps qu'il le vous mande par sa dite lettre, en quoy faisant, je vous puis assurer que vous lui ferez service bien agréable. Et je vas prier Dieu, Messieurs, qu'il vous ait en sa très-sainte garde. Escrit à Nanteuil, ce 6e jour de mai 1561.

L'occasion pour laquelle on demande lesdits extraits est pour ce que le roy, monsieur mon fils, veut faire servir mon fils le duc d'Orléans, son frère, de pair au lieu et représentant le duc de Bouegne qui est celuy qui tient le premier lieu, et pour ce je vous prie faire voir ez dits registres ce qui y pourra avoir servant à son intention, et même pour résoudre la difficulté qu'on luy fait, que encore que son apanage luy soit acquis qui n'est jamais baillé aux enfants de France qu'en pairie, ce néantmoins il ne doit être tenu pour pair, que le duché d'Orléans n'ait été de nouveau érigé en pairie, attendu que depuis la première érection qui en fut faite, il est retourné en la main des feux rois.

Signé CATHERINE,

Et plus bas, BOURDIN.

Lettre de Charles IX au parlement.

7 May 1561.

De par le roy, nos amés et féaux, nous voulons et vous commandons pour aucunes causes et considérations qui à ce

connétable, Michel de l'Hôpital celles de chancelier, les princes de Joinville et le maréchal de Saint-André celles de grand chambellan et de grand maître.

---

nous meuvent, que incontinent la présente reçue, vous députiez deux des plus notables conseillers de notre cour de parlement à Paris, lesquels sans aucune intermission et sans vacquer à autre chose quelle qu'elle soit, qu'ils n'ayent fait, voyent ez registres de notre dite cour, et tirent, par extraits particuliers et séparés, tous ceux qui ont assisté ez sacres et couronnemens de nos prédécesseurs roys de France, et représenté les pairs laïques anciens, qui étaient, comme vous savez, les ducs de Bourgogne, Normandie et Aquitaine, et les comtes de Toulouse, de Flandres et Champagne, esquels extraits ils cotteront les noms de ceux qui ont ainsy représenté lesdits pairs anciens, et désigneront quelles pairies ils tenaient lors desdits couronnemens, et si en telle cérémonie a été gardé l'ordre et l'antiquité de l'érection desdites pairies, si entre eux il n'y en a point eu représentans les lieux desdits pairs anciens, ou d'aucuns d'iceux qui ne fussent point pairs, et mesmes si lors desdits couronnemens il y avait plus grand nombre de pairs en France que ceux qui y ont assisté et servi : Feront aussi autres extraits des pairs qui ont assisté aux jugemens donnés par notre dite cour, y séant les rois nos prédécesseurs, avec leurs pairs, et en quel nombre à chacune fois. Tous lesquels extraits bien et dûment collationnés et signés de ceux qui seront ainsi par vous députés et non d'autres, vous nous envoyerez par ce porteur que nous envoyons exprès devers vous pour les nous apporter en toute diligence à Villers-Cotterets dedans demain au soir, si faire se peut, sinon, le lendemain la part que nous serons, ainsy que nous luy avons ordonné et commandé bien expressément, à

Le premier acte du nouveau gouvernement fut de mettre en liberté le prince de Condé.

En 1551 le roi de Navarre se déclara hautement pour les calvinistes, et le connétable de Montmorenci se réconcilia avec le duc de Guise et le maréchal de Saint-André. Cette union fut appelée le triumvirat.

Au mois de juillet, le roi rendit, à Saint-Germain-en-Laye, un édit portant défense de faire des prêches sous peine de bannissement. Les calvinistes, surtout en Languedoc, refusèrent de s'y soumettre, et, après avoir tenu leur premier synode dans l'Agenois, ils prirent les armes et dévastèrent toute la province. La reine accorda le colloque de Poissy aux instances des chefs des huguenots.

L'ouverture s'en fit en présence du roi, de la reine, des princes du sang, d'un grand nombre de seigneurs et de plusieurs cardinaux et évêques. Théodore de Bèze y porta la parole pour les huguenots; mais ce colloque ne produisit qu'une

---

quoy vous nous ferez service bien fort agréable de ne faire faute, car tel est notre plaisir.

Donné à Nanteuil le 6e jour de may 1561.

Signé CHARLES,

Et plus bas BOURDIN.

plus grande aigreur, et les calvinistes ayant continué d'exercer leurs ravages dans les provinces et dans Paris même, le conseil du roi convoqua à Saint-Germain-en-Laye une assemblée de députés : cette assemblée, qui se tint au mois de janvier 1562, fit rendre un édit qui accordait aux huguenots le libre exercice de leur religion, hors l'enceinte des villes.

Le roi de Navarre s'était détaché du parti des calvinistes, et, après s'être réconcilié avec les Guises, s'était joint au triumvirat. La reine, dans la crainte que cette jonction ne rendît ce parti trop puissant, avait beaucoup contribué à l'édit de Saint-Germain, que le parlement n'enregistra qu'après trois lettres de jussion.

Le massacre de Vassi, en Champagne, fut le signal de la guerre civile entre les catholiques et les protestants. Cette guerre fut occasionnée par une querelle que les gens du duc de Guise prirent avec les huguenots assemblés au prêche dans une grange voisine de l'église où le duc de Guise entendait la messe. Le duc étant venu pour apaiser le tumulte fut blessé d'un coup de pierre au visage, et ses gens irrités se jetèrent sur les calvinistes qu'ils égorgèrent.

Le prince de Condé, déclaré chef des protestants, s'empara d'Orléans qui devint le boulevard

de l'hérésie, et les huguenots, à son exemple, se rendent maîtres de plusieurs villes, telles que Blois, Tours, Angers, Poitiers, Lyon et Rouen, où le roi de Navarre reçut une blessure dont il mourut quelques temps après.

Le prince de Condé, fortifié d'un secours de protestants qu'Andelot lui avait amenés d'Allemagne, s'avança jusqu'à Paris dont il attaqua les faubourgs; mais le duc de Guise l'ayant repoussé, il se replia vers la Normandie, dans le dessein de s'unir aux Anglais que les huguenots avaient appelés à leur secours. Les catholiques, commandés par le connétable Anne de Montmorency, le poursuivirent et le défirent à la bataille de Dreux, où furent faits prisonniers les généraux des deux armées (1), le connétable, par l'amiral de Chatillon, son neveu, l'un des chefs protestants, et le prince de Condé, par le duc de Guise, qui fut, le 20 février de l'année suivante, assassiné au siége d'Orléans, par un gentilhomme huguenot, nommé Poltrot Méré.

En 1563, le roi rendit un édit de pacification,

(1) Le prince de Condé et le duc de Guise couchèrent dans le même lit le soir de la bataille, et le lendemain le prince raconta qu'il n'avait pu fermer l'œil de la nuit et que le duc avait dormi à côté de lui aussi profondément que s'ils avaient été les meilleurs amis.

et après avoir été déclaré majeur, il conclut un traité de paix avec les Anglais, et partit pour visiter les provinces de son royaume.

Il eut à Bayonne une entrevue avec Isabelle de France, femme de Philippe II, et le duc d'Albe, que le monarque espagnol envoyait dans les Pays-Bas pour apaiser la révolte des religionnaires, dont le principal objet était d'empêcher l'établissement de l'inquisition. La reine, sous le prétexte du passage de ce dernier dans les Pays-Bas, fit des levées de troupes, pour se précautionner, disait-elle, contre lui; mais le prince de Condé et l'amiral de Coligny en prirent ombrage, et voulurent s'emparer de la personne du roi qui était à Monceaux. La reine, informée de ce complot, se retira à Meaux d'où les Suisses, commandés par leur colonel, Louis de Sfiffer de Lucerne, ramenèrent le roi à Paris.

L'amiral et le prince n'ayant pu réussir dans leur projet en demeurèrent plus animés à la révolte, et leurs méfiances replongèrent bientôt la France dans les horreurs d'une seconde guerre civile.

Les protestants reprirent les armes, et furent défaits à la bataille de Saint-Denis, donnée le 10 novembre 1567, par le connétable Anne de Montmorency, qui mourut le lendemain des blessures qu'il y avait reçues.

La reine-mère dit, en apprenant les détails de ce combat; *J'ai en ce jour deux grandes obligations au ciel, l'une, que le connétable ait vengé le roi de ses ennemis, l'autre, que les ennemis du roi l'ayent défait du connétable.*

La guerre continua dans le royaume, jusqu'à la paix de Longjumeau, qui fut conclue en 1568. Cette paix fut de peu de durée, et six mois après, la troisième guerre civile, à laquelle les princes protestants d'Allemagne prirent part, recommença avec plus de fureur : elle fut causée par le projet que la reine avait formé de faire arrêter le prince de Condé et l'amiral qui étaient retirés dans leurs terres; le prince de Condé se rendit maître de la Rochelle, où Jeanne d'Albret, reine de Navarre, vint le joindre avec ses enfants. Les huguenots encouragés par les secours qu'ils avaient reçus d'Angleterre, joints à ceux qui leur avaient été envoyés d'Allemagne, livrèrent la bataille de Jarnac qui fut gagnée par le duc d'Anjou, contre le prince de Condé. Ce prince après y avoir combattu en héros, ayant le bras en écharpe et la jambe cassée d'un coup de pied de cheval, y fut tué, sans quitter le plus grand sang froid, à l'âge de 39 ans, par Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou.

L'amiral de Coligny rassura les huguenots, et la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, leur amena

son fils Henri, prince de Béarn (depuis Henri IV) et le prince Henri, fils du prince de Condé. L'amiral prit le commandement de l'armée, et eut tout l'avantage au combat de la Roche-Abeille en Limousin, donné le 25 juin 1569; ce fut là que le prince de Béarn fit ses premières armes. L'amiral vint assiéger Poitiers, dont il fut forcé de lever le siége. Plus tard il fut défait à la bataille de Montcontour qui fut très-sanglante.

L'amiral, après avoir désolé plusieurs provinces, entra en Bourgogne et se saisit d'Arnai-le-Duc, malgré les efforts du maréchal de Cossé, qu'il vainquit.

Au mois d'août 1570, on conclut à Saint-Germain une troisième paix, qui fut très-favorable aux huguenots.

Charles, voulant la cimenter, invita la reine de Navarre et l'amiral de Coligny à revenir auprès de lui; pour les y engager, le roi fit proposer à la reine le mariage de Marguerite, sa sœur, avec le prince de Béarn, et fit dire à l'amiral qu'il voulait se concerter avec lui sur la guerre qu'il avait dessein de porter en Flandres, et dont il voulait lui donner le commandement. La reine de Navarre mourut pendant qu'elle se préparait aux noces de Henri, qui prit alors le titre de roi de Navarre, et épousa Marguerite. La reine mère

et le duc de Guise formèrent le projet d'assassiner l'amiral de Coligny, qu'elle regardait comme l'auteur du réfroidissement que Charles commençait à lui montrer; ils en confièrent l'exécution à un gentilhomme nommé Maurevers, qui tira sur Coligny un coup d'arquebuse, chargée de deux balles: l'une d'elles lui cassa un doigt de la main droite, et l'autre le blessa au bras droit.

Le roi, instruit de cet attentat, jura d'en tirer vengeance; mais la reine, toujours constante dans sa haine contre Coligny, vint trouver Charles, et accusa l'amiral d'avoir formé le projet d'une guerre plus sanglante que les précédentes, et déjà prête d'éclater. Le roi, séduit par cette accusation non moins perfide que mensongère, ordonna la mort de Coligny et le massacre de tous les calvinistes. Cette sanglante exécution commença le jour de la Saint-Barthelemy, de l'an 1572. Le carnage fut horrible à Paris et dans tout le royaume où l'ordre fut porté au même jour et à la même heure contre les huguenots. Quelques provinces cependant en furent préservées par la fermeté et le courage de ceux qui y commandaient. Le comte de Gordes sauva la Provence, MM. de Saint-Herent, l'Auvergne, Tanegui la haute Normandie, etc.

Le roi de Navarre et le prince de Condé ne

sauvèrent leur vie qu'en faisant abjuration.

Ceux qui échappèrent au massacre n'en devinrent que plus animés : ils s'emparèrent du Berri, de l'Aunis, du Poitou, du Vivarais, du Languedoc.

Le duc d'Anjou vint en 1553 faire le siége de la Rochelle où il perdit presque toute son armée, et qui se termina par un accord favorable aux Rochelois.

Le 6 juillet le roi rendit un quatrième édit de pacification qui fut bientôt suivi d'une nouvelle guerre qu'on nomma *des mécontents et des politiques*.

Le duc d'Alençon et les Montmorenci étaient à la tête de ce nouveau parti auquel les huguenots se joignirent. La reine mère avertie fit arrêter le duc d'Alençon, le roi de Navarre et les maréchaux de Cossé et de Montmorenci, et après avoir fait exécuter la Mole et Coconas, favoris du duc d'Alençon et deux des principaux conjurés, on fit marcher trois armées qui remportèrent de grands avantages sur les huguenots.

Sur ses entrefaites mourut Charles IX à l'âge de 24 ans.

« Charles IX avait le courage élevé, l'esprit « vif et subtil. Son règne fut déchiré par les dis- « sensions civiles et rempli de meurtres et d'hor- « reurs; l'autorité royale y reçut de fortes attaques

« et c'est cependant sous ce règne que furent « faites les lois les plus sages et les ordonnances « les plus utiles à l'ordre public; on en fut rede- « vable au chancelier de l'Hôpital, magistrat non « moins intègre que vertueux, qui sut faire par- « ler les lois au milieu des troubles civils. Charles « était naturellement doux : *ce fut le maréchal « de Retz, florentin, qui le pervertit du tout et lui « fit oublier et laisser toute la belle nourriture que « lui avait donnée le brave de Cipierre* (1).

Ce prince dit en mourant qu'il s'estimait heureux de quitter la vie dans un âge où il ne laissait point après lui d'enfants qui pussent être héritiers de la couronne, n'ayant que trop éprouvé par lui-même combien est à plaindre le sort d'un prince qui monte sur le trône encore enfant et lorsqu'il ne peut gouverner que par le secours des autres.

Charles avait épousé Élisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien : elle fut couronnée reine de France, à Saint-Denis, le 25 mars 1571, par le cardinal de Bourbon, et elle mourut sans enfants en 1592.

La cérémonie du sacre de la reine Elisabeth se fit ainsi qu'il suit :

---

(1) Voir Brantôme.

Des galeries richement tapissées avaient été préparées dans l'église de Saint-Denis pour recevoir madame de Lorraine et madame Marguerite sœur du roi; madame la dauphine et mesdames les duchesses de Nemours et de Nevers; mesdames la princesse de la Roche-sur-Yon et la duchesse de Guise et madame la connétable duchesse de Montmorency, dame d'honneur de sa majesté.

Des deux côtés et non loin du trône de la reine avaient été élevés deux échafauds; le premier à droite, qui était le plus petit et plus près du maître autel, était destiné pour les princes :

L'autre, plus près de l'échafaud de la reine, était pour les chevaliers de l'ordre, gentilshommes de la chambre, grands seigneurs et autres personnes de distinction.

Le premier à gauche, correspondant à celui des princes, était pour les ambassadeurs, et l'autre, correspondant à celui des chevaliers, pour les dames et demoiselles de la reine.

Au-dessous et contre ce dernier on avait dressé un autre petit échafaud pour les dames qui avaient apporté les offrandes (1).

---

(1) Ces dames devaient donner les offrandes à la dame d'honneur, et aux princesses et dames qui devaient à leur tour les présenter à la reine; mais, comme la dame d'honneur était duchesse, elle commanda aux trois dames d'aller

Du côté de l'échafaud des princes et chevaliers, il y en avait un autre plus élevé, disposé moitié pour MM. du conseil privé, moitié pour les dames et demoiselles de la reine mère, et de l'autre côté un pareil pour les 200 gentilshommes.

Les barrières de tous ces échafauds étaient parées, les unes de drap d'or, les autres de velours cramoisi avec bordures d'or, et quelques-unes de très-riches tapisseries.

Du côté de l'échafaud des ambassadeurs, en bas, *dedans l'enclos* du grand autel, il y avait un banc couvert de drap d'or pour messeigneurs les cardinaux de Bourbon, de Guise, de Pellevé et d'Est.

Derrière eux se trouvait un banc pour les évêques.

Plus avant, du même côté et près du maître-autel, on avait élevé un petit échafaud tendu en dehors de très-riches tapisseries, pour les chantres de la chapelle du roi.

Du même côté, proche l'autel, était une table *honorablement préparée* pour y poser le sceptre, la main de justice, la grande et petite couronne, ainsi que l'anneau.

---

elles-mêmes porter les offertes à madame la duchesse de Guise et à madame de Nevers, qui avaient été désignées pour présenter, la première les deux pains, et la seconde le vin et le cierge, sur lequel étaient les treize pièces d'or.

De l'autre côté, à droite, était un fauteuil couvert de velours violet brodé et frangé d'or, avec deux oreillers, pour monseigneur le cardinal de Lorraine officiant.

Derrière, du même côté, il y avait une table richement parée pour mettre le pain, le vin, et le cierge, en attendant que le seigneur de Chemaux, maître des cérémonies, vînt les prendre pour les porter aux dames qui devaient les présenter.

Derrière le banc des cardinaux, il y avait d'autres formes diversement parées de toile d'argent et tapis, tant pour les prélats qui devaient servir au sacre et couronnement que pour ceux qui y assistaient seulement.

Le parterre du chœur depuis l'échafaud de la reine, jusqu'au maître-autel, était couvert de velours cramoisi brodé d'or; et l'autel était entouré de *grands et riches tapis velus*, par-dessus lesquels était un tapis de pied de drap d'or.

Hors et joignant le chœur de l'église, entre deux pillers, il y avait de chaque côté un échafaud paré de riches tapisseries pour placer à droite plusieurs dames et demoiselles, et à gauche des gentilshommes et personnes de marque.

Derrière et au côté gauche de l'autel, on en avait dressé deux autres en forme de théâtre,

tout couverts de tapisseries, pour un grand nombre de présidents, conseillers, *demoiselles* et gens notables, qui étaient venus assister à la cérémonie.

Outre tous ces échafauds, il en fut préparé un vis-à-vis du maître-autel à droite, plus élevé que les autres, couvert en dedans de riches tapisseries, et par dedors, de velours cramoisi brodé d'or, pour le roi qui y vint accompagné de la reine sa mère, de monseignenr de Lorraine et de plusieurs grands seigneurs.

Le 25 mars, jour du couronnement, MM. les ducs d'Anjou et d'Alençon frères, du roi, les cardinaux de Bourbon et de Guise allèrent chercher S. M. la reine, et la conduisirent à l'église dans l'ordre suivant.

1° Marchaient les suisses de la garde desdits seigneurs, et après ceux du roi.

Venaient ensuite les deux cents gentilshommes de la maison du roi, les gentilshommes de la chambre, les chambellans et un grand nombre de seigneurs, capitaines et autres gentilshommes qui ont droit d'être au sacre et couronnement.

Suivaient les chevaliers de l'ordre ayant le grand ordre au cou.

Plus loin, les trompettes et hérauts, revêtus de leurs cottes d'armes.

Puis l'huissier de l'ordre et celui de la chambre du roi portant leurs masses.

Ensuite MM. les princes, Dauphin, duc de Nemours et marquis d'Elbeuf.

Après eux, à droite, marchaient M. de Guise, portant haut le bâton de grand-maître, et M. le marquis du Maine, son frère, grand-chambellan de France.

Venait ensuite la reine revêtue d'un corset de velours pers, couvert de fleurs de lys d'or trait, et d'un surcot garni et enrichi de rubis et d'émeraudes.

Son ornement de tête était tout garni de pierreries.

Sa majesté était soutenue par MM^{grs} les ducs d'Anjou et d'Alençon, et à côté, un peu plus en arrière, étaient MM. les cardinaux de Bourbon et de Guise, qui lui aidaient à porter les pans de son manteau royal qui était de velours pers semé de fleurs de lys d'or en broderie, fourré d'hermines, et dont la queue longue de sept aunes était portée par mesdames les princesses Dauphin, de la Roche-sur-Yon et par madame la duchesse de Nemours, qui étaient suivies par M. le comte de Chaulnes, qui soutenait la queue du manteau de madame la princesse Dauphin, M. de Monpayan qui portait celle de madame la princesse de la

Roche-sur-Yon, et M. de la Vauguion, soutenant celle de madame la duchesse de Nemours.

Ensuite venaient mesdames les duchesses de Lorraine, et madame Marguerite, et derrière ces dames, MM. de Meru et de Thoré, portant la queue du manteau de madame de Lorraine, et MM. de Candale et de Thourenne, soutenant celle de madame la sœur du roi.

Marchait après, madame la duchesse de Guise, ayant à sa droite madame la duchesse de Nevers et à gauche madame la connétable duchesse de Montmorency; ces dames étaient suivies par M. de Fontaines portant la queue du manteau de madame de Guise, M. de Bouvines portant celle de madame de Nevers, et M. de Clermont d'Entrague soutenant celle de madame la connétable.

Ces dames et duchesses, excepté mesdames les princesses de la Roche-sur-Yon, et la connétable, veuves qui avaient leurs habillements sans aucun ornement, portaient leurs chapeaux et cercles de duchesses, leurs corsets et manteaux de velours pers, et leurs surcots d'hermines enrichis de pierreries de grande valeur.

La reine, étant arrivée à l'église, se mit à genoux devant le maître-autel, sur un oreiller qui lui fut présenté par M. le marquis du Maine, grand-chambellan de France.

M. le cardinal de Lorraine, revêtu de ses ornements pontificaux, assisté de MM. les cardinaux de Pellevé, d'Est, et d'un grand nombre de prélats, étant aux côtés dudit grand autel, donna le reliquaire à baiser à sa majesté la reine, qui après l'oraison dite par le prélat, fut menée à son trône, soutenue par MM. les ducs d'Anjou et d'Alençon, et ayant à ses côtés MM. les cardinaux de Bourbon et de Guise.

Après que sa majesté fut assise, mesdames les duchesses de Lorraine et Marguerite, lui firent une profonde révérence, ainsi que toutes les autres dames et princesses, même celles qui portaient la queue de son manteau, et se placèrent après sur les bancs qui leur avaient été préparés.

Pendant ce temps-là MM. les cardinaux de Bourbon et de Guise descendirent et vinrent prendre leurs séances.

Les princes qui avaient accompagné sa majesté se mirent aux places qui leur étaient destinées.

MM. les ducs d'Anjou et d'Alençon s'assirent sur deux siéges parés de toile d'or, derrière la reine, pour l'aider à soutenir son manteau et la couronne.

MM. de Guise et marquis du Maine, se placèrent debout aux deux côtés des marches, le duc

à droite, ayant auprès de lui M. de Chemeaux, maître des cérémonies, et le marquis à gauche.

Peu de temps après, lesdits cardinaux revinrent vers la reine qu'ils conduisirent devant le maître-autel, accompagnés des ducs d'Anjou et d'Alençon; sa majesté était précédée de M. de Guise, portant son bâton de grand-maître, de M. le marquis, portant l'oreiller, et suivie des trois dames qui soutenaient la queue de son manteau.

Lorsque sa majesté fut arrivée à l'autel, elle se prosterna la face contre terre, et après qu'elle eut fini sa prière, MM. les ducs d'Anjou et d'Alençon la relevèrent sur ses genoux, et sa majesté inclina sa tête pendant que l'officiant prononçait l'oraison.

Pendant l'oraison, M. de Guise, grand-maître, et M. de Chemeaux, maître des cérémonies, allèrent chercher mesdames de Lorraine et Marguerite, qui devaient servir au sacre.

L'oraison terminée, l'officiant prit la sainte onction qui lui fut présentée par MM. les évêques de Bayeux et de Saint-Papoul, et en oignit sa majesté sur la tête, qui fut découverte par madame de Lorraine, et sur la poitrine, qui fut découverte par madame Marguerite.

Le cardinal prononça les oraisons accoutumées,

prit l'anneau qui lui fut présenté par M. l'évêque de Digne et le mit au doigt de sa majesté.

Après il donna à la reine le sceptre et la main, qui lui furent présentés par M. l'évêque d'Auxerre, grand aumônier du roi.

Le cardinal prit ensuite la grande couronne que lui donna l'évêque de Paris, et la tint élevée sur la tête de sa majesté; puis l'ayant remise entre les mains de M. le prince dauphin, MM. les ducs d'Anjou et d'Alençon en mirent une plus légère sur la tête de la reine qui donna son sceptre à M. de Nemours et la main de justice à M. le marquis d'Elbeuf.

Le sacre et oraison terminées, sa majesté fut ramenée à son trône par MM. les ducs d'Anjou, et d'Alençon, et MM. les cardinaux de Bourbon et de Guise.

Les ducs de Nemours et marquis d'Elbeuf, avec la main et le sceptre, précédés de Mgr le prince dauphin tenant élevée la grande couronne qui avait servi au couronnement, de M. le marquis du Maine portant l'oreiller et de M. le grand maître, marchaient devant sa majesté.

La reine étant assise, MM. les cardinaux retournèrent à leurs siéges : M. le dauphin posa la grande couronne sur le petit carreau qui avait été préparé, et se mit à genoux auprès.

MM. le duc de Nemours portant le sceptre, et le marquis d'Elbeuf portant la main de justice, se mirent à genoux aux deux côtés de MM. les ducs d'Anjou et d'Alençon, le duc à droite et le marquis à gauche.

Le cardinal commença la messe assisté de l'évêque de Meaux qui chanta l'évangile, de l'évèque de Châlons, diacre assistant,

De l'évêque d'Avranche qui dit l'épitre, et de celui de Lodève, sous-diacre assistant.

Au commencement de la messe, madame la connétable duchesse de Montmorency présenta à la reine ses heures et un livre de prières, puis retourna à sa place.

A l'évangile, le cardinal de Lorraine donna la bénédiction à l'évêque de Meaux qui, après avoir achevé l'évangile, présenta le livre à M. le cardinal de Bourbon qui monta au trône de sa majesté, accompagné des diacres et sous-diacres, et ayant pris le livre dudit évêque le donna à baiser à la reine, qui s'était mise à genoux sur l'oreiller qui avait été posé et laissé devant elle par M. du Maine.

Pendant l'évangile, sa majesté s'était tenue debout ainsi que toutes les autres dames, les ducs d'Anjou, d'Alençon, de Nemours et le marquis d'Elbeuf, tenant le sceptre et la main de justice et

le prince dauphin portant la couronne élevée.

A l'offerte, mesdames la maréchale de Damville, de Candale et la comtesse de Fiesques, désignées pour porter à la dame d'honneur le pain, le vin et le cierge auxquels étaient attachés les 13 pièces d'or, et qu'elles avaient reçu de M. de Chemeaux, maître des cérémonies, qui les avait apportés sur trois grandes napes de damas blanc frangées d'or, montèrent l'une après l'autre sur le trône de la reine, madame de Damville, la première, portant les deux pains, l'un d'or et l'autre d'argent, madame de Candale le vin, et madame de Fiesque le cierge, et lorsqu'elles y furent arrivées elles se tournerent après avoir fait une révérence à l'autel et une à sa majesté. Vers la dame d'honneur qui leur commanda de les présenter, savoir le pain à madame la duchesse de Guise, le vin et le cierge à madame de Nevers (1).

Toutes les dames se levèrent et firent une profonde révérence à sa majesté qui partit pour l'offrande dans le même ordre qu'elle était venue à son trône et accompagnée des deux dames portant l'offerte.

---

(1) Madame de Nevers porta ces deux offrandes, parce qu'il n'y avait point assez de princesses pour servir à ce sacre.

Lorsque l'offrande fut terminée, la reine revint dans le même ordre, et à l'élévation elle se mit à genoux, ayant toujours à ses côtés les ducs et seigneurs ci-dessus. *A l'Agnus Dei,* M. le cardinal de Bourbon vint apporter la paix à sa majesté en la baisant à la joue, et ensuite la reine, accompagnée des ducs d'Anjou et d'Alençon, des cardinaux de Bourbon et de Guise, des trois dames qui soutenaient la queue de son manteau et de ceux qui portaient le sceptre, la main de justice, la couronne et l'oreiller, vint se mettre à genoux au pied de l'autel où elle communia, et après avoir fait sa prière, fut reconduite à son trône pour y entendre la fin de la messe.

La messe achevée, la reine, soutenue par les ducs d'Anjou et d'Alençon, descendit dans le même ordre que dessus, précédée du duc de Nemours et du marquis d'Elbeuf portant le sceptre et la main de justice, du prince Dauphin ayant la grande couronne, du marquis du Maine portant l'oreiller du grand maître, et accompagnée des dames, princes et seigneurs ci-dessus nommés, elle revint ensuite dans sa chambre (1).

Après la messe un héraut d'armes jeta au peuple des pièces de monnaie d'or et d'argent.

(1) Les queues des manteaux des princesses et dames ne furent point portées pendant la cérémonie.

Les ambassadeurs d'Espagne, d'Écosse, de Venise, et le nonce du pape, assistèrent à cette cérémonie.

Le jeudi, 29 mars 1561, sa majesté fit son entrée dans Paris.

Elle arriva sur les neuf heures du matin à Saint-Lazarre, et se plaça, pour recevoir les hommages des habitants de la ville, sur un échafaud qu'on avait dressé pour le roi : elle était entourée de plusieurs princes, princesses, seigneurs et dames, et de M. de Birague, chancelier de France.

Les quatre ordres mendiants, avec le clergé des paroisses de Paris, vêtus de leurs surplis, vinrent, peu de temps après, suivis de l'Université et d'un grand nombre de personnes des quatre facultés, des interprètes du roi, revêtus de leurs chapes et habits accoutumés, etc.

Venait ensuite le recteur portant une robe d'écarlate et chaperon de menu vair; il était précédé de ses douze bedeaux portant leurs masses d'argent doré.

Venaient ensuite les procureurs et messagers de l'Université.

Après eux le corps de la ville en l'ordre qui suit :

Dix huit cents hommes choisis dans les différents corps de métiers, à pied, conduits par les

capitaines-lieutenants et enseignes : ils avaient été partagés en trois bandes ; ceux de la première avaient les chausses et pourpoints blancs chamarrés de velours rouge, l'écharpe de taffetas blanc ; ceux de la seconde étaient vêtus de gris, et ceux de la troisième avaient les chausses et pourpoints rouges, chamarrés de velours blanc, l'écharpe de taffetas blanc.

Chaque bande de six cents hommes était commandée par deux capitaines, deux lieutenants, et avait deux enseignes portant tous des morions gravés et dorés.

Les arquebusiers et les piquiers, tous armés de corselets et bourguinottes la plupart gravés et dorés, et accompagnés de leurs fifres et tambours.

Venaient ensuite cent cinquante officiers de la ville, revêtus de robes et de chausses moitié rouges et bleues, tenant chacun un bâton blanc à la main, et conduits par deux sergents de la ville, à cheval, vêtus comme des officiers, et ayant les armes de la ville gravées sur les manches gauches de leurs robes.

Après eux, les cent arquebusiers à cheval, précédés de trois trompettes, vêtus de leurs hoquetons enrichis de broderie, aux devises du roi et aux armes de la ville ; ils marchaient trois

à trois sous leur capitaine-lieutenant enseigne et guidon, portant tous la longue arquebuse à l'arçon.

Suivaient sous autant de drapeaux les archers de la ville en la même ordonnance que les précédents, ainsi que les cent arbalètriers qui avaient chacun deux pistolets à l'arçon.

Après eux venaient cent jeunes enfants des principaux bourgeois et marchands de la ville, conduits par leurs capitaines et lieutenants, tous habillés de casaques, manches pendantes de velours cramoisi chamarrées de passement, cordons et canetille d'argent, avec pourpoints de satin blanc; ils portaient des chapeaux de velours noir garnis de panaches dont les cordons, faits de grosses perles entremêlées de diamants, rubis et autres pierreries, étaient d'un très-grand prix.

La selle et le harnois de leurs chevaux étaient de velours cramoisi, couverts et enrichis de cannetille, passements et houppes d'argent.

Suivaient les maîtres charpentiers, maçons, et le capitaine d'artillerie de la ville, à cheval, vêtus de casaques de velours noir, avec passements d'argent, et pourpoints de satin rouge cramoisi.

Ensuite huit sergents de la ville, à cheval, vêtus comme les officiers ci-dessus nommés, et

ayant chacun sur l'épaule gauche les armes de la ville.

Après eux, marchait M. Claude Marcel, prévôt des marchands, vêtu d'une robe moitié velours rouge cramoisi-brun, et moitié velours tanné, fourrée de martes. Son cheval était harnaché de velours noir, frangé d'or, à boucles et clous dorés, et couvert d'une housse frangée de même, traînant à terre; il était précédé de quatre hommes à pieds, vêtus de ses couleurs, et avait à ses côtés deux laquais, dont l'un portait les clefs de la ville attachées à un cordon d'argent et de soie, pendant à un bâton couvert de velours cramoisi, cannetillé d'argent.

Après le prévôt, marchaient les quatre échevins de la ville, vêtus de robes semblables à celle du prévôt et doublées de panne de soie noir; ils portaient des bonnets de velours noir bordés de passements de soie noire à boucles et clous dorés, ainsi que la housse de leurs chevaux, et avaient chacun devant eux deux laquais, vêtus de leurs couleurs; ils étaient suivis du procureur du Roi de la ville, du receveur et du greffier, vêtus, le procureur d'une robe de velours rouge cramoisi haute couleur, le receveur de velours tanné brun, et le greffier d'une robe pareille à celle des échevins; après eux étaient vingt-

quatre conseillers de la ville, portant des robes de satin noir.

Venaient ensuite les seize quartiniers, et après eux, quatre gardes de la draperie, portant des robes de velours noir; quatre de l'épicerie et de l'apothicairerie, vêtus de velours tanné; quatre de la grosserie et mercerie, de velours violet; quatre de la pelleterie, de velours peu fourré de loup cervier; quatre de la bonneterie, de velours tanné, et quatre de l'orfévrerie, de velours cramoisi brun: ils étaient accompagnés de trente-deux des principaux bourgeois, notables marchands de la ville, très-bien vêtus.

La compagnie du chevalier du Guet venait après : elle était composée de cent-cinquante hommes, dont cent arquebusiers avec leurs fifres et tambours, marchant à pied cinq à cinq, portant le morion, et vètus de mandilles de broderie de couleur de roi, et cinquante à cheval, tous bien armés et montés, ayant chacun deux pistolets, et vêtus de sayes de broderies de même couleur et parure que les gens de pied, sauf qu'ils étaient plus richement étoffés.

Ils avaient à leur tête le chevalier du Guet, armé d'un très-riche corps de cuirasse, et par-dessus revêtu d'une casaque de velours rouge cramoisi haute couleur, chamarré de cordon d'argent,

ayant ses laquais de même livrée ; tous ceux de cheval et de pied portaient leur devise, qui était une étoile.

Venaient après les cent-vingt sergents à pied tous habillés de même; les deux tiers, arquebusiers, avaient le morion, et le reste, qui étaient piquiers, avaient des corselets blancs, excepté quelques-uns portant hallebardes, à l'entour de l'enseigne.

Ensuite les quatre sergents freffés, à cheval.

Ils étaient suivis des cent notaires qui précédaient trente-deux commissaires du Châtelet, vêtus de robes longues et de sayes de velours ou satin noir, et après eux les audienciers du Châtelet, à cheval.

Les sergents de la douzaine de la garde du prévôt de Paris venaient ensuite, à pied, habillés de leurs hoquetons d'argent à la devise du Roi.

Le prévôt de Paris venait après, richement armé et habillé, ayant deux pages devant lui, portant l'un son aunet et l'autre ses gantelets, et son écuyer au milieu; tous montés sur de fort beaux chevaux.

Ensuite les lieutenants civil, criminel et particulier, portant robes d'écarlate, et dessus des chaperons de drap noir à longues cornettes.

Les deux avocats et procureurs du roi, et vingt-

quatre conseillers du dit Châtelet, à la suite desquels étaient plusieurs avocats et procureurs.

Les sergents à cheval avec leurs enseignes et guidon devant eux, tous habillés d'une parure et des couleurs du roi incarnat et blanc:

Venaient ensuite les généraux des monnaies, précédés de leurs six huissiers avec le greffier, et suivis de deux présidents, portant robes longues de satin noir et accompagnés des principaux officiers de la monnaie et changeurs de la ville.

Après, MM. de la cour des aides, ayant leurs huissiers et greffier devant eux, les présidents en robes de velours noir, le général des finances vêtu d'une robe de satin, et les conseillers de robes d'écarlate, suivis des élus et autres officiers du grenier à sel et des aides de la ville.

Messieurs de la chambre des comptes, précédés de leurs huissiers, et vêtus les uns de robes longues, et les autres de robes courtes de drap de soie de diverses façons, suivis des officiers comptables établis en ladite ville.

Après eux, marchaient messsieurs les premiers maîtres d'hôtel du roi et de la reine, accompagnés des autres maîtres d'hôtel.

Messieurs de la cour du parlement avec leurs huissiers à leur tête.

Les quatre notaires et greffier criminel des présentations de la cour, vêtus d'écarlate.

Le greffier civil après eux, seul, portant sa robe fourrée de menu vair.

Et après lui, le premier huissier aussi seul, habillé d'écarlate, et ayant son mortier de drap d'or, fourré de menu vair.

Les présidents étaient vêtus de leurs robes d'écarlate, et avaient leurs mortiers.

Suivaient les conseillers et les avocats des enquêtes.

Après qu'ils eurent fait leurs salutations et harangues à la reine, ils rentrèrent dans la ville dans le même ordre.

Ensuite l'artillerie fit une décharge, et S. M. entra dans l'ordre suivant :

Le prévôt de monseigneur le duc d'Anjou, suivi de ses lieutenants, greffier et archers.

Les deux compagnies des chevau-légers.

Le capitaine des gardes suivi des quatre guides du roi.

Les exempts, greffier et archers de la prévôté de l'hôtel.

Le capitaine, lieutenant, etc., de la garde de monseigneur le duc d'Alençon.

Le capitaine, lieutenants et exempts de monseigneur le duc d'Anjou avec ses archers.

Les gentilshommes des princes et princesses, les dames et grands seigneurs, tous très-richement vêtus.

Après les gentilshommes de la chambre de monseigneur le duc d'Alençon et du duc d'Anjou, ceux du roi et plusieurs capitaines et grands seigneurs, au nombre de mille, vêtus, les uns de drap d'or frisé, les autres de différentes sortes de drap d'or, d'argent, et de soie. Tous montés sur des chevaux caparaconnés de drap d'or et d'argent.

Venaient ensuite deux huissiers de la chancellerie, vêtus de robes de velours cramoisi violet brodées de passements d'or, et portant leurs masses, le grand audiencier, les secrétaires de la maison et couronne de France, les maîtres des requêtes, vêtus de velours noir et de soie.

M. de Birague vêtu d'une robe de velours cramoisi, monté sur une mule enharnachée de velours et couverte d'une housse de même couleur à franges d'or, ayant auprès de lui ses laquais, et suivi de son écuyer et de son secrétaire.

Après venaient les ambassadeurs résidents près la cour de France, précédés par leurs secrétaires. Devant était le sieur Gondy, introducteur.

L'ambassadeur de Venise était accompagné du sieur Meillault, chevalier de l'ordre du roi.

Celui d'Écosse, du comte de Chaulnes.

Celui d'Espagne, de M. d'Épinay.

Et monseigneur le Nonce du pape, de M. l'abbé de Vendôme.

Ensuite, les Suisses de la garde du roi, de MM. les ducs d'Anjou et d'Alençon, ayant devant eux le comte de Maulevrier, habillé de velours blanc à la suisse et monté sur un cheval couvert de toile d'argent, et après lui, les capitaines et lieutenants des Suisses, vêtus de velours blanc, et portant des bonnets ornés de panaches blancs tous semés de pierreries, boutons et fers d'or.

Après marchaient les hautbois, trompettes et clairons.

Les hérauts et le roi d'armes, tous revêtus de leurs cottes d'armes.

Venaient deux pages de la reine, nue tête, vêtus, ainsi que leurs chevaux, de toile d'argent; le premier tenait devant lui à l'arçon de la selle le porte-manteau de S. M., et l'autre, sur la croupe de son cheval, la boite aux bagues.

Près d'eux était un écuyer de S. M., vêtu comme les pages.

Un cheval de monture de Sa Majesté venait après. Il était monté par un page habillé comme les précédents, et était couvert de toile d'argent frisé traînant jusqu'à terre.

Suivait le cheval de parade de S. M.: il était blanc et couvert d'une housse de toile d'argent, dont deux pages portaient les pans.

Deux écuyers habillés de robes de velours blancs, et sayes de toile d'argent le conduisaient.

Après eux, venaient les deux cents gentilshommes de la maison du roi, qui étaient à pied et formaient la haie: ils étaient vêtus de robes de différentes façons, enrichies de passements d'or, d'argent ou de soie.

Ensuite les laquais de S. M. tête nue, habillés de toile d'argent.

Monsieur le prévôt de Paris, les cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Guise, de Pellevé et d'Est avec leurs habillements.

M. de Fiesque, chevalier d'honneur de S. M. était devant sa litière à gauche, et M. le grand-maître de France, portant son bâton à droite, tous deux très-richement vêtus.

Les deux huissiers de la chambre du roi, vêtus de velours blanc, à pied, portant leurs masses.

La reine venait après dans une litière découverte dont le fond par dedans et par dehors était garni de toile d'argent tombant à terre, les mulets qui la portaient étaient couverts de toile d'argent frisé, pendant également à terre, et les pages qui les conduisaient habillés de toile d'ar-

gent. Sa majesté était vêtue de surcot d'hermine, enrichi de pierreries de très-grand prix, d'un corset et manteau royal, et portant sur sa tête une couronne d'or très-riche. Aux deux côtés de la litière de sa majesté, marchaient à droite, M. le duc d'Anjou, à gauche, M. le duc d'Alençon, tous deux vêtus d'habillements semés d'une infinité de pierreries.

Près de la litière de la reine, étaient quatre écuyers d'écurie, marchant à pied, tous habillés de robes de velours blanc et sayes de toile d'argent.

Les vingt-quatre archers du roi revêtus de leurs hoquetons blancs entouraient la litière, au-dessus de laquelle était un dais de drap d'or fort riche.

Mesdames de Lorraine et Marguerite suivaient dans une litière couverte parée comme celle de la reine; ces dames portaient un surcot et le manteau ducal, enrichis de pierreries, et elles étaient accompagnées de M[gr] le duc de Lorraine à droite, et M[gr] le prince Dauphin, à gauche.

Marchaient ensuite, madame la princesse de Condé, accompagnée de M. le duc de Nemours;

Madame de Montpensier, mesdames la princesse Dauphin, la princesse de la Roche-sur-Yon, la duchesse de Nemours, la duchesse de Guise, et madame la connétable, accompagnées de MM. le

marquis du Maine, marquis d'Elbeuf, du maréchal Dampville, de Meru, de Thoray, et de Candelles.

Toutes ces dames montées sur des haquenées blanches, enharnachées de toile d'argent, étaient habillées de surcots d'hermine, corsets, manteaux, enrichis d'une infinité de pierreries : elles avaient le cercle de duchesse, et étaient suivies chacune de deux laquais, vêtus de satin blanc.

Les veuves portaient leurs habillements et couronnes sans aucun ornement.

Venaient ensuite mesdames la maréchale de Dampville, la maréchale de Cossé, la maréchale de Tavannes, la comtesse de Fiesque, la comtesse de Retz, de la Froze, et de la Tour, accompagnées de MM. le vicomte de Turenne, de Carnavalet, de la Chapelle, des Ursins, de Saint-Supplice, de la Vauguyon, de Monpezat, de Strossy, de Canaples, et de M. de Sourdis.

Toutes ces dames vêtues de robes de toile d'argent, enrichies de perles et pierreries, étaient montées sur des haquenées blanches enharnachées de même parure.

Suivaient quatre chariots de la reine tirés chacun par quatre chevaux hongres, conduits par des cochers hongrois de nation, vêtus à la hongroise.

Lesdits chariots étaient couverts seulement par le haut de toile d'argent, enrichis de houppes d'argent et de soie blanche, et les roues, ainsi que le reste des chariots, argentées d'argent fin. Dans chacun étaient six demoiselles de la reine, toutes revêtues de robes de toile d'argent, enrichies de boutons d'or, de perles et de pierreries.

Venaient après les capitaines des gardes du roi, avec leurs lieutenants, enseignes, guidons, et tous leurs archers à cheval et revêtus de leurs hoquetons, à la devise du roi.

S. M. entra par la porte Saint-Denis, où l'on avait élevé un arc de triomphe.

Sur le haut de l'un des côtés on avait représenté Pepin, vêtu d'un grand manteau de velours pers couvert de fleurs de lys d'or et fourré d'hermines.

Ce roi tenait d'une main une épée nue, et de l'autre embrassait une colonne sur laquelle était posée une église.

De l'autre côté était Charlemagne, tenant également une épée nue d'une main, et embrassant, de l'autre, une colonne surmontée d'une aigle.

Entre ces deux rois on avait mis les écus du roi et de la reine, entourés l'un de son ordre et couronne impériale, et l'autre d'une cordolière, sortant d'une couronne royale.

A côté étaient deux nymphes, l'une dite *Gallia*; l'autre *Germania*, tenant des couronnes de laurier.

En haut dans la cartouche du portail, on lisait ces vers :

De la religion Pepin fut défenseur ;
Des pères saints l'appui : et son fils Charlemaigne
Remit la majesté de l'empire en grandeur,
Tenant le sceptre en main de France et d'Allemaigne.

Sous le roi Pepin étaient ces vers :

Hanc olim sacram me substentante columnam
Regni creverunt et opes, et gloria Francis.

Sous Charlemagne:

Hanc quoque me imperii fractam subeunte columnam
Imperium stetit, et nostrâ stat stirpe nepotum.

Des deux côtés du portail, on avait mis deux tableaux, représentant l'un, un homme singulièrement vêtu, ayant le visage presque furieux, et foulant une grande quantité de safran fleuri et de camomille. Au bas étaient écrits ces vers :

Tant plus on foule aux pieds la fleur
Du safran, plus est fleurissante,
Ainsi de France la grandeur
Plus on la foule, et plus augmente.

L'autre représentait un champ à l'un des bouts duquel il y avait un verger rempli d'arbres chargés de toutes sortes de fruits, à l'autre bout, une grande quantité d'épis de blé, et de vignes couvertes de raisins, et au milieu toutes sortes de fleurs, sur lesquelles on voyait une grande femme nue à demi courbée, ayant plusieurs mamelles d'où sortait du lait en abondance.

Au-dessous on lisait :

La France riche et valeureuse
Est mère si fertile en biens,
Qu'elle peut de mamelle heureuse
Nourrir l'estranger et les siens.

A la fontaine du Ponceau, à la porte aux peintres et aux innocents, on avait élevé des arcs de triomphe, ornés d'inscriptions et de devises, ainsi que le pont Notre-Dame.

S. M. vint faire sa prière à Notre-Dame, et se rendit ensuite au palais où elle soupa.

Le lendemain elle alla entendre la messe à Notre-Dame, et dîna au palais épiscopal.

HENRI III.

Sacré à Reims, le 15 février 1575, par le cardinal de Guise, évêque de Metz (le siége archiépiscopal de Reims étant vacant par la mort du cardinal de Lorraine, et Louis de Lorraine, son neveu, désigné pour l'occuper, n'étant pas encore prêtre).

Henri III, fils de Henri II, succéda à son frère Charles IV, qui ne laissa point de postérité.

Ce prince porta d'abord le titre de duc d'Anjou, et après la mort de Sigismond Auguste, il fut élu par les Polonais, roi de Pologne, et en cette qualité couronné à Cracovie, le 15 février 1574.

Mais quelques mois après son couronnement, ayant appris la nouvelle de la mort de Charles son frère, il se retira secrètement de la Pologne, vint en France par l'Autriche et par Venise, et après s'être arrêté quelque temps en Languedoc, pour contenir les rebelles, il alla se faire sacrer roi de France, à Reims.

Le 11 février 1575, Henri, accompagné de toute sa cour, arriva dans une maison appellée la Bouverie, proche le faubourg de la ville, que les échevins de Reims avaient fait préparer et

orner très-richement, et là, il reçut les soumissions des habitants de Reims.

Ensuite sa majesté se mit en marche pour faire son entrée dans la ville où elle fut, à son arrivée, saluée par le canon de la ville et par plusieurs décharges que fit la compagnie des arquebusiers de Reims.

Les trois portes de la ville étaient décorées de pilastres, de devises, de festons, et à la troisième et dernière, on voyait une jeune fille, très-belle et richement vêtue, montée sur un chariot, traîné par des hommes. Elle portait sur sa poitrine les armoiries de la ville (1), et avait à ses côtés deux petites filles, richement habillées à l'antique, et représentant la Paix et la Concorde; elle présenta au roi les clefs de la ville, en prononçant ces vers :

Roi très chrétien qui portez la couronne
Des très-hauts rois de France et de Pologne,
Je Reims, qui suis, comme ai toujours été
Très-humble ancelle à votre majesté,
En vous gardant, sans varier, ma foi.
Or recevez, mon très-honoré roi,

(1) Les armoiries de Reims sont deux branches d'olivier, entrelacées en pointe, et en chef, des fleurs de lys sans nombre, au champ d'azur, avec cette devise au-dessous : *Dieu en soit garde.*

Les clefs de moi, et de chacune porte,
Que pour présent humblement vous apporte.

Le roi entra ensuite, dans la ville, sous un riche dais de velours violet semé de fleurs de lys d'or, et porté par quatre des plus notables de la ville, pris dans l'ordre de la magistrature et de la noblesse, et dans les échevins et corps des marchands.

Sa majesté était précédée d'un grand nombre d'habitants qui marchaient tous en bon ordre, des échevins de la ville, ayant chacun une fleur de lys sur la poitrine, des gens de la justice, du conseil de la ville et ceux de la noblesse, chacun par ordre et selon leurs rangs.

Devant sa majesté était M. le duc de Guise, gouverneur de Champagne et Brie, portant en sa main le bâton de grand-maître, et ayant à son cou le collier de l'ordre de Saint-Michel; derrière le roi marchait Mgr le duc, frère du roi, avec le roi de Navarre, et entre eux et sa majesté, le duc du Maine seul, suivis d'un grand nombre de princes, de seigneurs et de gentilshommes; on avait élevé, sur le chemin du roi, plusieurs théâtres et arcs de triomphe, où l'on avait représenté des emblêmes concernant le roi.

A son arrivée à la cathédrale, sa majesté fut

reçue par M. l'évêque de Soissons, et après la harangue que lui fit le grand vicaire, fut conduite par M. l'évêque de Laon et l'évêque de Langres, pour celui de Beauvais, jusqu'au pied d'un maître-autel, où il fit sa prière, et présenta ensuite pour offrande un navire d'argent doré, dans lequel étaient les onze mille vierges; on avait écrit sur ce navire ces mots : « *Henri III Roi de France et de Pologne*, et plus bas : *une relique de cette forme devait être justement offerte, puisque le navire de France a été, jusques ici gardé, entre les flots de la sédition : je suis arrivé au port par la conduite de la vierge.* »

Le 15, Henri alla de grand matin à l'église Notre-Dame, pour vaquer à ses dévotions particulières, suivant la coutume de ses prédécesseurs, et étant retourné au palais, sur les sept heures, il députa à l'abbaye de St-Remy, Charles de Luxembourg comte de Ligny, François de Luxembourg comte de Roucy, Henri de Sully comte de la Roche-Guyon et François Chabot marquis de Mirebeau, pour faire apporter la Sainte-Ampoule et la reconduire après, avec les cérémonies ordinaires.

Monsieur le cardinal de Guise, évêque de Metz, fit la cérémonie, malgré la protestation de Charles de Roucy, évêque de Soissons, qui

soutint que comme doyen et premier suffragant de la province de Reims, il avait seul le droit de sacrer le roi, en l'absence de l'archevêque de Reims, ou lorsque le siége était vacant.

Les pairs ecclésiastiques qui assistèrent au sacre furent Jean de Bours, évêque de Laon; Charles d'Escart, évêque de Langres; le cardinal de Bourbon, évêque, comte de Beauvais, l'évêque de Soissons pour celui de Noyon, et l'évêque de Châlons: les ducs de Bourgogne, de Normandie, d'Aquitaine, les comtes de Toulouse, Flandre, Champagne, pairs laïques, furent représentés par le duc d'Alençon, frère du roi, le roi de Navarre, qui fut depuis Henri IV, et qui était beau-frère du roi Henri III, Henri de Lorraine duc de Guise, Louis de Gonzague duc de Nevers, et les ducs d'Aumale et du Maine, tous vêtus et habillés selon la coutume, à l'exception que le roi de Navarre portait une couronne royale, et les autres des couronnes ducales et des cercles d'or.

Les évêques de Laon et de Beauvais, assistés de l'archevêque de Bourges, de l'évêque de Marseille et du clergé de l'église, vinrent chercher le roi dans son palais, et le menèrent processionnellement à la cathédrale, vêtu d'une longue robe de toile d'argent, et accompagné d'un grand

nombre de princes, seigneurs, barons, chevaliers, et des cent gentilshommes ordinaires de sa maison, le clergé chantant les antiennes et oraisons d'usage.

Sa majesté était précédée du comte de Retz, maréchal de France, qui portait l'épée royale, et suivie de René de Birague, chancelier, du marquis d'Elbeuf, faisant les fonctions de grand-maître, du comte de Charny, François Chabot, représentant le grand chambellan, et du sieur de Villequier, tenant le lieu du premier chambellan; tous habillés selon leur état et rang.

A la messe qui fut célébrée par le cardinal de Guise, les évêques de Verdun et d'Angers chantèrent les litanies, l'évêque de Nantes l'épître, et celui de Meaux l'évangile.

Les comtes de Vaudemont, le marquis de Nomeny, son fils, et le marquis de Couty, François de Bourbon, firent les offices de l'offrande, et le cardinal de Bourbon porta l'évangile et la paix à baiser au roi.

Après la cérémonie sa majesté fut reconduite au palais, accompagnée de tous les pairs et seigneurs qui avaient servi à son sacre, dans le même ordre que ci-dessus.

Lorsque le roi y fut arrivé, il se mit à table sans changer ses habits royaux, comme avaient cou-

tume de faire ses prédécesseurs : il fit asseoir M. le duc, son frère, au côté droit du bout de la table, et le roi de Navarre, du côté gauche, à l'autre bout.

Les pairs, tant ecclésiastiques que laïques, furent splendidement servis par les plus notables de la ville avec les échevins; à une autre table furent assis le nonce du pape, les ambassadeurs de Portugal, d'Écosse, et de Venise; et un peu plus loin furent aussi servis par les échevins, et habitants de lá ville, d'autres seigneurs, chevaliers de l'ordre, et gentilshommes. Henri fut sacré à Reims à pareil jour qu'il avait été couronné roi de Pologne, et ce qu'il y eut de remarquable à ce sacre, c'est que quand « on vint à lui mettre « la couronne sur la tête, il dit assez haut qu'elle « lui blessait, et lui roula par deux fois de la tête « comme si elle eût voulu tomber, ce qui fut « remarqué et interprété à mauvais présage (1). »

Le lendemain de son sacre, Henri épousa dans l'église de Reims, madame Louise de Lorraine, fille de Nicolas de Lorraine, prince du Saint-Empire, marquis de Nomeny, comte de Vaudemont, etc.

La cérémonie fut faite par le cardinal de Bour-

(1) Voir le Journal de Henri III.

bon, et il y eut, à cette occasion, de grandes réjouissances dans la ville.

Henri, dès l'âge de dix-sept ans, s'était signalé par plusieurs belles actions; après avoir gagné sur les huguenots les batailles de Jarnac et de Moncontour, il leur fit lever le siége de Poitiers, et remporta sur eux d'autres avantages. A son retour de Pologne, il vint à Lyon où, contre l'avis des plus sages, il arrêta que l'on continuerait la guerre contre les huguenots, à la tête desquels se mirent le prince de Condé et le maréchal d'Anville.

Les événements de la guerre furent peu importants.

En 1575, le roi fit exécuter Montbrun, chef des huguenots, qui se trouvait alors en Dauphiné. Henri avait contre lui des griefs personnels; il avait eu l'audace de piller son bagage au sortir du pont de Beauvoisin, lorsqu'il revenait de Pologne, en disant que les armes et le jeu rendaient les hommes égaux.

Le duc d'Alençon, à qui Henri venait de pardonner une conjuration contre sa personne, vint se joindre aux religionnaires, et vers les mêmes temps, le prince de Condé rentra en France avec des troupes étrangères : un corps de *reitres* qu'il en avait détachés pour l'envoyer

au duc d'Alençon, fut rencontré par le duc de Guise, qui reçut une blessure au visage, ce qui lui fit donner le surnom de Balafré.

La reine mère tira de la Bastille les maréchaux de Montmorency et de Cossé, pour les faire agir auprès du duc d'Alençon, qui, sur l'invitation du premier, vint trouver la reine mère au château de Champigni, où fut conclue une trève de six mois. Mais au mois de mars suivant, le duc se remit à la tête des huguenots, et se rendit à Moulins, où il reçut un secours de huit mille Allemands, tant *reitres* que lansquenets, que le prince de Condé lui amena sous la conduite du palatin Jean Casimir (1).

A la nouvelle de leur arrivée, le roi de Navarre, que Henri avait remis en liberté, s'évade de la cour, et après s'être joint aux huguenots, fait de nouveau profession du calvinisme.

Catherine, voyant trois princes du sang à la tête des rebelles, songea sérieusement à la paix, et en fit faire les propositions au duc d'Alençon, qui se sentant méprisé par les huguenots, se montra favorable à son désir. Le roi rendit en conséquence un cinquième édit de pacification,

(1) Les *reitres* étaient la cavalerie des Allemands, et les lansquenets leur infanterie.

qui accorda aux huguenots le libre exercice de leur religion. Il n'eut pas l'effet qu'on s'en était promis, car les catholiques mécontents se révoltèrent, et des associations formées dans différentes provinces du royaume donnèrent lieu à une confédération qu'on appela *la sainte ligue.* « *Les zélés* catholiques en furent les instruments ; « les nouveaux religieux, les paranymphes et les « trompettes ; les grands du royaume, les auteurs « et les chefs ; la mollesse du roi lui laissa pren- « dre accroissement, et la reine mère y donna « les mains, non par aucun zèle de religion, mais « par la haine mortelle qu'elle portait aux hu- « guenots (1). »

Dans une assemblée tenue à Blois, on révoqua l'édit de pacification, et la ligue fut signée par le roi, qui s'en fit déclarer le chef, et par le duc d'Anjou, qui se rendit maître de la Charité et d'Issoire.

Damville, qui s'était réconcilié avec la cour, quitte le parti des huguenots, et après leur avoir enlevé plusieurs places, vient assiéger Marseille. Mais le roi, craignant que les huguenots n'appelassent des troupes étrangères dans le royaume, leur accorda une nouvelle paix, qui fut signée à

(1) Voir Mézerai.

Poitiers, le 5 octobre 1577. Elle fut moins favorable que la première. Montpellier fut une des places de sûreté accordées aux protestants; en 1578, les troubles continuèrent en Languedoc et en Guienne, et la reine mère fit à Nérac un traité de paix avec le roi de Navarre. Les hostilités continuèrent toujours en Guyenne, et le roi de Navarre se rendit maître de Cahors ; mais le duc d'Anjou conclut une nouvelle paix avec les huguenots, dans l'espérance que le roi de Navarre le seconderait dans le dessein qu'il avait d'obtenir la main de la reine Élisabeth, et dans le projet qu'il avait formé de se rendre souverain des Pays-Bas. Les folles dépenses du roi rendirent nul ce nouveau traité. Les troubles continuèrent toujours dans la Guienne; le roi, pour les calmer, rendit un septième édit de pacification. Et vers ce même temps, les états de Hollande déclarèrent Philippe II, roi d'Espagne, déchu de la souveraineté des Pays-Bas, qu'ils déférèrent au duc d'Anjou, par les conseils de Guillaume, prince d'Orange.

Le duc, jaloux du prince d'Orange, qui s'attribuait toute l'autorité, voulut s'emparer de plusieurs provinces de Flandres, entre autres d'Anvers; les bourgeois, animés par le prince d'Orange, massacrèrent les Français, et le duc

d'Anjou, forcé de quitter les Pays-Bas, revint en France, où il mourut l'année suivante (1584).

La mort du duc d'Anjou, qui rendait le roi de Navarre l'héritier présomptif de la couronne, servit de prétexte au duc de Guise, pour faire éclater la ligue, en faisant craindre d'avoir pour roi un prince séparé de l'Église.

Le duc de Guise et le cardinal son frère en furent les chefs; le vieux cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre, séduit par les Guises, publia un manifeste, dans lequel il insinuait que la couronne de France, le roi venant à décéder sans enfants mâles, lui appartenait préférablement à son neveu; dans ce manifeste le cardinal se qualifiait de prince du sang, et recommandait aux Français de maintenir la couronne dans la branche catholique.

Cette déclaration, à la tête de laquelle on avait mis les noms de presque tous les princes de l'Europe, le pape à leur tête, souleva presque tout le royaume; les ligueurs recommencèrent la guerre, et après s'être emparés de Toul, de Verdun et de plusieurs autres villes, le roi signa avec eux, à Nemours, un traité qui suspendit la guerre, et par lequel Henri révoqua tous les priviléges des protestants, et accorda des places de sûreté aux chefs des ligueurs. Les protestants reprirent

alors les armes, et la guerre se ralluma dans toutes les provinces; le duc de Mercœur combattit en Bretagne pour la ligue, Lesdiguières en Dauphiné pour les huguenots, le duc de Montmorency pour les royalistes, et le duc de Joyeuse contre ceux-ci, en Languedoc.

Sixte-Quint, successeur de Grégoire XIII, qui dans le fond regardait la ligue comme un attentat à l'autorité des souverains, publia en 1585 une bulle par laquelle il excommunia le roi de Navarre et le prince de Condé, et les déclara incapables de succéder à la couronne de France; le roi de Navarre protesta contre cette bulle, et en appela comme d'abus au parlement et au concile général; quelques ligueurs s'élevèrent aussi contre cette entreprise du pape, que le parlement désapprouva. Ce fut alors que se forma la ligue des Seize; elle était particulière pour Paris seulement, et se composait de plusieurs personnes qui s'étaient distribuées dans les différents quartiers de la ville, et avaient partagé entre elles l'administration des affaires. Ces nouveaux ligueurs étaient tous vendus au duc de Guise.

En 1586, la guerre dite des *trois Henris* ne produisit aucun événement remarquable. Le royaume n'en demeura pas moins déchiré. Cette guerre dans toutes ses parties fut appelée des *Trois*

Henris, du nom des chefs qui commandaient; savoir : Henri III, à la tête des royalistes, Henri, roi de Navarre, conduisait les huguenots, et Henri, duc de Guise, chef de la ligue.

« En 1587, les Seize forment le complot d'en-
« lever à Henri, roi de France, la couronne et
« la liberté; ce prince, que Villequiers entrete-
« nait dans l'oubli de sa gloire et de son état,
« en est averti, et ne prend nulles précautions
« sur cet avis (1). »

Le duc d'Épernon empêcha l'exécution de leur dessein, en se rendant maître de la Bastille et de l'Arsenal; le duc de Mayenne quitta Paris, ne s'y croyant plus en sûreté, et le roi de Navarre remporta contre le duc de Joyeuse, à Coutras, une bataille où le duc perdit la vie. Henri ne retira pas de cette victoire tout le fruit qu'il en pouvait espérer, étant retourné en Béarn, où le rappelait l'amour de Corisandre d'Audouins, duchesse de Guiche.

Le duc de Guise défit à Vimori, en Gatinois, une armée de Suisses et d'Allemands, qui venait renforcer celle du roi de Navarre, et l'obligea de sortir du royaume, après en avoir taillé en pièces la plus grande partie, à Auneau dans la Beauce.

---

(1) Hénault.

Sur ces entrefaites, en 1588, Henri prince de Condé mourut empoisonné à St-Jean d'Angeli. Les Seize rappellèrent le duc de Guise qui rentra dans la capitale, malgré la défense de Henri qui n'eut pas le courage de s'assurer de sa personne. Ce monarque ne se trouvant plus le maître à Paris, y fit entrer des troupes pour sa défense, et un procureur au Châtelet profita de cette occasion pour exciter les ligueurs, qui tendirent des chaînes dans toutes les rues (cette journée fut appellée des Barricades), et enfermèrent les troupes du roi, dont quelques soldats périrent. Le duc apaisa ce tumulte, et Henri effrayé quitta Paris, et se rendit à Chartres. Le duc resté seul, maître de la capitale, s'empara de la Bastille et de l'Arsenal. Et le 21 juillet, la paix se fit à Rouen par l'*édit de réunion*, qui portait entre autres choses qu'à défaut d'enfants mâles à la mort du roi, la couronne ne tomberait pas à un prince protestant. Le roi assembla les états à Blois, et l'audace que le duc y montra, non moins que les demandes insolentes des députés, irritèrent tellement Henri, que ce monarque prit la résolution « de se défaire du duc qui « était devenu trop puissant pour qu'on pût lui « donner des juges » (1).

(1) Hénault.

Il le fit assassiner ainsi que le cardinal de Guise son frère; mais après ce meurtre, le roi commit deux grandes fautes, en ne faisant point arrêter le duc de Mayenne, qui était à Lyon, et en ne venant pas directement à Paris, renvoyer les principaux chefs de la ligue (1); au milieu de ces troubles, Catherine mourut à Blois, âgée de soixante et onze ans.

Les ligueurs, furieux de la mort du duc de Guise, renouvellent leurs excès dans Paris; la Sorbonne rend un décret qui délie les sujets de leur serment de fidélité à Henri; Bussi le Clerc, qui, de procureur, était devenu gouverneur de la Bastille, y fait enfermer le parlement; et le duc de Mayenne, vient à Paris, où il est nommé par la faction des Seize, *lieutenant-général de l'État royal et couronne* de France; le duc d'Aumale est fait gouverneur de Paris, et le roi, par un édit donné à Blois au mois de février, transfère le parlement de Paris à Tours.

Henri, menacé de tous côtés, a recours au roi de Navarre, et ces deux princes se voient, dans le parc du Plessis-les-Tours, avec de grandes démonstrations d'amitié (2).

---

(1) Hénault.

(2) Jean de Serres.

Après avoir remporté différents avantages du côté de la Loire, les deux rois s'avancent vers Paris avec leur armée, se rendent maîtres de Pontoise, et, fortifiés d'un secours de six mille Suisses, que leur amène Sanci, ils viennent former le siége de Paris, où commandait le duc de Mayenne. Les jours de Henri III étaient comptés, et bientôt il établit son quartier à Saint-Cloud, où il est assassiné le 1er août 1589, par un moine nommé Jacques Clément. Il déclare en mourant Henri, roi de Navarre, son successeur.

Henri III fut le dernier prince de la branche des Valois. Elle donna treize rois à la France, *qui n'a guère eu de temps plus malheureux que celui où elle a régné* (1).

La conduite de Henri fut un mélange inconcevable de grandeur d'ame et de petitesse d'esprit, de vigueur et de mollesse, d'activité et d'indolence, de tendresse et d'insensibilité, de libertinage et de superstition. Ce prince aimait les lettres, et récompensait généreusement ceux qui les cultivaient.

« La ligue, qui se forma sous son règne, « est peut-être l'événement le plus singulier

(1) Hénault.

« qu'on ait jamais lu dans l'histoire, et Henri, le « prince le plus mal habile de n'avoir pas prévu « qu'il se mettait dans la dépendance de ce parti, « en s'en rendant le chef (1). »

Il ne laissa point d'enfants de Louise de Lorraine son épouse.

Henri institua l'ordre du Saint-Esprit : la cérémonie s'en fit « aux Augustins, le 31 décem-« bre 1578. Cet établissement, où l'on n'admettait « que la haute noblesse, fit tomber celui de Saint-« Michel, dont l'entrée fut depuis ouverte au « mérite personnel sans naissance distinguée. La « profession de la foi catholique fut une des con-« ditions pour y entrer (2).

Les chevaliers étaient couverts d'une barrette de velours noir, et vêtus de chausses et pourpoints de toile d'argent ; leurs souliers et le fourreau de leurs épées étaient de velours blanc. Le grand manteau de velours noir, bordé tout autour de fleurs de lys d'or, et de langues de feu entremêlées de même broderie et des chiffres du roi, de fil d'argent, le tout doublé de satin orangé, et par-dessus ce grand manteau, ils portaient, au lieu de chaperon, un mantelet de drap d'or de même broderie et ornement que le manteau.

(1) Hénault.

(2) Art de vérifier les dates.

Le collier, au bas duquel pendait une colombe représentant le Saint-Esprit, était entrelacé des chiffres du roi, de fleurs de lys et de langues de feu. Ils avaient sur leurs capes et manteaux une grande croix de velours orangé, bordée d'un passement d'argent, avec quatre fleurs de lys d'argent aux quatre coins du croissant, et le petit ordre pendu à leur cou avec un ruban bleu (1).

HENRI IV.

Sacré à Chartres, le 27 février 1594, par Nicolas de Thou, évêque de cette ville.

Henri IV, né à Pau en Béarn, le 13 septembre 1553, eut pour père Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, fils de Charles et de Françoise d'Alençon, et roi de Navarre par sa femme Jeanne d'Albret, fille et héritière de Henri d'Albret, roi de Navarre, et de Marguerite de Valois, sœur du roi François Ier et veuve du duc d'Alençon. Il descendait par mâles, en ligne directe, du roi saint Louis, père de Robert, comte de Clermont.

(1) Journal de Henri III.

Henri IV porta le titre de prince de Béarn jusqu'en 1572 que sa mère mourut à Paris, son père étant mort, dix ans auparavant, des suites d'une blessure qu'il avait reçue au siége de Rouen.

Après avoir échappé aux massacres de la Saint-Barthélemy, il remporta divers avantages sur les ligueurs et sur les royalistes, gagna la bataille de Coutras, en 1587, et s'étant joint à Henri III, à Tours, en 1589, il le suivit au siége de Paris.

Henri IV succéda à Henri III, qui, avant de mourir l'avait nommé son légitime successeur; il fut reconnu roi par la plus grande partie des seigneurs qui se trouvaient alors à Meudon, où il avait établi ses quartiers.

Henri accorda une déclaration touchant l'exercice de la religion catholique qu'il avait promis de maintenir et dont il devait se faire instruire, et, après que quelques gentilshommes de marque l'eurent signée, il l'envoya à Tours pour la faire vérifier par le parlement. Le duc d'Épernon et Louis de l'Hôpital-Vitri ne voulurent point la signer, et, après avoir refusé de prêter au roi le serment de fidélité, ils se retirèrent de la cour, emmenant avec eux leurs troupes.

Se voyant affaibli par cette désertion, Henri leva le siége de Paris, et après avoir fait passer une partie de ses troupes en Picardie sous la con-

duite du duc de Longueville, et une autre en Champagne sous celle du maréchal d'Aumont, il gagna la Normandie pour s'approcher des secours qu'il attendait de la reine Élisabeth.

Le duc de Montpensier, qui en était gouverneur, le vint joindre avec quelques troupes, et, ayant été reçu à Dieppe par Aimart de Chattes, Henri s'approcha de Rouen.

Le duc de Mayenne qui s'était fait déclarer lieutenant-général du royaume, après avoir fait proclamer dans Paris sous le nom de Charles X le cardinal de Bourbon qui était toujours prisonnier, vint au secours de Rouen avec toutes ses forces. Henri se retira alors à Dieppe et défit le duc de Mayenne près d'Arques; Henri après avoir combattu en héros écrivit à Crillon : *pends-toi, brave Crillon, nous avons combattu à Arques et tu n'y étais pas.*

Henri, après cette victoire, ayant reçu un renfort de quatre mille Anglais, revint attaquer Paris dont il emporta cinq faubourgs, et fut obligé de se retirer à l'approche des ducs de Mayenne et de Nemours.

Henri fond de nouveau sur la Normandie, et, après l'avoir réduite presque tout entière, il vient mettre le siége devant Dreux. Le duc de Mayenne sort de Paris et s'avance pour secourir Dreux : au

bruit de sa marche, Henri lève le siége et se retranche à Jori, où, dans la bataille qu'il livra le 14 mars 1590, les troupes du duc de Mayenne furent taillées en pièces et mises en fuite.

Plein de confiance, Henri avait dit à ses soldats avant l'action : « Mes compagnons, si vous « courez aujourd'hui ma fortune, je cours aussi la « votre, je veux vaincre ou mourir avec vous, « gardez bien vos rangs, je vous prie; si la cha- « leur du combat vous les fait quitter, pensez « aussitôt au ralliement, c'est le gain de la ba- « taille : *et si vous perdez vos enseignes, cor- « nettes et guidons, ne perdez point de vue mon « panache blanc, vous le trouverez toujours au « chemin de l'honneur et de la victoire.*»

Pendant qu'Henri triomphait en Normandie du duc de Mayenne, le marquis de Custons se rendait maître de l'Auvergne.

Après la bataille d'Ivri, Henri ayant séjourné quelques jours à Mantes, à cause des grandes pluies, se rendit maître de Provins, Montereau, Corbeil, Melun et vint bloquer Paris, après s'être emparé de toutes les portes et châteaux des environs. Les Seize employèrent tous les moyens pour animer le courage des habitants; ils firent faire des processions générales et particulières, et les officiers prêtèrent de nouveau serment de

fidélité à la sainte union. C'est ainsi qu'ils appelaient la ligue (1). Paris éprouva alors une cruelle famine. Henri ne voulut pas s'emparer de force de la ville, dans la crainte de l'exposer aux horreurs d'une ville prise d'assaut. « Je suis, disait-il, « le vrai père de mon peuple, je ressemble à cette « vraie mère de Salomon, j'aimerais quasi mieux « n'avoir point de Paris, que de l'avoir tout « ruiné, et tout dissipé par la mort de tant de « personnes. »

Il lève le siége pour aller à la rencontre du duc de Parme, que le roi d'Espagne envoyait pour secourir Paris; mais le duc évita de combattre, et satisfait d'avoir délivré Paris, il se rendit maître de Lagni, de Corbeil, et après avoir fait entrer dans la capitale une grande quantité de bateaux chargés de toutes sorte de provisions il se retira dans les Pays-Bas. Depuis le départ du duc de Parmes, les deux partis, celui du roi, et celui de la ligue, restèrent quelques temps affaiblis et n'en continuèrent pas moins la guerre. On fit de part et d'autre diverses entreprises; les Parisiens échouèrent dans une qu'ils formèrent sur Saint-Denis, où le chevalier d'Aumale, l'un de leurs chefs, fut tué au milieu de la ville, lorsqu'il s'en

(1) Voir Péréfixe.

était presque rendu le maître. Le roi, de son côté, en tenta sur Paris une qui ne lui réussit point, elle fut appelée la *journée des farines*, parce que Henri devait surprendre la ville sous prétexte d'un convoi de farines qu'on y amenait. Henri s'empara de Chartres en 1591. Dans ce même temps les principaux chefs de la ligue, tinrent une assemblée générale à Reims : il y fut résolu qu'on renouvellerait l'alliance avec l'Espagne. Grégoire XIV, successeur de Sixte-Quint, qui entretenait depuis long-temps des correspondances avec les Seize, leva une armée de douze mille hommes qu'il envoya au secours de la ligue, et fit publier en France, des lettres monitoriales contre Henri.

Le parlement de Tours en ayant eu avis, fit lacérer le monitoire par la main du bourreau et décerna prise de corps contre le Nonce qui l'avait apporté. Le roi remporta de grands avantages avec les troupes qu'il avait fait lever en Allemagne, par le vicomte de Turenne. Lesdiguières, qui combattait pour lui en Dauphiné, se rendit maître de Grenoble, et lui conserva le Dauphiné que le duc de Savoie voulait lui enlever; le jeune duc de Guise, se sauva de la prison où il était à Tours depuis la mort de son père, et vint augmenter la division qui régnait alors

dans le parti des ligueurs. Le jeune duc s'unit avec les Seize, qui, fortifiés de l'appui des Espagnols, résolurent de perdre le duc de Mayenne, et proposèrent à Philippe II le mariage de sa fille avec le jeune duc de Guise, qu'ils s'engageaient à reconnaître pour roi : ayant en outre dressé pour la ligue une nouvelle formule de serment qui excluait le prince du sang, ils s'emparèrent des biens de ceux qui ne voulurent pas la jurer, et chassèrent l'évêque de Paris et plusieurs autres personnes, qui, de concert avec quelques curés, disposaient les esprits en faveur de Henri IV.

De plus, ils profitèrent de l'absence du duc de Mayenne, et vinrent au parlement se saisir du président Brosson et de deux autres conseillers qu'ils firent pendre à la porte du Châtelet; mais le duc étant revenu à Paris, abattit entièrement la faction des Seize, en condamnant à mort neuf de ces factieux; on n'en put prendre que quatre, qu'il fit pendre dans le Louvre; les cinq autres se sauvèrent en Flandre.

En 1592, le roi vint assiéger Rouen, et, étant allé jusqu'à Aumale, au-devant du duc de Parme qui s'avançait pour secourir la ville, il y courut un grand danger, et reçut une blessure dans les reins. Le duc força Henri de lever le siége de

Rouen, et se retira ensuite à Caudebec, où il eut le bras cassé, en attaquant cette ville dont il se rendit maître. Il se vit sur le point d'être enveloppé avec toute son armée, par les troupes de Henri, qui s'étaient grossies de trois mille chevaux, et six mille fantassins accourus à son secours des provinces voisines. Son habileté et la mauvaise volonté de Biron, qui voulait faire traîner la guerre en longueur, le sauvèrent de ce mauvais pas, et ayant traversé la Seine, sans que le roi, qui d'ailleurs s'en aperçut trop tard, pût l'en empêcher, il ramena ses troupes dans les Pays-Bas.

Après la levée du siége de Rouen, la plus grande partie de l'armée du roi passa en Champagne, à la poursuite du duc de Parme, et se rendit maître d'Épernay, où le maréchal de Biron fut tué d'un coup de fauconneau (1).

La guerre continua en Bretagne, entre le prince de Conti et le duc de Mercœur.

« Le duc de Joyeuse Antoine Scipion, ayant « été défait par les royalistes au combat de Vil- « lemur, se noya dans le Tarn, et le père Ange « de Joyeuse son frère, qui, après avoir été ré- « pandu dans le grand monde, s'était fait capu-

(1) Péréfixe.

« cin, quitta l'habit avec la permission du pape,
« et prit sa place dans le parti de la ligue (1).

Le duc d'Épernon rentra dans le service du roi, Lesdiguières remporta des avantages en Piémont, et le duc de Parme mourut, comme il se préparait à rentrer en France, pour la troisième fois.

Les divisions augmentèrent dans Paris entre les royalistes, qu'on appelait politiques, et les Seize: le cardinal de Gondi et le marquis de Pisani, allèrent de la part du roi à Rome, où ils furent mal reçus. L'auditeur Séraphin disait au pape Clément VIII sur ce qu'il faisait toujours de nouvelles difficultés pour accorder l'absolution à Henri IV : « Très-Saint-Père, permettez-moi de
« vous dire, que Clément VII perdit l'Angleterre
« pour avoir voulu complaire à Charles-Quint,
« et que Clément VIII perdra la France, s'il con-
« tinue de chercher à complaire à Philippe II. »

En 1593, le duc de Mayenne convoqua à Paris les États-Généraux, pour procéder à l'élection d'un nouveau roi. Cette assemblée se tint au Louvre ; il y avait peu de noblesse, un grand nombre de prélats et de députés du tiers-état, créatures du duc de Mayenne, ou vendus pour

---

(1) Hénault.

laplupart au roi d'Espagne, lequel, pour hâter la conclusion des états en faveur de sa fille, envoya en France un corps d'armée, qui, après avoir repris Noyon, se dissipa et rentra en Flandre.

Le roi d'Espagne ayant appris que Henri avait déclaré aux députés qui tenaient leurs conférences à Surène, l'intention où il était de se convertir, fit proposer aux États de nommer un prince français qui régnerait conjointement avec l'infante Isabelle. Mais le parlement ordonna par un arrêt solennel qu'il serait enjoint au duc de Mayenne d'empêcher que la couronne de France, dont on lui avait commis la lieutenance, ne fût transférée aux étrangers et de plus il déclara nuls tous les traités, tant ceux faits que ceux qu'on pourrait faire par la suite et qui seraient contraires à la loi de l'État.

Le roi d'Espagne n'abandonna pas son projet, et il déclara aux États qu'il élisait le duc de Guise. Le duc de Mayenne, irrité qu'on voulût élever son neveu au-dessus de lui, fit une trève avec le roi, qui, après s'être fait instruire de la religion chrétienne, fit profession de la foi catholique, et reçut l'absolution dans l'église abbatiale de Saint-Denis, où il vint le 25 juillet 1593, revêtu d'un pourpoint et de chausses de satin blanc, d'un manteau et chapeau noirs, accompagné des

princes, seigneurs et officiers de la couronne, d'un grand nombre de gentilshommes, précédés des Suisses de sa garde, des gardes du corps écossais et français, et de douze trompettes. Les rues étaient tapissées et jonchées de fleurs.

Sa majesté fut reçue à l'entrée de l'église par l'archevêque de Bourges, assis sur un fauteuil couvert de damas blanc aux armes de France et de Navarre, et par le cardinal de Bourbon, plusieurs évêques, tous les religieux de Saint-Denis qui l'attendaient avec la croix, le livre des évangiles, et l'eau bénite.

L'archevêque lui fit les questions suivantes :

« Qui êtes-vous ?

« Henri répondit : — Je suis le roi.

« Que demandez-vous ?

« — Je demande à être reçu au giron de l'é-
« glise catholique, apostolique et romaine.

« Le voulez-vous sincèrement ?

« — Oui, je le veux et le désire. »

Aussitôt sa majesté, s'étant mise à genoux, fit sa profession de foi en ces termes :

« Je proteste et jure devant la face du tout-
« puissant, de vivre et mourir en la religion ca-
« tholique et romaine, de la protéger et défendre
« envers tous, au péril de mon sang et de ma vie,
« renonçant à toute hérésie contraire à elle. »

Ensuite il signa de sa main cette profession de foi.

L'archevêque reçut le papier de la main de Henri, et, en lui faisant baiser son anneau, il lui donna l'absolution et la bénédiction.

Le roi fut conduit au chœur, par les archevêques, évêques, abbés, les religieux de St-Denis et les curés qui étaient présents à la cérémonie. Et, après s'être mis à genoux devant le maître-autel, il réitéra, sur les évangiles, sa profession de foi et son serment. Le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Bourges, le relevèrent et le conduisirent à l'autel qu'il baisa, et il passa ensuite derrière le maître-autel, où il se confessa à l'archevêque, pendant qu'on chantait le *Te Deum* en musique.

Après la confession, on mena le roi sur un oratoire corvert de velours cramoisi, semé de fleurs de lys d'or, sur lequel il se mit à genoux pour entendre la messe.

A l'évangile, le cardinal de Bourbon lui apporta à baiser le livre des évangiles.

Ensuite sa majesté alla à l'offrande.

Après la messe, Henri retourna à son logis dans le même ordre qu'il était venu, et fit jeter de l'argent au peuple qui faisait retentir l'air des cris de *Vive le Roi!*

Henri assista aux vêpres et au sermon qui fut prêché par l'archevêque de Bourges, et après l'office, il monta à cheval, pour aller rendre grâces à Dieu, dans l'église de Montmartre.

Le 26, il alla faire ses dévotions, dans l'église de St-Denis, où il fut reçu par les religieux, en habits sacerdotaux (1). L'abjuration du roi porta le dernier coup à la ligue, malgré la résistance de Rome.

En 1594, Meaux et Lyon se rendirent au roi, qui, pour se concilier l'affection et le respect des peuples, ne voulut pas différer davantage de se faire sacrer.

« Les troubles de la France et les circonstances « de la ligue qui tenait Reims en sa puissance, « furent les motifs qui déterminèrent Henri IV « à se faire sacrer à Chartres, cérémonie qu'il « ne pouvait plus différer sans risque de voir le « feu de la division s'entretenir et se rallumer « même dans ses états (2). »

Sa majesté arriva dans cette ville le 17 février 1594, et le lendemain alla entendre la messe dans l'église de Notre-Dame où l'évêque de Chartres, Nicolas de Thou, le reçut à la tête de son

---

(1) Voir le Journal de Henri IV.

(2) Favin dans son Histoire de Navarre.

chapitre à l'entrée de l'église. Le 19, le seigneur de Souvrai, gouverneur de Tours, fut député pour aller chercher la Sainte-Ampoule de Marmoutiers-lez-Tours (1). Sur l'avertissement de l'arrivée des religieux de Marmoutiers qui apportaient la Sainte-Ampoule de Saint-Martin, le clergé alla processionnellement au-devant d'elle sur les deux heures de relevée jusqu'à la porte des Espars et la conduisit au monastère royal de Saint-Père-en-Vallée. Les boutiques furent fermées et les rues tapissées et toutes les cloches de la ville sonnèrent en signe de réjouissance. Le soir on chanta à l'église Notre-Dame un salut pour rendre grâces à Dieu, et le lendemain on fit une procession solennelle à laquelle le roi assista avec toute sa noblesse et tous les officiers de sa cour, tant pour la réception de la Sainte-Ampoule que pour la réduction des villes d'Orléans et de Bourges (2).

Depuis l'arrivée du roi jusqu'au 26, on acheva tous les préparatifs des cérémonies du sacre, et on fit apporter la couronne impériale close, la couronne moyenne, le sceptre, la main de jus-

(1) Voir à la fin de l'ouvrage la Dissertation sur les Ampoules de Saint-Remi et de Marmoutiers.

(2) Voir Nicolas de Thou.

tice, le manteau royal, la camisole, les sandales, les éperons, l'épée, la tunique, la dalmatique et tous les autres ornements royaux qu'il avait fallu refaire entièrement, les anciens ayant été détruits.

La veille du sacre qui avait été fixé au premier dimanche de carême, le roi vint en l'église Notre-Dame où il assista à la messe, aux vêpres et au sermon; sur les huit heures du soir il retourna à l'église où après avoir fait ses dévotions il entra dans son oratoire dressé sous un pavillon de damas, de couleur pourpre, et chapiteaux de velours violet, semé de fleurs de lys d'or, et là il se confessa à l'évêque de Troyes et se retira ensuite au palais épiscopal.

Le cœur de la grande église fut tendu de riches tapisseries; près du grand autel on posa la chaire de l'évêque officiant, vis-à-vis de la dite chaire, environ neuf ou dix pieds en arrière, on dressa un marche-pied d'un demi pied de haut, long de deux toises, couvert de riches tapis et au-dessus un riche dais de broderie d'or et d'argent.

« Entre la chaire du roi et celle de l'évêque « était un appui d'oratoire couvert d'un drap de « toile d'argent damassée à feuillages rouges avec « deux carreaux pareils dont l'un, le plus bas, « était de longueur d'environ cinq quartiers pour

« servir à sa majesté et à l'évêque officiant lors-« qu'ils se prosternent durant la Litanie (1). »

Derrière la chaire royale étaient, à trois pieds l'un de l'autre, deux petits siéges pour M. le connétable et M. le chancelier.

Et plus en arrière un banc couvert comme les siéges de satin bleu semé de fleurs de lys d'or pour MM. les grands maîtres, chambellan et premier gentilhomme de la chambre.

Au côté droit du grand autel fut préparé un autre banc couvert de tapis pour MM. les pairs ecclésiastiques et un autre derrière eux pour les prélats qui assistaient à la cérémonie.

Plus en arrière était une autre forme pour MM. du conseil d'état de robe longue, les présidents et conseillers du parlement de Paris transférés à Tours et que le roi avait mandés pour assister à cette cérémonie.

La chaire épiscopale fut réservée pour MM. les secrétaires d'État.

Les chantres de la chapelle du roi parmi lesquels il y en avait quelques-uns de la chambre, se tenaient debout entre la chaire épiscopale et les bancs ci-dessus.

Au côté gauche du maître-autel était pour

---

(1) Nicolas de Thou.

MM. les pairs laïques une longue forme parée comme celle qui était au côté droit, une autre par derrière pour l'ambassadeur de Venise qui était le seul résident auprès de sa majesté, et un pavillon pour ouïr le roi en confession avant la communion.

Sur le même rang il y avait un autre banc pour les seigneurs employés à recevoir la couronne royale et débarrasser le roi de son sceptre et de sa main de justice pendant la communion et l'offrande (1).

Derrière, se trouvaient des siéges pour MM. les chevaliers du Saint-Esprit et autres seigneurs tant des affaires que du conseil.

On avait dressé tout autour du chœur, en dedans, des échafauds auxquels on montait par dehors par quatre grands escaliers de bois.

Le plus proche, à main droite, fut réservé pour mesdames les princesses, dames de la cour, demoiselles de leur suite, les chevaliers de l'ordre, capitaines, gentilshommes de la chambre, gentilshommes servants, et pour messieurs du grand conseil et des finances.

Celui à gauche, pour les personnes de marque auxquelles MM. les capitaines des gardes et

(1) Ces seigneurs étaient MM. le duc de Montbazon, d'O et de Roquelaure.

maîtres des cérémonies donneraient entrée.

Les galeries du choeur et de la nef furent laissées à ceux qui y pourraient trouver place.

Le trône royal fut dressé au pupitre et jubé du choeur, au-dessous du crucifix, et pour y monter on construisit dans le choeur deux grands escaliers de bois, à droite et à gauche, avec barrières et appuis ornés de tapis.

Au milieu du pupitre fut faite une plate-forme de 8 pieds de long sur cinq de large, où l'on montait du pupitre par quatre degrés, et sur laquelle fut posée la chaire du roi de telle façon que lui étant assis pouvait être vu du choeur et de la nef.

Au-dessus il y avait un dais de velours violet, semé de fleurs de lys d'or.

Au-devant de la chaire fut mis un appui d'oratoire : au-dessous et sur le plan du pupitre, on prépara un siége pour M. le connétable; à la droite sur la seconde marche de la plate-forme, fut pareillement dressé un siége pour M. le grand-chambellan, et à la gauche sur le premier et plus bas degré, en fut mis un autre pour M. le premier gentilhomme de la chambre.

Devant sa majesté sur le plan du pupitre à droite, était le siége de M. le chancelier, et à gauche celui du grand-maître.

Contre l'appui du pupitre qui regarde la nef,

furent assis MM. les pairs ecclésiastiques, et à gauche MM. les pairs laïques.

Tous les trônes et siéges étaient parés de riches tapisseries.

Entre la barrière de l'appui du pupitre et les siéges préparés pour les pairs, se mirent quelques-uns des cent gentilshommes, et au bout du pupitre à droite on dressa un autel, où sa majesté entendit une messe basse, pendant qu'on chantait la grande.

Dès le matin du jour de la cérémonie, M. de Rhodes, grand-maître des cérémonies, assisté de MM. de Surène, maître d'hôtel ordinaire du roi, et de Chateauvieux capitaine de la garde écossaise, se rendirent à l'église, pour donner ordre à tout ce qui était nécessaire et placer chacun selon son rang et sa dignité.

Le roi, dès six heures du matin, députa MM. le comte de Lauzun, le comte de Dinan, le comte de Cheverny, fils aîné du chancelier de France, et le baron de Termes, pour aller en l'abbaye de Saint-Père, chercher la Sainte-Ampoule, et la conduire en l'église de Chartres. Ces seigneurs suivis de leurs écuyers et gentilshommes, dont chacun portait les armes de son maître partirent aussitôt du palais, emmenant avec eux une haquenée blanche, que devait monter le religieux

qui porterait la Sainte-Ampoule, et un dais de damas blanc à fleurs d'or, que l'on devait tenir élevé sur la Sainte-Ampoule tant en allant à l'église, qu'en retournant à l'abbaye.

Les barons ayant fait serment aux religieux de Marmoutiers de leur remettre fidèlement la Sainte-Ampoule, celui qui la portait monta sur la haquenée et quatre religieux, vêtus d'aubes blanches, soutinrent le dais, accompagnés du président et lieutenant général du bailliage, et siége présidial de Chartres, des échevins et bourgeois à ce députés et portant chacun une torche de cire blanche aux armes du roi et de la ville.

Les religieux de Saint-Père-en-Vallée, en firent, de leur part, porter quatre aux armoiries de leur abbaye.

La Sainte-Ampoule fut déposée en la chapelle de Vendôme, et les rues depuis l'abbaye, jusqu'au portail de l'église, furent décemment tendues.

Quelque temps après le départ des barons, l'évêque de Chartres, accompagné de son chapitre, vint faire sa prière au-devant du maître-autel, et ensuite ayant pris une étole et une chape de drap d'or, sa mitre et sa crosse, et les chanoines leurs chapes et tuniques, il s'assit, en attendant

les pairs, sur la chaire qui lui avait été préparée devant le dit autel, ayant ses chanoines autour de lui.

Peu de temps après arrivèrent, revêtus de leurs habits pontificaux, les évêques de Nantes, Digne, Maillezais, Orléans et Angers, représentant les évêques de Laon, Langres, Beauvais, Châlons et Noyon, pairs ecclésiastiques.

Partirent au même instant du palais, monseigneur François de Bourbon, prince de Conti, Charles de Bourbon, comte de Soissons, Henri de Bourbon, duc de Montpensier princes du sang, MM. de Luxembourg duc de Piney, Albert duc de Retz et de Levry duc de Ventadour, représentant les ducs de Bourgogne, de Normandie, d'Aquitaine, de Toulouse, de Flandres et de Champagne.

Ils étaient tous vêtus de tuniques de toile d'argent damassées à feuillages rouges, longues jusqu'à mi-jambes et par-dessus, de manteaux et épitoges de serge drapée, teinte en écarlate violette, avec collets ronds et renversés fourrés d'hermines mouchetées.

Chacun des ducs portait le chapeau d'or, et les comtes des cercles d'or.

Les manteaux étaient ouverts et fendus sur l'épaule droite, et garnis sur l'ouverture de bou-

tons et agrafes de prix, avec quelque différence, quant à l'enchérissement de ceux des ducs et de ceux des comtes.

Après avoir conféré avec l'évêque de Chartres, les pairs de France députèrent pour aller quérir le roi, les évêques de Nantes et de Maillezais représentant ceux de Laon et de Beauvais, à qui appartient cette fonction.

Ils partirent processionnellement, portant des reliques de saints, pendues à leur cou et précédés des enfants de chœur, chantres, chanoines, des deux croix, de l'eau bénite et de l'encensoir.

Arrivés à l'évêché, ils trouvèrent sa majesté, comme couchée sur un lit richement paré, et vêtue d'une chemise de toile de Hollande, par-dessus d'une camisole de satin cramoisi, fendue ainsi que la chemise devant et derrière, pour recevoir la sainte onction, et d'une robe de toile d'argent longue, jusqu'à mi-jambes et avec manches.

Lesdits évêques ayant aperçu le roi, celui de Nantes dit l'oraison, *omnipotens sempiterne Deus*, etc.

Et ensuite ayant soulevé sa majesté, l'un à droite, l'autre à gauche, ils la conduisirent processionnellement à l'église en chantant *ecce mitto angelum meum*, etc.

En sortant de l'évêché, le sieur de Suresne conduisant les archers du grand prévôt, marchait le premier, après lui le clergé suivi des Suisses de la garde, des trompettes, des hérauts, après lesquels venaient les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, suivis des huissiers de la chambre du roi, des archers de la garde et des Écossais, qui étaient près de sa majesté, devant laquelle était le maréchal de Matignon, représentant M. le connétable, tenant l'épée royale nue, revêtu du manteau, et ayant sur la tête un cercle en la manière des pairs, comtes, laïques.

Après lui marchait Philippe Huraut comte de Chiverny, chancelier de France, vêtu de son manteau et épitoge d'écarlate rouge, rebrasé et fourré d'hermines, deux limbes de même couvertes de passements d'or sur chaque épaule, et le mortier de drap d'or sur la tête.

Ensuite M. le comte de Saint-Paul, représentant le grand-maître, et tenant le bâton droit en la main.

A droite était M. le duc de Longueville, grand chambellan de France.

Et à gauche, M. de Bellegarde, grand écuyer. Ces trois seigneurs étaient vêtus de tuniques et manteaux comme les pairs laïques. M. de Lon-

gueville avait un chapeau ducal, comme un duc pair, et les deux autres des cercles comme les comtes pairs, et deux limbes sur leurs manteaux.

Le roi marchait le dernier entre les deux évêques.

Le clergé étant arrivé à la porte de l'église, l'évêque de Maillezais dit cette oraison, *Deus qui scis*, etc.

Ensuite le roi entra dans l'église, et les chanoines chantèrent, *Domine in virtute tua, etc.* il fut conduit devant le maître-autel, et présenté par les deux évêques à celui de Chartres, officiant, qui dit ces oraisons, *Omnipotens Deus respice, etc.*, et *Deus cœlestium moderator*, etc.

Le roi ayant achevé sa prière offrit à Dieu sur l'autel, une chasse d'argent doré.

Sa majesté fut ensuite conduite dans sa chaire vis-à-vis celle de l'évêque de Chartres. A sa droite était le sieur de Châteauvieux, capitaine de la garde écossaise, et ses Écossais près de la personne de sa majesté, à gauche M. de Praslin, capitaine des gardes françaises; à quelques pas devant le roi, à droite. M. de Chavigny, capitaine de l'une des compagnies des cent gentilshommes, à gauche M. de Rambouillet, capitaine de l'autre compagnie, et les cent gentilshommes étaient près de leurs capitaines. Derrière le roi

fut assis M. de Matignon, sans épée, parce qu'en venant prendre sur le maître-autel l'épée royale servant au sacre, il avait donné la sienne à un de ses écuyers. Le chancelier était derrière lui, chacun d'eux assis sur un siége à part. Plus loin sur un banc était le grand-chambellan, ayant le grand-maître à sa droite, et le premier gentilhomme à sa gauche.

Le roi étant en sa chaire, l'évêque de Chartres donna de l'eau bénite à sa majesté, à tous les seigneurs, et à tous les assistants, après quoi le chœur chanta tierce. L'évêque ayant été averti de l'arrivée de la Sainte-Ampoule, alla processionnellement au-devant d'elle jusqu'à la chapelle de Vendôme, assisté des évêques de Nantes, de Maillezais, et de son chapitre.

Les religieux de Marmoutiers avant que de mettre la Sainte-Ampoule dans les mains de l'évêque, prirent de lui, par devant notaires, le serment qu'il la leur rendrait après le sacre; ce qu'ayant promis, les chanoines chantèrent *O pretiosum munus, ô pretiosa*, etc.

Après ces prières, l'évêque de Chartres vint déposer la Sainte-Ampoule sur le maître-autel, les religieux de Marmoutiers et de Saint-Père, les officiers du roi et les échevins de la ville se rangèrent aux environs de l'autel, les quatre barons

qui l'avaient été quérir entrèrent pareillement dans le chœur, portant dans leurs mains les lances où étaient les pannonceaux de leurs armoiries, et se placèrent dans les chaises des chanoines, à gauche.

Ensuite le dit évêque se retira derrière le maître-autel pour se revêtir de ses habits pontificaux, comme pour dire la messe, et accompagné de l'abbé de Sainte-Geneviève de Paris, du doyen de l'église de Chartres, le premier pour chanter l'épître, le second pour l'évangile, avec douze chanoines revêtus d'habillements de diacres et sous-diacres il revint à l'autel, et assisté des évêques de Nantes et de Maillezais, il s'approcha de sa majesté à qui il fit cette demande : *Nous vous demandons*, etc, etc.

A quoi sa majesté répondit : *Je vous promets et octroie*, etc, etc (1).

Le roi ayant fait cette promesse, les évêques de Nantes et de Maillezais le soulevèrent de sa chaire, et demandèrent au peuple s'il l'acceptait pour roi; ayant reçu le consentement unanime, l'évêque présenta à sa majesté le serment du royaume, que le roi mettant la main sur les saints Évangiles jura en ces termes : *Je promets*

(1) Voir Philippe II.

au nom de Jésus-Christ ces choses, etc, etc (1).

Après qu'Henri eut fait le serment accoutumé, les évêques de Nantes et de Maillezais le conduisirent devant le maître-autel, où le sieur de Bellegarde, premier gentilhomme de sa chambre, le dévêtit de sa robe de toile d'argent à manches; et sa majesté n'étant vêtue que de sa camisole de satin cramoisi, l'évêque officiant prononça sur elle les bénédictions et oraisons accoutumées.

Ensuite, M. de Longueville, grand chambellan de France, chaussa au roi les bottines de velours violet semé de fleurs de lys d'or, et le prince de Conti lui mit les éperons qu'il lui ôta aussitôt : l'officiant fit la bénédiction de l'épée par cette prière, *exaudi quesumus*, etc. ensuite l'évêque la ceignit au roi, et après l'avoir incontinent ôtée, la tira du fourreau qu'il laissa sur l'autel, et la remit au roi qui la porta nue et droite, pendant que l'évêque prononça *accipe hunc gladium*, etc.

Sa majesté ayant baisé l'épée l'offrit à l'autel. Et l'évêque la remit entre les mains du roi, qui la donna à M. le maréchal de Matignon, comme réprésentant le connétable, pour la porter devant lui en tous les actes du sacre.

---

(1) Voir Philippe II.

Ensuite l'évêque revint à l'autel où prenant la Sainte-Ampoule, il en tira avec une aiguille d'or un peu de baume de la grosseur d'un pois, et avec le bout du doigt, il le mêla avec le Saint-Chrême préparé pour cela.

Pendant cette cérémonie, l'on chantait l'antienne *super gentem francorum*, etc.

Les évêques de Nantes et de Maillezais commencèrent ensuite les litanies, et le roi à qui l'on avait ôté les attaches de sa camisole, et de sa chemise devant et derrière, se prosterna devant l'appui de son oratoire.

A ces paroles des litanies *ut hunc præsentem famulum tuum*, etc, l'évêque se leva et tenant sa crosse en main répéta ce verset par trois fois, puis se prosterna de nouveau auprès du roi, et les litanies furent achevées.

Ensuite l'évêque se releva et prononça sur le roi qui était toujours prosterné les oraisons suivantes.

Pater noster, etc.

Prætende, *quœsumus*, etc.

Après ces prières, le prélat s'assit, et avant de sacrer le roi, il dit sur lui : *Te invocamus*, etc.

Les oraisons *Deus qui populis*, etc.

In diebus ejus, etc, etc.

Omnipotens sempiterne, etc.

Après lesquelles l'évêque officiant, tenant en sa main la patène sur laquelle était la sainte-onction, commença du pouce droit à oindre et sacrer le roi aux sept endroits ordinaires.

En disant à chaque onction : *Ungo te in regem de oleo sanctificato, in nomine* † *patris et filii* † *et spiritûs sancti* †.

Pendant ces onctions, la chapelle du roi chanta *unxerunt Salomonem Sadoch*, etc.

Ensuite l'évêque dit ces trois oraisons :

Christe, perunge hunc regem, etc.

Deus, electorum fortitudo, etc.

Deus Dei filius, etc, etc.

Ces oraisons terminées, l'évêque de Chartres, assisté de ceux de Nantes et de Maillezais, referma les ouvertures des vêtements de sa majesté, et après que M. de Longueville, grand chambellan de France, l'eut revêtu de sa tunique, de sa dalmatique et du grand manteau, l'évêque lui oignit les paumes des deux mains, et dit l'oraison, *Deus qui es justorum gloria*, etc.

Sa majesté ayant les mains jointes sur sa poitrine, l'évêque lui donna des gants qu'il bénit en disant, *omnipotens creator qui homini*, etc., et y ayant jeté de l'eau bénite dessus, il les mit aux mains du roi, en disant, *Circumda, Domine, etc.*

L'évêque bénit ensuite l'anneau d'or par cette

prière, *Deus totius creaturæ principium, etc*, et le mit au doigt annulaire de sa majesté, en prononçant, *accipe annulum signaculum,* etc.

Deus cujus est omnis potestas, etc.

Ensuite l'évêque mit le sceptre royal en la main droite du roi, en disant *accipe sceptrum regiæ*, etc.

Omnipotens Domine, etc.

Puis la main de justice en la main gauche, en disant *accipe virgam virtutis*, etc.

Le roi étant revêtu de tous ses ornements royaux, excepté la couronne, M. Philippe Hurault, comte de Cheverny, chancelier de France se mit contre l'autel, le visage tourné vers sa majesté, et appela à haute voix, selon leurs dignités, les pairs laïques, les premiers, puis les ecclésiastiques.

« M. le prince de Conti, qui servez pour le « duc de Bourgogne, présentez-vous à cet acte.

« M. le comte de Soissons, qui servez pour le « duc de Normandie, présentez-vous.

« M. le duc de Montpensier, qui servez pour « le duc d'Aquitaine, présentez-vous, etc.

« M. le duc de Luxembourg, qui servez pour « le comte de Toulouse, présentez-vous, etc.

« M. le duc de Retz, qui servez pour le comte « de Flandre, présentez-vous, etc.

« M. le duc de Vantadour, qui servez pour

« le comte de Champagne, présentez-vous, etc.

« M. l'évêque de Nantes, qui servez pour l'é-
« l'évêque duc de Laon, présentez-vous, etc.

« M. l'évêque de Digne, qui servez pour l'évê-
« que duc de Langres, présentez-vous, etc.

« M. l'évêque de Maillezais, qui servez pour
« l'évêque comte de Beauvais, présentez-vous, etc.

« M. l'évêque d'Orléans, qui servez au lieu de
« l'évêque comte de Châlons, présentez-vous, etc.

« M. l'évêque d'Angers, qui servez au lieu de
« l'évêque comte de Noyon, présentez-vous. »

Tous étant assemblés autour de sa majesté, l'évêque de Chartres officiant, représentant l'archevêque et duc de Reims, premier pair de France, prit sur l'autel la grande couronne et la souleva seul à deux mains sur le chef du roi sans le toucher; tous les pairs y mirent aussitôt la main pour la soutenir, et l'évêque la touchant de la main gauche la bénit en disant, *coronet te Deus coronâ gloriæ*, etc.

Et la mettant seul sur la tête de Henri, en la touchant toujours de la main gauche, et les pairs la soutenant, il dit : *Accipe coronam regni*, etc. et l'oraison *Deus perpetuitatis, Deus virtutum*, etc.

Les bénédictions *extendat omnipotens Deus*, etc. *Benedic Domine regem*, etc.

Omnipotens Deus det tibi de rore cœli, etc.

Benedic, Domine, fortitudinem principis et opera, etc.

Le roi étant couronné et les bénédictions et oraisons terminées, l'évêque de Chartres prit sa majesté par le bras droit, et, accompagné de tous les pairs soutenant la couronne autant qu'ils le pouvaient, conduisit le roi à travers le chœur en son trône royal.

Henri portait toujours le sceptre et la main de justice.

Devant lui marchait le maréchal de Matignon, portant l'épée nue.

M. le chancelier suivait seul le roi, et après lui venait le grand-maître ayant à sa droite le chambellan, et à sa gauche le premier gentilhomme de la chambre. Le sieur de Saint-Luc portait la queue du manteau royal.

Au bas de l'escalier du trône, à droite, était M. le comte de Maulevrier, capitaine des Suisses de la garde : les hérauts et rois d'armes tête nue, et revêtus de leur cotte d'armes, se tenaient de marche en marche des dits escaliers.

Sur le haut de l'escalier, à droite, était M. de Rhudes, et sur l'autre, à gauche, M. de Surennes portant chacun leur bâton.

Le roi fut intronisé par le prélat officiant qui dit : *Sta et retine a modo statum*, etc., en y ajou-

tant l'oraison : *Deus qui victrices*, etc., après laquelle le roi étant toujours assis, l'évêque, tête nue, lui fit une profonde révérence et vint l'embrasser en criant par trois fois : *vive le roi*! à la dernière il ajouta *vive éternellement*.

Les pairs laïques et ecclésiastiques vinrent également faire la révérence au roi et l'embrassèrent avec semblable acclamation, après quoi ils s'assirent sur les siéges qui leur avaient été préparés, les ecclésiastiques à droite du roi, les laïques à gauche.

Tout le peuple qui remplissait la nef fit retentir les voûtes du temple des cris de *vive le roi*, qui se mêlaient au son de toutes sortes d'instruments, et les hérauts jetèrent du haut du jubé dans la nef des pièces d'or et d'argent sur lesquelles était représenté un Hercule revêtu de sa peau de lion et sa massue sur l'épaule avec ces mots : *invia virtuti nulla est via*, et de l'autre côté le buste de sa majesté avec cette légende : *Henricus* IV *Franc. et Navar. rex.* 1594.

Sa majesté étant intronisée, l'évêque descendit du pupitre par l'escalier à gauche, et à l'endroit de l'aigle du chœur, commença à haute voix le *Te Deum* qui fut suivi et achevé en musique par la chapelle du roi. L'évêque de Chartres se revêtit pour commencer la messe.

A la lecture de l'évangile, le roi se leva et ôta sa couronne, l'archevêque de Bourges, grand aumonier de France, présenta le texte à baiser à sa majesté. Après l'offertoire, les hérauts d'armes et les huissiers de la chambre montèrent sur le trône pour accompagner le roi à l'offrande, en cet ordre :

1° Marchaient les hérauts d'armes et les huissiers, après eux le sieur de Sourdis, gouverneur de Chartres, portant le vin, suivi de M. de Souvray, gouverneur de Tours, portant un pain d'argent, sur un oreiller de velours, le sieur d'Entragues, gouverneur d'Orléans portant de même un pain d'or, et M. d'Escars portant une riche bourse garnie de 13 pièces d'or.

Venaient ensuite M. le chancelier, M. le comte de Saint-Paul, et le maréchal de Matignon.

Le roi les suivit environné des pairs, et ayant en sa main son sceptre et sa main de justice; lorsqu'il fut arrivé à l'autel, MM. d'O et de Roquelaure débarrassèrent le roi du sceptre et de la main de justice, et ceux qui avaient apporté les offrandes les mirent dans les mains de sa majesté qui les présenta à l'autel; après quoi le roi reprit son sceptre et sa main de justice, et revint à son trône dans le même ordre.

Le grand chambellan et le premier gentil-

homme de la chambre, étaient demeurés au jubé pour garder le trône et le siége royal.

Devant la communion, l'évêque fit cette bénédiction, sur le roi et sur les assistants : *benedicat tibi Dominus*, etc.

Après le *Pax Domini*, l'archevêque de Bourges vint à l'autel recevoir de l'évêque officiant le baiser de paix qu'il rendit au roi en le baisant, et tous les pairs baisèrent également sa majesté.

La messe finie, les pairs amenèrent à l'autel sa majesté, qui, après s'être confessée au curé de Saint-Eustache à Paris, reçut la communion sous les deux espèces, comme c'est la coutume des rois.

Ensuite l'évêque de Chartres mit sur la tête du roi une couronne plus légère avec laquelle il retourna au palais épiscopal, vêtu de ses habits et ornements royaux, dans le même ordre qu'il était venu à l'église, le peuple criant de toutes parts, *vive le roi*.

La grande couronne y fut portée devant sa majesté sur un riche oreillier par M. le duc de Montbazon, le sceptre par M. d'O, la main de justice par M. de Roquelaure.

L'épée royale nue par le sieur de Matignon, marchant le plus près du roi.

La Sainte-Ampoule fut honorablement ramenée par les barons en l'abbaye de Saint-Père

en Vallé d'où on la rapporta à Marmoutiers.

Le roi ayant changé d'habits donna sa chemise et ses gants à son grand aumônier, pour se servir des cendres au premier mercredi de carême, à l'usage ordonné par l'Église, et sa majesté revêtue d'autres habits très-riches vint dîner sur un dais élevé, préparé dans la salle épiscopale, et orné de belles tapisseries.

La table du roi était de 9 pieds de long, un pied plus haute que celles des pairs, lesquelles furent dressées aux deux bouts de la sienne, ayant à sa droite, et du côté le plus près de lui, l'évêque de Chartres, et ensuite les pairs ecclésiastiques en habits pontificaux, et selon leur ordre.

A gauche il y avait une autre table pour les pairs laïques, tous revêtus des habits qu'ils portaient au sacre.

Au-dessous des dites tables on en avait dressé d'autres pour MM. les ambassadeurs, étant lors à la suite du roi, M. le chancelier, les officiers de la couronne, ceux qui avaient porté les honneurs, et les autres seigneurs qui ont coutume d'y prendre séance.

Ce fut l'évêque de Chartres qui fit la bénédiction.

M. le comte de Saint-Paul, portant le bâton

haut, précédé des maîtres-d'hôtel les bâtons bas, fit les fonctions de grand-maître ; MM. de Rohan de pannetier ; le comte de Sancerre, d'échanson ; le comte de Thorigny, de ranchant ; les gentilshommes de la chambre portèrent la viande, et chaque service fut accompagné du son des instruments.

Durant le dîner, M. de Matignon se tint debout au haut de la table du roi, tenant en sa main, sur un carreau de drap d'or, l'épée royale nue et droite.

La grande couronne, le sceptre et la main de justice furent mis sur un riche carreau.

Après le festin, sa majesté accompagnée des pairs, des ambassadeurs, des officiers de la couronne, et précédée du connétable, et de ceux qui portaient le sceptre et la main de justice, se retira dans son appartement, où elle resta jusqu'au soir, qu'elle fit servir un magnifique repas auquel plusieurs dames furent admises.

Madame, sœur de sa majesté, fut placée à sa table, sous un même dais; à quelque distance, à droite, étaient mesdames la princesse de Condé et la duchesse de Nivernois.

A gauche, au-dessous de Madame, se trouvait madame la princesse de Conti, avec mesdames de Rohan et de Retz.

M. le comte de Soissons y fit les fonctions de grand-maître, M. le prince de Conti servit de grand pannetier, M. de Longueville de grand échanson.

M. le comte de Maulevrier servit de pannetier à Madame, sœur du roi, M. de Mirepoix d'échanson, et M. le comte du Lude de tranchant.

Le souper fini, sa majesté se retira dans sa chambre, suivie de madame sa sœur, de MM. les princes, de mesdames les princesses, et autres seigneurs et dames qui avaient assisté au repas.

Henri IV épousa Marie de Médicis qui fut sacrée à Saint-Denis le 13 mai 1610 par M le cardinal de Joyeuse.

L'église fut tendue des plus belles tapisseries de la couronne, et les échafauds et siéges couverts de très-riches tapis.

Sa majesté fut amenée dans l'ordre suivant :

1° Les compagnies des gardes formaient la haie depuis la porte du château où étaient logés le roi et la reine, jusqu'à l'entrée de l'église.

La marche était ouverte par le prévôt de l'hôtel avec les archers.

Après eux venaient les Suisses tous habillés de velours violet et portant des bonnets de velours noir ornés de panaches blancs.

Suivaient les deux cents gentilshommes d'hon-

neur de la chambre du roi, vêtus de satin blanc et violet ayant leurs masses dorées couvertes de velours violet.

Après eux marchaient les tambours et trompettes portant de grandes casaques de velours bleu.

Puis les clairons et hautbois et ensuite les hérauts d'armes ayant leurs hoquetons de velours violet, semés de fleurs de lys d'or, et tenant chacun un bâton royal, peint d'azur, et semés de fleurs de lys d'or.

Les hérauts étaient entourés de gentilshommes d'honneur et suivis d'un grand nombre de seigneurs qui précédaient les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit ayant le grand ordre sur leurs manteaux.

Venaient ensuite MM. le duc et le chevalier de Guise, tous deux vêtus de drap d'or, portant la grande cape aussi de drap d'or, enrichie de pierreries, et ayant de petits bonnets de velours noir, surmontés de panaches de même couleur.

Suivaient les princes qui portaient le sceptre royal, et la main de justice, et après eux le prince de Conti, aussi vêtu de drap d'or, et précédant sa majesté la reine dont il portait la couronne.

Sous un riche dais marchait sa majesté, soutenue par MM. les cardinaux de Gondi et de Sourdis et vêtue de son manteau royal de velours vert

et d'un surcot d'hermines, enrichie de pierreries et semé de fleurs de lys d'or.

Un peu après la reine, était à droite, M. le dauphin, et à gauche M. le duc d'Orléans, tenant le bord du manteau royal, dont la grande queue était portée par mesdames les princesses de Conti, de Montpensier et de Guise, suivies de grands seigneurs vêtus de drap d'or, qui portaient la queue de leurs manteaux.

Venaient ensuite madame de France, vêtue de son manteau dont la queue était tenue par MM. le chevalier de Montmorency, et le comte de Vaulte, aussi vêtus de drap d'or.

Après, sous un dais, suivait la reine Marguerite, soutenue par MM. le maréchal de Lavardin et comte de la Rochefoucauld richement habillés, portant sur sa tête une couronne très-précieuse et revêtue de son manteau royal, dont la queue était soutenue par quatre duchesses précédant deux seigneurs qui portaient les leurs.

Après eux marchaient deux comtesses.

Toutes les princesses portaient leurs couronnes qui étaient enrichies de grosses perles, diamants, et rubis, excepté celle de madame de Montpensier qui était d'or seulement.

Sa majesté étant arrivée à l'église fut menée devant le maître-autel, où après avoir fait sa

prière, elle baisa le reliquaire que lui présenta M. le cardinal de Joyeuse, revêtu de ses habits pontificaux, et assisté de MM. les cardinaux de Gondy, de Sourdis, du Perron, et d'un grand nombre d'évêques, prélats et abbés.

Sa majesté fut ensuite conduite sur son trône qui avait été élevé devant le maître-autel, et lorsqu'elle y fut assise, toutes les princesses, dames, princes et seigneurs prirent leurs places chacun dans son ordre.

Le roi assista à la cérémonie dans une tribune fermée.

Sa majesté fut ensuite ramenée au pied de l'autel, où elle fit sa prière, la face prosternée contre terre, et lorsqu'elle l'eut terminée, elle fut relevée et sacrée par le cardinal, en la manière accoutumée.

Sa majesté revint sur son trône, pour entendre la messe qui fut célébrée par le cardinal.

La grande couronne qui avait servi au couronnement de sa majesté fut posée devant elle sur un siége, et les seigneurs qui portaient le sceptre et la main de justice se mirent aux côtés de la reine (1).

La messe terminée, l'on jeta au peuple des pièces d'or et d'argent à l'effigie de la reine qui

(1) Voir pour le surplus le sacre et couronnement d'Élisabeth.

retourna au château dans le même ordre où elle était venue à l'église.

Après le repas sa majesté revint à Paris avec le roi et toute la cour.

LOUIS XIII,

Sacré à Reims, le 17 octobre 1610, par le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen (l'archevêque de Reims de la maison de Lorraine n'étant pas encore sacré).

Louis, fils de Louis-le-Grand et de Marie de Médicis, n'avait encore que dix ans lorsqu'il parvint à la couronne.

Sa mère fut déclarée régente du royaume par arrêt du parlement, et après avoir fait rendre les derniers devoirs à la mémoire de son époux, elle pensa à faire sacrer et couronner le jeune monarque.

Elle fit publier dans les siéges présidiaux à tous les officiers de se rendre à Reims, où l'on porta les ornements royaux qui se conservaient dans l'abbaye de Saint-Denis.

Le roi partit de Paris, le samedi 2 octobre, avec sa mère, et accompagné de la plupart des princes, princesses, seigneurs et dames de leur cour; ils

allèrent coucher à Fresnes, passèrent par Meaux, et après avoir séjourné quelque temps à Monceaux, ils se rendirent à Gandelu, à Fère, et arrivèrent à Fimes, petite ville à six lieues de Reims, d'où le roi partit pour faire son entrée dans la ville le jeudi 14 octobre (la reine mère l'ayant devancé et précédé de quelques heures pour Reims).

Sa majesté trouva, à une lieue de la ville, une grande partie des troupes de cavalerie que le maréchal de la Châtre avait ramenées d'Allemagne; ainsi que la plupart des compagnies entretenues des princes et seigneurs qui tous armés, et bien montés, firent quelques exercices dans une vaste plaine sous les yeux de sa majesté qui fut saluée au même endroit par cinquante hommes de la ville, vêtus d'habits gris couverts de clinquants d'or, ainsi que les harnais des chevaux qu'ils montaient.

Le roi fut reçu à la première porte de la ville par les officiers, les magistrats et le clergé qui était venu processionnellement.

On avait construit auprès de la porte un théâtre, où sa majesté se reposa, entendit les harangues du clergé, de l'université, des échevins et de la justice, et fit collation.

A cinq heures du soir, environ, les compagnies

entretenues entrèrent dans la ville, puis MM. du clergé suivant l'ordre qui leur avait été désigné, savoir : l'Université, les Minimes, les Cordeliers, les Jacobins, les Augustins, les Carmes et les curés des paroisses.

Après venaient les échevins, les artisans de la ville, puis les sergents, les notaires, les procureurs, les avocats, les élus, etc.

Devant les échevins marchaient mille bourgeois en armes, et entre autres, cent jeunes gens très-richement vêtus, presque de même âge et taille, et portant chacun une pique.

Ils étaient suivis de cinquante enfants de la ville, montés sur de très-beaux chevaux, et ayant le pourpoint de satin gris, doublé d'incarnadin, le haut de chausse et le jupon d'une serge grise couverts de passements d'or.

Puis entrèrent les gentilshommes et les seigneurs de la cour, les chevaliers du Saint-Esprit; et le régiment des gardes de sa majesté étant entré dans la ville et s'étant mis en haie de puis la porte jusqu'au portail de l'église Notre-Dame, on fit défiler mille hommes d'armes bien montés et armés de toutes pièces avec l'écharpe blanche. Ils étaient divisés en dix compagnies à la tête de chacune desquelles le capitaine faisait conduire par la main ses chevaux de bataille richement caparaçonnés.

Puis entra une grande multitude de noblesse, le grand prévôt avec ses archers, les Suisses vêtus de velours tanné incarnat, blanc et bleu; les grands seigneurs, les maréchaux de France de la Châtre, Lavardin et Bois-Dauphin marchaient devant le roi qui était suivi des princes et des archers de la garde.

A la première porte de la ville qui était ornée des armoiries de sa majesté, de festons et de plusieurs devises, il y avait une jeune fille richement vêtue et montée sur un chariot azuré semé de fleurs de lys d'or, tiré par deux chevaux blancs (1): elle s'avança vers le roi, et lui présenta les clefs de la ville en prononçant ces vers :

Roi, le premier des rois, fils aîné de l'Église,
Et de ce roi sans pair, à qui tu symbolise
En graces, en vertus, en clémence, en vigueur :
Moi, fille de Remus, et ville de ton sacre,
En te donnant mes clefs, à tes pieds je consacre
De tous mes citoyens et les biens et le cœur.

Le premier arc de triomphe était piramidé de figures de Samotez, Remus et Francus.

Sous la figure de Samotez étaient écrits ces vers :

---

(1) C'était la fille d'un enquêteur de Reims : après qu'elle eût fait son compliment au roi, sa majesté lui donna une chaîne d'or de 250 écus.

Hic satus Japeto, qui turre et cortibus urbem
Remensem incipiens, Durocortum nomine dixit :
Et tibi Palladiæ ramum prœtendit olivæ.

Sous celle de Remus :

Namnetis proles ego sum, qui mænibus urbem
Aggeribus fassis portis, dominusque peregi :
Hancque tuo capiti impono, rex magne, coronam.

Sous celle de Francus :

En puer Hectoreus, Remi gener, inclytus armis
Gloria Francorum, Francis quoque regibus auctor,
Victricem defert tibi, rex ter maxime, laurum.

Et dans la frise de l'arc :

Ludovico XIII Henrici magni F., singulari nominis providentia ad amplissimum Franciæ regnum vocato, et sanguine Iliensi Remensique per immensam regum seriem oriundo, Remos urbem sibi devotiss. auspicate ingredienti, portam hanc majorum imaginibus insignem lubens ex voto dedicavit S. P. Q. R.

Au-dessus de ladite frise était ce sonnet :

Grand roi, tu vois ici trois tiges de ta race,
Et de Reims deux auteurs : Samothès, qui de lois
Poliça le premier nos vieux pères Gaulois,
Qui porte en main l'olive et la paix en la face.
Remus, des mains duquel (par la divine grace)
Cette couronne d'or sur ton chef tu reçois :

Puis son gendre *Francus*, tige des rois françois,
Qui d'un rain de laurier tes cheveux entrelace.
Du noble sang de Troie au latin mélangé,
Naquit le grand César, qui sous l'aigle a rangé
L'empire presqu'entier de la terre et de l'onde.
Et toi du sang troyen et remois étant né,
Vrai César des François, tu viens prédestiné,
Pour soumettre aux trois lys l'empire de ce monde.

Sur l'un des côtés dudit arc on lisait ces vers:

Reims remet la grand' Troie en sa gloire première:
Puisqu'au temps que les Grecs la privaient de lumière,
Reims naquit plus luisante et pour Troie et pour soi:
Si l'on les voit brûler, c'est de diverse flamme;
Car Reims brûle en son cœur pour l'amour de son roi,
Et Troie en ses palais pour l'amour d'une dame.

Sur l'autre côté:

Reims est un grand amas de singularités,
Un modèle parfait des plus braves cités;
Un lycée de tous arts, un très-fécond parterre:
Sy voit-elle aujourd'hui le comble de son mieux,
Voyant oindre son roi, le plus grand de la terre,
Du saint chrême envoyé par l'empereur des cieux.

A la seconde porte il y avait un tableau représentant saint Remi recevant la Sainte-Ampoule.

Sur le portail étaient les figures de David,

Salomon et Josias, avec cette inscription dans la frise :

Ludovico XIII Francorum Navarræque regi christianiss. ad sparsas regni mentes congregandas, pacem orbi statuendam nato, Remensis civitas fidæ fidei, perpetuæ que observantiæ monumentum erexit.

Et au-dessus de la frise était ce sonnet, écrit en lettres d'or :

David eut son printemps plein de force admirable :
Salomon eut le sien plein de sage action :
Josias l'eut aussi plein de dévotion,
Rendant sa piété pour toujours mémorable.
Grand Louis, joints ton lot à leur lot perdurable;
En prenant pour miroir leur grand' perfection,
Et te moulant sur eux avec affection,
Tu seras un roi seul, à trois rois comparable.
Si tu veux pour modèle un roi de ton pays,
Au lieu de ces trois rois prends ton grand saint Louis,
Lui de qui l'âge entier à leur printemps ressemble.
Car en le prenant seul pour objet de tes yeux,
Tu seras aussi fort, aussi sage et pieux,
Que David, Salomon et Josias ensemble.

Dans la moulure de l'arc on lisait ces mots :

Canetis buccina et dicetis : vivat rex

A chaque côté de l'arc on avait mis des ta-

bleaux représentant la naissance et le baptême du roi.

Sur le premier on avait écrit :

Rege nato.

Et sur l'autre :

Rege regenerato.

Dans la voûte de l'arc était cette devise :

Imperium sine fine dedi.

Au-dessous de la voûte, sur l'un des côtés de l'arc, il y avait une autre devise ainsi conçue :

Quod violenta nequit, peragit tranquilla potestas.

Et de l'autre côté :

Hoc regni pondus, rex cœlum vertice torquet.

Le troisième arc de triomphe était surmonté des figures d'Hercule, d'Alexandre et d'Achille.

Et sur la frise du second étage dudit arc on avait mis le portrait du roi avec ces mots :

Nescio quid magnum, (nec me patria omina fallunt)
Vis festina parat, tenerosque superminet annos.

Au-dessous et plus bas était ce sonnet :

Achille des Français, plus fort en ta naissance,
Que ne fut au berceau l'Hercule des Grégeois;

Sûr appui du clergé, des nobles, des bourgeois;
Qui nous donnes à tous de tous biens jouissance :
Combien en âge mûr auras-tu de puissance ?
Puisque même naissant, paisible tu changeois
Nos troubles en repos, et qu'enfant tu rangeois
Ton peuple martial sous ton obéissance;
Tu seras donc un jour l'Alexandre gaulois;
Ton père tout exprès n'a mis dessous ses lois
Cet univers entier, qu'afin que tu le prinsses,
Et qu'ayant accompli tes victoires en rond,
Tu fusses père, paix, protecteur et patron,
Du peuple, du pays, des petits, des bons princes.

Dans la grande moulure dudit arc on lisait :

Propriis tu pulcher in armis,
Ipse cavenda geres patriæque exempla parabis.

Dans la grande voûte se lisait cette devise :

Undarum terræque potens.

Sur l'un des côtés de la profondeur de l'arc :

Gallo fortissima cedunt.

Sur l'autre côté :

Sol unus, luna una.

Dans une des petites voûtes de l'arc :

Lilia neque laborant, neque nent.

Dans l'autre petite voûte :

...... Parnassia laurus.

Sur le retour de la frise, en bas dudit arc, il y avait les autres devises qui suivent :

Uno avulso non deficit alter.

Vivit morte refecta sua.

Hic nodum solvet.

Fata viam invenient.

Et sur le dernier dudit arc on lisait dans deux tables d'azur :

Salvum venire.
Salvum redire.

A deux cents pas de ce portail on avait représenté la France en bronze, le lys et le sceptre en la main, posée sur un piédestal qui portait écrits ces vers :

Francia quæ cœso fuerat moribunda parente,
Lugebatque caput dispersis undique membris;
Fortior hic tandem exoritur; nunc ardua vires
Contemplata suas, nunc sparsa ac dissona moles
In corpus vultumque coit, et rege sub uno
Disposita, his illum compellat vocibus ultro.
Disce puer, nec enim externo monitore petendus
Virtutis tibi pulcher amor; cognata ministret

Laus animo; atque aliis Pellœi, aut Cæsaris arma
Monstrentur; tu disce patrem, quantusque natanti
Juriacum Victor perfudit sanguine campum,
Sequanicum, arguemsemque simul: quantusque rebelles
Terreat, ignivomo vel fulmine diruat urbes,
Et quam mirandum fecit clementia regem,
Imperium, mulcente toga, tibi talia pronis
Auribus hœc certent tibi conciliare propinqui
Hæc iterent comites prœcepta, senes que paterni.

Sur le côté droit on lisait :

Déjà mes beaux jours éclaircis
Semblaient devenir obscurcis,
Retombant dans leur nuit première :
Mais le lever de mon soleil
Astre d'un aspect non pareil,
Change cette nuit en lumière.

Et sur le côté gauche :

Quand les fiers autans mi-brûlés
Rendraient les rochers ébranlés,
Leur souffle ne m'est qu'un zéphire
Puisque je vois mon jeune Atlas
Si bien porter sans être las
Le pesant ciel de mon empire.

Le quatrième arc de triomphe, élevé à la porte Saint-Denis, près l'église Notre-Dame, était orné sur les côtés et sur le milieu des figures

de Clovis, de Louis-le-Débonnaire et de saint Louis, avec des vers latins au bas de chaque.

Sous celle de Clovis on lisait :

Lustralem Remis Clodovœus mersus in undam,
Remigiique manu cœlesti tinctus olivo est :
Belliger, æternum firmans hoc chrismate regnum.

Au pied de Louis-le-Débonnaire :

Optimus en princeps, pietatis nomine clarus,
Romanis commixta aquilis qui lilia gessit,
Metropolimque Deo Remis qui condidit ædem.

Au bas de saint Louis :

Justitiæ custor, fortis patiensque laborum,
Qui Libiæ magnas urbes, Asiæque subegit,
Quem pietas fervens cœlestibus intulit astris.

Dans la frise, au-dessus de l'un des pilastres dudit arc, on avait écrit :

Et ego primogenitum ponam illum, excelsum præ regibus terræ.

Et dans l'autre :

Stabiliam thronum regni ejus usque in sempiternum.

Et au-dessus de la frise dudit arc était ce sonnet :

Clovis par sa valeur accrut ce grand empire,

Et premier d'un seul Dieu ce va reconnaissant;
Et premier de Jésus le régne établissant
Pour lui, pour ses neveux les dons du Ciel attire.
Louis dont la bonté ne se peut pas décrire,
De tout pouvoir humain l'Église affranchissant,
Va par sa piété son trône affermissant,
Et fait que Rome encore après nos rois soupire.
Louis, saint abrégé de toutes les vertus,
Qui triomphe là haut des monstres abattus,
Ne voit rien de pareil à son clair diadème :
Et Louis que le ciel nous donn' ores pour roi,
Surpassant ses ayeux de courage et de foi,
Sera de tous les rois la merveille suprême.

Sous l'ancienne voûte de ladite porte Saint-Denis on avait représenté un autel, au-dessus duquel était peinte la Sainte-Ampoule, apportée par une colombe blanche, avec cette devise :

Oriens exalto.

Et au-dessous de l'autel on lisait ce sonnet :

Reims est un lieu sacré, tout rempli de mystère,
Du premier roi gaulois le premier habité,
Qui d'un cours éternel garde sa liberté,
Et qui tire tous biens de son large parterre.
Lui seul donne à nos rois le royal caractère,
Lui seul les voit brillants en haute majesté,
Lorsque d'un chrême saint, par un ange apporté,
Les oignant, leur promet l'empire de la terre.

Quoique tardivement cheminent les destins,
Si ont ils toutesfois des arrêts bien certains,
Qu'ils vont exécutant, en saison opportune.
Louis, germe puissant du Philippe gaulois,
Des globes aimantins les infaillibles lois
Réservent cet honneur à ta bonne fortune.

A la première porte de la ville sa majesté s'était placée sous un dais de velours violet semé de fleurs de lys d'or, porté par les échevins de la ville, qui la conduisirent ainsi jusqu'à l'église Notre-Dame, où elle fut reçue par le cardinal de Joyeuse, accompagné des autres pairs ecclésiastiques, des évêques suffragants, d'autres prélats en habits pontificaux et de plus de cinquante chanoines et habitués de l'église, tous couverts de chapes de drap d'or et toile d'argent.

Après que sa majesté eut achevé sa prière et baisé le texte des évangiles à l'entrée de l'église, elle fut conduite, en la manière accoutumée, à l'autel, où elle fit sa prière pendant que le chœur et les orgues chantaient le *Te Deum*.

Lorsqu'il fut terminé, le roi fut conduit à l'archevêché pour se reposer (1).

---

(1) Le roi était encore revêtu des habits de deuil, et son cheval couvert d'un caparaçon violet, qui est la couleur de deuil adoptée à la cour.

Le lendemain le roi alla visiter l'église de Saint-Remi, où il vit la Sainte-Ampoule, et le soir il se rendit à l'église de Saint-Pierre où madame l'abbesse le reçut sous un riche dais, préparé pour sa majesté au milieu de la nef, et après lui avoir fait baiser une croix d'or garnie de pierreries, elle la conduisit au haut du chœur où le roi entendit le *Te Deum*, qui fut chanté par les religieuses de l'abbaye.

Le samedi 16, environ quatre heures du soir, M. le cardinal de Joyeuse, revêtu d'une chape rouge bordée d'or, et ayant une mitre enrichie de pierreries, vint, accompagné de six évêques richement vêtus, se placer dans une chaire qui lui avait été préparée au coin de l'autel de l'église cathédrale, où sa majesté arriva peu de temps après, suivie de MM. les princes de Condé, Conti, Soissons, Nevers et d'Aiguillon : deux massiers précédaient le roi, qui, après avoir été salué par le cardinal de Joyeuse, se mit à genoux sur un drap de pied et carreau de velours violet, semés de fleurs de lys d'or, couverts d'un dais de même façon qu'on avait disposé pour lui au milieu du chœur, à six pieds de l'autel.

La reine se plaça à droite de l'autel sur un échafaud que l'on y avait dressé pour cet effet. La reine Marguerite, et mesdames les princesses

d'Orange, de Conti et de Guise, se mirent auprès du roi qui fit commencer les vêpres. Lorsqu'elles furent terminées, le père Cotton vint prendre la bénédiction du cardinal pour le sermon, et se retira ensuite sous un pavillon de damas violet bordé d'un demi pied de velours violet semé de fleurs de lys d'or, où sa majesté vint faire sa confession, et étant retournée ensuite à son siége, elle entendit un sermon sur la confirmation, que le roi reçut ce même jour des mains du cardinal de Joyeuse.

Louis fut présenté pour ce sacrement par la reine Marguerite et le prince de Condé (1).

Il offrit à l'église un chef de saint Louis, porté par deux anges de vermeil, et du poids de 64 marcs; au bas du chef était un os du bras du saint roi enchassé dans un cristal de roche; la base soutenue par des chérubins était faite en forme de demi cercle sur lequel était l'image de Louis XIII, vêtu de ses habits royaux, à genoux, les mains jointes, ses couronnes et sceptres devant lui, sur un oreiller, avec cette inscription :

Ludovicus XIII filius Henrici magni Galliarum et Navarræ regis christianissimi, parentis imperio ejusque virtutibus succedens hoc toreuma opis divi Ludovici

---

(1) Jean de Serres.

regis ejus initii..... monumentum posteritati dedit mense octobri anno 1610, in adventu regni, se dedicante Deo, dedicavit (1).

Les actions de grace étant terminées, sa majesté se retira à l'archevêché.

On acheva alors les préparatifs du sacre dans l'église cathédrale qui était décorée de très-riches tapisseries.

Le trône royal était un pupitre au milieu duquel on avait fait une plate-forme de 8 pieds de long, où l'on montait par quatre degrés, et sur laquelle était posée la chaise du roi, sous un dais de velours violet semé de fleurs de lys d'or; devant la chaise du roi était un appui d'oratoire au-dessous duquel, et sur le plan du pupitre, on avait préparé un siége pour le connétable.

A droite, sur la seconde marche de la plate-forme, on en avait dressé un pour le grand chambellan, et à gauche, sur le premier degré, un autre pour le premier gentilhomme de la chambre.

Devant la chaise de sa majesté, sur le plan du pupitre, était le siége du chancelier, à droite, et celui du grand maître, à gauche.

Et contre l'appui du pupitre regardant la nef,

---

(1) Voir Jean de Serres et Favin.

on avait mis, aux deux côtés de sa majesté, de longues formes pour les pairs ecclésiastiques, à droite, et les pairs laïques, à gauche.

Le tout était couvert de velours violet, semé de fleurs de lys d'or, ainsi que les barrières et appuis des deux escaliers qu'on avait élevés dans le chœur pour monter au trône royal, devant lequel était un tapis de même étoffe avec les armes de France et de Navarre, au milieu.

Tout le chœur était couvert de tapis de Turquie.

Près de l'autel on avait préparé la chaire de l'archevêque officiant, et vis-à-vis, quelques pieds en arrière, était celle du roi, plus élevée et couverte comme celle de l'archevêque d'un grand tapis de drap d'or.

Derrière le roi, environ cinq pieds, on avait mis pour le connétable un siége couvert de satin bleu, semé de fleurs de lys d'or; et trois pieds en arrière, un autre paré comme le précédent pour le chancelier.

Plus loin était préparée une longue forme couverte de même étoffe, pour M. le grand-maître, le grand chambellan, le premier gentilhomme de la chambre.

A la droite du maître-autel étaient des siéges pour MM. les pairs ecclésiastiques : on en voyait

d'autres pour les cardinaux qui assistaient au sacre, et, plus en arrière, il y avait plusieurs grandes formes pour les archevêques et évêques qui n'étaient point occupés à la cérémonie du sacre. Les deux premières formes étaient couvertes de velours violet, et les autres de drap d'or.

De ce même côté on avait élevé, pour la reine, un échafaud placé entre deux piliers parés de broderie de fleurs de lys d'or sur satin bleu. Sur le même échafaud, avec la reine, étaient la reine Marguerite, mesdames les princesses d'Orange, de Conti et de Montpensier, et au-dessous était un siége pour les secrétaires d'État.

Au côté gauche de l'autel on avait préparé des siéges pour les pairs laïques, et, derrière eux, un pavillon pour ouïr le roi en confession. Au même rang était dressé un banc pour ceux qui étaient députés à recevoir la couronne royale, et décharger le roi de son sceptre, et main de justice, tant à l'offrande qu'à la communion. Derrière eux étaient d'autres siéges pour les chevaliers du Saint-Esprit, pour les seigneurs tant des affaires que du conseil, et pour les maîtres des requêtes.

Il y en avait également pour les secrétaires de la maison et couronne de France.

Il y avait en outre, pour les ambassadeurs, princesses, dames, seigneurs et autres notables personnes, des échafauds parés de velours violet brodé d'or et d'argent.

Le dimanche 17 octobre, le roi députa, pour aller chercher la Sainte-Ampoule, les sieurs marquis de Sablé, Nangis, le vicomte de Rabat et M. de Biron, qui partirent sur les sept heures du matin, de l'archevêché, suivis de leurs écuyers et gentilshommes, portant chacun devant son maître la bannière de ses armes.

M. le cardinal de Joyeuse représenta l'archevêque de Reims, et les autres pairs ecclésiastiques s'y trouvèrent tous en personne, savoir : Geoffrey de Billy, évêque et duc de Laon, Charles d'Escars, évêque duc de Langres, René Potier, évêque comte de Beauvais, Cosme Clausse, évêque comte de Châlons, et Charles de Balsac, évêque comte de Noyon.

Les ducs de Bourgogne, de Normandie, d'Aquitaine, les comtes de Toulouse, de Flandres, de Champagne, furent représentés par le prince de Condé, le prince de Conti, le comte de Soissons, les ducs de Nevers, d'Elbeuf, d'Épernon, vêtus de tuniques de toile d'argent rayées d'or, longues jusqu'à mi-jambe, et par-dessus des manteaux et épitoges de serge de Florence, teinte en

écarlate violette, avec collets ronds et renversés fourrés d'hermines mouchetées, la tête nue entourée de chapeaux ou cercles d'or.

Les manteaux étaient ouverts et fendus sur l'épaule droite, et ornés sur l'ouverture de boutons et agrafes, de riches pierreries avec quelque différence, quant à l'enrichissement de ceux des comtes et ceux des ducs.

Les ducs de Laon et de Beauvais vinrent chercher le roi au palais archiépiscopal.

Arrivés à la chambre de S. M., ils la trouvèrent fermée. L'évêque de Laon frappa à la porte par trois fois : à chaque fois M. le duc d'Aiguillon, grand chambellan de France demanda, « *que voulez-* « *vous*, » l'évêque répondit : *Louis XIII fils de Henri-le-Grand.*

A quoi repartit le grand chambellan : il dort : l'évêque ayant frappé une seconde fois, en faisant la même demande, reçut pareille réponse; et à la troisième fois, l'évêque ajouta au grand chambellan qui lui demandait ce qu'ils voulaient : *Louis XIII que Dieu nous a donné pour roi.* Alors la porte fut ouverte et l'évêque de Laon, accompagné de celui de Beauvais et du grand chantre de Reims, entra dans la chambre du roi qu'ils trouvèrent couché sur son lit, vêtu d'une chemise de toile de Hollande, et d'une camisole de

satin rouge cramoisi, fendue ainsi que la chemise devant et derrière; par-dessus une longue robe blanche de toile d'argent, avec une toque de velours noir en la tête, le cordon de pierreries et le panache blanc.

S. M. fut amenée au chœur de l'église, après que les évêques eurent prononcé les oraisons d'usage.

Le sieur Bellangreville, grand prévôt de France, avec ses archers, ouvrait la marche; puis le clergé qui avait accompagné les prélats, ensuite les cent Suisses de la garde vêtus de velours bleu, le bonnet de velours noir en tête et le panache blanc; ils étaient conduits par le sieur de Marolles; venaient après les trompettes vêtus de taffetas blanc, une casaque de velours bleue galonnée d'argent les couvrait jusqu'aux genoux; les hérauts et rois d'armes avec leurs cottes d'armes de velours violet, savoir, celles des hérauts couvertes de fleurs de lys d'or, et celles des rois d'armes ayant devant et derrière les armes de France et de Navarre, tous la toque blanche, l'habit et le manteau de même, suivaient les trompettes; marchaient ensuite les seigneurs, les gentilshommes de la cour, le seigneur de Rhodes, grand maître des cérémonies, et les chevaliers du Saint-Esprit avec le grand ordre au

cou, au milieu des deux cents gentilshommes de la maison du roi, tenant leur bec de corbin; la garde écossaise, plus loin se trouvait M. le maréchal de la Châtre, faisant les fonctions de connétable, l'épée nue au poing, et revêtu de tunique et manteau, et cercle sur la tête, à la manière des pairs laïques, et à ses côtés marchaient les huissiers de la chambre du roi, vêtus de satin blanc, portant leurs masses.

Après le roi venait seul Mre Nicolas Brulart, sir de Sillery, grand chancelier de France, vêtu de son manteau et épitoge d'écarlate rouge, rebrassé et fourré d'hermines, deux limbes de même couvertes de passement d'or sur chaque épaule, et le mortier de drap d'or en la tête.

Ensuite paraissaient M. le maréchal de Lavardin, tenant lieu de grand maître, à droite le duc d'Aiguillon, grand chambellan, à gauche M. de Bellegarde, grand écuyer, premier gentilhomme de la chambre; ces trois seigneurs étaient vêtus comme les comtes pairs laïques.

Sa majesté étant arrivée à l'église vint se placer sur sa chaise, vis-à-vis de l'autel; près d'elle se mit M. de Praslin, et autour la garde écossaise.

Quelques pas devant le roi étaient les sieurs de la Bourdaisière et le vidame du Mans, capi-

taines de cent gentilshommes, derrière M. le maréchal de la Châtre, représentant le connétable, et M. le chancelier chacun sur un siége à part, plus en arrière, sur un seul banc, M. le duc d'Aiguillon, le maréchal de Lavardin et le premier gentilhomme de la chambre.

Toutes les cérémonies du couronnement se firent comme au sacre de Henri IV; et lorsque Louis eut reçu les onctions, il fut conduit au trône royal préparé au jubé.

En y allant, sa majesté tenait toujours en ses mains le sceptre et la main de justice : et elle était revêtue du manteau royal.

Devant elle était M. le maréchal de la Châtre portant l'épée nue, et les deux huissiers de la chambre à ses côtés. Derrière le chancelier qui était suivi de M. le grand maître ayant le grand chambellan à sa droite et le premier gentilhomme de la chambre à sa gauche. Le chevalier de Vendôme portait la queue du manteau royal.

L'intronisation se fit comme celle de Henri IV, et lorsqu'elle fut terminée les hérauts jetèrent un grand nombre de pièces d'or et d'argent, portant d'un côté l'effigie du roi avec sa couronne sur la tête et de l'autre la Sainte-Ampoule que tenait une main sortant du ciel. On donna la liberté à huit cents oiseaux de différentes espèces,

qu'on avait apportés au chœur dans des cages et paniers. « *Le roi prit grand plaisir de voir ces « petits animaux voleter et chanter autour de lui.*

Le cardinal retourna alors au maître-autel pour dire la grand'messe (1). A l'évangile, le roi se leva, et M. le prince de Condé lui ôta la couronne de dessus la tête, et la posa sur un carreau à l'appui du pupitre.

Le prélat qui dit l'évangile, l'ayant achevé, porta le texte à M. le cardinal de Gondy, qui, avant que de le présenter au roi, fit trois humbles révérences à sa majesté, la première au pied de l'échafaud du pupitre, la deuxième au milieu et la troisième au plus haut, et après avoir pris le livre des mains du prélat, il le donna à baiser au roi, et le rendit ensuite à l'évêque qui l'alla faire baiser à Mgr le cardinal de Joyeuse officiant.

A l'offrande, les quatre seigneurs, chevaliers du Saint-Esprit, qui s'étaient mis dans les chaises des chanoines, quittèrent leurs places, et portant chacun les offrandes, vinrent deux à deux au devant du roi, précédés de M. de Rodes, grand maître des cérémonies, et de deux rois d'armes.

---

(1) Au même instant M. de Boulogne, aumônier du roi, commença une basse messe à l'autel qui avait été préparé à droite du chœur.

Lorsqu'ils furent arrivés au trône, ils saluèrent sa majesté et en partirent aussitôt dans l'ordre suivant.

1° Marchaient deux hérauts, suivis de deux huissiers qui précédaient les quatre seigneurs, portant l'offrande, savoir : M. de Montigny qui portait le vin dans un vase d'or ciselé ; M. de Ragny, le pain d'argent sur un riche oreiller ; M. de Beauvais Rangis, le pain d'or sur un oreiller de même étoffe, et M. de Rambouillet, qui portait sur pareil oreiller la bourse garnie de 13 pièces d'or, ayant d'un côté l'effigie du roi avec cette légende. « Ludovicus XIII, Francorum et Navarrœ Rex « M. DC. X, » et de l'autre côté, une main sortant « du ciel tenant la Sainte-Ampoule, et au tour « Francis data munera cœli. »

Après eux, venaient M. le chancelier ; puis, M. le maréchal de Lavardin, comme grand maître, et M. le maréchal de la Châtre, représentant M. le connétable, et ayant les deux huissiers de la chambre du roi à ses côtés.

Le roi marchait ensuite, entouré des pairs, et portant en ses mains le sceptre et la main de justice.

MM. d'Aiguillon, et le premier gentilhomme de la chambre, demeurèrent au jubé, comme pour garder le trône royal.

Le roi s'approchant de l'autel, les hérauts et MM. de la Châtre et de Lavardin se retirèrent des deux côtés, et firent place à MM. de Roannais et de Créqui, qui vinrent prendre des mains du roi, le premier le septre, et l'autre la main de justice. Ensuite le roi prit les honneurs de ceux qui les portaient, et les présenta à l'offrande. Après quoi sa majesté reprit son sceptre et sa main de justice, et retourna à son trône, accompagnée comme dessus, et les seigneurs qui avaient apporté les offrandes s'étant retirés en leurs places, la messe fut continuée; le cardinal de Gondy apporta le pain au roi en la manière accoutumée.

Tout le surplus des cérémonies se fit comme au sacre de Henri IV.

Losque la messe fut terminée, sa majesté fut ramenée à l'archevêché dans l'ordre suivant.

Les gardes suisses, trompettes, hérauts, rois d'armes.

Les chevaliers du Saint-Esprit, et après eux,

M. de Montbason, qui portait la grande couronne de Charlemagne, sur un carreau de velours violet, semé de fleurs de lys d'or, et ayant à ses deux côtés MM. les ducs de Roannais et de Créqui, tenant le sceptre et la main de justice.

M. le maréchal de la Châtre, portant l'épée royale nue, précédait sa majesté qui était suivie de M. de Vendôme, soutenant la queue de son manteau.

Venaient ensuite MM. d'Aiguillon, de Lavardin et le Grand.

Les pairs accompagnaient sa majesté, qui étant arrivée au palais, se rendit dans sa chambre pour changer d'habits, laver ses mains et donner sa chemise et ses gants à son premier aumônier, afin de les faire brûler pour se servir des cendres au premier mercredi de carême, à l'usage ordonné par l'église.

Le roi revêtu d'autres habits très-riches vint dans la grande salle du palais, et se mit à une table préparée pour lui seul; à sa main droite, sur des tables moins élevées, étaient à droite les pairs ecclésiastiques, et à gauche les pairs laïques; à côté de celle des pairs écclésiastiques, on en avait dressé une autre pour le nonce du pape et les ambassadeurs avec lesquels M. le chancelier de France mangea; du côté des pairs laïques, il y avait une autre table pour les chevaliers et gentilshommes de la cour.

Après que la table eut été bénie, M. le maréchal de Lavardin, portant le bâton haut, servit de grand maître; à ses côtés étaient les huissiers

avec leurs masses, et devant lui les maîtres d'hôtel les bâtons bas.

Le duc de Roannais, fit les fonctions de pannetier, et le sieur de Crequi d'échanson, le sieur de Rodes servit en qualité de premier tranchant (n'y ayant point de prince pour le faire comme c'est la coutume au festin royal). Les gentilshommes de la chambre portèrent la viande : chaque service fut accompagné du son des trompettes et clairons.

Durant le dîner, M. le maréchal de la Châtre, se tint debout au haut de la table du roi, tenant en sa main, sur un carreau de drap d'or, l'épée royale nue et droite.

La nape levée, le roi précédé du maréchal de la Châtre, portant toujours l'épée nue, et accompagné des pairs, ambassadeurs, officiers de la couronne, et de ceux qui portaient la grande couronne, le sceptre et la main de justice, se retira dans sa chambre où il demeura le reste du jour.

Le lendemain du sacre, le roi, la reine mère et toute la cour, vinrent à Saint-Remy entendre la messe, après quoi ils revinrent dîner au palais archiépiscopal.

Sur le soir, on para l'autel du chœur de l'église cathédrale des ornements de l'ordre du Saint-Esprit.

Le devant de l'autel, les rideaux qui entouraient le dais et la custode, étaient de toile d'or vert en broderie de flammes d'argent : au milieu de chaque parement, on avait représenté le Saint-Esprit en forme de colombe, et les bords étaient garnis de chiffres et flammes d'argent ; à gauche de l'autel, on avait dressé une plate-forme haute d'un demi pied et large de quatre, toute couverte de même étoffe et surmontée d'un dais sous lequel était une chaire parée de même : derrière cette chaire était une forme couverte de velours violet semé de fleurs de lys d'or; de l'autre côté, au bas du chœur, on en avait dressé une autre semblable.

Du même côté, il y avait, au-dessous d'un dais, une autre chaire parée comme la première.

Entre quatre et cinq heures du soir, M. le cardinal de Joyeuse vint au chœur, revêtu de ses habits pontificaux, et accompagné du cardinal de Gondy et de l'évêque de Langres (deux des quatre prélats commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit), suivis d'un grand nombre d'évêques.

Le cardinal de Joyeuse prit place dans une chaire qu'on lui avait préparée à droite de l'autel, et MM. le cardinal de Gondy et l'évêque de Langres, sur la première forme du même côté :

les autres évêques s'assirent derrière sur d'autres formes, comme au sacre.

De l'autre côté, sur la première forme, étaient MM. le Nonce, l'ambassadeur de Savoie et autres étrangers.

La reine était en la plus haute chaire des chanoines au côté droit du chœur, et à côté d'elle, la reine Marguerite, Mesdames les princesses d'Orange, de Conti et de Montpensier.

Le roi arriva dans le chœur précédé des trompettes, hautbois, ensuite les becs de corbin, le roi et hérauts d'armes et les huissiers de la chambre, tous habillés comme au jour du sacre.

Ils étaient suivis de l'huissier de l'ordre, portant une grosse masse d'argent dorée, et n'ayant point d'épée: derrière lui était un autre huissier, sans masse.

M. de Rhodes, grand-maître des cérémonies, marchait après le dernier, ayant à sa droite M. de Puisieux, comme trésorier de l'ordre, et à sa gauche, M. Potiers de Sceaux, comme greffier de l'ordre.

Ces trois officiers étaient vêtus de velours bleu semé de flammes et chiffres d'argent.

Après eux venait, tout seul, M. de Châteauneuf, conseiller d'Etat et chancelier de l'ordre; il était vêtu comme les trois officiers précédents,

excepté qu'au lieu de la toque de velours, il portait un bonnet carré.

Après M. le chancelier, marchaient les chevaliers de l'ordre, deux à deux, au nombre de vingt-huit, tous vêtus de toile d'argent blanche, l'épée au côté, le manteau de l'ordre, la toque de velours noir, avec le panache blanc et le collier d'or.

Suivaient M. le prince de Condé, habillé d'étoffe d'argent, portant à son côté l'épée argentée à fourreau blanc, et ayant la cape avec sa toque de velours noir.

Le roi marchait ensuite, vêtu pareillement d'étoffe d'argent, ainsi que son habit et son manteau, qui étaient chargés de broderie d'argent. Sa majesté, portait en outre, la fraise à grande dentelle.

Le roi prit sa place sous le dais, qu'on lui avait préparé au bas du chœur.

Et MM. les chevaliers prirent les leurs dans les chaises des chanoines, au-dessus desquelles leurs armoiries étaient posées.

Devant le roi, sur le pavé du chœur, il y avait un siége couvert de satin bleu parsemé de fleurs de lys d'or, pour M. le chancelier de l'ordre, et devant lui un banc pour les trois officiers ci-dessus nommés.

M. le prince de Condé, comme novice, était placé sur un siége près de M. le chancelier.

Quand tout le monde fut placé, M. le cardinal de Joyeuse commença les vèpres qui furent chantées par la musique du roi. Lorsqu'elles furent terminées, les trompettes, les hérauts d'armes et les huissiers de la chambre, suivis des huissiers de l'ordre, précédèrent les trois officiers et M. le chancelier, qui firent la révérence à la reine placée comme nous l'avons dit plus haut.

Le roi venait après, marchant entre M. le prince de Conti, et M. le comte de Soissons, qui conduisirent sa majesté sur la petite plate-forme dressée à gauche de l'autel.

M. de Rhodes se mit derrière, M. le chancelier à droite, et MM. de Puysieux et de Sceaux à gauche.

M. le cardinal de Joyeuse, habillé pontificalement, vint vers le roi qui se souleva de sa chaise: M. de Rhodes lui ôta sa toque.

Ensuite on apporta la chaire de M. le cardinal de Joyeuse, qui s'assit vis-à-vis de sa majesté.

M. le cardinal de Joyeuse étant assis présenta au roi le serment de l'ordre, que sa majesté jura tenant les mains sur le texte des Évangiles, pendant que M. de Sceaux lisait le serment. Après que le roi l'eut signé, M. de Puysieux lui ôta son capot

et le revêtit du mantean de velours violet, semé de flammes d'or, que lui attacha M. de Rhodes, grand maître des cérémonies.

Le roi se mit à genoux devant le cardinal qui lui mit le collier d'or que M. de Puysieux lui avait présenté.

Après cette cérémonie, le roi se remit dans sa chaire, et les trompettes et hautbois commencèrent à sonner.

Ensuite le cardinal de Joyeuse se leva, et après avoir salué le roi, il se retira pour changer d'habits.

Les princes de Conti et de Soissons firent alors une profonde révérence devant l'autel et une autre devant le roi, puis ils allèrent en bas du chœur, chercher M. le prince de Condé qu'ils amenèrent auprès du roi, vêtu d'une toile d'argent blanche, la chausse troussée, le bas attaché, et un manteau noir sur l'épaule: il était en outre accompagné de MM. les ducs d'Épernon et de Montbazon; et lorsqu'il eut salué l'autel et le roi, il se mit à genoux devant sa majesté, qui le reçut en la même manière qu'elle l'avait elle-même été par M. le cardinal de Joyeuse.

Sa majesté revint ensuite en sa chaire, où les prélats, commandeurs, chevaliers et officiers dudit ordre lui allèrent baiser les mains. Complies

achevées, Louis s'en retourna à l'archevêché avec la même pompe et suite qu'il était venu à l'église.

Le 20 du mois d'octobre le roi partit de Reims avec la reine et une grande partie de leur cour, et vint coucher à Saint-Marcoul, où le lendemain il toucha 800 malades attaqués des écrouelles. Puis le roi prit la route de Paris où il fut magnifiquement reçu.

M. de Liencourt, gouverneur de Paris, le sieur Sanguin, prévôt des marchands, et les échevins suivis de deux cents bourgeois à cheval, avertis que sa majesté était arrivée au château de Vincennes et se disposait à entrer par la porte Saint-Antoine, allèrent au-devant d'elle, précédés des trois compagnies d'archers, d'arbalêtriers, et de pistoliers; les chefs étaient vêtus d'une même parure, le pourpoint de satin blanc, et le haut de chausse de velours tanné, avec passements d'or. A chaque compagnie il y en avait douze qui portaient des casaques de velours bleu céleste avec passements d'or; tous les autres ayant des casaques de même couleur brodées. Quand ils furent hors de la porte Saint-Antoine, ils se rangèrent en haie des deux côtés du chemin. Puis la suite de sa majesté commença à passer.

Une compagnie de chevau-légers, armés de

toutes pièces avec des lances ornées de banderolles blanches et violettes ouvrait la marche.

Venaient ensuite le sieur de la Curée, et sa compagnie de chevau-légers, avec l'écharpe blanche dessus leurs armes, faisant mener à la main, à la tête de sa troupe, deux chevaux magnifiquement enharnachés.

Suivait une troupe de huit cents gentilshommes.

Puis le grand prévôt à cheval, et ses archers à pied, les Suisses de la garde ayant Marolles à leur tête, plusieurs grands seigneurs et chevaliers des deux ordres.

MM. le prince de Conti, le duc de Guise et le prince de Joinville, plusieurs enfants de grands seigneurs de la taille et de l'âge du roi, qui marchait seul, vêtu d'une casaque de chasse de velours incarnadin, passementée d'or, et près de lui quatre de ses écuyers à pied. Derrière les capitaines des gardes du corps, les archers, une troupe de gentilshommes et le régiment des gardes, conduit par le sieur de Créqui mestre-de-camp.

M. le duc de Sully, grand-maître de l'artillerie, avait fait sortir de l'Arsenal quatre vingt-treize pièces de gros canons et plusieurs boites, qu'il fit placer sur le boulevard de la porte Saint-Antoine, et qui tirèrent lorsque sa majesté fut en-

trée à Saint-Antoine-des-Champs, lorsqu'elle fut arrivée près de la porte Saint-Antoine. Le prévôt des marchands la harangua, et elle fut ensuite conduite aux flambeaux, au Louvre, au milieu des cris d'allégresse, dont le peuple faisait retentir l'air (1).

LOUIS XIV,

Sacré à Reims, le dimanche 7 juin 1654, par l'évêque de Soissons (le siége archiépiscopal de Reims étant vacant).

Louis XIII étant mort le 14 mai 1643 laissa la couronne à son fils Louis XIV qui n'était encore âgé que de cinq ans.

Il fut néanmoins conduit quatre jours après au parlement pour y tenir son lit de justice. On y décida que la reine mère serait régente du royaume et tutrice du jeune roi dont l'éducation fut confiée au cardinal Mazarin. Ce ne fut que onze ans plus tard, en 1654, que Louis reçut l'onction divine. Ce monarque, ayant résolu d'aller se faire sacrer à Reims, partit de Paris le 30 mai 1654, et arriva à Reims le 3 juin suivant.

(1) Voir Jean de Serres.

Sa majesté n'avait point voulu qu'on lui fît d'entrée; M. de Rhodes, grand maître des cérémonies, lui présenta, à une demi-lieue de la ville, les maires et échevins de Reims qui étaient venus au-devant d'elle, et qui, après l'avoir complimentée, montèrent à cheval et prirent leur marche avant les chevau-légers du roi qui vint descendre de carrosse au portail de l'église Notre-Dame, où il fut reçu par l'évêque de Soissons, premier suffragant représentant l'archevêque de Reims, assisté des chanoines et de quatre évêques suffragants.

L'évêque de Soissons, officiant, présenta à sa majesté l'eau bénite et le livre des évangiles ouvert, que portait un chanoine en habit de diacre; et, après avoir entendu la harangue de l'évêque et celle du doyen du chapitre à la tête du clergé, sa majesté fut menée à l'autel par les évêques de Laon et de Beauvais précédés du clergé.

Le roi s'assit sous un haut dais, et l'évêque commença le *Te Deum* qui fut chanté en musique par les chantres de l'église.

Lorsque le *Te Deum* fut terminé, sa majesté, conduite par les évêques de Laon et de Beauvais, alla baiser l'autel et une relique qui lui fut présentée par l'officiant.

Ensuite, le roi se rendit au palais archiépisco-

pal au milieu des acclamations publiques qui répondaient au son des tambours, trompettes, cloches de la ville et canons.

Le roi y étant arrivé reçut les compliments des corps de la ville qui lui furent présentés par le grand-maître des cérémonies et par M. de Saintot, maître des cérémonies, sa majesté n'ayant pas voulu que l'on dressât un échafaud hors de la ville où les rois avaient coutume de recevoir en ces occasions les soumissions des habitants.

Le clergé, qui avait fait sa harangue à l'église, apporta le pain béni et le vin du chapitre, et la ville le vin de présent.

Tous les corps furent ensuite conduits à la reine, delà à Monsieur, et le lendemain ils vinrent saluer le cardinal Mazarin.

Le même jour qu'on célébrait la fête du Saint-Sacrement, le roi, accompagné de toute sa cour, assista à la procession générale, et entendit la messe, placé aux hautes chaises, à droite de l'autel; la reine et Monsieur se mirent à côté de lui, et toute la cour se plaça sans rang ni distinction.

Sa majesté alla seule à l'offrande, et, la messe achevée, se retira à l'archevêché, précédée des officiers de sa maison dans l'ordre accoutumé.

L'après dîné, vêpres furent chantées à l'église

cathédrale où le roi assista avec la reine et Monsieur sans aucune cérémonie.

Le lendemain 5, le roi, accompagné de M. le duc d'Anjou, des évêques, de plusieurs grands seigneurs de la cour, vint à Saint-Remi où il fut reçu par le grand-prieur qui lui présenta l'eau bénite, et le harangua à la tête de tous les religieux revêtus de très-riches chapes; après la messe, qui fut dite par son chapelain, sa majesté alla visiter le tombeau de saint Remi où elle vit la Sainte-Ampoule.

Le 6, Louis fut entendre la messe à l'église Saint-Nicaise où les religieux le reçurent comme avaient fait ceux de Saint-Remi.

Le même jour, sur les trois heures, le roi se rendit dans l'église Notre-Dame pou r assister aux vêpres de la veille du sacre.

Sa majesté se mit sur son prie-dieu qu'on avait dressé devant le grand autel qui était paré des ornements dont le roi avait fait présent le même jour.

Il n'y eut sur le haut dais qu'une chaise pour le roi: Monsieur, qui était auprès de lui, eut un pliant, les cardinaux Grimaldi, Mazarin et plusieurs évêques et grands de la cour se placèrent au pied du haut dais, sans séance, et la reine dans une tribune qu'on avait préparée à droite de l'autel.

L'officiant, placé proche le roi, à main droite,

aux hautes chaises avec ses suffragants, commença les vêpres qui furent suivies d'un sermon prononcé par l'évêque de Dôle. Entre le sermon et vêpres, sa majesté fit présent à l'église d'un chef de Saint-Remi en vermeil doré, soutenu par deux anges (1).

Les vêpres terminées, le roi se retira à l'archevêché et les capitaines des gardes se rendirent maîtres de l'église, en firent sortir tous ceux qui n'y avaient point d'emploi, et firent fermer toutes les portes, à l'exception d'une seule qui était ouverte aux chanoines et aux autres habitués de l'église pour faire leurs fonctions.

Le jour du sacre, le grand-maître des cérémonies se rendit à l'archevêché, où il ordonna à M. de Saintot fils, aide des cérémonies, de faire partir et d'accompagner les quatre barons qui devaient servir d'otages à la Sainte-Ampoule.

Ces seigneurs furent MM. de Coaslin, de Biron, de Richelieu, de Mancini.

Après qu'ils eurent fait le serment accoutumé,

---

(1) Il y avait sur le piédestal l'inscription suivante :

Ludovicus XIV, Galliarum et Navarræ rex christianissimus, post sedatos domi tumultus, forisque partas cœlesti ope victorias, sacris Remensibus ungendus, hoc divo Remigio pietatis et gratitudinis suæ monumentum dicavit, anno reparatæ salutis 1654 pridiè calendas junii.

le grand-prieur, revêtu d'une aube et d'une chape de drap d'or, ayant la Sainte-Ampoule suspendue au cou, vint se mettre au pied du grand autel de Saint-Remi, sous un dais porté par le baron de Souvray, chevalier de la Sainte-Ampoule, vêtu de blanc avec un manteau noir par-dessus, chargé d'une croix blanche avec la figure de la Sainte-Ampoule au-dessus, et par trois religieux revêtus d'aubes, au défaut des trois autres barons et chevaliers, qui devaient porter les bâtons du dais.

Pendant que les otages s'étaient rendus à l'abbaye de Saint-Remi, quatre valets de pied avaient porté le dais de brocart d'argent, et deux maîtres palfreniers de la grande écurie avaient mené la haquenée blanche, couverte d'une housse de brocart d'argent, hors la porte de l'église; le grand-prieur monta sur la haquenée, les quatre otages, tous à cheval, se mirent aux quatre coins du dais, accompagnés de leurs écuyers à cheval, portant leurs bannières aux armes du roi d'un côté, et de l'autre côté, aux leurs avec leurs devises.

L'aide des cérémonies marchait immédiatement devant le dais; et les religieux qui étaient de chaque côté chantaient des répons, et les rues par où la Sainte-Ampoule passa étaient tapissées; toute la procession arriva au grand por-

tail de l'église Notre-Dame, où le grand-prieur descendit.

Pendant que l'on avait été chercher la Sainte-Ampoule, le maître des cérémonies donna les séances à l'évêque officiant, à ses suffragants et aux ducs et pairs.

L'officiant, en rochet et en camail, avec l'étole, chape, mitre et crosse, partit de la sacristie, précédé du chantre et sous-chantre en chapes, ayant leurs bâtons d'argent à la main, et accompagné des habitants du Chêne, qui étaient en armes, et des quatre évêques suffragants non pairs, dont l'évêque de Rhodez et celui d'Agde, représentant les évêques de Senlis et de Boulogne, étaient destinés à chanter les litanies et à servir de prêtres assistants, et les autres à chanter l'épître et l'évangile; les deux premiers étaient en chapes et en mitres, et les deux autres en dalmatiques et tuniques avec leurs mitres.

L'officiant se mit dans la chaise qu'on lui avait préparée près de l'autel, les deux évêques faisant les fonctions de diacre et sous-diacre du côté de l'épître, et ceux qui remplissaient celles de prêtres assistants se placèrent derrière eux.

Incontinent après, arrivèrent MM. les pairs ecclésiastiques qui se placèrent, du côté de l'épître, sur un grand banc couvert de velours

semé de fleurs de lys d'or; ils étaient tous revêtus de chapes et avaient la mitre en tête. M. l'évêque de Beauvais représentait celui de Laon, et ceux de Châlons, de Noyon; l'archevêque de Bourges, l'archevêque de Rouen, représentaient les évêques de Langres, de Beauvais, de Châlons, de Noyon.

Derrière les bancs desdits ducs et pairs était un autre banc, sur lequel furent assis les cardinaux Grimaldi et Mazarin, avec leurs grands frocs rouges, et derrière eux étaient MM. les archevêques de Toulouse, les évêques de Toulon, de Saint-Papoul, de Saint-Pons, de Léon et plusieurs autres prélats revêtus de leurs camails et rochets.

Plus bas, sur un pareil banc du même côté, étaient M. Servien, sur-intendant des finances, et MM. de la Poterie, de Vertamond, de Vilmontée, de Caumartin, Saint-Paul et de Sève conseillers d'État.

Sur le second banc, MM. de Laffernas, d'Orgeval, de Maunourry, Bancherat, de Lamoignon, Meliand, Courtin, de Bouville, maîtres des requêtes.

Tous les conseillers et maîtres des requêtes étaient en robes de satin et bonnets carrés.

Auprès desdits maîtres des requêtes, et der-

rière leur banc était celui des secrétaires du roi, maison couronne de France, sur lequel étaient assis MM. Denin, du Jardin, du Moley, Cebert, Drouïn et Demonts, députés de leur compagnie, tous en manteaux de satin à manches, toques de velours et cordons d'or.

Du même côté, proche l'autel, se trouvait un échafaud très-richement orné pour la reine qui avait auprès d'elle, à droite, la reine d'Angleterre, le duc d'York, le duc de Glocestre et la princesse Palatine, et à gauche, la princesse de Conti, madame de Vendôme et autres personnes de distinction.

Derrière la reine étaient le prince Thomas avec ses enfants, madame de Jeunecey, la comtesse de Brienne et plusieurs autres personnes de qualité.

A côté de l'échafaud de la reine, était celui des princesses, nièces, avec un grand nombre de personnes.

Puis, suivait celui où étaient les maréchales de Villeroy, d'Aumont, et autres dames de même condition.

Les échafauds remplis de quantité de personnages de marque continuaient jusqu'auprès du jubé.

Les pairs laïques vinrent également prendre

leurs places du côté de l'évangile, à la gauche du roi. Le duc d'Anjou, qui représentait le duc de Bourgogne, avait un siége plus élevé que les ducs de Vendôme, d'Elbœuf, de Candale, de Rouannais, de Bourmonville, qui représentaient les ducs de Normandie, d'Aquitaine, et les comtes de Toulouse, Flandres et Champagne.

Les ducs et comtes pairs étaient vêtus d'une robe de toile d'or et d'argent qui leur descendait jusqu'à mi-jambes, et d'un manteau ducal d'hermine. Ils avaient sur leur tête une couronne ducale de vermeil doré, sur un bonnet de satin violet, à la réserve de celle de M. le duc d'Anjou qui était enrichie de très-belles pierreries.

Derrière, se placèrent MM. les maréchaux de France, chevaliers de l'ordre; plus bas, MM. les quatre secrétaires d'État et derrière MM. les officiers des gardes.

Du même côté, sur un échafaud plus élevé, étaient MM. le Nonce du pape, les ambassadeurs avec leur suite; dans la croisée de l'église, et à leur côté, quantité de personnes de condition.

Sur un autre échafaud, occupé par la musique du roi, et sur d'autres qui se prolongeaient jusqu'en bas du chœur, étaient les officiers de la maison du roi, et grand nombre de personnages marquants.

Les pairs députèrent les évêques, duc et pair de Laon, et comte et pair de Beauvais, pour aller chercher le roi dans sa chambre, où ils furent conduits par le maître des cérémonies.

Ce fut pendant ce temps que les cardinaux Grimaldi et Mazarin vinrent avec tous les autres prélats qui ne devaient point avoir de fonctions dans la cérémonie; ils furent conduits à leur place par M. Saintot.

Les secrétaires d'état entrèrent ensuite, et se placèrent sur les bancs qui leur avaient été préparés comme nous l'avons dit plus haut.

Le duc de Laon et le comte de Beauvais, étant arrivés à l'antichambre du roi, la procession s'ouvrit, et fit haie; les chantres et sous-chantres qui avaient accompagné les évêques frappèrent de leurs bâtons à la porte de la chambre du roi.

Le duc de Joyeuse, grand chambellan, leur demanda, *que voulez-vous?* à quoi l'évêque de Beauvais répondit, *Louis quatorzième* (1). Alors les portes furent ouvertes, et le sieur de Rodes les conduisit au lit du roi qu'ils trouvèrent couché, vêtu d'une tunique de satin violet, fendue, ainsi que sa chemise, aux endroits où doivent se faire les onctions. Il avait une robe de toile d'ar-

---

(1) Pour le surplus, voir Louis XIII.

gent, et portait une toque de velours noir, garnie de plumes blanches et d'une double aigrette blanche.

La reine était dans la chambre du roi, avec le maréchal d'Estrées, représentant le connétable et le chancelier, le maréchal de Villeroy, faisant les fonctions de grand-maître de la maison du roi, le duc de Joyeuse, remplissant sa charge de grand chambellan, le comte de Vivonne, tenant sa place de premier gentilhomme de la chambre, le comte de Noailles, capitaine des gardes écossaises, le comte de Charost, capitaine des gardes du corps et les deux huissiers de la chambre portant les masses.

Le duc de Laon s'étant approché du lit du roi, lui présenta l'eau bénite et dit une oraison, après laquelle l'évêque de Beauvais et lui saluèrent sa majesté, qu'ils soulevèrent de dessus son lit, et la conduisirent à l'église dans l'ordre suivant :

La compagnie des archers du grand prévôt, ayant à leur tête le marquis de Sourches, capitaine.

Le clergé qui avait accompagné les évêques de Laon et de Beauvais.

Les Cent-Suisses commandés par le comte de Montmage leur capitaine.

Les trompettes, hautbois, tambours, tous en habits de taffetas blanc.

Les gentilshommes à bec de corbin.

Les hérauts en habits de velours blanc, avec des bas de soie blancs, attachés à leurs chausses retournées, la côte d'armes à la bannière de France, la toque de velours blanc et le caducée à la main.

Le grand-maître et le maître des cérémonies, vêtus de pourpoints de toile d'argent, de chausses retournées de velours ras noir coupé par bandes avec leurs bas d'attache de gris de perle, et des capotes de velours noir ras chamarrées de dentelles et d'argent, le tout doublé de toile d'argent, avec une toque de velours noir chargée de plumes blanches.

MM. les chevaliers du Saint-Esprit, destinés à porter les offrandes, savoir : les marquis de Souvrai et de Sourdis, le comte d'Orval et le marquis de Simon, vêtus de leurs habits de chevaliers.

Le maréchal d'Estrées, représentant le connétable, vêtu de même que les ducs et comtes laïques, tenant en sa main son épée nue, la pointe en haut; il avait à ses côtés les deux huissiers, vêtus de blanc, portant leurs masses.

Un peu à côté de lui, (connétable), sans se

séparer du roi, le prince Eugène de Savoie, destiné à recevoir la toque du roi, dans le temps qu'il l'ôterait à l'église et à porter la queue du manteau royal.

Devant, à droite du roi, les deux capitaines à bec de corbin, en habit ordinaire.

Venait ensuite le roi, revêtu comme ci-dessus, entre les évêques de Laon et de Beauvais.

Le comte de Noailles, capitaine des gardes écossaises et le marquis de Charost, capitaine des gardes en quartier, suivaient immédiatement, avec leurs habits ordinaires, sa majesté qui était entourée de six gardes écossaises, vêtus de satin blanc, avec leurs cottes d'armes en broderie à fond de velours blanc, la pertuisanne à la main.

M. le chancelier, vêtu d'une longue robe de satin cramoisi, de son manteau d'écarlate rouge, retroussé et fourré d'hermine, et ayant sur sa tête son bonnet carré, et par-dessus, son mortier de drap d'or, bordé et doublé d'hermine.

M. le maréchal de Villeroy, représentant le grand-maître de la maison du roi, portant son bâton à la main, avait à sa droite le duc de Joyeuse, grand chambellan, et à sa gauche le comte de Vivonne, premier gentilhomme de la chambre, tous vêtus comme les pairs laïques, à l'exception de la couronne.

Puis les gardes du corps.

Sa majesté vint à l'église par une galerie prenant depuis la chambre du roi et se réduisant insensiblement à hauteur du grand pallier de l'église, élevé de cinq degrés plus hauts de trois pieds du pavé de la rue, et depuis le portail jusqu'au chœur, au milieu de deux barrières qu'on avait dressées pour rendre le passage plus libre.

Les archers de la prévôté demeurèrent à la porte de l'église, faisant haie sur le pont.

Les cent Suisses entrèrent dans l'église pour former la haie le long des barrières, depuis le portail jusqu'au chœur.

Les gentilshommes à bec de corbin passèrent à coté des galeries et allèrent se placer dans le second chœur.

Les trompettes, hautbois, tambours, vinrent se mettre dans le chœur, sous les degrés du trône.

Le lieutenant, l'enseigne et l'exempt des gardes écossaises étaient à la porte du chœur, pour n'y laisser entrer que ceux qui en avaient le droit.

Le roi étant arrivé au portail de la cathédrale, l'évêque de Beauvais dit une oraison à la fin de laquelle le clergé vint se placer aux hautes et

basses chaises du chœur, qui, ainsi que la nef, étaient parées des plus riches tapisseries de la couronne, à trois rangs les unes sur les autres.

Le roi fut conduit par les évêques de Laon et de Beauvais au pied du maître-autel où il se mit à genoux pendant que l'officiant dit une oraison, après laquelle les deux prélats conduisirent sa majesté au prie-dieu qui lui était préparé, au milieu du chœur, devant le maître-autel, sous un dais couvert d'un riche tapis de velours violet, semé de fleurs de lys d'or, avec un fauteuil de même parure.

Les deux capitaines des gardes étaient à ses côtés à quelques pas de lui, et les capitaines de gentilshommes à bec de corbin, un peu devant.

M. le connétable prit sa place derrière le roi.

Le chancelier se plaça derrière à quelque distance.

Le grand maître de la maison du roi, avec son bâton à la main, le grand chambellan et le premier gentilhomme de la chambre se placèrent derrière le chancelier sur un banc qui était, ainsi que les autres, couvert de velours violet, semé de fleurs de lys d'or en broderie.

Les quatre chevaliers du Saint-Esprit se mirent à droite aux hautes chaises.

Les quatre religieux de Saint-Denis, députés

pour se trouver à cette cérémonie, eurent séance du côté de l'évangile, proche le grand autel où ils avaient déposé la couronne de Charlemagne, le sceptre, la main de justice, les éperons et l'épée qu'ils avaient apportés de Saint-Denis pour servir au sacre.

Derrière, furent les aumôniers, le confesseur du roi, et autres officiers.

Du côté de l'épître furent aussi quatre religieux de l'abbaye de Saint-Remy, et les clercs de chapelle.

Chacun ayant pris sa place, l'officiant fit l'eau bénite, et en donna au roi et à tous les assistants.

Après cela on chanta tierce.

Ensuite l'évêque ayant été averti de l'arrivée de la Sainte-Ampoule, alla, avec les cérémonies accoutumées, la prendre des mains de l'abbé de Saint-Remy, qui vint se placer près de l'autel du côté de l'épître.

Les seigneurs qui l'avaient accompagné prirent leurs séances à gauche aux hautes chaises, vis-à-vis de celles des chevaliers portant les honneurs : leurs écuyers se mirent aux basses chaises, tenant leurs guidons devant eux.

Les cérémonies du sacre et couronnement se firent absolument comme aux sacres précédents.

et lorsqu'elles furent finies, l'évêque de Soissons prit le roi par le bras droit et le conduisit à son trône, tenant le sceptre en la main droite, et la main de justice en la gauche, et ayant la couronne de Charlemagne sur la tête.

Le trône était élevé au jubé; on y montait par deux grands degrés couverts d'un drap d'or très-riche, et de bandes de velours violet, parsemées de fleurs de lys d'or, aussi bien que tous les siéges; il y avait un haut dais de même étoffe au-dessus de la tête du roi, et un prie-dieu couvert de même, devant sa majesté.

Les hérauts marchaient les premiers, et ils s'arrêtèrent au bas des marches des deux degrés.

L'aide, le maître, et le grand maître des cérémonies montèrent jusqu'en haut pour donner les séances.

Le connétable ayant les deux huissiers de la chambre à ses côtés, et tenant l'épée nue à la main, marchait immédiatement devant le roi, qui était conduit par l'officiant, précédé de sa crosse, et assisté de deux chanoines en chapes.

Sa majesté était vêtue de son manteau royal, dont la queue était portée par le prince Eugène.

Les deux capitaines des gardes venaient ensuite; ceux des becs de corbin étaient restés dans leurs séances proche l'autel.

Sa majesté monta par l'escalier du côté droit, suivie des six pairs laïques, les pairs ecclésiastiques, ayant passé par le côté gauche conduits par l'aide des cérémonies.

Le chancelier suivit les pairs laïques, et derrière lui venait le grand maître, ayant à ses côtés le chambellan et le premier gentilhomme de la chambre.

Les six gardes écossais destinés pour la garde du roi restèrent sur les degrés.

Le roi étant arrivé au trône se mit sous son haut dais, l'officiant à côté de lui et ses deux capitaines derrière.

Les pairs ecclésiastiques furent placés à main droite sur des bancs richement parés, ainsi que ceux des pairs laïques qui prirent leurs séances à gauche du roi.

Monsieur était sur un pliant hors du haut dais, et le connétable proche l'appui du trône au jubé, l'épée nue à la main, ayant à sa droite le chancelier, et à sa gauche le grand maître de la maison du roi.

Derrière ceux-ci étaient le grand chambellan à droite, et le premier gentilhomme de la chambre à gauche.

L'aide, le maître et le grand maître des cérémonies restèrent de chaque côté du dais pour

donner les instructions nécessaires à ceux qui avaient quelques fonctions à remplir.

Chacun étant à sa place, l'officiant, debout, qui tenait par la main le roi qui était aussi debout, le visage tourné vers l'autel, lui dit : *Sta et retine*, etc., et puis l'ayant fait asseoir sans lui prêter la main, continua en ces termes, *in hoc regni solio*, etc., à quoi il ajouta une oraison qu'il dit sans mitre, après laquelle il fit une profonde révérence au roi, puis lui donna le baiser de paix, en disant à haute voix, par trois fois : *Vivat rex in æternum* : les ducs et pairs firent la même chose, et le peuple étant entré dans l'église mêla les cris de *vive le roi* au son des trompettes et tambours qui étaient restés à l'entrée du chœur sous l'escalier du trône.

L'aide des cérémonies conduisit alors l'officiant à l'autel, où étant arrivé il entonna le *Te Deum* qui fut continué par la musique du roi.

Alors les hérauts montèrent au jubé, et firent largesse au peuple d'un grand nombre de pièces d'or et d'argent qui portaient d'un côté l'effigie du roi couronnée avec ces mots : *Ludovicus XIV, Franc. et Nav. rex christianissimus*, et de l'autre la ville de Reims avec une colombe au-dessus tenant la Sainte-Ampoule, avec ces paroles : *Sacratus ac salutatus Remis* 3 *mai* 1654.

Les oiseleurs lâchèrent mille oiseaux.

Les régiments des gardes françaises et suisses rangés en bataille sur la place, devant l'église, firent plusieurs décharges qui donnèrent le signal au canon de la ville et aux cloches de toutes les églises.

Le *Te Deum* fini, les chantres et sous-chantres commencèrent, au milieu du chœur, la messe qui fut continuée par la musique du roi, et pendant laquelle un aumônier de sa majesté dit une messe basse sur un autel préparé au jubé, dans le coin de la séance des pairs ecclésiastiques. Le reste se fit à l'ordinaire.

Au moment où l'on commença l'Évangile, les aumôniers des pairs ecclésiastiques leur ôtèrent leurs mitres, et les pairs laïques ôtèrent leurs couronnes.

Monsieur, ayant posé la sienne sur son siége, vint ôter celle du roi qu'il mit sur son prie-dieu, et, l'évangile étant fini, il la lui remit sur la tête et retourna à sa place où il reprit sa couronne.

Pendant l'Évangile, le maître et le grand-maître des cérémonies descendirent du trône et vinrent au pied des escaliers où étaient les hérauts qui marchèrent devant eux, et en approchant des deux marches du plan sur lequel était

le haut dais, proche l'autel, ils firent leurs révérences à l'autel, à sa majesté, dans son trône, et se retournant, à la reine, dans sa tribune, aux cardinaux qui étaient à la tête du clergé et aux ambassadeurs.

Le grand maître des cérémonies salua le cardinal Grimaldi, qui faisait la charge de grand-aumônier en l'absence du cardinal Antoine, pour l'avertir de porter au roi le texte de l'Évangile à baiser.

Son éminence sortit de sa place précédé de l'aide du maître, du grand maître des cérémonies, d'un évêque faisant la fonction de prêtre assistant, de l'évêque d'Amiens, qui avait dit l'évangile, et du chanoine-diacre qui portait le texte couvert d'une tavaïolle de satin blanc en broderie d'or.

Ils montèrent tous au haut du trône par l'escalier, du côté de l'épître, faisant trois révérences, une en bas de l'escalier, la seconde au milieu et la troisième sur la place du trône, en approchant du roi.

L'évêque d'Amiens prit le texte des évangiles et le donna à baiser au roi conjointement avec le cardinal qui le remit au chanoine, et ils s'en retournèrent dans le même ordre qu'ils étaient venus, passant par l'escalier, du côté de l'Évangile.

et faisant les mêmes révérences qu'ils avaient déjà faites.

Son éminence arrivée à l'autel reprit des mains du chanoine le livre des Évangiles qu'il donna à baiser à l'officiant, et avant de retourner à sa place fit de nouvelles révérences à l'autel, au roi, à la reine, au cardinal Mazarin et aux ambassadeurs.

Cependant les hérauts, le grand maître et le maître des cérémonies et l'aide restèrent sur le plan de la séance d'en-bas, hors le haut dais, pour l'offrande qui se fit en cette manière.

Les hérauts et le roi d'armes allèrent prendre, sur les crédences de l'autel, les offrandes qu'ils y avaient mises, et les portèrent, sur des toiles de damas rouge à franges d'or, aux quatre chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit qui étaient aux hautes chaises du côté de l'épitre.

Le roi d'armes présenta au marquis de Saint-Simon un grand vase de vermeil doré, plein de vin.

Un héraut donna au comte d'Orval le pain d'argent, et au marquis de Sourdis le pain d'or.

Un autre héraut remit entre les mains du marquis de Souvré la bourse de velours rouge en broderie d'or, dans laquelle il y avait 13 pièces avec pareille effigie et légende que les médailles que l'on avait distribuées au peuple.

Les quatre chevaliers, précédés des hérauts, et conduits par l'aide, le maître et le grand maître des cérémonies, montèrent au trône par l'escalier du côté de l'évangile, pour avertir sa majesté de venir à l'offrande, et firent les mêmes révérences que le cardinal Grimaldi avait observées, en portant au roi l'évangile à baiser.

La marche se fit en cet ordre.

Les hérauts descendirent du côté de l'épître, suivis de l'aide des cérémonies, seul.

Le maître et le grand maître marchèrent à côté l'un de l'autre.

Les quatre chevaliers du Saint-Esprit, deux à deux.

Les deux qui avaient porté la bourse et le pain d'or, et qui avaient passé les derniers en montant, se mirent les premiers en descendant, parce qu'ayant les offrandes les moins honorables, ils devaient être les plus éloignés de la personne du roi.

Le grand maître de la maison du roi.

Le chancelier.

Le connétable, portant l'épée nue, et ayant à ses côtés les deux huissiers massiers de la chambre.

Le roi vêtu de son manteau royal, dont la queue était portée par le prince Eugène, et ayant

à ses côtés, à quelque distance, les gardes écossais, et derrière lui, un peu de côté, ses deux capitaines.

Toute la marche forma la haie; les pairs ecclésiastiques à droite, et les laïques à gauche, entourèrent sa majesté.

Lorsque le roi fut arrivé à l'autel, MM. les maréchaux du Plessis Praslin et d'Aumont vinrent prendre des mains de sa majesté le sceptre et la main de justice, qu'ils gardèrent pendant que sa majesté, s'étant mise à genoux, prit des mains des chevaliers les offrandes qu'elle présenta à l'officiant.

Ensuite, le roi retourna en son trône avec la même pompe, après avoir repris son sceptre et sa main de justice.

Le grand chambellan et le premier gentilhomme de la chambre étaient demeurés à leurs siéges pour garder le trône.

Pendant que le roi remonta à son trône, l'aide des cérémonies conduisit en leurs places les quatre chevaliers du Saint-Esprit, qui avaient apporté les offrandes.

A l'*agnus Dei*, le cardinal Grimaldi vint présenter la paix au roi, avec les mêmes cérémonies que l'on avait observées en apportant l'évangile.

Après l'*agnus Dei*, le roi revint à l'autel pour

communier, dans le même ordre qu'il était venu à l'offrande.

Le grand-chambellan et le premier gentilhomme de la chambre accompagnèrent sa majesté.

Le roi étant arrivé à l'autel, tous ceux qui étaient descendus du trône avec lui prirent leurs rangs à droite et à gauche, dans le même ordre qu'ils avaient tenu la première séance d'en bas.

Tous les pairs laïques ôtèrent leurs couronnes, et le duc de Bourgogne ôta celle de sa majesté, qu'il remit entre les mains du maréchal de l'Hospital, qui la reçut sur un carreau.

Sa majesté donna ensuite elle-même son sceptre et sa main de justice aux maréchaux du Plessis Praslin et d'Aumont, puis elle alla se confesser sous un pavillon, fait par bandes de drap d'or de velours violet semé de fleurs de lys d'or.

Elle vint ensuite se mettre à genoux, devant le maître-autel, sur un carreau de brocard d'argent, où elle communia sous les deux espèces : les coins de la nappe de communion furent tenus par Monsieur et M. le duc de Vendôme.

Après que le roi eut fait ses actions de grâces, l'évêque officiant lui mit une couronne plus légère, enrichie de diamants et sa majesté retourna à l'archevêché, accompagnée ainsi qu'il suit :

Les archers de la prévôté, leur capitaine à leur tête.

La compagnie des cent Suisses ayant également leur capitaine.

Les gentilshommes à bec de corbin.

Les hautbois, tambours, trompettes.

Les hérauts et roi d'armes.

Le maître et grand-maître des cérémonies.

Les quatre chevaliers du Saint-Esprit.

Les trois maréchaux de France, M. de l'Hopital au milieu, portant la couronne.

Les pairs ecclésiastiques à droite.

Les pairs laïques à gauche.

Le connétable tenant l'épée nue à sa main, la pointe en haut, et ayant les deux massiers à ses côtés.

Sa majesté, conduite par les évêques, tenant dans ses mains son sceptre et sa main de justice, et vêtue de ses habits et de son manteau royal, dont le prince portait la queue.

L'évêque officiant précédé de sa crosse et accompagné de deux chanoines en chapes.

Les deux capitaines des gardes à côté du roi, un peu en arrière.

Un peu devant sa majesté, les deux capitaines de becs à corbin.

Autour de sa majesté, les six gardes écossais.

Le chancelier.

Le grand-maître de la maison du roi, ayant à sa droite le grand chambellan, et à sa gauche, le premier gentilhomme de la chambre.

Enfin les gardes du corps.

Pendant la marche, les quatre seigneurs, guidés par l'aide des cérémonies, reconduisirent la Sainte-Ampoule, dans le même ordre qu'ils l'avaient été prendre.

Le roi étant arrivé au palais archiépiscopal donna à brûler ses gants et sa chemise qui avaient servi au sacre, et vint ensuite se mettre à une table élevée sur une plate-forme, sous un riche dais.

Douze maîtres d'hôtel servirent à sa majesté cinq services de viandes et deux de dessert; neuf trompettes précédaient les services, le grand-maître suivait, tenant un bâton, très-près d'eux, puis quantité d'officiers, et enfin ceux qui portaient les viandes.

Monsieur mangea à la table du roi.

Les trois maréchaux de France posèrent au haut de la table, sur des carreaux, les honneurs, après que le maréchal du Plessis Praslain, et le maréchal d'Aumont, eurent reçu des mains du roi son sceptre et sa main de justice.

Le connétable demeura toujours l'épée à la main devant le roi.

L'officiant commença le *Benedicite*, qui fut continué par la musique de la chapelle, et après lequel les pairs ecclésiastiques, la mitre en tête et revêtus de leurs chapes, se mirent, l'officiant à la tête, à une table dressée à droite du roi, à quelque distance de sa majesté.

De l'autre côté, à gauche du roi, se placèrent les pairs laïques, vêtus de leurs habits de cérémonie.

MM. les ambassadeurs eurent une table à droite, au-dessous de celle des pairs ecclésiastiques, à laquelle mangea M. le chancelier, et le comte de Bruslon, introducteur des ambassadeurs.

A gauche, au-dessous des pairs laïques, il y eut une autre table, que tint le duc de Joyeuse, grand chambellan, où mangèrent le premier gentilhomme de la chambre, et les quatre chevaliers du Saint-Esprit qui avaient porté les offrandes.

Ces quatre tables furent servies par les notables bourgeois de la ville.

La reine vint voir le festin dans une tribune qu'on avait élevée au-dessus des pairs laïques.

Le roi ayant diné entra dans sa chambre, se dévêtit de ses ornements royaux, que le premier va-

let de garde-robe donna aux religieux de Saint-Denis, qui étaient présents à cette cérémonie (1).

Ceux qui avaient servi ou assisté au festin royal allèrent à l'Hôtel-de-Ville où l'on avait préparé à dîner (2).

Le connétable tint une table ou mangèrent le grand maître, les trois maréchaux de France, les capitaines de gardes et des becs à corbin, le grand maître, et le maître des cérémonies.

Il y en eut une autre pour les quatre seigneurs ôtages de la Sainte-Ampoule et une troisième pour les seigneurs de la cour et les officiers de la maison du roi.

Le soir le roi donna à souper aux princesses.

Le trois juin sa majesté alla à Saint-Remi en cavalcade.

Les chevau-légers de la garde ouvraient la marche.

Puis les archers de la prévôté, ayant à leur

---

(1) Ces ornements étaient la couronne, le sceptre, la main de justice, les éperons, les agrafes du manteau royal, l'épée qui sert aux sacres, la camisole de satin rouge, les bottines, la tunique, la dalmatique, le manteau royal, une couronne d'or et une autre d'argent doré, qui avaient servi au sacre de sa majesté.

(2) Selon l'usage, le repas devait être servi dans l'hôtel du grand maître de la maison du roi, mais l'emplacement s'étant trouvé trop étroit, on fut obligé de le donner à l'Hôtel-de-Ville.

tête leur capitaine à cheval et les autres officiers.

Les grands seigneurs de la cour très-magnifiquement vêtus et montés sur des chevaux dont les housses étaient en broderie d'or.

Les cent Suisses, leurs capitaines à cheval, à leur tête, et les autres officiers à pied.

Le roi vêtu en habit et chausses retroussées à l'antique, portant sur la tête une toque de velours noir chargée de plumes blanches et d'une aigrette de héron, et monté sur un cheval blanc harnaché de blanc et housse de broderie d'argent, entouré de six gardes de la manche à pied, des écuyers de la grande et petite écurie à pied, et des valets de pied.

Derrière sa majesté étaient deux capitaines des gardes à cheval.

Deux écuyers de la grande et petite écurie à cheval, des gardes du corps à cheval.

Et les gens d'armes.

Le roi fut reçu à l'entrée de l'église par le clergé qui le harangua. Sa majesté entendit une messe basse après laquelle elle retourna au palais dans le même ordre où elle était venue.

Le même jour le roi vint à l'église Notre-Dame, où il reçut l'ordre du Saint-Esprit.

M. de Saintot, maître des cérémonies, conduisit à droite de l'autel MM. les cardinaux Gri-

maldi et Mazarin vêtus de leurs chapes, et leur fit prendre séance sur un banc séparé de celui des évêques qui se placèrent derrière eux en camail et en rochet.

Le chancelier se mit dans son fauteuil, du côté de l'épître, entre les hautes chaises et la séance des cardinaux; il était accompagné des conseillers d'état, et des maîtres des requètes.

Les secrétaires d'état eurent leurs bancs vis-à-vis ceux des conseillers, et les ambassadeurs sur le même échafaud qu'ils avaient occupé le jour du sacre.

La reine et celle d'Angleterre se mirent dans leur tribune avec les ducs d'Yorck et de Glocestre, les princesses d'Angleterre et de Conti.

Le roi se rendit à l'église dans l'ordre suivant:

Les cent Suisses tambours battants.

Les fifres, les trompettes, l'huissier de l'ordre.

Le roi d'armes avec quatre hérauts.

M. de Lionne, prévôt de l'ordre, ayant M. le Tellier, trésorier de l'ordre, à droite, et M. de Bonneil, greffier de l'ordre, à gauche.

Ensuite M. de Servien, chancelier de l'ordre.

Les officiers de l'ordre se placèrent à droite dans le chœur, sur des siéges couverts de velours vert à flammes en broderie d'or.

Les chevaliers deux à deux, vêtus de leurs

habits de l'ordre et du manteau, se mirent aux hautes chaises à droite et à gauche suivant leur ordre de réception, ayant leurs armes posées au-dessus de leurs places.

Monsieur, seul en habit de novice, prit place sur un pliant vis-à-vis de l'autel à gauche.

Le roi, revêtu de l'habit qu'il avait porté le matin en allant à Saint-Remi (qui est celui de novice) avait à ses côtés deux massiers vêtus de satin blanc; il était entouré de six gardes écossais, et suivi du duc de Joyeuse, grand chambellan, des comtes de Noailles et de Charost, capitaines des gardes du corps.

Le roi entra dans le chœur, vint se mettre aux hautes chaises, à droite, sous un dais de velours vert à flammes en broderie d'or.

Le roi étant assis, l'évêque de Soissons, représentant l'archevêque de Reims, revêtu de ses habits pontificaux, et placé du côté de l'Évangile, commença les vêpres du Saint-Esprit que la chapelle du roi continua.

Lorsqu'elles furent terminées, sa majesté, précédée des chevaliers du Saint-Esprit et des officiers de l'ordre, vint se placer devant le maître-autel sous un haut dais que l'on lui avait préparé (1).

---

(1) Voir Louis XIII pour le surplus des cérémonies.

Sa majesté ayant été reçue chevalier conféra le même ordre à Monsieur le duc d'Anjou.

Après quoi elle se retira au palais accompagnée comme ci-dessus.

Le mardi 9, le roi voulant, selon la coutume, toucher les malades attaqués d'écrouelles, vint faire ses dévotions en l'abbaye de Saint-Remi, devant la chasse de Saint-Marcoul qui y avait été transportée à cause de la guerre.

Sa majesté entendit une messe basse à laquelle elle communia, les coins de la nappe furent tenus par Monsieur, par M. le prince Thomas, grand-maître de la maison du roi, par le cardinal Grimaldi faisant la charge de grand aumônier et par un aumônier ordinaire.

Sa majesté déjeûna dans la sacristie et revint ensuite assister à la grand'messe qui fut chantée par sa chapelle.

Après la messe, sa majesté entra dans le parc de l'abbaye où était rassemblé un grand nombre de malades; elle était précédée de trente archers, du grand prévôt de la compagnie des Cent-Suisses et des gardes du corps. Elle était en outre accompagnée d'un grand nombre de seigneurs, des maîtres des requêtes, du premier médecin et de quelques médecins et chirurgiens ordinaires.

A droite de sa majesté, étaient deux maîtres des requêtes, quelques chevaliers du Saint-Esprit, avec le collier de l'ordre sur leurs manteaux, le capitaine des gardes à ses côtés, et derrière le cardinal Grimaldi.

Le premier médecin appuyait sa main sur la tête du malade, auquel le capitaine prenait les mains qu'il tenait jointes. Ensuite le roi le touchait en faisant sur le visage le signe de croix et disant : *Le roi te touche, Dieu te guérisse, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit*, Amen.

Après quoi le cardinal Grimaldi donnait à chaque malade l'aumône que lui présentait le trésorier des offrandes.

Ensuite le roi retourna au palais archiépiscopal.

LOUIS XV.

Sacré à Reims, le 25 octobre 1722, par l'archevêque de Reims.

Louis XIV, surnommé le grand, était mort à Versailles, le 1er septembre 1715, à l'âge de soixante-seize ans, laissant le sceptre à Louis XV, âgé seulement de cinq ans. Philippe, duc d'Orléans, fut déclaré régent et le jeune

monarque ne reçut l'onction sacrée qu'en 1722.

Louis ayant fixé son couronnement au 25 octobre, partit de Versailles le 16, et vint coucher dans son palais des Tuileries à Paris, qu'il quitta le lendemain pour se rendre à Reims, où sa majesté arriva le 22 accompagnée, dans son carrosse, des princes du sang, du duc de Charost son gouverneur, et escorté des gardes du corps, du quartier des gendarmes, des chevau-légers de la garde, des mousquetaires gris, des mousquetaires noirs, et du vol du cabinet, ayant tous leurs officiers à leur tête.

Le guet des gardes du corps suivait le carrosse de sa majesté, les gendarmes fermaient la marche et après eux venait un nombreux cortége des carrosses et des équipages, tant du roi que de ceux des princes, ministres et seigneurs, qui suivirent le roi dans tout son voyage.

A quelque distance de Reims, le roi trouva les troupes de sa maison, les régiments des gardes françaises et suisses rangées en bataille, sous les ordres du duc de Villeroi, capitaine des gardes du corps. Le prince de Rohan, gouverneur de Champagne, accompagné du marquis de Grandpré, lieutenant général de la province, alla au-devant du roi, à la tête du corps de ville, et lui

présenta les clefs de Reims, où sa majesté fit son entrée dans l'ordre suivant.

Les détachements des deux compagnies des mousquetaires, qui avaient suivi le roi.

Un carrosse du duc de Chartres.

Deux de monseigneur le duc d'Orléans.

Un du roi.

Le vol du cabinet, un autre carrosse de sa majesté, dans lequel étaient le prince Charles de Lorraine, grand écuyer de France, le prince de Turenne, grand chambellan, le duc de Gêvres, premier gentilhomme de la chambre, et quelques principaux officiers de la maison du roi.

Ensuite, les pages de la grande et petite écurie,

Puis, dans son magnifique carrosse, le roi accompagné de M. le duc d'Orléans, du duc de Chartres, du duc de Bourbon, du comte de Clermont, du prince de Conti et du duc de Charost.

Le prince de Rohan et le marquis de Grandpré précédaient le carrosse à cheval. A la portière du côté du roi, était à cheval le duc d'Harcourt, capitaine des gardes en quartier, et tout autour du carrosse, marchaient vingt-quatre valets de pied; derrière étaient le guet des gardes du corps, les grenadiers à cheval, les quatre com-

pagnies des gardes du corps, les deux compagnies des mousquetaires, les chevau-légers et les gens d'armes de la garde qui fermaient la marche.

On avait dressé des arcs de triomphe à la porte de Verle, et près de la grande place de l'église métropolitaine; on les avait ornés d'emblèmes, de devises et d'inscriptions convenables à la cérémonie.

Le roi traversa la grande rue du faubourg de Verle, entre les régiments des gardes françaises et suisses qui étaient rangées en haie, depuis la porte de Verle jusqu'au portail de Notre-Dame.

Sa majesté, étant descendue de carrosse, fut reçue, à la porte de l'église, par l'archevêque de Reims, à la tête de son chapitre dont tous les chanoines étaient vêtus de chape de drap d'or; et assisté de MM. Languet, évêque de Soissons, de Saulx Tavannes, évêque et comte de Châlons, de Saint-Albin, évêque de Laon pair de France, de Trudaine, évêque de Senlis, de Saint-Aignan, évêque et comte de Beauvais, de Sabastier, évêque d'Amiens, de Châteauneuf de Rochebanne, évêque et comte de Noyon, ses suffragants, tous en habits pontificaux.

Le roi, après avoir fait sa prière, fut conduit au pied du maître-autel, avec les cérémonies ac-

coutumées, et ensuite il assista, sous un dais dressé au milieu du chœur, devant le maître-autel, au *Te Deum* qui fut chanté par la musique et par l'orgue, au bruit d'une salve continuelle de canons et d'une décharge de mousqueterie.

Pendant le *Te Deum*, on apporta de la sacristie un très-riche soleil d'argent doré, dont le roi faisait présent à l'église de Reims; M. le duc d'Orléans l'ayant reçu des mains du duc de Villequier, premier gentilhomme de la chambre, le présenta à sa majesté qui le posa sur l'autel avec les cérémonies ordinaires.

Après le *Te Deum*, le roi alla à l'archevêché, où il reçut les hommages de tous les corps de la ville.

Le 23 et le 24, sa majesté visita plusieurs églises, et le 24, dans l'après-midi, accompagnée de M[gr] le duc d'Orléans, des princes du sang, du duc de Charost, son gouverneur, et suivie de toute sa cour, elle vint à l'église cathédrale, où elle entendit les vêpres, placée sur un prié-dieu qu'on avait préparé au milieu du chœur, sous un dais de velours violet semé de fleurs de lys d'or, et ayant les princes du sang à sa droite, son gouverneur à sa gauche et les principaux officiers autour de son fauteuil. Le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, était à la droite du prié-

dieu, et les cardinaux de Bissy, Dubois et de Polignac, à la gauche.

Les archevêques et évêques, invités par le roi à la cérémonie, étaient placés près de l'autel à droite, et les places de l'autre côté étaient occupées par les seigneurs de la cour.

Les vêpres furent dites, selon l'usage, et lorsqu'elles furent terminées, le roi fut reconduit à l'archevêché.

Le lendemain, jour du sacre, le roi fut conduit, avec les cérémonies ordinaires, à l'église cathédrale qui avait été décorée avec une grande magnificence, le maître-autel était paré des ornements de drap d'argent, galonnés d'or, et chargé des armes de France et de Navarre, en broderie, dont le roi avait fait présent, la veille de son sacre, ainsi que des chapes.

Le trône royal était au milieu du jubé, sous un riche dais de velours violet semé de fleurs de lys d'or. Le prie-dieu, qui était devant le trône, était couvert d'un tapis semblable, ainsi que les siéges sur lesquels devaient être placés les pairs, les grands officiers et toutes les personnes qui avaient quelque fonction, ou qui étaient invitées à la cérémonie.

Pendant qu'on chantait prime, l'archevêque de Reims vint se placer sur sa chaire préparée

vis-à-vis le prie-dieu du roi, les évêques de Soissons et d'Amiens, qui faisaient diacre et sous-diacre se mirent à ses côtés, et les évêques de Senlis, de Nantes, de Verdun et de Saint-Papoul qui devaient chanter les litanies prirent leurs séances à droite de l'autel. Les pairs ecclésiastiques revêtus pontificalement prirent leurs séances près de l'autel, du côté de l'épître.

Les cardinaux de Rohan, grand aumônier de France, de Gèvres, Dubois, principal ministre, et de Polignac tous en rochet et revêtus de leurs chapes de cardinal se placèrent sur des siéges un peu au-dessus, mais cependant moins avancés que le banc des pairs ecclésiastiques.

Les archevêques de Toulouse, de Bordeaux, de Sens, d'Alby, de Tours; les évêques de Metz, d'Angers, de Chartres, de Rennes, de Troyes, de Sisteron, d'Avranche, du Puy et de Lectoure invités à la cérémonie, se placèrent, vêtus de leurs rochets et camails sur des formes, derrière les pairs ecclésiastiques; derrière eux les abbés de Brancas et de Premeaux, agents du clergé, et après ceux-ci les abbés de Milon, de la Vieuville, d'Argentré, de Froulay, Caulet et de Sezé, aumôniers du roi, en rochet avec manteau noir par dessus.

Les maîtres des requêtes, tous en robes de cé-

rémonie, occupaient les formes qui étaient au-dessous de celles des archevêques et évêques et députés de la Compagnie; des secrétaires du roi se placèrent derrière eux.

M. le duc d'Orléans, le duc de Chartres, le duc de Bourbon, le comte de Charolais, le comte de Clermont et le prince de Conti, représentant les ducs de Bourgogne, de Normandie, d'Aquitaine et les comtes de Toulouse, de Flandres et de Champagne, pairs laïques, furent placés sur une forme, près de l'autel, du côté de l'Évangile.

Derrière eux étaient MM. d'Estrées, de Tessé, d'Huxelles, maréchaux de France, qui devaient porter les ornements royaux.

Le marquis de la Vrillière, le comte de Maurepas et le sieur Leblanc, secrétaires d'État, occupèrent un banc séparé au-dessous et un peu plus éloigné de l'autel; sur un petit siége placé devant le banc des secrétaires d'État, fut assis le duc de Charost, gouverneur du roi.

Dans le troisième rang, derrière les pairs laïques, les maréchaux de Matignon et de Bezons, et sur plusieurs bancs reculés un nombre des principaux officiers de sa majesté, placés sans aucun rang marqué.

Au-dessus, dans une tribune, furent placés les ambassadeurs invités à la cérémonie, le nonce

du pape, les ambassadeurs d'Espagne, de Sardaigne et de Malte, et avec eux le chevalier de Saintot et M. Raymond, introducteur des ambassadeurs; le reste de la tribune fut occupé par quelques princes et seigneurs étrangers.

Dans trois autres tribunes, du même côté, au-dessus des stalles, étaient plusieurs personnes de distinction.

Derrière le maître-autel, on avait élevé une autre tribune de toute la largeur du chœur, occupée par la musique du roi Et à droite du maître-autel, une autre pour madame duchesse douairière d'Orléans qui y vint prendre place, accompagnée de madame la duchesse de Lorraine, avec les deux princes et les deux princesses ses enfants et de l'infant dom Emmanuel, frère du roi de Portugal.

Le roi se plaça sur le fauteuil qui lui avait été préparé sous un dais au milieu du chœur.

Les ducs de Villeroi et d'Harcourt, capitaines des gardes, vêtus d'habits ordinaires très-riches, prirent leurs places à gauche et à droite du fauteuil du roi; le marquis de Courtenvaux, capitaine des cent Suisses, en habit de cérémonie, prit la sienne au côté droit de l'estrade sur laquelle était sa majesté, et les six gardes de la manche, leurs pertuisanes à la main, se mirent plus bas aux deux côtés du chœur. Le maréchal de Villars re-

présentant le connétable, se plaça au bas des degrés du sanctuaire, ayant à ses côtés les deux huissiers de la chambre vêtus de satin blanc portant leurs masses.

Et un peu plus loin en arrière, M. d'Armenonville, garde des sceaux, faisant les fonctions de chancelier de France.

Le prince de Rohan faisant la charge de grand maître de la maison du roi, et ayant son bâton de commandement à la main, se plaça sur un banc derrière le chancelier, ayant à sa droite le prince de Turenne, grand chambellan de France, et à sa gauche le duc de Villequier, premier gentilhomme de la chambre, tous trois vêtus comme les pairs laïques, et ayant la couronne de comte sur la tête.

Le prince Charles de Lorraine, grand écuyer de France, qui devait recevoir la toque du roi, et porter la queue du manteau royal, demeura auprès de sa majesté à droite.

Le maréchal duc de Tallard, le comte de Matignon, le comte de Medavy, et le marquis de Goesbriant, chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, destinés à porter les offrandes, vêtus de l'habit et du grand manteau des cérémonies de l'ordre, occupèrent les quatre premières hautes stalles du côté de l'épître.

La Sainte-Ampoule fut apportée avec les cérémonies accoutumées sous un dais porté par les sieurs de Romaine, Godet et de Sainte-Catherine, chevaliers de la Sainte-Ampoule, vêtus de satin blanc et d'un manteau de soie noire, et par le sieur Clignet, bailli de l'abbaye de Saint-Remi. Et le marquis de Beauveau, le comte d'Estaing, les marquis d'Alègre et de Prie, qui l'avaient accompagnée, vinrent se placer dans les premières hautes stalles du côté de l'évangile, ayant devant eux dans les basses leurs écuyers portant chaçun une bannière où étaient brodées d'un côté les armes de France et de Navarre, et de l'autre les armoiries particulières de chaque seigneur otages.

Le grand prieur et le trésorier de l'abbaye de Saint-Remi prirent place au côté de l'autel, où ils restèrent pendant toute la cérémonie, ainsi que le grand prieur, le trésorier, et l'un des anciens religieux de l'abbaye de Saint-Denis, qui avaient apporté du trésor les ornements de la royauté, et qui restèrent pour être à même de les donner lors du couronnement du roi, qui se fit à l'ordinaire (1), ainsi que l'intronisation, qui fut suivie des acclamations de *vive le roi*, du bruit

(1) Voir le sacre de Louis XIV.

des trompettes, des tambours, et d'autres instruments, et des pièces d'or et d'argent que les hérauts jetèrent au peuple.

Ces médailles représentaient d'un côté le buste du roi avec ces mots *Lud. XV rex christianissimus*, au revers le moment de son sacre avec la légende *Rex cœlesti oleo unctus*, et dans l'exergue, *Remis* 25 *octobre* 1722.

Tout le surplus se fit comme au sacre de Louis XIV.

A l'offrande le maréchal duc de Tallard porta le vase d'argent doré, dans lequel était le vin, le comte de Matignon, le pain d'argent, le comte de Medavy, le pain d'or, et le marquis de Gosebriant, les treize pièces d'or.

La nape de communion, fut tenue par le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, et par Mgr du Cambout de Coislin, évêque de Metz, du côté de l'autel, et par le duc d'Orléans et le duc de Chartres, comme premiers princes du sang du côté du roi.

Le marquis de Dreux fit les fonctions de grand-maître des cérémonies de France, et M. des Granges, celles de maître.

Après la messe, le roi se rendit au palais archiépiscopal, dans le même ordre qu'au sacre de Louis XIV.

Au festin royal qui fut disposé, comme à celui de Louis XIV, le duc de Brissac fit les fonctions de grand pannetier de France, le marquis de Lanmary, celles de grand échanson, et le marquis de la Chenaye, celles de grand écuyer tranchant.

Le marquis de Livry remplit sa charge de premier maître d'hôtel du roi.

Le repas auquel furent admis le nonce du pape, les ambassadeurs d'Espagne, de Sardaigne, de Hollande, de Malte, ainsi que toutes les personnes qui avaient droit d'y prendre leurs séances, fut servi par les officiers du corps de la ville, et par les notables bourgeois, le tout aux dépens de la ville qui défraya même celle du roi, suivant l'usage.

Le lendemain du sacre, le roi, pour se conformer à l'ancienne coutume, alla en cavalcade entendre la messe en l'abbaye de Saint-Remi.

Les régiments des gardes françaises et suisses formaient la haie, depuis le palais archiépiscopal jusqu'à l'abbaye de Saint-Remi.

La marche était ouverte par les grenadiers à cheval, les deux compagnies des mousquetaires, les chevau-légers de la garde, ayant tous leurs officiers à leur tête.

Les gardes de la prévôté de l'hôtel, à pied, deux

à deux, précédés du grand prévôt à cheval, un grand nombre de courtisans, de seigneurs montés et habillés très-richement.

Trois chevaux de main du roi, superbement enharnachés, caparaçonnés de velours bleu relevé de broderie d'or et d'argent, conduits par des palfreniers de l'écurie du roi, à pied.

Douze pages à cheval, dont six de la chambre, trois de la grande et trois de la petite écurie du roi.

Les trompettes de la chambre.

Les Cent-Suisses avec leurs habits de cérémonie à pied, ayant à leur tête le marquis de Courtenvaux leur capitaine, à cheval.

Plusieurs maréchaux de France, des chevaliers des ordres du roi, tous à cheval, sans observer de rang entre eux.

Le prince Charles de Lorraine, grand écuyer de France, marchait à cheval immédiatement devant le roi, qui était vêtu d'un habit de velours rubis brodé d'argent, et monté sur un cheval très-richement enharnaché, dont les rênes étaient tenues par deux écuyers; quatre autres écuyers marchaient à pied autour du roi; les deux capitaines des gardes étaient à cheval aux deux côtés de sa majesté, qui était entourée du duc d'Orléans, des ducs de Chartres, de Bourbon, des comtes de Charolais; de Cler-

mont et du prince de Conti, et suivie du prince de Rohan, du duc de Chartres, du premier gentilhomme de la chambre et du premier écuyer.

Plus loin venaient les officiers des gardes du corps en quartier, le guet des gardes du corps, les quatre compagnies des gardes du corps, et les gendarmes de la garde.

Sa majesté y fut reçue en la manière accoutumée, et après la messe, elle revint au palais dans le même ordre.

Le roi reçut l'ordre du Saint-Esprit avec les cérémonies ordinaires, dans l'église Notre-Dame qui était disposée comme le jour du sacre.

Le 29, sa majesté alla à l'abbaye de Saint-Remi, où elle entendit une messe, et toucha ensuite deux mille malades attaqués d'écrouelles.

Le 30, le roi partit de Reims, pour s'en retourner à Versailles, au bruit de plusieurs salves d'artillerie.

Il vint faire la prière sur les tombeaux de Saint-Denis, et delà entra à Paris, où il fut reçu par les cours souveraines et les corps de la ville qui le complimentèrent. Le lendemain, 10 novembre, sa majesté se rendit à Versailles.

LOUIS XVI,

Sacré à Reims, le 11 juin 1775, par M. le cardinal de la Roche-Aymon, métropolitain.

Une maladie funeste (1), dont l'art a su depuis maîtriser les effets désastreux, emporta Louis XV à l'âge de 64 ans, après un règne de plus d'un demi-siècle. Il mourut à Versailles, le 10 mai 1774. Le même jour son successeur fut proclamé dans la personne de Louis XVI.

Le roi ayant fixé la cérémonie de son sacre, au 11 juin 1775, partit de Versailles, le 5 du même mois, avec la reine, Monsieur, Madame et Mgr le comte d'Artois, pour se rendre à Compiègne, où madame Clotilde et madame Élisabeth l'avaient précédé.

Sa majesté quitta cette dernière ville le 8, et alla coucher à Fismes.

M. le duc de Bourbon, gouverneur et commandant de Champagne, arrivé à Reims le 7, avait été reçu à la porte du faubourg de Vesle, au bruit du canon, par une grande partie de la bourgeoisie qui était sous les armes.

---

(1) La petite vérole.

Ce même jour, M. Papillon de la Ferté avait fait présent au chapitre de Notre-Dame, de la part du roi, d'un superbe ornement de drap d'argent, aux armes de France et de Navarre : les orfrois en or étaient rebrodés et ornés de coques de perles fines, avec franges et molettes d'or (1).

Il s'était ensuite rendu à l'abbaye de Saint-

(1) Cet ornement consistait en une chasuble, quinze tuniques, dix chapes, neuf étoles, seize manipules, une bourse, un voile, vingt-neuf pelles, vingt-huit poignets, quinze collets, dix tuniques et dix chapes d'enfants de chœur, la couverture de l'autel en étoffes d'argent avec franges d'or, trois tapis cache-gradins en étoffe d'argent avec molettes d'or, trois autres tapis, dont l'un pour l'épître, l'autre pour l'évangile, et le troisième pour le célébrant, tous d'étoffes d'argent, ornés de molettes et franges d'or, avec les armes de France et de Navarre en broderies d'or ; deux coussins d'autel en étoffe d'argent ; trois tavoïoles de satin blanc, brodées en or, à deux envers, dont une pour la communion du roi, une pour le calice et l'autre pour le saint-chrême ; quatre tavoïoles de damas cramoisi, pour les offrandes, avec réseaux d'or ; trois tapis de velours violet, semés de fleurs de lys d'or, dont un pour les présents du roi et les deux autres pour les crédences de l'autel, et une tenture de la chaire du prédicateur, composée d'un dossier, de trois pentes, ciel et devant de cuve ; le tout de velours violet à franges d'or et semé de fleurs de lys d'or, et généralement toutes les aubes, amicts, ceintures, nappes de communion, d'autel, de crédence, et tour de chaire du prédicateur, etc., étaient garnis de dentelles.

Remi, et avait remis au grand-prieur le dais qui devait servir au transport de la Sainte-Ampoule, et de plus il était allé pareillement, de la part du roi, présenter, selon l'usage, à Saint-Marcoul, un ornement de damas vert, aux armes de France et de Navarre, en broderie d'or (1).

Le lendemain, jeudi 8, le corps municipal de la ville avait reçu, au bruit de l'artillerie, à la porte du faubourg de Vesle, mesdames Clotilde et Élisabeth, qui furent menées à l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Dames, où elles demeurèrent pendant leur séjour à Reims.

Le vendredi, la reine et Madame arrivèrent incognito, à une heure du matin; sa majesté descendit au palais archiépiscopal, et Madame à l'hôtel de M[me] la présidente Roger, que l'on avait meublé des meubles de la couronne.

Ce même jour, 9 juin, qui était celui où sa majesté devait faire son entrée dans la ville, les officiers municipaux, vêtus d'un habit noir avec le manteau et rabat, et portant chacun une fleur de lys brodée en or sur leur habit, partirent de

(1) Cet ornement se composait d'une chasuble, de deux tuniques avec une étole et le manipule; d'un devant d'autel et coussins, ainsi que des aubes, ceintures, amicts, nappes d'autel et de communion, garnies de dentelles.

l'hôtel de ville, à une heure après midi, et se rendirent à une demi-lieue de la ville, vis-à-vis le village de Tinqueux; ils étaient précédés des hoquetons de la garde, du lieutenant des habitants, tous en uniforme, l'épée nue à la main, ayant deux trompettes à leur tête, et de huit sergents de la forteresse, tous à cheval, revêtus de leurs casaques, et portant leurs baguettes.

M. le duc de Bourbon, gouverneur de Champagne, M. le marquis d'Ecquevilly, lieutenant général de la province, au département de Reims, MM. Rouillé d'Orfeuil, intendant de la province, et le marquis d'Ambly, capitaine pour le roi dans la ville de Reims, vinrent quelque temps après se joindre au corps municipal; et là, ils attendirent sa majesté qui arriva à quatre heures, elle monta dans son carrosse de cérémonie qui était à quelque distance de l'endroit où ils s'étaient arrêtés.

Le carrosse s'étant mis en marche, les officiers municipaux allèrent au devant, et un valet de pied ayant ouvert la portière, M. le duc de Bourbon, M. d'Ecquevilly et M. l'intendant les présentèrent à sa majesté.

Alors M. Cocquebert écuyer, président, trésorier de France, au bureau des finances de Champagne et lieutenant des habitants, mit un genou

en terre, ainsi que tous les officiers de l'hôtel de ville, et harangua le roi

Après la harangue, MM. le duc de bourbon et d'Ecquevilly montèrent à cheval, et précédèrent le carrosse de sa majesté, qui continua sa marche. Aussitôt, M. l'intendant, M. d'Ambly et le corps municipal se rendirent par Tinqueux et les allées de Muire, à Saint-Éloi, première barrière, et y attendirent sa majesté pour lui présenter les clefs de la ville.

Le roi étant arrivé à quelque distance de ce lieu, MM. le duc de Bourbon et d'Ecquevilly descendirent de cheval, et M. l'intendant, M. d'Ambly et le corps de ville s'en étant approchés, M. d'Ambly et le lieutenant remirent chacun une clef d'argent ornée d un gland d'or à M. le duc de Bourbon, qui les présenta à sa majesté qui les prit et les donna à son capitaine des gardes.

Le roi ayant continué sa route entra dans la ville, au milieu de l'allégresse et des acclamations d'une foule immense, au son des cloches de toutes les églises, et au bruit des salves d'artillerie des remparts.

Sa majesté était accompagnée de la compagnie des gardes de M. le duc de Bourbon, qui précédaient les carrosses du duc, ainsi que ceux du prince de Condé, du duc de Chartres, et du duc

d'Orléans dans lesquels étaient leurs premiers gentilshommes.

Immédiatement après venaient deux carrosses de monseigneur le comte d'Artois, et deux autres de Monsieur, dans lesquels étaient leurs premiers officiers, suivis de trois piqueurs, et de vingt palfreniers de la petite écurie.

Un détachement des mousquetaires et des gendarmes de la garde marchait au devant du carrosse du roi, dans lequel étaient MM. le marquis d'Escars, premier maître-d'hôtel de sa majesté, le duc de Quintin, et le vicomte de Coigny, qui étaient précédés par le vol du cabinet; MM. le prince de Lambesc, grand écuyer de France, le duc de Coigny, premier écuyer, le duc de Bouillon, grand chambellan de France, le duc de Fronsac, premier gentilhomme de la chambre du roi, le duc de Liancourt, grand-maître de la garde-robe, et le duc de Cossé, capitaine des Cent-Suisses de la garde, venaient ensuite dans un autre carrosse.

Après eux suivaient les pages de la grande et de la petite écurie, qui précédaient le magnifique carrosse où était sa majesté accompagnée des princes ses frères, de MM. le duc d'Orléans, le duc de Chartres, et le prince de Condé.

M. le maréchal de Noailles, et M. le prince de

Beauveau, capitaines des gardes à cheval, se tenaient aux portières, M. le maréchal prince de Soubise, commandant des gendarmes de la garde, M. le comte de la Chaise, commandant les mousquetaires gris, à la hauteur de la petite roue, à droite, M. le marquis de la Roche du Maine, commandant les chevau-légers, et M. le marquis de Montboissier, commandant les mousquetaires noirs, à la hauteur de la petite roue, à gauche, tous quatre à cheval; le carrosse était entouré de vingt-quatre valets de pied.

Devant étaient le gouverneur et le lieutenant de Champagne, tous deux à cheval, et derrière le carrosse, les gardes du corps qui avaient accompagné le roi dans son voyage et les chevau-légers.

Venaient ensuite le grand-maître et le maître des cérémonies, suivis du guet des gardes du corps, et des gendarmes qui, avec le corps municipal, formaient la marche.

Les gardes françaises et suisses étaient rangées en haie, depuis l'église Notre-Dame, jusqu'à la porte du faubourg de Vesle. Les gardes à pied de monseigneur le duc de Bourbon, et les Suisses hallebardiers occupaient, des deux côtés, le pont qui est au-delà des murs de la ville; six compagnies de la milice bourgeoise bordaient depuis ce pont jusqu'à Saint-Éloy les deux

côtés du faubourg, et les arquebusiers étaient rangés en avant dans la campagne sur le bord du grand chemin, à un demi quart de lieue.

Toutes les avenues du faubourg de Vesle, ainsi que la campagne, étaient remplies d'une foule immense, qui faisait retentir l'air des cris de *vive le roi*!

Sur le chemin du roi, on avait élevé des arcs de triomphe et des statues.

A quelque distance de la porte de Vesle, sur les côtés du chemin, étaient érigées deux statues, de dix pieds de hauteur, posées sur des bases carrées de quinze pieds de haut sur douze de large. L'une représentait la religion, tenant de la main gauche la couronne de France, qu'elle appuyait sur le code sacré, que l'on voyait couché sur son genou du même côté, et de la droite, une branche d'olivier.

On lisait sur une des faces du socle, au-dessus de la corniche du piédestal, ce distique :

Hùc ades, imponam fronti, Lodoïce, coronam;
Hanc amor, hanc virtus, hanc tibi jura dabunt.

Sur le bas-relief de la face du piédestal, qui regardait le grand chemin, était un lys représenté au moment qu'il vient de recevoir la rosée, avec ces mots :

Meliùs spiratque nitetque.

Sur la face qui regardait le passage, on voyait Circé dans une des salles de son palais; elle était assise près d'une table couverte d'un riche tapis, le coude appuyé sur la table, la main au front, elle annonçait la consternation.

Sa coupe était renversée sur la table et sa baguette était à ses pieds; on lisait :

Solùm nec doctæ vetuerunt pocula Circes.

Sur le côté tourné vers la ville on avait représenté un cyprès dont l'odeur attirait des insectes que l'on voyait voltiger auprès, sans pouvoir se reposer ni l'attaquer, avec ces mots :

Nil vobis.

L'autre statue figurait la justice, tenant d'une main la balance qu'elle voyait avec plaisir dans le plus parfait équilibre, et de l'autre elle soutenait un faisceau qui posait à terre et qui était en partie caché par la draperie. On lisait sur le socle ces vers :

Hinc tua, rex, illinc populorum pondero jura;
Justaque jam premitur pondere libra pari.

Sur la face du piédestal qui regarde le grand chemin, on voyait un soleil éclairant de ses premiers rayons une campagne couverte d'arbres chargés de fruits, avec ces mots :

Spondeo digna tuis ingentibus omnia cæptis.

Sur la face, du côté du chemin, était un soleil qui parcourait, dans leur ordre, les signes du zodiaque, avec ces mots :

Regit qua regitur.

Sur le côté, vers la ville, pour figurer le rappel du parlement, on avait représenté un cadran recevant la lumière du soleil que des nuages obscurs lui avaient dérobée, avec ces mots :

Utilitati publicæ restitutus.

On avait élevé au milieu de la rue de Vesle un arc de triomphe à deux faces, dédié à la bienfaisance et à l'humanité.

Le côté tourné vers l'entrée portait cette inscription :

Ludovico Augusto,
Franciæ et Navarræ regi christianissimo
Sacra unctione inaugurando,
in quo
Henrici IV paternam indolem,
Ludovici XIII mentem piam æquamque,
Ludovici magni sublimem animum,
avi dilectissimi
Virtutes heroicas simul et pacificas
miramur.
S. P. Q. R. An. M. DCC. LXXV.

Cet arc était en outre orné de différents emblèmes, et on y lisait ces vers :

Héritier adoré du trône des Bourbons,

Tu te montres jaloux de mériter leur gloire,
L'auguste bienfaisance, à côté de leurs noms,
Vient de placer le tien au temple de mémoire.

On voyait de plus deux autels élevés l'un à l'entrée de la rue Neuve, consacré à la fidélité, l'autre, placé un peu plus loin, dédié à la pitié. Le premier présentait trois faces, ornées chacune d'une grande figure en bas-relief, l'autorité, la tendresse et la fidélité. Au-dessous, sur le plinthe de la base de cette dernière figure, on lisait :

Ludovico Augusto,
Probatum multoties in populos amorem
Sacramento asserenti,
applaudens,
S. P. Q. R.
Hoc communis obsequii
Peculiarisque devotionis
Monumentum
Fidæ fidei erexit, an. M. DCC. LXXV.

Pour rendre l'entrée de sa majesté plus pompeuse, la ville fit abattre la porte de Paris dont l'étroite ouverture aurait pu gêner, et on la remplaça par une grille, accompagnée de deux pilastres à bossage en talus, d'ordre rustique, terminés par une corniche, et surmontés d'amortissements qui portent des cartouches remplis par des bas-reliefs.

Celui qui décorait le côté de l'amortissement,

qui fait face au grand chemin, sur la droite, représentait Numa Pompilius recevant le bouclier du ciel. La scène se passait dans un lieu découvert de la forêt d'Aricie, et au moment où Numa, affligé du fléau qui menaçait le berceau de l'empire, traçait l'ordre des cérémonies des sacrifices expiatoires, sous la dictée de la nymphe Égérie. Un coup de foudre entr'ouvrant le ciel, le bouclier descendit du ciel. Le roi pontife était dans une attitude qui marquait l'étonnement, mais la nymphe le rassurait, et lui montrant le bouclier, elle semblait lui dire qu'il était le gage de la protection du ciel; on lisait ces mots :

Sacrat, sacrumque tuetur.

Sur le bas-relief de la face du pilastre, à gauche, était une vestale versant quelques gouttes de parfum sur le foyer du feu sacré, avec ces mots :

Nutrimenta dedit.

Sur le côté du pilastre, à droite, on avait représenté le génie de la félicité, qui découvrait un médaillon de la reine, à la France qui s'écriait, dans les transports de son admiration :

Quale rosæ fulgent inter sua lilia mixtæ.

Et le cartouche, sur le côté de l'amortissement du pilastre gauche, qui fait face au passage, représentait un espalier chargé de fruits, appliqué

contre un mur ancien, que des bas-reliefs indiquaient appartenir à un temple de la vertu ; on y lisait ces mots :

Naturæ maturat opus.

Sa majesté descendit de carrosse à la principale porte de l'église Notre-Dame, où elle fut reçue par M. le cardinal de la Roche-Aimon, archevêque duc de Reims, revêtu de ses habits pontificaux, à la tête du chapitre, assisté des évêques de Soissons, de Laon, de Beauvais, de Châlons, de Noyon, d'Amiens, de Senlis, ses suffragants, et accompagné de son coadjuteur. Ces prélats étaient en chape et en mître, et les chanoines, chapelains et tout le clergé de l'église en chape.

Le roi se mit à genoux à la porte de l'église, et après que l'archevêque lui eut présenté de l'eau bénite, sa majesté baisa le livre des évangiles que portait un chanoine en habit de diacre, et ensuite fut complimentée par l'archevêque.

Après quoi le grand chantre entonna le répons *Ecce ego mitto*, etc., et le clergé rentra dans le chœur processionnellement.

Le roi, marchant après les évêques, fut conduit au prie-dieu, dressé au milieu du chœur, sous un dais.

Après que l'on eut achevé l'antienne *Beata genitrix, Maria*, etc., et que l'archevêque eut dit

les versets *Domine, salvum*, etc., et les oraisons *Concede nos famulos tuos*, etc.

Et *Quæsumus, omnipotens Deus, ut*, etc.

Le *Te Deum* fut chanté par la musique du roi et celle de la métropole, au bruit de plusieurs salves de l'artillerie de la ville.

Pendant le *Te Deum*, M. le maréchal de Duras, premier gentilhomme de la chambre, remit entre les mains du roi un ciboire d'or, deux burettes, avec leur bassin, et deux paix, riche présent que sa majesté faisait à l'église de Reims, et qu'elle alla offrir à Dieu en le posant sur l'autel (1).

Après le *Te Deum*, l'archevêque donna la bénédiction, et le roi se retira dans le palais archiépiscopal, qui avait été paré des plus superbes ornements de la couronne.

Sa majesté y reçut les hommages du chapitre

---

(1) Ce ciboire, du poids de seize marcs, était orné de neuf bas-reliefs, six sur la coupe et trois sur le pied, qui représentaient divers sujets de la Passion. La tige était formée par trois anges qui, sous la figure de trois adolescents, soutenaient la coupe. Et le couvercle, très-élégamment dessiné, était terminé par une gloire de quatre chérubins dans les nuages, d'où sortaient des rayons.

Les burettes et le bassin, très-richement travaillés, étaient de vermeil, ainsi que les deux paix, qui, comme les deux burettes, étaient dans le style antique.

de Reims, dont le doyen lui présenta le pain et le vin du chapitre (1).

Le corps de ville, que le grand maître des cérémonies introduisit dans l'appartement du roi, et qui fut présenté à sa majesté par M. Bertin, ministre et secrétaire d'État, lui offrit ses présents (2); et ensuite l'université, par la bouche de son recteur, le présidial et l'élection, par celles de leurs présidents, eurent l'honneur de complimenter sa majesté.

Le grand maître des cérémonies introduisit pareillement le chapitre de Reims à l'audience de la reine, qui fut complimentée par le doyen.

Les officiers municipaux vinrent ensuite offrir à sa majesté une très-belle corbeille remplie de fruits du pays, et après eux l'université, le présidial et l'élection, rendirent, par l'organe de leurs présidents, leurs hommages à la reine.

Monsieur, précédé et suivi de ses gardes, se rendit à l'hôtel de la présidente Roger, qu'il occupa pendant son séjour à Reims, et monsei-

---

(1) Le chapitre de Reims, par un usage très-ancien, fait hommage de ses biens au roi, lors de son sacre, en lui offrant du pain dans une corbeille.

(2) Ces présents consistaient en seize bouteilles de vin, moitié rouge, moitié mousseux, et en trois corbeilles remplies de fruits du pays.

gneur le comte d'Artois, pareillement accompagné de ses gardes, alla à l'hôtel du marquis de Saint-Clair, dans la rue Saint-Denis.

Décoration et disposition de l'église de Reims.

On avait construit pour le chemin du roi une galerie couverte depuis la grande salle de l'archevêché jusqu'à la place devant la cathédrale : elle avait trois cents pieds de long sur dix-huit de large. Cette galerie, qui était en pente douce, était décorée de chaque côté de vingt et une arcades fermées par des balustrades faites en marbre, peintes en marbre blanc, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur et portées sur un soubassement également peint en marbre. La partie extérieure était couronnée d'un entablement dorique surmonté d'un socle.

Les archivoltes de l'intérieur de la galerie étaient ornées de trophées, et le plafond distribué en plates-bandes et panneaux dans lesquels on avait ajusté de grandes rosettes et divers ornements.

Cette galerie venait se réunir dans le retour sur la place à une colonnade d'ordre dorique

de deux cent trente-quatre pieds de longueur sur vingt et un pieds, de large qui embrassait toute la façade de l'église, composée de treize entre-colonnements et de deux avant-corps surmontés d'un attique formant pavillon carré, et dont l'un était vis-à-vis le portail de la cathédrale.

Entre chaque colonne était une balustrade à hauteur du socle. Le plafond était divisé en plates-bandes et panneaux décorés de rosettes et de rinceaux d'ornements dans la partie fermée des entre-colonnes qui se trouvait adossée à l'église et aux murs de l'archevêché; on avait pratiqué de grandes tables sur lesquelles étaient ajustés des trophées. Dans les plafonds en voussures des deux pavillons étaient peints différents attributs analogues à la cérémonie.

On avait orné l'extérieur de médaillons et de guirlandes qui les liaient ensemble, et cette colonnade, couronnée d'un entablement qui portait le caractère et tous les ornements de l'ordre dorique, était terminée par un socle qui régnait sur toute sa longueur.

Toute cette décoration était peinte en marbre blanc veiné.

De cette galerie, le roi entrait dans l'église, dont la nef, jusqu'à l'entrée du chœur, était fermée le long des piliers, revêtus des tapisseries

de la couronne par des barrières à hauteur d'appui : cet intérieur était garni de chaque côté de quatre rangs de banquettes pour donner à une grande partie du public plus de facilité pour voir passer le roi. Un grand nombre de lustres garnis de lumières étaient suspendus aux voûtes de l'église.

La partie du chœur avait été décorée avec la plus grande magnificence.

On avait élevé au-dessus des stalles des chanoines un soubassement en voussure qui servait de base à un ordre de colonnes corinthiennes qui régnaient autour du chœur, du sanctuaire et du jubé. Ces colonnes, qui étaient de brèche violette, dont les cannelures, les bases et les chapiteaux étaient en or, se trouvaient engagées d'un quart sur les angles des tribunes, saillaient devant les piliers sur un arrière-corps de marbre blanc veiné, et servaient de séparation aux tribunes qui, des deux côtés, s'étendaient du jubé au sanctuaire.

L'entablement de cet ordre dont toutes les moulures, modillons et rinceaux d'ornements qui enrichissaient la frise étaient taillés en or, était surmonté d'un socle de marbre blanc veiné. On avait placé, à plomb des colonnes, des groupes d'enfants de marbre blanc, portant des lumières.

Toutes les tribunes avaient été garnies de gradins qui formaient un amphithéâtre, et dont le fond et les côtés étaient peints en marbre blanc veiné.

Le devant de ces tribunes était fermé par une balustrade de marbre blanc veiné, de même que les ornements des balustres.

Au milieu du plafond de chaque tribune était suspendu un lustre qui portait douze lumières, et chaque arrière-corps entre les colonnes était orné de grandes figures en or, soutenant des girandoles garnies de lumières.

Le soubassement en voussure, sur lequel portait toute cette colonnade, était en marbre blanc veiné, décoré de fortes consoles à plomb des colonnes, et de guirlandes en or.

A l'entrée du chœur, au milieu du jubé, auquel on montait par deux escaliers, on avait placé le trône royal, au-dessus duquel était un dais entre quatre colonnes, autour desquelles étaient retroussées des pentes de satin violet, parsemées de fleurs de lys d'or.

Le fond du trône était percé à jour, afin que ceux qui se trouvaient dans la nef pussent voir le roi.

Les deux côtés du jubé étaient également percés à jour, et le soubassement du côté de la nef

peint en marbre blanc veiné, enrichi de grandes tables ornées de fleurs de lys d'or, en compartiments.

A droite et à gauche du trône, étaient placés les siéges des pairs laïques et ecclésiastiques, et au pied du trône ceux du grand chambellan, du premier gentilhomme de la chambre et du grand-maître de la garde-robe.

En avant était celui du connétable, et devant le connétable, ceux du grand-maître et du garde des sceaux, tenant la place de chancelier.

A droite de sa majesté, on avait élevé un autel pour dire une messe basse.

Le fond du chœur était terminé par une partie circulaire ornée de colonnes, ainsi que les parties latérales, et garni de gradins en amphithéâtre : au devant de cet amphithéâtre était un orchestre pour les musiciens.

Dans la croisée du chœur, on avait élevé deux vastes tribunes également décorées ; celle du côté de l'archevêché était destinée pour la reine, Madame, madame Clotilde, madame Élisabeth et pour les dames qui les accompagnaient.

L'autre, vis-à-vis, avait été préparée pour le nonce du pape et les ambassadeurs.

Derrière les stalles des chanoines, étaient des tribunes garnies de gradins, et les plus belles ta-

pisseries de la couronne, qui servaient de fond aux groupes d'enfants de marbre, portant des lumières, garnissaient tout le pourtour du chœur au-dessus de la décoration.

On avait pratiqué partout des escaliers commodes pour faciliter les entrées et les sorties des tribunes.

Veille du Sacre.

Le samedi 10 juin, sa majesté, accompagnée des princes ses frères, des princes du sang, et suivie de toute sa cour, se rendit à la cathédrale pour assister aux premières vêpres du sacre. Elle fut reçue, à la porte de l'église, par M. l'archevêque, en habits pontificaux, à la tête du chapitre, et assisté des évêques ses suffragants, et vint se placer au milieu du chœur sur le prie-dieu qu'on y avait préparé.

Sa majesté avait à sa droite les princes ses frères et les princes du sang, à sa gauche, et les principaux officiers, derrière son fauteuil.

A la droite du prie-dieu, étaient placés M. l'évêque de Senlis, faisant les fonctions de grand-aumônier, et à gauche, MM. les cardinaux de Rochechouart et de Luynes, en rochet et en ca-

mail. Derrière le grand aumônier, étaient deux aumôniers du roi de quartier.

Les bancs près de l'autel, à droite, furent occupés par les archevêques et évêques, invités par le roi à la cérémonie, et ceux de l'autre côté par les seigneurs de la cour.

L'archevêque de Reims se mit dans la première haute stalle à droite, et les évêques de Soissons, de Beauvais et de Noyon, dans celles qui suivaient.

L'archevêque de Trajanopole, coadjuteur de Reims, prit place dans la première stalle du côté gauche, et les évêques de Laon, de Châlons et d'Amiens, dans les suivantes. Les autres stalles hautes furent occupées par les chanoines tous en chape, et les basses par les habitués de l'église métropolitaine.

Tous étant ainsi placés, l'archevêque de Reims entonna les vêpres du jour, qui furent continuées par la musique du roi, et par celle de la métropole.

Lorsqu'elles furent terminées, l'archevêque d'Aix prononça un sermon sur la cérémonie du sacre, et après la prédication, sa majesté se rendit à l'archevêché, dans le même ordre où elle était venue, et là elle se disposa par la confession à son sacre et couronnement, qui devaient se faire le lendemain.

Cérémonies du sacre et couronnement.

Le dimanche 11 juin, tout étant disposé pour le sacre, les chanoines en chapes vinrent sur les six heures du matin au chœur, et se placèrent dans les hautes stalles, à l'exception des quatre premières, qu'ils laissèrent vides de chaque côté.

Les religieux de Saint-Denis qui avaient apporté de leur abbaye les ornements royaux, prirent séance au côté de l'autel, afin d'être à portée de les donner lors du couronnement du roi.

On commença primes; pendant qu'on les chantait, l'archevêque de Reims arriva à l'église, et, après s'être rendu dans la sacristie, pour se revêtir de ses habits pontificaux, il revint à l'autel, assisté de l'archevêque de Trajanopole, et précédé du grand-chantre, du sous-chantre, portant chacun leur bâton, des évêques de Limoges, de Meaux, d'Arras, de Montpellier, qui chantèrent les litanies en chape et en mître, des évêques d'Amiens, de Soissons, tous deux en mître, faisant, le premier les fonctions de sous-diacre, et le second celles de diacre.

Derrière l'officiant marchaient deux chanoines en chape, destinés pour les cérémonies.

Lorsque l'archevêque eut fait sa révérence à

l'autel, il vint se placer le visage tourné vers le chœur, dans le fauteuil qui lui avait été préparé vis-à-vis le prie-dieu du roi.

Les évêques de Soissons et d'Amiens s'assirent à ses côtés, et ceux de Limoges, de Meaux, d'Arras, de Montpellier, prirent leurs places au côté droit de l'autel. L'évêque de Senlis, premier aumônier de sa majesté, faisant les fonctions de grand aumônier de France, en rochet, et après lui le cardinal de Luynes, en chape de cardinal, furent placés sur un banc un peu plus élevé, mais moins avancé que celui des évêques ducs de Laon, de Langres, des évêques comtes de Beauvais, de Noyon, pairs ecclésiastiques, qui, tous en mitre et en chape de drap d'or, furent conduits et placés par M. le marquis de Dreux, grand-maître des cérémonies, sur un banc couvert d'un tapis de velours violet, semé de fleurs de lys d'or, auprès de l'autel du côté de l'épître.

Les archevêques et évêques invités prirent séance sur des formes derrière les pairs ecclésiastiques, et après eux les agents du clergé, derrière lesquels étaient les aumôniers de quartier, tous en rochet et en manteau long.

Les conseillers d'état et les maîtres des requêtes invités au sacre, tous en robe de cérémonie, oc-

cupaient les formes placées au-dessous de celles des archevêques et évêques, et après eux étaient six secrétaires du roi députés de leur compagnie.

Vers les sept heures, Monsieur, frère du roi, représentant le duc de Bourgogne, monseigneur le comte d'Artois, représentant le duc de Normandie, messeigneurs les ducs d'Orléans, de Chartres, les princes de Condé et de Bourbon, représentant le duc d'Aquitaine, les comtes de Toulouse, de Flandres et de Champagne, sortirent du palais archiépiscopal, et vinrent à la métropole, où ils furent reçus par M. de Dreux, qui les conduisit à l'autel, où ils firent les révérences d'usage, et allèrent ensuite se placer sur la forme qui leur avait été préparée du côté de l'évangile, couverte comme celles des pairs ecclésiastiques (1).

Les pairs qui représentaient les ducs avaient des couronnes ducales et les autres des couronnes de comte; ils portaient sur leurs manteaux les colliers de leurs ordres, et ils étaient tous vêtus d'une veste d'étoffe d'or, et avaient une ceinture d'or, et par-dessus leur longue veste un manteau ducal de drap violet, ouvert sur

---

(1) Le siége de Monsieur avait un marche-pied plus élevé que celui des autres pairs.

l'épaule droite, doublé et bordé d'hermine, ainsi que l'épitoge. Ils portaient en outre, un bonnet de satin violet, sur lequel étaient leurs couronnes.

MM. de Contades, de Broglie, de Nicolaï, maréchaux de France désignés par sa majesté pour porter la couronne, le sceptre et la main de justice, se placèrent sur un banc derrière celui des pairs laïques, et les secrétaires d'État en occupèrent un séparé, au-dessous des trois maréchaux; les autres maréchaux se mirent sur une forme derrière le banc des honneurs; les principaux officiers du roi et les seigneurs de la cour prirent place sur les autres formes et sur la même ligne.

La reine, les princesses et les dames de la cour, furent conduites par une galerie à une grande tribune, élevée dans la croisée du chœur, au côté droit de l'autel.

Le nonce du pape, les ambassadeurs de l'empire, d'Espagne, de Naples, de Sardaigne, de Portugal, de Suède, de Venise, de Hollande et de Malte, furent pareillement conduits dans une tribune qui leur avait été préparée au côté gauche de l'autel. MM. de Lalive, de la Briche et Tolosan, introducteurs, se placèrent auprès d'eux, sur la même ligne. Le reste de la tribune fut occupé par les ministres et envoyés des différentes

cours, et par les princes et seigneurs étrangers.

Les galeries en amphithéâtre qui avaient été élevées entre les piliers du chœur, étaient remplies d'un grand nombre de personnages de marque.

Quatre députés de l'hôtel de ville de Reims, qui avaient été admis dans le chœur, prirent séance sur un banc qui leur avait été destiné du côté de l'évangile, au-dessous des premières stalles des chanoines, vers le sanctuaire. Les députés de l'université et du présidial se placèrent sur deux autres bancs du côté de l'épître.

Quelques instans après que les pairs laïques eurent pris leurs places, ils s'approchèrent, ainsi que les pairs ecclésiastiques, de l'archevêque duc de Reims, et arrêtèrent de députer les évêques duc de Laon et comte de Beauvais pour aller chercher le roi.

Ces deux prélats, revêtus de leurs habits pontificaux, et ayant des reliques suspendues à leur cou, partirent processionnellement, précédés de deux enfants de chœur, en chape, portant chacun un chandelier avec un cierge allumé, et un troisième revêtu de même, portant le bénitier, de tous les chanoines en chape, avec la musique au milieu, du chantre et du sous-chantre qui marchaient après le clergé et devant le grand-maître

des cérémonies, qui précédait immédiatement les évêques, qui passèrent par la galerie couverte, et étant arrivés à la chambre du roi, qu'ils trouvèrent fermée, le chantre y frappa de son bâton.

M. le duc de Bouillon, grand-chambellan, dit sans ouvrir la porte: *Que demandez-vous?*

L'évêque de Laon répondit : *Le roi.*

Le grand-chambellan repartit: *Le roi dort.*

Le chantre ayant frappé, et l'évêque demandé une seconde fois *le roi*, le grand chambellan fit la même réponse ; mais à la troisième fois, le chantre ayant frappé, et le grand chambellan ayant répondu de même, l'évêque de Laon dit: *Nous demandons Louis XVI, que Dieu nous a donné pour roi.* Les portes de la chambre s'ouvrirent aussitôt, et le grand-maître des cérémonies conduisit les évêques de Laon et de Beauvais auprès du roi, qu'ils saluèrent profondément; ils étaient précédés du chantre, du sous-chantre et de l'enfant de chœur, portant le bénitier.

Ils trouvèrent sa majesté couchée sur un lit de parade, vêtue d'une longue camisole cramoisi, garnie de galons d'or, ouverte, ainsi que sa chemise, aux endroits où sa majesté devait recevoir les onctions; par-dessus, le roi avait une longue robe d'étoffe d'argent, et il portait sur sa tête

une toque de velours noir ornée d'un cordon de diamants, d'une plume de héron fine et d'une double aigrette blanche.

L'évêque de Laon présenta de l'eau bénite à sa majesté, et récita l'oraison *Omnipotens, sempiterne Deus*, etc.

Ensuite les deux évêques soulevèrent le roi de dessus son lit, et le menèrent processionnellement à l'église, dans l'ordre qui suit, en chantant le répons *Ecce ego mitto*, etc.

Ordre de la marche du Roi, à l'église.

Les gardes de la prévôté de l'hôtel, ayant à leur tête M. le marquis de Sourche, ouvrirent la marche, et précédèrent le clergé qui accompagnait les évêques. Après le clergé venaient les Cent-Suisses, en habits de cérémonie, et commandés par M. le duc de Cossé, habillé de drap d'argent avec un baudrier de pareille étoffe et brodé, un manteau noir doublé de drap d'argent avec garnitures de dentelles, ainsi que les chausses retroussées et une toque de velours noir ornée d'un bouquet de plumes; les lieutenants des Cent-Suisses, vêtus d'un pourpoint et d'un manteau de drap d'argent, et portant une toque de pa-

reille étoffe; les autres officiers étaient vêtus d'habits de moire d'argent et de satin blanc.

Marchaient ensuite les tambours et les trompettes de la chambre, suivis du roi d'armes et des hérauts, tous en habits de velours blanc, les chausses retroussées, garnies de rubans, et leurs toques de velours blanc. Ils avaient par-dessus leurs pourpoints la cotte d'armes de velours violet, chargée des armes de France en broderie, et ils portaient le caducée; ils précédaient MM. le marquis de Dreux et de Nantouillet, grand-maître et maître des cérémonies, vêtus de pourpoints d'étoffe d'argent, de chausses retroussées de velours noir avec garnitures de dentelles d'argent, et portant une toque de velours noir chargée de plumes blanches.

Marchaient après, MM. les maréchaux de Mouchy, du Muy, le comte du Châtelet et le marquis de Poyaune, chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, destinés à porter les offrandes, et vêtus du grand manteau de l'ordre; ils étaient suivis de MM. de Valory, de Châteaubourg, de Montbrun, de Saint-Georges, de Sigy, du Cherray et de Guémy, pages de la chambre du roi, tous vêtus de pourpoints d'étoffe d'or brodés sur toutes les tailles, d'une broderie à ramage cramoisi et argent avec basques et crevasses de gros de Naples bleu de roi, nœuds

d'épaules brodés en or et une ringrave retroussée de gros de Naples bleu, avec bandes de velours cramoisi, brodée en or et ornée de réseaux d'or et bouffettes bleu et or au bas, un manteau et chapeau de velours cramoisi enrichis de réseaux d'or à revers en gros de Naples gros bleu, avec broderie en or et argent, bas blancs, toque de velours noir avec plume de héron noire, souliers d'étoffe d'argent et gants blancs avec des franges d'or.

Venait ensuite M. le maréchal de Clermont-Tonnerre, faisant les fonctions de connétable, vêtu comme les pairs laïques, avec la couronne de comte. Il avait à ses côtés les huissiers de la chambre, portant leurs masses; ils étaient habillés d'un pourpoint de satin blanc, les manches tailladées à plusieurs étages, et la chemise bouffante par les ouvertures, et ils portaient les haut-de-chausses aussi de satin blanc, retroussés avec le manteau de pareille étoffe, doublé de même, les bas de soie gris de perle, et les souliers de velours blanc.

Le roi paraissait ensuite, précédé de M. le prince de Lambesc, grand écuyer de France, destiné à porter la queue du manteau royal, et ayant l'évêque de Laon à sa droite, et celui de Beauvais à sa gauche; derrière sa majesté était, à droite, M. le maréchal de Noailles, capitaine des gardes

du corps, commandant les gardes Écossais, et à gauche M. le prince de Beauveau, capitaine des gardes de quartier. Ils portaient des habits à manteau très-riches. Autour de sa majesté étaient six gardes Écossais, vêtus de satin blanc, ayant leurs cottes d'armes en broderie par dessus leurs habits, et portant la pertuisanne à la main.

M. de Miromenil, garde des sceaux, représentant le chancelier; marchait après le roi; il était vêtu d'une robe de satin cramoisi, d'un grand manteau d'écarlate par dessus, avec l'épitoge retroussée et fourrée d'hermine, et il avait sur sa tête le mortier de chancelier, de drap d'or bordé d'hermine.

Venait ensuite M. le prince de Soubise, faisant les fonctions de grand-maître de la maison du roi, portant son bâton à la main; il avait sur la même ligne, à sa droite, M. le duc de Bouillon, grand-chambellan de France, et à sa gauche, M. le maréchal de Duras, premier gentilhomme de la chambre, et M. le duc de Liancourt, grand-maître de la garde-robe. Ils étaient tous habillés comme les pairs laïques, et avaient la couronne de comte sur la tête.

Les officiers des gardes du corps, suivis des gardes, fermaient la marche.

Le roi ayant traversé la grande galerie cou-

verte, les gardes de la prévôté, de l'hôtel, restèrent à la porte de l'église: les Cent-Suisses formèrent une double haie entre les barrières par lesquelles on traversait la nef, et les tambours, hautbois et trompettes, se placèrent entre les deux escaliers qui montaient au jubé.

Arrivée du Roi à l'Église.

Sa majesté étant arrivée à l'église, le clergé s'arrêta à l'entrée de la nef, et l'évêque de Beauvais dit l'oraison *Deus qui scis*, etc. Ensuite le chantre entonna le psaume : *Domine in virtute tuâ*, etc, que continuèrent les musiciens en faux bourdon.

Pendant ce psaume, le roi, précédé du clergé, et accompagné des évêques de Laon et de Beauvais, entra dans le chœur, et vint se mettre à genoux au pied de l'autel; aussitôt l'archevêque de Reims se leva de son siége, et dit l'oraison *Omnipotens Deus cœlestium moderator*, etc.

Après quoi, les mêmes évêques conduisirent sa majesté au fauteuil qui était au milieu du chœur. Les deux capitaines des gardes se placèrent à la droite et à la gauche du fauteuil. Le capitaine des Cent-Suisses qui avait suivi le roi

dans le chœur, se mit au côté droit de l'estrade, où était sa majesté, et les six gardes Écossais, plus bas aux deux côtés du chœur; les lieutenants, exempts et enseignes de la compagnie des gardes écossaises restèrent auprès de la porte du chœur, pour y donner les ordres nécessaires; ils étaient vêtus de pourpoints et manteaux de drap d'argent et de velours blanc, et de toques ornées de plumes blanches, avec des baudriers de drap d'argent.

Le connétable, ayant à ses côtés les deux huissiers de la chambre portant leurs masses, prit sa place sur le siége qui lui avait été préparé, derrière le roi, à quelque distance; et le chancelier se mit derrière le connétable, à trois pieds de distance.

Le grand-maître de la maison du roi, ayant son bâton de commandement à la main, se plaça sur un banc qui était derrière le chancelier, ayant à sa droite le grand chambellan de France, et à sa gauche le premier gentilhomme de la chambre et le grand-maître de la garde-robe.

Le grand écuyer de France demeura auprès et à la droite du roi, et les chevaliers du Saint-Esprit, désignés pour porter les offrandes, allèrent se placer dans les quatre premières hautes stalles du chœur du côté de l'épître.

Chacun ayant pris sa place, l'archevêque présenta de l'eau bénite au roi, et à ceux qui avaient leurs séances à la cérémonie. On chanta ensuite le *Veni Creator,* après lequel les chanoines commencèrent tierce, et cet office étant fini, la Sainte-Ampoule arriva à la porte de la métropole.

Arrivée de la Sainte-Ampoule.

Vers les six heures et demie du matin, arrivèrent dans l'église de l'abbaye de Saint-Remi, précédés de M. de Watronville, aide des cérémonies, en habit de cérémonie, MM. le comte de Talleyrand, le marquis de Rochechouart, et le comte de la Roche-Aymon, envoyés par le roi pour faire apporter à l'église la Sainte-Ampoule, dont ils devaient être les otages.

Ils étaient uniformément vêtus, d'habits, vestes, culottes et manteaux de brocart d'or légèrement rayés en noir, le chapeau noir, garni de plumes noires, le bord retourné en devant, les bas blancs à fleurs brodées en or, les souliers noirs, ornés de rosettes de couleur de feu, avec réseaux d'or; ils étaient suivis d'écuyers, chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, vêtus d'habits uniformes d'écarlate, galonnés en

or, portant chacun un guidon de taffetas blanc, chargé d'un côté des armes de France et de Navarre, et de l'autre de celles des maisons des seigneurs otages.

Ces seigneurs prêtèrent serment sur le livre des Évangiles, et jurèrent entre les mains du grand prieur de l'abbaye, en présence des officiers du bailliage de Saint-Remi, qu'il n'arriverait rien à la Sainte-Ampoule, pour la conservation de laquelle ils exposeraient leur vie, et en même temps ils se constituèrent caution envers l'abbaye, et mains du grand prieur et du bailli de Saint-Remi, et déclarèrent qu'ils resteraient en otages dans l'abbaye jusqu'au retour de la Sainte-Ampoule. Ils requirent néanmoins du grand-prieur et du bailly, la permission, sous la même caution, d'accompagner la Sainte-Ampoule pour plus grande sûreté et conservation d'icelle, ce qu'ils obtinrent sur le consentement du procureur fiscal.

Vers les sept heures du matin, la procession se mit en marche, ainsi qu'il suit :

Les pères minimes en aubes, précédés de leurs croix, ainsi que les révérends pères bénédictins, aussi en aubes.

Après eux les chantres tenant le chœur, en chapes, et le bâton à la main.

Au milieu était M. de Watrouville, à cheval, précédé d'un aide-major des gardes françaises, aussi à cheval.

Devant le dais, du côté droit, était M. de la Roche-Aymon, et du côté gauche, M. le marquis de Rochechouart, précédés, le premier de M. Soret, l'autre de M. Simounat de Grandpré, portant chacun leur guidon; ils étaient tous quatre à cheval.

Paraissait ensuite le dais de moire d'argent bordé de franges d'argent, que sa majesté avait envoyé à l'abbaye; il était porté, savoir: le bâton de devant à gauche, par M. Deslaires, baron de Souastre, celui à droite par M. Pitat avocat en parlement, Bailli de Saint-Remi, ayant en cette qualité le droit de remplacer M. le comte d'Anger, baron de Neuvizy, absent, celui de derrière à gauche, par M. le comte d'Anger, baron de Bellestre, et celui à droite par M. de Romence, baron du Terrier, tous chevaliers, barons de la Sainte-Ampoule à cause de leurs seigneuries de Souastre, Neuvizy, Bellestre et Terrier, mouvantes et relevantes en plein fief de l'abbaye de Saint-Remi.

Ils étaient revêtus de leur habit de chevalerie, qui consiste en un pourpoint et chausses retroussées de satin blanc, un manteau de satin noir doublé de satin blanc, la croix de chevalier de

la Sainte-Ampoule, brodée en or et en argent, sur le côté gauche du pourpoint et du manteau, un chapeau couvert de satin blanc, orné d'un bouquet de plumes noires à deux rangs, les bas et les souliers blancs, avec des jarretières et des rosettes de ruban noir. Ils avaient en outre une écharpe de velours blanc, bordée d'une frange d'argent, dont sa majesté leur avait fait présent. Ils portaient aussi la croix d'or de la chevalerie, suspendue à un large ruban de soie noire moiré, que le grand prieur leur avait passé au cou avant l'arrivée des seigneurs. Le bailli de Saint-Remi portait sur sa robe de palais l'écharpe et la croix de chevalerie.

Sous ce dais était le grand prieur, en chape d'étoffe d'or, et monté sur un cheval blanc couvert d'une housse de moire d'argent relevée en broderie très-riche et bordée d'une frange d'argent; ce cheval ainsi harnaché, et envoyé par sa majesté, était conduit par deux valets de pied, qui en tinrent les rênes tant en allant qu'en revenant.

Derrière le dais étaient les otages, savoir, à droite M. le vicomte de la Rochefoucauld, et à gauche le comte de Talleyrand, précédés, celui-ci de M. Martinot, et celui-là de M. de Jousson, tous à cheval, portant chacun leur guidon.

Le procureur fiscal et le greffier du balliage de l'abbaye, précédés des huissiers de la juridiction, venaient après avec cinquante habitants du Chêne le pouilleux, qui formaient deux lignes aux côtés du dais, tous en uniforme vert, veste et culotte blanches, ayant à leur chapeau une cocarde blanche, surmontée d'une petite branche de feuilles de chêne; ils portaient des fusils armés de bayonnettes, et avaient à leur tête leurs officiers, les tambours battant et le drapeau déployé.

Ensuite du côté droit, sur une ligne parallèle qui régnait le long de la procession, marchaient une compagnie de grenadiers des gardes françaises, la bayonnette au bout du fusil, les officiers à leur tête, les tambours battants, et à gauche, dans le même ordre, une compagnie de grenadiers des gardes suisses.

La procession étant arrivée au-devant du portail, le grand prieur, les quatre seigneurs otages, leurs écuyers et M. de Watrouville, aide des cérémonies, descendirent de cheval, et le dais resta sous la galerie. Les religieux et le clergé se retirèrent dans la chapelle de Saint-Nicolas de l'Hôtel-Dieu, où ils attendirent le retour de la Sainte-Ampoule; et les officiers du bailliage de l'abbaye s'y rendirent quelques instans après.

Ensuite le grand prieur, le trésorier de Saint-Remi, les quatre otages, leurs écuyers, les quatre barons entrèrent dans la cathédrale, et l'archevêque, averti par le maître des cérémonies de l'arrivée de la Sainte-Ampoule, vint la recevoir près de la porte du chœur, précédé de sa croix, accompagné de son co-adjuteur en chape et en mitre, et assisté des évêques de Soissons et d'Amiens, en habits de diacre et de sous-diacre.

Le grand prieur en la lui remettant lui dit : « Monseigneur, je remets entre vos mains ce pré-« cieux trésor envoyé du ciel, au grand Saint-« Remi, pour le sacre de Clovis et des rois ses « successeurs; mais avant, je vous supplie, selon « l'ancienne coutume, de vous obliger à me la « rendre après que le sacre de notre roi « Louis XVI sera fait. »

A quoi l'archevêque lui répondit : « Je reçois « avec respect cette Sainte-Ampoule, et vous pro-« mets, foi de prélat, de la remettre entre vos « mains, la cérémonie du sacre achevée. »

Ensuite le chantre commença l'antienne *O pretiosum munus, ô pretiosa gemma*, etc.

L'archevêque rentra dans le chœur, précédé de tous les chanoines, et suivi du grand prieur, du trésorier de l'abbaye, des otages, de leurs

écuyers, des barons de la Sainte-Ampoule, qui allèrent se placer dans les premières stalles hautes du côté de l'évangile, ayant devant eux, dans les stalles basses, leurs écuyers portant leur guidon.

Le grand prieur se mit sur les degrés de l'autel du côté de l'épître, et près de lui le trésorier en aube.

Les trois chevaliers, barons et le bailli prirent place du même côté sur des banquettes près des piliers du chœur.

L'antienne étant finie, l'archevêque, après qu'on lui eut ôté sa mitre, dit l'oraison *Omnipotens sempiterne Deus*, *qui pietatis*, etc.

Après cette oraison les chanoines commencèrent sexte, et pendant ce temps-là l'archevêque alla derrière le maître-autel se revêtir de ses ornements pour célébrer la messe, et il en revint précédé de sa crosse, de douze chanoines assistants, dont six diacres vêtus de dalmatiques et six sous-diacres de tuniques, et assisté de deux chanoines en chape.

Les chanoines assistants se placèrent sur des bancs derrière les quatre évêques qui devaient chanter les litanies, et le célébrant, après avoir fait la révérence à l'autel et au roi, vint s'asseoir sur son fauteuil devant l'autel, et puis, assisté

des évêques de Laon et de Beauvais, s'approcha de sa majesté et lui présenta, pour toutes les églises de France, la demande suivante :

« Nous vous demandons de conserver les pri-« viléges canoniques, les droits et la jurisdiction « dont chacun de nous, et les églises qui nous « sont confiées, sommes en possession, et de « vous charger de notre défense, comme un roi « le doit dans son royaume à chaque évêque et à « l'église qui est commise à ses soins. »

Le roi, sans se lever de son fauteuil, et la tête couverte, répondit :

« Je promets de conserver à chacun de vous « et aux églises qui vous sont confiées, les privi-« léges canoniques, les droits et la jurisdiction « dont vous jouissez, et de vous protéger et dé-« fendre autant que je le pourrai, avec le secours « de Dieu, comme il est du devoir d'un roi dans « son royaume de protéger chaque évêque et « l'église qui est commise à ses soins. »

Le roi ayant fait cette promesse, les évêques de Laon et de Beauvais soulevèrent sa majesté de dessus son fauteuil, et lorsqu'elle fut debout ils demandèrent aux seigneurs assistants et au peuple s'il reconnaissaient Louis XVI pour roi.

Ce consentement étant reçu, l'archevêque pré-senta au roi le serment du royaume, et sa ma-

jesté étant assise et la tête couverte, tenant les mains sur le livre des Évangiles, le prêta ainsi qu'il suit (1) :

« Je promets, au nom de Jésus-Christ, au peu-« ple chrétien qui m'est soumis, 1° de faire con-« server en tout temps à l'Église de Dieu la paix « par le peuple chrétien. 2° D'empêcher les per-« sonnes de tout rang de commettre des rapines « et des iniquités de quelque nature qu'elles « soient. 3° De faire observer la justice et la mi-« séricorde dans tous les jugements, afin que « Dieu, qui est la source de la clémence et de « la miséricorde, daigne la répandre sur moi « et sur vous aussi. 4° De m'appliquer sincèrement « et de tout mon pouvoir à exterminer de toutes « les terres soumises à ma domination, les héré-« tiques nommément condamnés par l'Église; je « confirme par serment toutes les choses énon-« cées ci-dessus : qu'ainsi Dieu et ces saints évan-« giles me soient en aide. »

Après ce serment, le roi prononça le serment de chef et souverain grand maître de l'ordre du Saint-Esprit (2), ensuite celui de chef et souve-

(1) Le roi prête ce serment en latin.

(2) « Nous Louis, par la grace de Dieu, roi de France et de Navarre, jurons et vouons solennellement en vos mains, à Dieu le créateur, de vivre et mourir en sa

rain grand maître de l'ordre militaire de Saint-Louis (1), et celui de l'observation des édits contre les duels (2).

---

sainte foi et religion catholique, apostolique et romaine, comme à un bon roi très-chrétien appartient, et plutôt mourir que d'y faillir; de maintenir à jamais l'ordre du Saint-Esprit, fondé et institué par le roi Henri III, sans jamais le laisser décheoir, amoindrir, ni diminuer, tant qu'il sera en notre pouvoir; observer les statuts et ordonnances dudit ordre entièrement, selon leur forme et teneur, et les faire exactement observer par tous ceux qui sont et seront après reçus audit ordre, et par exprès ne contrevenir jamais, ni dispenser, ni essayer de changer ou innover les statuts irrévocables. »

(1) « Nous jurons solennellement en vos mains, à Dieu le créateur, de maintenir à jamais l'ordre militaire de Saint-Louis, fondé et institué par Louis XIV, de glorieuse mémoire, notre très-honoré seigneur, et par nous confirmé, sans jamais le laisser décheoir, amoindrir ni diminuer, tant qu'il sera en notre pouvoir; observer et faire observer les statuts et ordonnances dudit ordre, savoir: le statut d'union de la grande maîtrise à la couronne de France; celui par lequel il est dit que tous grands-croix, commandeurs, chevaliers et officiers, ne pourront être autres que catholiques, apostoliques et romains; et de n'employer ailleurs les deniers affectés aux revenus, entretenement et pensions desdits grands-croix, commandeurs, chevaliers et officiers, pour quelques causes et occasions que ce soit; et de porter la croix d'or, pendant à un ruban de soie, couleur de feu: ainsi le jurons et le promettons sur la sainte vraie Croix et les saints Évangiles touchés.

(2) « Nous, en conséquence des édits des rois nos

Bénédiction des ornements royaux (1), *et consécration du roi.*

Pendant que le roi faisait ces serments on déposa sur l'autel les habits et ornements royaux

---

prédécesseurs, registrés en notre cour de parlement, contre les duels, voulant suivre surtout l'exemple de Louis XIV, de glorieuse mémoire, qui jura solennellement, au jour de son sacre et couronnement, l'exécution de sa déclaration, donnée dans le lit de justice qu'il tint le 7 de septembre 1651.

« A cette fin nous jurons et prommettons en foi et parole de roi, de n'exempter à l'avenir aucune personne, pour quelque cause et considération que ce soit, de la rigueur des édits rendus par Louis XIV, en 1651, 1669 et 1679; qu'il ne sera par nous accordé aucune grace et abolition à ceux qui se trouveront prévenus desdits crimes de duels, ou rencontres préméditées; que nous n'aurons aucun égard aux sollicitations de quelque prince ou seigneur qui intercède pour les coupables desdits crimes; protestant que, ni en faveur d'aucun mariage de prince ou princesse de notre sang, ni pour les naissance de dauphin et princes qui pourront arriver durant notre règne, ni pour quelqu'autre considération générale et particulière que ce puisse être, nous ne permettrons, sciemment, être expédiées aucunes lettres contraires aux susdites déclarations ou édits, afin de garder une foi si chrétienne, si juste et si nécessaire : ainsi Dieu me soit en aide et ses saints Évangiles. »

(1) Ces ornements sont, la grande couronne de Charlemagne, et deux autres, dont une enrichie de pierres

que sa majesté devait porter à son sacre. Puis l'archevêque retourna à l'autel, aux pieds duquel sa majesté fut conduite par les évêques de Laon et de Beauvais, et là, étant debout, le premier gentilhomme de la chambre le dévêtit de la robe longue de toile d'argent qu'il remit entre les mains du sieur de Livri, premier valet de chambre; le grand maître de la garde robe ayant reçu la toque des mains de sa majesté la remit au sieur Gentil, premier valet-de-chambre de la garde robe; le roi resta debout la tête découverte et vêtu seulement de sa camisole de satin.

L'archevêque ayant prononcé l'oraison *Deus inexorabilis*, etc., on apporta le fauteuil du roi devant celui de l'archevêque, et sa majesté s'y étant assise, le grand chambellan lui chaussa les bottines de velours; Monsieur, qui représentait le duc de Bourgogne, premier pair, lui mit les éperons d'or et les lui ôta aussitôt. L'archevêque en disant l'oraison *Exaudi, quæsumus*, etc., bénit en

---

précieuses, et l'autre d'or, l'épée, le sceptre, la main de justice, les éperons, et le livre des cérémonies; une camisole de satin rouge, garnie d'or, une tunique et une dalmatique qui représentent les ornements de diacre et de sous-diacre, des bottines et un manteau royal de velours violet, semé de fleurs de lys d'or, doublé d'hermine.

même temps l'épée de Charlemagne qui était dans le fourreau, la ceignit au roi par-dessus sa camisole, la lui ôta de suite, et l'ayant tirée du fourreau, qu'il déposa sur l'autel, il dit : *Accipe hunc gladium*, etc., après quoi il la remit nue entre les mains de sa majesté et le chœur chanta l'antienne *confortate et esto vir*, etc.

Dans le même temps que le roi tenait l'épée, la pointe en haut, l'archevêque dit l'oraison : *Deus qui providentia cœlestia*, etc.

Ensuite le roi baisa l'épée, et l'offrit à Dieu en la remettant sur l'autel, l'archevêque la reprit et la rendit à sa majesté qui, l'ayant reçue à genoux, la remit entre les mains du maréchal de Clermont Tonnerre, qui faisait les fonctions de connétable, et qui la teint la pointe élevée pendant toute la cérémonie du sacre, du couronnement et du festin royal.

L'archevêque dit, pour le roi, les oraisons suivantes :

Prospice omnipotens, etc.

Benedic Domine, etc.

Deus pater æterne, etc.

Préparation du Saint-Chrême.

Ces prières étant finies, l'archevêque se retourna du côté de l'autel sur le milieu duquel il plaça la patenne d'or du calice de Saint-Remi, et le grand-prieur de l'abbaye ayant ouvert le reliquaire qui contenait la Sainte-Ampoule, la donna au célébrant qui, avec une aiguille d'or que lui présenta le grand-prieur, en tira un peu d'huile qu'il mit sur la patenne ; puis ayant rendu la Sainte-Ampoule au grand-prieur, il prit, avec la même aiguille d'or, du Saint-Chrême, et le mêla avec cette huile ; pendant ce temps le chœur chanta le répons, *Gentem Francorum*, etc. L'archevêque, tourné vers l'autel, et sans mitre, prononça le verset et l'oraison suivants : *Ora pro nobis*, etc. *Deus qui populo*, etc.

Après cette oraison, le roi se prosterna devant l'autel sur un long carreau de velours violet semé de fleurs, l'archevêque vint se prosterner à sa droite; et les évêques de Laon et de Beauvais se tinrent debout aux deux côtés de sa majesté.

Alors les quatre évêques nommés commencèrent les litanies, auxquelles le chœur répondit, après le verset *Ut obsequium servitutis*, etc. L'archevêque se leva, et la mitre en tête, tenant sa crosse de la main gauche, il prononça par trois

fois le verset *Ut hunc præsentem*, etc, etc., que le chœur répéta, et ensuite il revint se mettre auprès du roi comme auparavant, jusqu'à la fin des litanies qui furent continuées par les évêques.

Dès qu'elles furent achevées, les quatre évêques étant toujours à genoux, et l'archevêque debout sans mitre, tourné vers le roi, qui était toujours prosterné, dit les prières et oraisons suivantes :

Pater noster, etc.

Prætende, quæsumus, etc.

Actiones nostras, etc.

Après quoi s'étant assis sur son fauteuil, le dos tourné vers l'autel et avec sa mitre, il récita sur le roi, qui était à genoux devant lui, les oraisons :

Te invocamus, etc.

Deus qui populis tuis, etc.

In diebus ejus, etc.

Et d'une voix plus élevée, celle, *Omnipotens, sempiterne Deus*, *gubernator cœli*, etc., etc.

Lorsqu'elle fut finie, le roi restant toujours à genoux, l'archevêque assis, et tenant d'une main la patenne d'or du calice de Saint-Remi sur laquelle était l'onction sacrée, en prit avec le pouce droit, et en oignit sa majesté.

1° Au sommet de la tête.

2° Sur l'estomac (1).

(1) Les évêques de Laon et de Beauvais ouvraient les

3° Entre les deux épaules.

4° Sur l'épaule droite.

5° Sur l'épaule gauche.

6° Aux plis et jointures du bras droit.

7° Aux plis et jointures du bras gauche.

L'archevèque disait à chaque onction, *Ungo te in regem*, etc.

Et pendant qu'elles se firent, les musiciens chantèrent l'antienne *Unxerunt Salomonem*, etc.

Après quoi l'archevêque toujours assis, avec sa mitre, et le roi à genoux devant lui, dit les oraisons :

Christe, perunge, etc.

Deus electorum fortitudo, etc.

Deus, Dei filius, etc., etc.

Ensuite aidé des évêques de Laon et de Beauvais, il referma les ouvertures de la chemise et de la camisole du roi avec des lacets d'or.

Le grand-chambellan revêtit ensuite sa majesté de la tunique, de la dalmatique et du manteau royal (1). Ainsi vêtu, le roi se remit à genoux devant l'archevêque qui reprit la patenne,

---

ouvertures faites à la chemise, à la camisole du roi, et à chacun des endroits où devaient se faire les onctions.

(1) Ces vêtements, qui représentent les trois ordres de sous-diacre, de diacre et de prêtre, sont de velours violet, parsemés de fleurs de lys en broderie d'or.

et fit à sa majesté la huitième onction sur la paume de la main droite et la neuvième sur celle de la main gauche, en disant : *Ungantur manus*, etc.

Puis le roi toujours à genoux, tenant les mains jointes devant sa poitrine, l'archevêque debout et sans mitre récita l'oraison : *Deus qui es justorum gloria*, etc., et ensuite bénit les gants, et les aspergea d'eau bénite en disant :

Omnipotens creator, etc., etc.

Et s'étant assis, sa mitre en tête, il les mit aux mains du roi en disant :

Circumda, *Domine*, etc.

Ensuite l'archevêque, se tenant debout, sans mitre, bénit l'anneau royal qui lui fut présenté par le premier valet de chambre du roi, et après avoir récité l'oraison *Deus totius creaturœ*, etc., il s'assit, sa mitre en tête, et le mit au quatrième doigt de la main droite du roi, en disant :

Accipe annulum, etc.

Puis, ayant ôté sa mitre, il dit : *Deus cujus est*, etc.

Après quoi ayant remis la mitre, il prit sur l'autel le sceptre royal qu'il mit dans la main gauche de sa majesté, en disant :

Accipe sceptrum regiœ, etc.

Ensuite ayant ôté sa mitre, il dit : *Omnipotens*; *Domine*, *fons bonorum*, etc.

Après quoi il reprit sa mitre, et mit la main de justice en la main droite du roi, en disant : *Accipe virgam virtutis*, etc.

Couronnement du Roi.

Après ces cérémonies, M. de Miroménil, garde des sceaux de France, faisant les fonctions de chancelier, monta à l'autel, et s'étant placé du côté de l'évangile, le visage tourné vers le chœur, il appella les pairs selon leur rang.

Monsieur, qui représentez le duc de Bourgogne, présentez-vous à cet acte.

Monsieur le comte d'Artois, qui représentez le duc de Normandie, présentez-vous, etc.

Monsieur le duc d'Orléans, qui représentez le duc d'Aquitaine, présentez-vous, etc.

Monsieur le duc de Chartres, qui représentez le comte de Toulouse, présentez-vous, etc.

Monsieur le prince de Condé, qui représentez le comte de Flandre, présentez-vous, etc.

Monsieur le duc de Bourbon, qui représentez le comte de Champagne, présentez-vous, etc.

Il appela ensuite les pairs ecclésiastiques de la même manière, et dans cet ordre :

L'évêque, duc de Laon.

L'évêque, duc de Langres.

L'évêque, comte de Beauvais.

L'évêque, comte de Châlons.

L'évêque, comte de Noyon (1).

Le chancelier étant descendu et s'étant remis à sa place, l'archevêque prit sur l'autel la grande couronne de Charlemagne, et la soutint seul à deux mains, sur la tête du roi sans le toucher. Aussitôt les pairs laïques et ecclésiastiques y mirent les mains pour la soutenir, et le prélat la tenant toujours de la main gauche, dit cette oraison : *Coronet te Deus*, etc.

Après cette prière, il mit seul la couronne sur la tête du roi, en disant :

Accipe coronam regni, etc., etc.

Après le couronnement, l'archevêque s'étant levé, et ayant ôté sa mitre, dit les oraisons, et donna les bénédictions suivantes :

Deus perpetuitatis, etc.

Extendat omnipotens Deus, etc.

Benedic, Domine, regem nostrum qui, etc.

Omnipotens Deus det tibi, etc.

Benedic, Domine, fortitudinem principis, etc.

---

(1) L'archevêque, duc de Reims, ne fut point appelé, parce que sa fonction est de sacrer le roi.

Intronisation du Roi.

Après la cérémonie du couronnement, l'archevêque, précédé de son porte-croix, de son porte-crosse et des deux chanoines en chape, prit sa majesté par le bras droit, et le conduisit en cet ordre au trône élevé sur le jubé.

Les six hérauts d'armes, restés au milieu du chœur, ouvrirent la marche, et s'arrêtèrent au bas des escaliers qui conduisaient au jubé.

Les pairs ecclésiastiques montèrent du côté de l'épître, et les pairs laïques du côté de l'évangile.

Le maréchal de Clermont-Tonnerre tenant l'épée nue et droite, et ayant à ses côtés les deux huissiers de la chambre portant leurs masses, marchait devant le roi qui avait la couronne de diamants sur la tête, et qui portait en ses mains le sceptre et la main de justice. Le maréchal de Noailles et le prince de Beauveau, capitaines des gardes du corps, précédés des six gardes écossais, se tenaient aux deux côtés du roi qui était suivi du grand-écuyer de France portant la queue du manteau royal. Après le roi venait le chancelier seul, et derrière celui-ci le prince de Soubise, représentant le grand-maître de la maison du roi; à sa droite était le duc de Bouillon, grand-

chambellan de France, à sa gauche le maréchal de Duras, gentilhomme de la chambre, et le duc de Liancourt, grand-maître de la garde-robe. Les six gardes écossais s'arrêtèrent au haut des marches du trône, trois de chaque côté.

Le roi étant monté à son trône par l'escalier du côté de l'évangile, les pairs ecclésiastiques et laïques se placèrent, chacun selon son rang, aux deux côtés du trône, et les grands-officiers dans les places qui leur furent désignées; les deux capitaines des gardes du corps se tinrent sur la marche de l'estrade à côté du fauteuil de sa majesté. L'archevêque, tenant toujours sa majesté par le bras droit, le visage tourné vers l'autel, dit: *Sta et retine*, etc., et ayant fait asseoir le roi qu'il tenait par la main, il ajouta, *in hoc regni solio*, etc., et récita l'oraison, *Deus qui victrices*, etc.

Ces prières étant finies, l'archevêque quitta sa mitre, fit un profond salut au roi et le baisa, en disant tout haut et par trois fois, *Vivat rex in æternum.*

Ensuite les pairs laïques et ecclésiastiques ayant également baisé sa majesté, en prononçant la même acclamation, se remirent à leur place, et les hérauts montèrent au jubé.

Aussitôt on ouvrit les portes de l'église, et le

peuple y entra en foule, en faisant retentir l'église des cris de *vive le roi!* qui se mêlèrent au bruit des instruments de musique qui étaient dans le chœur et à la triple salve de mousqueterie que firent les gardes françaises et suisses, rangées dans le parvis et sur la place.

Pendant ces acclamations, les hérauts jetèrent dans le chœur et dans la nef une grande quantité de médailles d'or et d'argent qui avaient été frappées pour cette cérémonie, et qui représentaient d'un côté le buste du roi avec cette inscription, *Ludovicus XVI, rex christianissimus*, au revers, l'instant de son sacre avec cette légende : *Deo consecratori*, et dans l'exergue, *Unctio regia, Remis XI juin MDCCLXXV.*

Les oiseleurs lâchèrent un grand nombre de petits oiseaux.

L'archevêque, étant descendu du jubé et arrivé à l'autel, entonna le *Te Deum*, qui lui fut annoncé par le grand chantre, et qui fut continué par la musique du roi; alors les cloches et le bruit de l'artillerie se firent entendre par toute la ville.

Célébration de la messe.

Quand le *Te Deum* fut fini, le chantre et le sous-chantre entonnèrent l'introït qui fut continué par la musique.

L'archevêque commença la messe, et un chapelain de son éminence vint dire une messe basse à l'autel dressé au bout du jubé.

Après le *Kyrie eleïson* et le *Gloria in excelsis* chantés par la musique, le célébrant dit la collecte *Quæsumus, omnipotens Deus, ut famulus tuus, etc.*

Ensuite l'évêque d'Amiens, faisant la fonction de sous-diacre, ayant quitté la mitre, chanta l'épître assisté de deux chanoines. Pendant le graduel les pairs ecclésiastiques quittèrent leurs mitres et les pairs laïques leurs couronnes. Monsieur ôta au roi sa couronne et la posa sur une crédence. Après l'évangile, que chanta l'évêque de Soissons, Monsieur remit la couronne sur la tête de sa majesté, et les pairs reprirent les uns leurs mitres, les autres leurs couronnes.

Alors le grand-maître, le maître et l'aide des cérémonies descendirent du jubé, précédés des hérauts d'armes, qui étaient restés au bas de l'escalier, et s'étant avancés au milieu du chœur ils

firent leur révérence à l'autel, au roi, à la reine, aux princesses, aux ambassadeurs et au clergé.

M. le marquis de Dreux ayant salué l'évêque de Senlis, qui faisait les fonctions de grand-aumônier de France, ce prélat, en habit de cérémonie, quitta sa place pour aller porter l'évangile à baiser au roi; il était précédé du grand-maître et du maître des cérémonies, et accompagné de l'évêque-diacre et d'un chanoine-diacre qui portait le livre des évangiles couvert d'une tavaïolle de satin blanc.

Le grand-aumônier, étant arrivé au bas du grand escalier du côté de l'évangile, fit au roi une première révérence, une seconde au milieu et une troisième auprès du trône, et présenta à sa majesté le livre des évangiles à baiser, après quoi il le remit à l'évêque-diacre et descendit du jubé par l'escalier du côté de l'évangile, en répétant les mêmes révérences qu'il avait faites en montant au trône, et, lorsqu'il fut près de l'autel, il fit les saluts d'usage.

Cérémonies de l'offrande.

Pendant que la musique chantait l'offertoire, et que le célébrant faisait l'oblation, le roi d'ar-

mes et les hérauts allèrent prendre, sur les crédences de l'autel, les offrandes qui y étaient posées et les portèrent sur des tavaïolles de satin rouge, bordées de franges d'or, aux quatre chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit qui étaient placés dans les quatre premières hautes stalles du chœur, et qui avaient été désignés pour porter ces offrandes pour le roi. Le roi d'armes présenta au maréchal de Mouchy un grand vase d'argent doré, et les hérauts donnèrent au maréchal du Muy un pain d'argent, au comte du Châtelet le pain d'or et au marquis de Poyanne une bourse de velours rouge, brodée en or, dans laquelle étaient treize pièces d'or semblables aux médailles ci-dessus. Ces quatre chevaliers, tenant ces offrandes et conduits par le grand-maître, le maître et l'aide des cérémonies, montèrent au trône du roi par l'escalier du côté de l'évangile, en faisant les révérences accoutumées.

Le roi descendit de son trône, par l'escalier du côté de l'épître, et dans l'ordre suivant :

Le grand-maître, le maître et l'aide des cérémonies, précédés des hérauts d'armes.

Ensuite les quatre chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, le chancelier, le connétable tenant l'épée nue, et ayant à ses côtés les deux huissiers massiers.

Les pairs ecclésiastiques marchaient à la droite et les pairs laïques à la gauche du roi qui tenait en ses mains le sceptre et la main de justice, et était suivi du grand-écuyer portant la queue du manteau royal. Sa majesté avait à ses côtés les deux capitaines de ses gardes, et les six gardes écossais qui restèrent au milieu du chœur.

Le grand-chambellan, le premier gentilhomme de la chambre et le grand-maître de la garde robe étaient demeurés dans leurs places, au jubé, pour garder le trône.

Lorsque sa majesté fut arrivée à l'autel où l'archevêque était assis, le visage tourné vers le chœur, elle se mit à genoux, et après avoir remis son sceptre au maréchal de Broglie, et la main de justice au maréchal de Nicolai, elle reçut des chevaliers les offrandes qu'elle présenta à l'archevêque, en lui baisant la main à chaque offrande qu'elle lui faisait (1).

Ensuite sa majesté reprit son sceptre et sa main de justice, et retourna à son trône dans le même ordre qu'elle avait tenu en descendant.

Les pairs laïques montèrent par l'escalier du

(1) L'archevêque mettait ces offrandes, à mesure qu'il les recevait, dans un bassin d'argent que le chanoine fabricien de l'église de Reims tenait en chape à son côté gauche. Ces offrandes appartiennent à l'église.

côté de l'évangile et les pairs ecclésiastiques par celui de l'épître.

Tous reprirent leurs places à la droite et à la gauche du trône, et l'aide des cérémonies reconduisit les chevaliers à leur banc (1).

A la secrète le célébrant ajouta l'oraison : *Munera, quæsumus, Domine.*

Avant l'élévation, Monsieur ôta la couronne au roi et la posa sur le prie-dieu; les pairs quittèrent leurs mitres et leurs couronnes qu'ils ne reprirent qu'à la fin du canon de la messe et lorsque Monsieur eut remis la couronne sur la tête de sa majesté.

Au *Pax Domini*, l'évêque de Soissons se tourna vers le chœur, et ayant sa mitre en tête et la crosse de l'officiant en sa main gauche, il annonça la bénédiction en chantant ces paroles, *Humiliate vos ad benedictionem*, et à chaque bénédiction le chœur répondit, *Amen.* Ensuite l'archevêque, le visage tourné vers le chœur, et tenant sa crosse de sa main gauche, dit sur le roi et sur le peuple

(1) Pendant l'offertoire un aumônier du roi apporta de l'autel du jubé sur le grand autel une grande hostie et une petite, laquelle doit servir à la communion du roi, après avoir, selon l'usage ordinaire, fait l'essai de l'une et de l'autre.

l'oraison : *Benedicat tibi Dominus, custodiatque*, etc.

Cérémonie du baiser de paix.

Après cette bénédiction, les hérauts d'armes, le grand-maître, le maître et l'aide des cérémonies ayant fait les révérences accoutumées, M. le marquis de Dreux en fit une particulière à l'évêque de Senlis qui alla recevoir de l'archevêque officiant le baiser de paix, et étant monté ensuite au jubé dans le même ordre et avec les mêmes cérémonies suivies pour le baiser de l'évangile, il fit une profonde révérence au roi et lui donna le baiser de paix.

Les pairs vinrent ensuite le prendre de sa majesté, et pendant ce temps l'évêque de Senlis descendit du jubé et retourna à sa place en observant les mêmes révérences qu'en montant.

A la post-communion l'archevêque ajouta pour le roi l'oraison, *Hæc, Domine, oratio*, etc.

La messe étant terminée, le roi accompagné des pairs, des grands officiers de la couronne, descendit de son trône pour la communion dans le même ordre qu'il était venu à l'offrande, à l'exception que le grand-chambellan, le premier gen-

tilhomme de la chambre et le grand-maître de la garde-robe marchèrent aux deux côtés du grand-maître de la maison du roi.

Sa majesté étant arrivée à l'autel, Monsieur lui ôta sa couronne qu'il remit à M. le maréchal de Contades. Sa majesté donna son sceptre et sa main de justice aux maréchaux de Broglie et de Nicolai, et ensuite entra sous un pavillon qui était dressé auprès du grand autel, du côté de l'évangile; après s'y être confessée, elle revint se mettre à genoux au pied de l'autel, et communia sous les deux espèces, après avoir reçu l'absolution et la bénédiction de l'archevêque (1).

La nappe était tenue du côté de l'autel par l'évêque de Senlis et par un des aumôniers de sa majesté, et du côté du roi par Monsieur et par M. le comte d'Artois.

Après la communion l'archevêque remit à sa majesté la couronne de Charlemagne, et après avoir fait son action de graces au pied de l'autel, le roi se releva, et l'officiant ôta cette couronne, et lui en remit une plus petite et plus légère, faite exprès, et enrichie des plus belles pierreries de la couronne.

---

(1) L'archevêque prend pour la communion du roi une petite hostie qu'il a consacrée exprès, et le sang qui est réservé dans le calice de saint Remi.

La grande fut remise entre les mains de M. de Contades qui la porta sur un riche oreiller, devant sa majesté qui retourna au palais archiépiscopal dans l'ordre suivant:

Les gardes de la prévôté de l'hôtel, qui pendant la cérémonie étaient restés à la porte de l'église, ouvrirent la marche, ayant à leur tête M. le marquis de Souches, grand prévôt de l'hôtel.

Après eux les Cent-Suisses de la garde marchant deux à deux, précédés de M. le duc de Cossé leur capitaine, et suivis des haubois, des tambours et trompettes de la chambre.

Marchaient ensuite les hérauts d'armes, le grand-maître et le maître des cérémonies, les maréchaux de Monchy, de Muy, le comte du Châtelet et le marquis de Poyanne.

Après eux venaient le marquis de Contades portant la couronne de Charlemagne sur un coussin violet, et ayant à ses côtés les maréchaux de Broglie et de Nicolai, destinés à porter le sceptre et la main de justice.

Puis les pages de la chambre du roi, le maréchal de Clermont-Tonnerre, tenant l'épée nue et levée, et ayant à ses côtés les deux huissiers massiers.

Le roi paraissait ensuite, revêtu de ses habits royaux, ayant la couronne sur la tête, son sceptre

et sa main de justice en ses mains, et marchant au milieu de ses pairs, ayant d'un côté l'archevêque de Reims précédé de sa croix et de sa crosse, accompagné de deux chanoines assistants en chape, et de l'autre, Monsieur.

Les pairs ecclésiastiques en chape et en mitre marchaient à droite de sa majesté, et les pairs laïques à gauche avec leurs couronnes sur la tête.

Le prince de Lambesc, grand écuyer, portait la queue du manteau royal.

Le chancelier, et après lui le grand-maître, le grand chambellan à droite, le premier gentilhomme de la chambre et le grand-maître de la garde robe, à gauche.

Ensuite, les deux capitaines des gardes, et après eux les six gardes Écossais.

Les officiers des gardes du corps fermaient cette marche, qui se fit par la galerie couverte, au milieu des acclamations du peuple qui couvrait le parvis de l'église.

Sa majesté étant arrivée dans son appartement, se dévêtit de sa chemise, qui, ainsi que les gants qui avaient touché aux onctions, furent remis au cardinal de la Roche Aymon, grand aumônier de France, pour les brûler. Et, après s'être reposé quelques instants, le roi mit d'autres habits, avec son manteau par-dessus, et il conserva sa cou-

ronne de diamans sur la tête; le sceptre et la main de justice furent remis aux maréchaux de Broglie et de Nicolaï.

On introduisit alors les religieux de l'abbaye de Saint-Denis dans l'anti-chambre de l'appartement où le roi venait de se déshabiller, et on leur remit tous les habits royaux, tant ceux qu'ils avaient apportés que ceux qu'ils avaient reçus entre leurs mains dans l'église de Reims, avant le sacre, avec la camisole de satin rouge, etc., et ils en donnèrent leur récépissé au premier valet de chambre de la garde-robe.

Lorsque sa majesté fut sortie de l'église, M. de Watrouville alla avertir le grand prieur de retourner à l'abbaye de Saint-Remi, et en conséquence, le grand prieur, ayant la Sainte-Ampoule suspendue à son cou, se mit en marche, accompagné du trésorier, des seigneurs otages, de leurs écuyers, de l'aide des cérémonies, des barons : le chapitre, précédé de ses deux croix, accompagna la Sainte-Ampoule jusqu'à la porte de l'église métropolitaine, où elle fut reçue par les religieux.

Le grand prieur replaça la Sainte-Ampoule dans l'abbaye de Saint-Remi, et les seigneurs ayant laissé dans l'église les guidons portés par leurs écuyers, pour y demeurer à perpétuité en

mémoire du sacre du roi, ils furent déchargés de leur cautionnement.

Le dais sous lequel avait été transportée la Sainte-Ampoule fut pareillement laissé dans l'église par les barons, et la haquenée fut conduite dans les écuries de l'abbaye, pour appartenir au grand prieur et aux religieux de Saint-Remi.

Festin royal.

La grande salle de l'archevêché, destinée pour le festin royal, avait été richement meublée; on y avait dressé cinq tables. Celle du roi était placée, selon la coutume, devant la cheminée, vis-à-vis la porte de l'appartement de sa majesté, sur une estrade élevée de quatre marches, et sous un dais de velours violet, semé de fleurs de lys d'or en broderie.

Les tables des pairs laïques et ecclésiastiques étaient dressées aux deux côtés de la salle, à égale distance de l'estrade du roi et de deux pieds plus basses; sur la même ligne et au bout de ces deux tables, il y en avait deux autres, l'une à droite du côté de celle des pairs ecclésiastiques, pour le nonce du pape et les ambassadeurs, l'autre à

gauche près celle des pairs laïques, dite la table des honneurs, pour le grand chambellan, le premier gentilhomme de la chambre, le grand-maître de la garde-robe, et les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, qui avaient porté les offrandes, et autres seigneurs qui avaient droit de s'y placer.

Tout étant prêt, M. le duc de Cossé, grand pannetier de France, fit mettre le couvert du roi, et s'étant ensuite rendu au gobelet, il en rapporta le cadenas de sa majesté, étant accompagné du marquis de Verneuil, grand échanson, qui portait la soucoupe, les verres et les caraffes du roi, et du marquis de la Chenaye, grand écuyer tranchant, qui portait la grande cuillère, la fourchette et le grand couteau: ces grands officiers étaient vêtus d'habits et de manteaux de velours noir, doublé de drap d'or; la nef d'or, enrichie de pierreries, fut mise sur la table du roi, à droite, du côté le plus éloigné de sa majesté.

Le marquis de Dreux, grand-maître des cérémonies, alla avertir le prince de Soubise, qui faisait les fonctions de grand-maître de la maison du roi, que la viande de sa majesté était prête.

Le roi ayant ordonné de servir, le grand-maître se rendit au lieu où les plats étaient pré-

parés, et quelques instants après apporta le premier service dans cet ordre:

Les hautbois, les trompettes et les flûtes de la chambre, jouant des fanfares, marchaient à la tête.

Ensuite les six hérauts d'armes.

Le grand-maître et le maître des cérémonies.

Les douze maîtres d'hôtel, deux à deux et tenant leurs bâtons.

Le marquis de Mondragon, maître d'hôtel ordinaire.

Le comte d'Escars, premier maître d'hôtel de sa majesté.

Le grand-maître, tenant son bâton de commandement, précédait immédiatement le service, dont le grand pannetier de France portait le premier plat, et les gentilshommes servans de sa majesté, les autres.

Le grand écuyer tranchant rangea les plats sur la table du roi, les découvrit et en fit l'essai.

Le grand-maître de la maison du roi, précédé du même cortége, alla avertir sa majesté, qui se rendit dans cet ordre à la salle du banquet.

Les hautbois, les trompettes et les flûtes de la chambre.

Les six hérauts d'armes, le grand-maître et le maître des cérémonies.

Les douze maîtres d'hôtel.

Le maître d'hôtel ordinaire.

Le premier maître d'hôtel.

Les quatre chevaliers de l'ordre, qui avaient porté les offrandes.

Le maréchal de France qui portait la couronne de Charlemagne, et marchait au milieu des deux maréchaux, qui avaient porté le sceptre et la main de justice.

Le grand-maître de la maison du roi, tenant son bâton, et ayant à ses côtés le grand chambellan et le premier gentilhomme.

Le connétable de France, tenant l'épée nue, entre les deux huissiers de la chambre, portant leurs masses.

Ensuite, les pairs ecclésiastiques et laïques aux deux côtés de sa majesté, qui avait la couronne de diamans sur la tête, et tenait dans ses mains le sceptre et la main de justice. A la droite du roi était l'archevêque de Reims, et à sa gauche, Monsieur.

Les pairs laïques étaient revêtus de leur manteau ducal, et portaient la couronne sur la tête; les pairs ecclésiastiques étaient en chape et en mitre.

Les deux capitaines des gardes marchaient auprès du Roi; les six gardes écossais étaient sur les

ailes, et le grand écuyer était derrière sa majesté, portant la queue du manteau royal.

Le chancelier fermait la marche.

Lorsque le roi fut arrivé à sa table, l'archevêque de Reims fit la bénédiction, et dit le *Benedicite.*

En même temps, on posa sur des carreaux de velours violet la couronne de Charlemagne à l'un des coins de la table à droite, le sceptre à l'un des coins à gauche, et la main de justice à l'autre bout du même côté.

Les maréchaux se tinrent debout pendant le dîner, auprès des honneurs que chacun d'eux avait portés.

Le maréchal de Clermont-Tonnerre se plaça devant la table et vis-à-vis le roi, tenant l'épée nue, et ayant à ses côtés les deux huissiers portant leurs masses.

Le prince de Lambesc se mit derrière le fauteuil du roi, ayant à ses côtés le maréchal de Noailles et le prince de Beauveau.

Le prince de Soubise, faisant les fonctions de grand-maître, se tint debout près de la table, et à droite de sa majesté, pour lui présenter la serviette, avant et après le dîner.

Le duc de Cossé, le marquis de Verneuil et le marquis de la Chenaye prirent place devant la table, vis-à-vis de sa majesté, pour être à portée

de remplir leurs fonctions. Le grand pannetier changea les assiettes, les serviettes et le couvert du roi. Le grand échanson versa à boire à sa majesté, toutes les fois qu'elle en demanda, allant à cet effet chercher le verre, le vin et l'eau, dont il faisait l'essai. Le grand écuyer tranchant servait et desservait les plats, et approchait ceux dont le roi voulait manger.

Un aumônier du roi se tenait debout auprès de la nef, pour l'ouvrir toutes les fois que sa majesté voulait changer de serviette.

Le second service de la table du roi fut apporté, au son des fanfares, par les officiers de sa maison, avec le même cortége que le premier, ainsi que le troisième, qui était celui du fruit, qui fut servi par le grand pannetier de France.

Immédiatement après que le roi eut pris sa place, et que Monsieur et monseigneur le comte d'Artois, ses frères, se furent assis aux deux côtés de sa majesté, les quatre autres tables de la salle du festin furent servies par les officiers municipaux de la ville de Reims, aidés de cent-trente notables bourgeois, tous en habit noir, avec le manteau et le rabat, et une fleur de lys brodée sur leur habit. Alors les pairs ecclésiastiques et laïques descendirent de l'estrade, et allèrent se placer à leur table dans cet ordre:

L'archevêque, duc de Reims, premier pair ecclésiastique, ayant derrière lui, debout, les deux chanoines assistans de la messe, en chape, et vis-à-vis, deux ecclésiastiques, aussi debout, l'un tenant sa croix levée, et l'autre, sa crosse, les évêques, ducs de Laon et de Langres, et les évêques, comtes de Beauvais, de Châlons et de Noyon, tous sur la même ligne, en chape et en mitre. Les évêques de Soissons, d'Amiens et de Senlis, qui étaient à la même table, vis-à-vis les trois derniers pairs, n'avaient que le rochet, le camail violet et le bonnet carré.

Les autres pairs laïques se placèrent à leur table : monseigneur le duc d'Orléans occupa la première place, ensuite messeigneurs le duc de Chartres, le prince de Condé et le duc de Bourbon, tous avec la couronne sur la tête, et portant les mêmes habits qu'ils avaient au sacre.

A la quatrième table, s'assirent le nonce du pape, les ambassadeurs de l'empire, d'Espagne, de Naples, de Venise, de Hollande, de Malte, tous la tête découverte ; et vis-à-vis des ambassadeurs, le garde-des-sceaux, faisant les fonctions de chancelier, en habit de cérémonie, le mortier sur la tête, et ensuite, MM. de la Live, de la Briche et de Tolosan, introducteurs des ambassadeurs.

A la cinquième table, dite la *Table des honneurs*, qui était vis-à-vis celle des ambassadeurs, et au-dessous de celle des pairs laïques, étaient placés, sur la même ligne, le grand chambellan de France, le premier gentilhomme de la chambre, le grand-maître de la garde-robe et les quatre chevaliers de l'ordre qui avaient porté les offrandes, tous en habit de cérémonie, la tête découverte (1).

On avait dressé pour la reine une tribune élevée, d'où elle pouvait, avec Madame, madame Clotilde, madame Élisabeth et les dames de la cour, voir commodément le dîner.

Lorsque sa majesté eut dîné, l'archevêque de Reims s'approcha de la table et dit les Grâces, et le roi, ayant repris son sceptre et sa main de justice, fut reconduit dans son appartement, précédé des pairs et des grands officiers, dans le même ordre et avec les mêmes cérémonies observées pour arriver à la salle du festin.

Aussitôt, les princes, les seigneurs, les officiers, se retirèrent, et l'archevêque de Reims, ainsi que les autres pairs ecclésiastiques, s'enre-

---

(1) Ces tables, de même que celle du roi, furent servies aux dépens de la ville de Reims avec la plus grande somptuosité.

tournèrent à la cathédrale, où ils quittèrent leurs habits pontificaux.

Pendant ce temps, les officiers municipaux et les notables se rendirent à l'Hôtel-de-Ville, pour y servir aux trois tables qui y avaient été préparées. La première, de douze couverts, était destinée pour le connétable; la seconde, de dix-huit couverts, pour les seigneurs, otages et autres, et la troisième, dite la *Table des honneurs*, de trente couverts, pour les seigneurs de la cour et le lieutenant des habitans.

Le même jour, vers les neuf heures du soir, on servit, à l'Hôtel-de-Ville, une table de deux cents couverts, à laquelle les officiers municipaux invitèrent les députés de Troyes et de Châlons, et les notables bourgeois qui avaient servi aux tables des princes et des seigneurs.

Le soir, toute la ville fut illuminée.

Le lendemain de la cérémonie du sacre, sa majesté entendit la messe dans la chapelle du palais archiépiscopal, et reçut ensuite les hommages des dames de la cour.

L'après-midi, la reine et Madame allèrent à quelque distance de la ville, où elles virent manœuvrer un régiment de hussards. Monsieur et monseigneur le comte d'Artois firent une charge à la tête des escadrons, et le duc de Chartres, le

prince de Condé et le duc de Bourbon, aussi en uniforme, se mêlèrent à ces attaques qui se firent en présence d'un grand nombre de dames et seigneurs de la cour.

Ce même jour, le commandeur prévôt et maître des cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit fit assembler tous les commandeurs, chevaliers et officiers de l'ordre, pour délibérer sur ce qu'il convenait d'observer le lendemain à la cérémonie, dans laquelle sa majesté devait être reçue grand-maître de l'ordre.

On arrêta que les mêmes décorations, tribunes et amphitéâtres qui avaient servi à la cérémonie du sacre, dans la métropole de Reims, serviraient également à celle-ci, et cependant le prévôt fit faire quelques changemens convenables, et fit disposer les places.

Le grand autel au-dessus duquel on éleva un dais, fut paré des cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit; et le trône sur lequel le roi devait s'asseoir, pendant les vêpres et les complies, fut dressé sous un dais, à la première place à droite en entrant dans le chœur; il était aussi paré des ornemens de l'ordre : on éleva pareillement, près de l'autel du côté de l'évangile, un autre trône et un dais semblable, sous lequel sa majesté devait signer son serment, et être revêtue

du manteau et du collier de l'ordre du Saint-Esprit.

Les armoiries du roi et celles de tous les chevaliers furent placées au-dessus du trône et des stalles, qu'ils devaient occuper, suivant leur dignité et l'ordre de leur réception. Les bancs de ceux qui étaient invités à la cérémonie restèrent rangés à droite et à gauche, à peu près de la même manière qu'ils l'étaient le jour du sacre, excepté qu'on ôta plusieurs de ceux qui étaient du côté de l'évangile, pour laisser libres les avenues du trône, et donner aux officiers plus de facilité pour remplir leurs fonctions.

Le mardi, les cardinaux, archevêques et évêques, que le roi avait invités à la cérémonie de son sacre, vinrent complimenter sa majesté; ils furent conduits par le grand-maître et par le maître des cérémonies, et présentés à sa majesté par M. le duc de la Vrillière, ministre et secrétaire d'état. Ce fut M. le cardinal de Luynes qui harangua le roi au nom du clergé; sa majesté alla ensuite entendre la messe à l'abbaye de Saint-Nicaise, où elle fut reçue, à la porte de l'église, par les religieux en chape, ayant à leur tête le grand prieur qui la complimenta.

Cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit.

Ce jour, sur les trois heures après midi, tout étant disposé, les cardinaux, les archevêques et évêques invités, arrivèrent en corps, et furent conduits avec les cérémonies ordinaires dans le sanctuaire, où ils se placèrent sur des bancs près de l'autel, du côté de l'épître. Le chapitre de Notre-Dame, en habit de chœur, se mit sur des formes derrière celles des évêques et des aumôniers du roi, et sur les premières du côté de l'évangile; il n'y avait de cardinaux que ceux qui étaient sur les formes des commandeurs ecclésiastiques.

M. de Miromesnil, représentant le chancelier, vêtu de son habit de cérémonie, se plaça dans un siége à bras sans dossier qui était au-dessous des bancs destinés pour les commandeurs ecclésiastiques: il était accompagné de plusieurs conseillers d'état et maîtres des requêtes qui occupèrent les mêmes bancs que le jour du sacre; derrière eux, se mirent les secrétaires du roi, et les principaux officiers de sa majesté, et les seigneurs de sa cour prirent séance sur des formes préparées du côté de l'évangile, derrière celles du chapitre.

Quatre députés de l'hôtel-de-Ville assistèrent dans les places qui leur étaient destinées dans le chœur.

La reine, Madame, Mme Clotilde, Mme Élisabeth avec les dames de la cour, occupèrent la tribune dans laquelle elles étaient le jour du sacre.

Dans la tribune de l'autre côté, on plaça le nonce du pape et les ambassadeurs; et un grand nombre de personnes de distinction se rangèrent sur les amphithéâtres dressés entre les piliers de l'église.

Pendant ce temps, les commandeurs, les chevaliers et officiers de l'ordre du Saint-Esprit, revêtus du grand habit de cérémonie de l'ordre, s'assemblèrent dans l'appartement du roi, où le prévôt vint annoncer à sa majesté que tout était prêt pour la cérémonie.

Alors le roi ayant donné ses ordres, la marche s'avança dans l'ordre suivant :

Les gardes de la prévôté de l'hôtel, ayant le grand-prévôt à leur tête.

Les Cent-Suisses de la garde, en habits de cérémonie, précédés de leur capitaine, tambours battant et enseignes déployées.

Les tambours, trompettes et fifres des écuries du roi, suivis des six hérauts d'armes en habit de cérémonie.

L'huissier des ordres du roi, revêtu de l'habit de l'ordre du Saint-Esprit.

Le héraut des ordres du roi portant le même habit.

M. d'Aguesseau (1), doyen du conseil, commandeur, prévôt et maître des cérémonies, revêtu de son habit et du grand manteau de cérémonie de l'ordre, ayant à sa droite M. Bertin, ministre et secrétaire d'état, grand trésorier, et à sa gauche le comte de Vergennes, ministre et secrétaire d'état, secrétaire des ordres, vêtus de leurs habits de cérémonie de l'ordre.

L'archevêque de Bourges, chancelier et sur intendant des finances de l'ordre, en habit de cérémonie.

Les chevaliers, revêtus du grand manteau de l'ordre avec le collier par-dessus, marchaient deux à deux, et les princes du sang chevaliers suivaient seuls, l'un après l'autre.

Venait ensuite le roi en grand habit de l'ordre, ayant à ses côtés l'évêque de Senlis, son premier aumônier, faisant les fonctions de grand-aumônier de France, et les aumôniers de quartier.

---

(1) M. d'Aguesseau s'étant trouvé, à cause d'une attaque de goutte, hors d'état de faire son service, fut remplacé par M. le comte de Vergennes.

Après les deux capitaines des gardes de sa majesté, le grand-chambellan de France, le premier gentilhomme de la chambre, le vicomte de Talaru, destiné à porter la queue du manteau royal, et plusieurs autres principaux officiers de la maison du roi.

Les deux huissiers de la chambre dans leur habit de cérémonie, portant leurs masses.

Enfin les six gardes de la manche, vêtus comme ils étaient le jour du sacre, marchaient aux deux côtés du roi.

En sortant de l'appartement du roi, tous ceux qui composaient la marche se couvrirent la tête. On arriva par la galerie dont les décorations avaient été conservées, jusqu'au portail de la cathédrale, et l'on traversa encore, sans se découvrir, la nef de l'église qui était bordée par les Cent-Suisses, les tambours et les fifres de la grande écurie; les gardes de la prévôté demeurèrent, selon l'usage, à la porte de l'église.

L'huissier et le héraut se découvrirent en arrivant dans le chœur, ainsi que les quatre grands officiers de l'ordre qui s'avancèrent jusqu'au milieu du chœur, et après avoir fait les révérences accoutumées, ils allèrent se ranger vis-à-vis leurs siéges placés au bas du chœur et couverts des housses de l'ordre.

Le siége du chancelier était devant le trône du roi à quelque distance, et celui du maître des cérémonies plus avancé, entre celui du grand-trésorier à la droite et celui du secrétaire à la gauche.

Le siége du héraut était placé seul plus en avant, et celui de l'huissier presqu'au milieu du chœur.

Les chevaliers entrèrent deux à deux, et après qu'ils eurent fait les révérences d'usage ils se mirent aux deux côtés du chœur, chacun vis-à-vis la stalle qu'il devait occuper pendant les vêpres: ils y restèrent jusqu'à ce que le roi fût arrivé.

Dès que sa majesté fut entrée dans le chœur, elle salua l'autel, puis elle alla s'asseoir sur son trône qui était placé à droite au bas du chœur.

Les chevaliers allèrent prendre leurs places; l'évêque de Senlis se mit dans une basse stalle au-dessous et à la gauche du roi, et les aumôniers du roi, de quartier, se placèrent auprès de lui. Les commandeurs ecclésiastiques de l'ordre du Saint-Esprit prirent leurs séances dans le sanctuaire, du côté de l'épître, sur la même ligne que le fauteuil de l'archevêque de Reims officiant, dont ils n'étaient séparés que par le tabouret du sous-diacre.

Les deux capitaines des gardes du corps étaient aux deux côtés du fauteuil du roi.

Enfin le grand-chambellan de France et le pre-

mier gentilhomme de la chambre étaient auprès de sa majesté. Les princes du sang occupaient des places à sa droite.

Lorsque chacun eut pris sa place, les quatre grands-officiers de l'ordre, précédés du héraut et de l'huissier, vinrent vis-à-vis de l'autel faire leurs révérences, et puis retournèrent à leurs siéges, où ils se couvrirent comme l'avaient fait le roi et les chevaliers.

Ensuite le maître des cérémonies, précédé des hérauts et de l'huissier, alla faire une révérence à l'autel, vint après en faire une au roi, pour savoir de sa majesté si l'on commencerait l'office, et ayant reçu l'ordre, il le porta à l'archevêque de Reims, qui dans ce moment était à sa place, en chape et en mitre, assisté de trois chapelains de la chapelle du roi, assis à ses côtés, et de trois clercs de la même chapelle qui se tenaient debout en surplis pour faire les fonctions de leur service.

Les vêpres furent chantées par les musiciens de la métropole; avant l'hymne, le maître des cérémonies, précédé du héraut et de l'huissier, alla faire une révérence au roi pour l'avertir de se mettre à genoux et de se découvrir, et au *magnificat* il observa la même cérémonie pour avertir sa majesté de se lever.

Après que les vêpres furent achevées et que l'archevêque eut dit l'oraison, les quatre grands-officiers de l'ordre, précédés du héraut et de l'huissier, s'avancèrent jusqu'aux marches du sanctuaire où ils recommencèrent leurs saluts, et vinrent prendre leurs places sur l'estrade du trône élevé pour le roi, près de l'autel du côté de l'évangile.

Le chancelier près du trône à droite, le maître des cérémonies à gauche, le grand-trésorier et le secrétaire de l'ordre sur l'estrade après le chancelier, et le héraut et l'huissier au bord de l'estrade après le maître des cérémonies, le premier à droite et l'autre à gauche.

Pendant que ces officiers prenaient leurs nouvelles places, tous les chevaliers de l'ordre descendirent de leurs stalles, et vinrent deux à deux aux degrés du sanctuaire où ils montèrent après avoir fait leurs révérences, et se placèrent, suivant leurs rangs, aux avenues du trône, en observant que les plus éminents en dignité en fussent les plus près.

Alors sa majesté descendit du trône au bas du chœur, où elle avait entendu les vêpres, et s'avança vers l'autel, précédée de deux huissiers, portant leurs masses, et suivie de l'évêque de Senlis, de ses deux capitaines des gardes, du

grand chambellan et du vicomte de Talaru.

Les six gardes écossais marchaient aux deux côtés de sa majesté qui, après avoir salué l'autel, alla s'asseoir sur son trône près de l'autel : l'évêque de Senlis se plaça sur l'estrade à la droite de sa majesté, entre le chancelier et le grand trésorier de l'ordre.

Dans le même moment, l'archevêque de Reims quitta sa place et s'approcha du trône où l'on lui apporta un fauteuil qui fut mis sur l'estrade vis-à-vis de sa majesté; lorsqu'il y fut assis, il demanda au roi s'il voulait signer le serment de l'ordre du Saint-Esprit, et sa majesté y ayant consenti, le secrétaire de l'ordre le lui présenta à signer, ainsi que la profession de foi, écrite dans un registre, sur lequel les rois prédécesseurs de sa majesté et les chevaliers ont signé depuis l'établissement de l'ordre.

Sa majesté s'étant levée ôta sa toque, la remit au grand-aumônier qui la donna à l'aumônier de quartier.

Ensuite le grand-chambellan ôta au roi le capot de novice, et sa majesté s'étant mise à genoux reçut des mains de l'archevêque la croix de l'ordre du Saint-Esprit, attachée à un cordon bleu que le prélat lui passa au cou: le maître des cérémonies lui mit le manteau sur les épaules, et après, l'ar-

chevêque prenant le collier de l'ordre des mains du grand-trésorier, le passa également au cou de sa majesté, et lui présenta ensuite les statuts et l'office de l'ordre avec un dizain, qui lui avaient été remis par le généalogiste des ordres du roi.

Après cette cérémonie, sa majesté se releva, et, s'étant couverte, se remit dans son fauteuil; l'archevêque alla reprendre sa place, et tous les chevaliers, chacun selon son rang, vinrent au trône baiser la main du roi, et retournèrent à leurs places. Les officiers de l'ordre eurent aussi l'honneur de baiser la main de sa majesté, et se remirent également sur leurs siéges. Après quoi, l'archevêque entonna le *Veni Creator*, qui fut continué par les musiciens de la métropole. Alors le roi descendit de son trône, suivi de tous ceux qui l'y avaient accompagné, et s'arrêta devant le sanctuaire, où il fit les révérences, et retourna ensuite au trône placé au bas du chœur.

Les musiciens de la chapelle du roi chantèrent les *complies*, et lorsqu'elles furent achevées, les quatre grands officiers de l'ordre, précédés du héraut et de l'huissier, s'avancèrent au milieu du chœur jusqu'au sanctuaire, où ils saluèrent l'autel, et se mirent en marche pour recon-

duire le roi dans son appartement; les chevaliers descendirent de leurs stalles, et après avoir fait deux à deux les révérences d'usage, ils suivirent les grands officiers de l'ordre, et le roi étant descendu de son trône, retourna au palais archiépiscopal par la même galerie et dans le même ordre qu'il était venu à l'église. A son retour, sa majesté tint un chapitre dans lequel elle nomma commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit M. de Coetlosquet, ancien évêque de Limoges; M. Dillon, archevêque de Narbonne; et fit chevaliers de ses ordres, le vicomte de la Rochefoucauld, le comte de Talleyrand, le marquis de Rochechouart, le comte de la Roche Aymon, qui avaient été otages de la Sainte-Ampoule, et le comte de Talaru.

Cavalcade à Saint-Remi.

Le mercredi 14, sur les dix heures, le roi partit du palais archiépiscopal, pour se rendre à l'abbaye de Saint-Remi.

Les gardes françaises et suisses avaient, dès le matin, formé une haie dans les rues que le roi devait suivre.

Les mousquetaires, précédés de leurs officiers, ouvrirent la marche.

Ils étaient suivis des chevau-légers de la garde, qui précédaient les gardes de la prévôté de l'hôtel, marchant deux à deux, avec le grand prévôt à leur tête, à cheval.

Ensuite venaient plusieurs seigneurs de la cour, magnifiquement vêtus et montés sur des chevaux richement harnachés.

Après eux, trois chevaux du roi, couverts de caparaçons de velours bleu, brodés en or et en argent, et menés à la main par des palfreniers de l'écurie de sa majesté.

Douze pages à cheval, dont quatre de la chambre, quatre de la grande écurie et quatre de la petite. Les trompettes de la chambre; les Cent-Suisses de la garde dans leur habit de cérémonie, avec leur capitaine, à cheval, à leur tête.

Plusieurs maréchaux de France et quelques chevaliers des ordres du roi, à cheval, sans observer de rang entre eux.

Le grand-écuyer marchait à cheval devant sa majesté, qui était vêtue d'un habit très-riche, et qui montait un cheval superbement harnaché dont les rênes étaient tenues par deux écuyers de sa majesté.

Quatre autres écuyers marchaient à pied autour

du roi, et les six gardes, également à pied, sur les ailes; derrière le roi, étaient le grand-chambellan, le premier gentilhomme de la chambre et le premier écuyer de sa majesté.

Les princes du sang ayant chacun auprès d'eux un de leurs premiers officiers, et le guet des gardes du corps ayant ses officiers à sa tête.

Les gendarmes de la garde fermaient la marche.

Sa majesté fut reçue à l'abbaye par les religieux revêtus de chapes, ayant à leur tête le grand prieur qui harangua le roi, qui entra ensuite dans le chœur où il entendit une messe basse. Lorsqu'elle fut terminée, il alla faire la prière devant la châsse de Saint-Marcoul, et il entra ensuite dans le parc de l'abbaye pour y toucher les malades des écrouelles, qui se trouvèrent rangés dans les allées de ce parc au nombre de plus de deux mille. Sa majesté était accompagnée de Monsieur, de monseigneur le comte d'Artois, du duc d'Orléans, du duc de Chartres, du prince de Condé, du duc de Bourbon et d'un grand nombre de seigneurs et grands-officiers, et précédée des gardes de la prévôté de l'hôtel, des Cent-Suisses de la garde et des gardes du corps. Les deux huissiers de la chambre, portant leurs masses, marchaient devant le roi qu'entouraient les six gardes de la manche : le premier médecin,

plusieurs médecins et chirurgiens du roi étaient devant sa majesté, qui avait à ses côtés les deux capitaines des gardes. Le premier médecin appuyait sa main sur la tête de chacun des malades dont un des capitaines des gardes tenait les mains jointes. Le roi, la tête découverte, les touchait en étendant la main droite du front au menton et d'une joue à l'autre, formant le signe de la croix, en disant: *Dieu te guérisse*, *le roi te touche.*

Le grand-aumônier, qui était toujours auprès de sa majesté, distribuait des aumônes aux malades.

Trois chefs de gobelet se trouvaient à l'endroit où finissait le dernier rang des malades que sa majesté avait touchés, ayant trois serviettes fraisées et mouillées différemment, qu'ils tenaient entre deux assiettes d'or, et dont le roi se lavait les mains; la première serviette, imbibée de vinaigre, lui était présentée par Monsieur; la seconde, mouillée d'eau commune, par monseigneur le comte d'Artois, et la troisième, trempée d'eau de fleurs d'orange, par monseigneur le duc d'Orléans.

Après le toucher des malades, le roi rentra dans l'église et fit sa prière auprès de la châsse de Saint-Remi; pendant ce temps-là, les troupes

de la maison de sa majesté se mirent en marche, et le roi retourna au palais archiépiscopal dans l'ordre qu'il avait observé en venant à l'abbaye.

Selon sa coutume, sa majesté fit donner la liberté aux prisonniers qui étaient dans les prisons de la ville, excepté cependant à ceux dont les crimes furent jugés irrémissibles : de cent cinquante que les prisons renfermaient, cent douze obtinrent leur grâce et furent présentés par le grand aumônier à sa majesté qui leur fit distribuer vingt-quatre livres à chacun.

Le vendredi 16, jour fixé pour le départ du roi, sa majesté entendit la messe dans la chapelle du palais archiépiscopal, monta en carrosse vers les deux heures, accompagnée de Monsieur, de M. le comte d'Artois et des princes du sang, et arriva le même jour à Compiègne d'où elle partit le 19 pour Versailles.

DISSERTATION

SUR QUELQUES OBJETS PRINCIPAUX RELATIFS AU SACRE.

De la Sainte-Ampoule (1).

Notre intention n'est pas de renouveler au dix-neuvième siècle les discussions qui se sont tant

(1) Nous ne nous occuperons ici que de celle de Reims; quant à celle de Marmoutier, qui servit pour sacrer Henri IV, nous ne ferons que rapporter l'origine céleste qui lui est attribuée.

Saint Martin ayant fait une chûte du haut d'un escalier jusqu'au bas, se froissa tellement le corps qu'il y avait risque de sa vie. Comme il ressentait des douleurs fort aiguës, un ange lui apparut portant une petite fiole pleine d'un baume très-odoriférant : saint Martin en ayant frotté ses plaies se trouva dès le lendemain en parfaite santé, comme s'il n'eût jamais eu ni mal ni douleur.

C'est ce miracle que rapporte saint Paulin, liv. 2 de la vie de saint Martin. Fortunat, évêque de Poitiers, en parle aussi liv. 2 de la même vie, et Alouen, dans le sermon qu'il a fait des miracles du saint. (Voir Favin.)

de fois élevées pour et contre l'origine de la Sainte-Ampoule de Reims (1).

Quelle que soit cette origine toute miraculeuse, nous honorerons le mystère auguste qui s'accomplit à l'aide d'un symbole respectable par son antiquité et par la vénération publique qui l'a environné pendant une si longue suite de siècles. Là où le miracle commence, la pénétration de l'homme doit s'arrêter : là s'élève une juste barrière entre l'impuissance humaine et la

(1) MM. Pluche et Vertot ont traité cette question avec autant de piété que d'érudition.

Voici les termes dans lesquels Hincmar rend compte de l'arrivée de l'Ampoule Sainte dans la vie de saint Remi.

« Cum verò pervenissent ad baptisterium, Clericus qui chrisma ferebat, à populo est interceptus, ut ad fontem venire nequiverit : sanctificato autem fonte, metu divino chrisma defuit. Et quia propter populi pressuram ulli non patebat egressus, vel ingressus ecclesiæ, sanctus pontifex, oculis ac manibus protentis in cœlum, cœpit orare cum lacrymis. Et ecce subitò columba nive candidior attulit in rostro *Ampullam* chrismate sancto repletam, cujus odore mirifico, super omnes odores quos ante in baptismo senserant omnes qui aderant inestimabili suavitate repleti sunt. Accipiente autem sancto pontifice ipsam Ampullam, species colombæ disparuit. De quo chrismate fudit venerandus episcopus in fontem sacratum. Viso autem rex tanto miraculo, abnegatis diaboli pompis et operibus, petiit à sancto pontifice baptisari. »

toute puissance divine, entre le possible et l'impossible, le fini et l'infini!

Nous croyons ne pouvoir donner une idée plus juste de la Sainte-Ampoule qu'en rapportant une notice manuscrite faite lors du sacre de Louis XV (1).

« L'Ampoule de Reims est une petite fiole d'un verre assez commun, d'une couleur blanchâtre et opaque, produite par la calcination du temps plutôt que par la qualité de la matière, de même que les cristaux qui ont quelque antiquité perdent une partie de leur transparence, et que les urnes ou les lacrimatoires qu'on trouve dans les tombeaux antiques paraissent d'un blanc grisâtre, et quelquefois revêtus des couleurs de la nacre de perle. Le corps de la fiole paraît moins transparent que le cou, parce qu'il est rempli d'un baume rougeâtre et assez approchant de la couleur des roses lorsqu'elles sont sèches. Son diamètre est d'environ un pouce sur deux de hauteur : c'est la mesure qu'elle paraît avoir en la regardant dans le reliquaire où elle est enfermée; elle est en outre enveloppée bien soigneuse-

(1) Cette notice se trouve parmi les manuscrits de la bibliothèque du Roi Elle est de M. Lévesque.

ment dans un morceau de taffetas cramoisi plié en *forme de bouchon.*

« Comme en la creusant on tire toujours la matière qu'elle contient, et que les parois de la fiole en sont couverts presque jusqu'au cou, on ne saurait dire de combien elle est diminuée depuis qu'elle sert au sacre de nos rois. Au reste, le baume qu'elle renferme s'est si fort condensé par le temps, qu'au sacre de Louis XIV, M. de Rohan, archevêque de Reims, eut beaucoup de peine d'en tirer la grosseur de deux ou trois têtes d'épingles en la piquant avec une aiguille d'or, et qu'il la mêla difficilement avec le doigt dans le saint-chrême. On ne s'aperçoit plus qu'il ait aucune odeur; douze cents ans la lui ont fait perdre. On a trouvé cependant dans des tombeaux antiques des vases de parfums qui avaient un plus grand âge, et qui frappaient encore l'odorat. »

Nous ajouterons à ces détails que la Sainte-Ampoule était enfermée dans le tombeau de saint Remi, placé dans le chœur, derrière le maître autel de l'église du même nom. Les pierres les plus rares enrichissaient la porte de ce tombeau, et un anneau d'or donné par François Ier servait à en tirer la fiole sainte.

Tel était l'état de la Sainte-Ampoule lorsque

l'époque de 93, si fatale à la royauté, arriva. Un commissaire de la Convention, le citoyen Rhül (1), fut envoyé pour organiser les départements de la Marne et de la Haute-Marne. Son premier soin fut de procéder à la destruction de ce monument précieux : il en exigea la remise de M. Seraine, curé de Saint-Remi de Reims, le 7 octobre 1793. La personne chargée de notifier cet ordre au vénérable ecclésiastique fut M. Philippe Hourelle, officier municipal, et premier marguillier de la paroisse de Saint-Remi. Ces vertueux et fidèles sujets conçurent aussitôt le louable projet d'éloigner l'orage qui menaçait leur dépôt sacré. Dans l'impossibilité de le soustraire tout entier à la rage révolutionnaire, ils voulurent au moins en sauver les débris. Un procès-verbal déposé au greffe du tribunal de Reims, et revêtu des attestations les plus authentiques, comme des signatures les plus respectables, prouve qu'ils ne le livrèrent qu'après en avoir extrait le baume, et se l'être partagé pour le conserver jusqu'à ce que des temps plus heureux leur permissent de le rendre à la vénération des fidèles (2). Ce même procès-verbal

(1) Il s'est tué depuis dans un accès de folie.

(2) Cet acte, rédigé par M. de Chevrières, procureur du roi honoraire à Reims, membre du conseil-général

certifie en outre d'une manière irrécusable que les parcelles conservées ont été réunies en 1819, et replacées dans ce même tombeau de saint Remi où quatorze siècles les avaient vu enfermées.

L'histoire conservera comme un monument digne de l'époque, le rapport que le représentant Rhül adressa à la Convention, à la suite de la petite fête patriotique donnée sur la place publique de Reims, pour célébrer convenablement l'holocauste fait aux divinités du *vandalisme*. Cette pièce dégoûtante d'irréligion, d'un bout à l'autre, prouve jusqu'à quelles extrémités peut se porter l'exaltation de l'imagination et des passions des hommes, lorsque ces dernières ne sont plus contenues par le frein de la morale et des lois. Mais la joie féroce de Rhül et de ses *honorables* amis a été trompée: le verre seul a péri, et le baume sacré, échappé aux fureurs de la tempête, est rentré dans le port.

. . . . . *Unde adhuc habemus* (1)!.....

---

du département et du conseil municipal de cette ville, est signé de MM. Seraine, Hourelle, Leconte, Engrand, Baudard, Goulliast, Courtin et Bernard, anciens religieux bénédictins de l'abbaye de Saint-Remi de Reims; de M. Bertin, curé de Saint-Remi: de M. Menouville, vicaire de la paroisse Saint-Jacques de Reims, et de MM. Pouvilllon, Huet et François Godinot, propriétaires à Reims.

(1) « Cœlitus sumpto chrismate unde *adhuc habe-*

Oui, *nous en avons encore*, et bientôt le front auguste d'un monarque chéri sera, comme celui de ses illustres aïeux, oint de cette sainte huile, qui fait encore briller du reflet céleste de la divinité, l'éclat imposant de la majesté royale.

Des barons de la Sainte-Ampoule.

Il est assez difficile de fixer l'origine précise des barons de la Sainte-Ampoule, origine qui a été contestée par beaucoup d'historiens (1). Ceux qui la soutiennent prétendent que Clovis institua cet ordre immédiatement après son baptême, et en l'honneur de la Sainte-Ampoule. Favin nous assure (2) que ces chevaliers n'étaient qu'au nombre de quatre; et pour être reçus, ils devaient posséder les abbayes de Terrier, de Belestre, de Sonastre et de Louverey, qui relevaient de l'abbaye de Reims, à laquelle ils devaient foi et hommage. Ils portaient, au sacre de nos rois,

mus, perunctiet in regem sacrati... (Voir les capitulaires déjà cités de Charles-le-Chauve.)

(1) Voir entre autres le P. Heliot et le P. Cerisier.

(2) Hist. de Navarre.

le dais sous lequel l'abbé ou le prieur de cette abbaye portait la Sainte-Ampoule, dans l'église cathédrale de Notre-Dame.

Du Trône.

Lors du sacre de nos rois, le trône qu'on élevait dans l'église était placé de manière qu'il pût être vu de tout le monde. Il n'avait ni bras, ni dossier, sans doute pour apprendre au nouveau monarque qu'il devait se soutenir lui-même et ne s'appuyer sur personne (1).

De la Couronne.

La couronne a varié de forme à différentes époques de notre monarchie.

Nos rois de la première race ont porté successivement des couronnes de quatre sortes; la première était un bandeau couvert de perles; la se-

(1) Voir Legendre.

conde, un cercle, d'où s'élevaient des pointes en forme de rayons; la troisième, un bonnet enrichi de pierreries, dont le bord était couvert de perles, et la quatrième, un mortier, tel que les présidents le portaient encore avant 89 : cette dernière forme a été en usage, au moins jusqu'à saint Louis. Après ce prince, elle varia jusqu'à Charles VII qui lui donna la forme qu'elle a aujourd'hui (1).

Les couronnes des empereurs étaient presque toujours de laurier, en forme de bandeau. Justinien fut le premier empereur qui prit une couronne fermée : les couronnes radiales n'étaient données qu'aux princes qu'on mettait au rang des dieux, soit avant, soit après leur mort : Néron fut le premier qui la prit pendant sa vie (2).

Du Sceptre.

Le sceptre ou bâton royal était une verge d'or presque toujours de la hauteur du roi, et

(1) Voir Dom. de Vaines.

(2) Idem.

courbée comme une crosse. Il portait assez souvent une palme en main au lieu de sceptre.

De l'épée.

L'épée qui servait au sacre de nos rois était celle que Charlemagne reçut du pape Léon III, aussi lui donnait-on le nom d'épée de Saint-Pierre; mais on l'appelait plus vulgairement du nom de *Joyeuse*, sans doute parce qu'elle servait les jours d'allégresse et de joie (1). La garde, la poignée et le haut du fourreau, étaient d'or massif enrichis de pierreries, et le fourreau de velours violet garni de perles.

De la main de justice.

La main de justice était la même qu'avait Charlemagne, lorsque le pape Léon III le sacra et couronna empereur; c'était une verge d'or, d'une coudée de haut, au bout de laquelle était

(1) Voir Menin.

une main faite d'ivoire, ayant au quatrième doigt un anneau d'or enrichi d'un saphir. Au-dessous de la main, on voyait un cercle à feuillages orné de grenats, de saphirs et de perles, et au milieu ainsi qu'au bout d'en bas étaient de pareils cercles et feuillages, enrichis de perles et de pierres précieuses.

Du manteau royal ou *dalmatique.*

L'habit royal ou dalmatique était un manteau carré tout blanc ordinairement, quelquefois mi-partie de bleu, long par-devant jusqu'aux pieds, traînant beaucoup par-derrière et descendant sur les côtés à peu près jusqu'à la ceinture. (Nous en avons donné une description détaillée dans le cours de cet ouvrage.) L'agrafe qui retenait le manteau royal était un losange d'or, garni en-dedans d'une fleur de lys d'or, enrichi de pierreries, de diamants et de perles.

Les éperons.

Les éperons étaient d'or, émailles d'azur, semés de fleurs de lys d'or et enrichis de grenats; les deux boucles étaient aussi d'or.

Du livre.

Le livre qui contenait les prières du sacre et couronnement était couvert d'argent doré garni de pierreries et de perles précieuses.

Le lit de parade.

Ce fut François Ier qui fit faire le lit de parade ainsi que les quatre fauteuils, les dix-huit pliants, le tapis de table, l'écran et le dais. Cet ameublement, nommé le meuble du sacre, était de broderie fond or, à grains d'or avec cartouche et tableaux en camayeux rehaussés d'or, représentant divers traits de l'histoire de Moïse.

Le lit consistant en trois pentes de dehors et trois dedans, de deux bonnes grâces, deux cantonnières, fond et dossier de riche broderie relevée, de trois soubassements faits d'une campane, de la courte-pointe, des deux fourreaux de piliers, de broderie plate avec devises, des trois rideaux de broderie plate, sans envers, aussi avec devises, et de quatre pommes de broderie plate,

était de forme ancienne, et de sept pieds huit pouces de large, de sept pieds dix pouces de long, et de huit pieds et demi de haut. Au mois de septembre 1722, il fut haussé et retréci, et lors du sacre de Louis XVI, ce lit, qui était d'une forme plus élégante, avait six pieds de large, sept de long, et onze et demi de haut.

Nota. Ces divers objets ont été la plupart conservés et déposés au garde-meuble de la couronne.

De la présentation et de la distribution des monnaies et médailles.

Une des cérémonies les plus universellement adoptées, lors de la consécration du souverain, chez les différentes nations, c'est sans contredit la présentation et la distribution de monnaies et de médailles.

Louis-le-Jeune la fixa ainsi dans son formulaire : « *A l'offrande soit porté un pain, un baril d'argent plein de vin, et treize bezants d'or.* » Cet article prouve qu'outre les sols d'or, les francs et les florins d'or, qui avaient cours en France, sous le commencement de la troisième race, on

se servait encore de *bezants*. On sera sans doute surpris que nos rois offrissent à leur sacre une monnaie étrangère, puisque celle dont nous nous occupons en ce moment provenait des empereurs de Constantinople (1) : peut-être donnait-on le nom de *bezants* à toute pièce d'or. Quoi qu'il en soit ce nom se retrouve souvent dans nos annales. Il est question de bezants sous Louis VII, sous Philippe-Auguste, et au sacre de Henri II on frappa treize pièces d'or, auxquelles on donna le nom de *Bizantines*, pour perpétuer la coutume qui voulait que le roi présentat treize *bezants* d'or, à la messe le jour de leur sacre (2)

Festin du sacre.

Nous avons vu que chez tous les peuples, la cérémonie de la consécration du souverain était suivie d'un festin splendide; cet usage a été constamment suivi au sacre de nos rois; les pairs ecclésiastiques y avaient la droite, soit pour ren-

(1) Voir le Blanc; traité des monnaies.
(2) Idem.

dre honneur à l'église, soit qu'on les considérât comme ministres de la consécration royale, tandis que les pairs laïques ne servaient qu'au couronnement, cérémonie qui ne concerne que le temporel. Lors du sacre de Charles VI, Philippe-le-Hardi, duc Bourgogne, prit sa place, entre le roi et le duc d'Orléans. C'est même à l'espèce de discussion qui s'éleva en cette occasion entre Louis, duc d'Anjou et lui, et dans laquelle Philippe eut l'avantage, qu'on dit qu'il obtint le surnom de *Hardi*. (Voir page 231.)

Les comtes d'Anjou étaient en possession de la dignité du grand sénéchal au festin royal.

IX.

Nota. Les prières dites au sacre de Louis XVI étant à peu de chose près les mêmes que celles rapportées dans cet ouvrage au formulaire de Louis VII, nous nous abstenons de les répéter.

TABLE DES MATIÈRES.

INTRODUCTION.

ROIS DE LA PREMIÈRE RACE.

ROIS DE LA DEUXIÈME RACE.

ROIS DE LA TROISIÈME RACE.

FIN DE LA TABLE.

OBSERVATION.

Le peu de temps que la circonstance nous a laissé pour composer cet ouvrage sera sans doute une excuse bien légitime aux yeux de nos lecteurs dont nous osons implorer l'indulgence, tant pour les imperfections qui nous auront échappé, que pour les erreurs typographiques qu'une grande précipitation dans le travail ne nous aura pas permis de rectifier.



